



BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN
DES
COMMISSIONS ROYALES
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES
IMPRIMERIE DE V^e JULIEN BAERTSOEN, SUCC^r DE BOLS-WITTOUCK
5, Grand'Place, 5

—
1890

L I S T E
DES
MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS
DE LA
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS
EN 1890

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. WELLENS (F.), à Bruxelles.
Vice-Présidents : MM. BALAT (A.) et PIOT (C.), à Bruxelles.

Membres : MM. BAECKELMANS (F.), architecte, à Anvers.
BEYAERT (H.), architecte, à Bruxelles.
DE CURTE (L.), architecte, à Bruxelles.
FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.
HELBIG (J.), archéologue, à Liège.
HELLEPUTTE (G.), architecte, à Louvain.
PAULI (A.), architecte, à Gand.
PORTAELS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.
REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.

Membre et Secrétaire général : ROUSSEAU (J.), à Bruxelles.
Secrétaire adjoint : MASSAUX (A.).

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

- Membres : MM. DIERICKX, échevin de la ville de Turnhout.
DUCAJU (L.), statuaire, à Anvers.
MAST (E.), archéologue, à Lierre.
SCHADDE (J.), architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.
SMEKENS (Th.), président du tribunal de première instance, à Anvers.
VAN CASTER, abbé, archéologue, à Malines.
VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.
VERLAT (Ch.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.

Membre-Secrétaire : GÉNARD P.), archiviste, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. WAUTERS (A.), archiviste de la ville de Bruxelles.

- Membres : MM. BORDIAU (G.), architecte, à Bruxelles.
COULON (E.), architecte provincial, à Bruxelles.
DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
HANON, archéologue, à Nivelles.
JAMAER, architecte de la ville, à Bruxelles.
JANLET, architecte, à Bruxelles.
JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.
SLINGENEYER (E.), peintre d'histoire, à Bruxelles.
VAN EVEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.
VAN YSENDYCK, architecte, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE (F.), chanoine, à Bruges.

BÉTHUNE (baron), archéologue, à Oostroosebeke.

DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.

DE LA CENSERIE (L.), architecte de la ville, à Bruges.

DE MEYER, docteur en médecine, à Bruges.

VANDERMERSCH (A.), secrétaire de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Bruges.

VAN RUYMBEKE, archéologue, à Courtrai.

Secrétaire : DESMEDT (H.), directeur au Gouvernement provincial, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-président : M. CANNEEL (T.), artiste peintre, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Gand.

Membres : MM. BÉTHUNE D'YDEWALLE (baron J.), archéologue, à Gand.

DE CEULENEER, professeur à l'Université de Gand.

SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Nicolas.

VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand.

VERHAEGEN (A.), archéologue, à Gand.

WAGENER (A.), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Secrétaire adjoint : DE LANDISHEER (J.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BROQUET (A.), commissaire d'arrondissement,
à Ath.

Membres : MM. BOURLARD, artiste peintre, directeur de l'Académie,
des Beaux-Arts, à Mons.
BRYENNE (J.), architecte, à Tournai.
CADOR (A.), architecte de la ville, à Charleroi.
DEVILLERS (L.), archiviste de l'État, à Mons.
HUBERT (J.), architecte de la ville, à Mons.
LEGENDRE, artiste peintre, directeur de l'Académie
des Beaux-Arts, à Tournai.
VAN BASSELAER (D.), archéologue, à Marcinelle.

LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VIERSSET-GODIN, architecte, à Huy.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université
de l'État, à Liège.
DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des
Beaux-Arts, à Liège.
HENROTTE, chanoine, à Liège.
LOURSI (P.), archéologue, à Liège.
REMLER (J.), artiste peintre, à Verviers.
SCHUERMANS (H.), premier président de la Cour
d'appel, à Liège.
Secrétaire adjoint : ANGENOT (H.), greffier provincial, à Liège.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. CLAES (G.), artiste peintre, à Tongres.

COURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.

DE GRÜNNE (comte G.), conseiller provincial, à Russou.

SCHAETZEN (chevalier O.), membre de la Chambre des représentants, à Tongres.

VAN NEUSS, archiviste, à Hasselt.

Membre-Secrétaire : DE BORMAN (chevalier G.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire adjoint : NELISSEN (E.), chef de division à l'Administration provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. PETY DE THOZÉE, à Grune.

Membres : MM. le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.

KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liège.

MATHELIN, ancien professeur d'archéologie, à Bastogne.

MAUS (C.), ingénieur, à Saint-Mard (Virton).

TANDEL (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

VAN DE WYNGAERT, architecte provincial, à Arlon.

WILMART, archéologue, à Arohines.

NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

- Membres : MM. BEQUET (A.), archéologue, à Namur.
BONET (L.), artiste peintre, à Belgrade (Flawinne).
BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.
DARDENNE, régent à l'école moyenne de l'État,
à Andenne.
DE LIMMINGHE (comte L.), à Gesves.
DEL MARMOL (E.), archéologue, à Montaigle
(Sommière).
DE RADIGUÈS, inspecteur provincial des chemins
vicinaux, à Namur.
LEGRAND, chanoine, directeur de l'école Saint-
Louis, à Namur.
SOREIL, archéologue-architecte, à Maredret.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART

Président : M. BALAT (A.), architecte, à Bruxelles.

MEMBRES :

- MM. FRAIKIN (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.
PAULI (A.), architecte, à Gand.
PIOT (C.), archéologue, à Bruxelles.
PORTAELS (J.), artiste peintre, à Bruxelles.
VERLAT (C.), directeur de l'Académie, à Anvers.
- Membre Secrétaire : ROUSSEAU (J.), à Bruxelles.
-

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 16, 18, 24 et 25 janvier; des 1^{er}, 8, 15 et 22 février 1890.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1^o Les esquisses de la décoration peinte de sept dessus de portes de la salle des pas-perdus de l'hôtel provincial, à Liège; auteur, M. Delperée;

Hôtel provincial
de Liège.
Décoration.

2^o L'esquisse d'un panneau peint à exécuter au-dessus de l'autel latéral de droite, à l'église de Saint-Joseph, à Anvers;

Église
de Saint-Joseph,
à Anvers.
Décoration.

3^o L'esquisse d'une des stations du chemin de la croix que M. Lybaert est chargé d'exécuter pour l'église de Saint-Sauveur, à Gand;

Église
de Saint-Sauveur
à Gand. Chemin
de la croix.

4^o Les dessins modifiés de verrières à placer dans l'église de Lantremange (Liège); auteur, M. Osterrath;

Église
de Lantremange
Verrières.

5^o Le nouveau projet du vitrail à exécuter par M. Dobbelacre pour la fenêtre du fond du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Thielt (Flandre occidentale);

Église
de Saint-Pierre,
à Thielt.
Vitrail.

Eglise
de Hoogstraeten.
Vitraux.

6° Le dessin de MM. Stalins et Janssens, d'un vitrail peint offert à l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers), par M. Brosens, bourgmestre de cette localité ;

7° Les dessins relatifs à la réédification de deux verrières du même édifice représentant Josse de Lalaing et sa femme, Bonne de la Vieville, et Philippe de Habart et sa femme, Antoinette de Lalaing, ainsi que le projet d'une nouvelle verrière à placer dans la chapelle de la Sainte-Vierge ; auteur, M. Capronnier ;

Eglise
de Buggenhout.
Peintures
murales.

8° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales dans l'église de Buggenhout (Flandre orientale) ; auteur, M. Janssens ;

Eglise de Léau.
Retable.

9° La proposition du conseil de fabrique de l'église de Léau (Brabant), d'acquérir de MM. Hocken-Janssens, de Saint-Trond, un retable sculpté du xvi^e siècle.

Eglise
de Sainte-Anne,
à Gand.
Peintures
murales.

— Des délégués ont inspecté les peintures murales exécutées par M. Canneel pour la décoration de la chapelle de Saint-Machaire, à l'église de Sainte-Anne, à Gand. Il résulte de cet examen que le travail de M. Canneel a été effectué dans les mêmes conditions satisfaisantes que ses précédents ouvrages et qu'il y a lieu de liquider la somme afférente à cette partie de la décoration.

Hôtel de ville
d'Anvers.
Tableau.

— Les délégués qui ont examiné, dans l'atelier de M. Lagye, le troisième tableau des cinq qui lui ont été commandés pour la salle des mariages, à l'hôtel de ville d'Anvers, sont d'avis que l'œuvre de M. Lagye est réussie de tous points et qu'elle peut être approuvée.

Cathédrale
d'Anvers.
Statues.

— Des délégués ont inspecté, dans l'atelier de M. Fabri, les esquisses de deux des trois statues que cet artiste est chargé d'exécuter pour la décoration de la tour sud de la

cathédrale d'Anvers. Ces ouvrages étant traités dans de très bonnes conditions, il y a lieu d'autoriser l'artiste à passer outre à l'exécution des modèles en grand.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

- 1° Le projet relatif à la restauration de la tour Burbant, à Tour Burbant, à Ath. Ath (Hainaut); architecte, M. Fourdin;
- 2° Le projet dressé par M. l'architecte Rypens pour Hospice-hôpital de Bilsen-la-Ville. l'achèvement de l'hospice-hôpital de Bilsen-la-Ville (Limbourg);
- 3° Le projet de divers travaux d'amélioration et d'aménagement à effectuer au palais de justice de Tongres Palais de justice de Tongres. (Limbourg);
- 4° Le projet relatif à la restauration du vestibule de Hôtel de ville de Bruges. l'hôtel de ville de Bruges; architecte, M. De la Censerie;
- 5° Le projet dressé par M. l'architecte Ch. Van Rysselberghe pour l'achèvement de la restauration des façades ogivales des deux cours intérieures de l'hôtel de ville de Hôtel de ville de Gand. Gand et la proposition de prolonger la façade ogivale le long de la rue Haut-Port, en remplacement de la façade renaissance actuelle.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

- 1° A la construction d'un presbytère à Heusay, commune Construction et restauration de presbytères. de Beyne-Heusay (Liège), sous réserve d'élargir le vestibule de manière à supprimer le coude qui existe contre la porte d'entrée; architecte, M. Jamar;

2° A l'amélioration du presbytère de la paroisse de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout ; architecte, M. Steurs.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Eglise
de Snelleghem.

La Commission a approuvé le nouveau projet relatif à la reconstruction de l'église de Snelleghem (Flandre occidentale), sous réserve de supprimer le faux-triforium, qui constitue une dépense inutile et n'ajoute rien à l'effet ; architecte, M. Verbeke.

Ont aussi été approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

Eglise d'Assenois.

1° D'Assenois (Luxembourg) ; architecte, M. Lange ;

Eglise de Meensel-
Kieseghem.

2° De Meensel-Kieseghem (Brabant) ; architectes :
MM. Van Arenbergh frères ;

Eglise d'Olmen.

5° D'Olmen (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

Eglise
d'Attenhoven.

4° D'Attenhoven (Liège) ; architecte, M. Serrure ;

Eglise de Deurne.

5° De Deurne (Brabant) ; architecte, M. Langerock.

Ainsi que les projets :

Eglise
de Saint-Nicolas-
outre-Meuse,
à Liège.

1° De divers travaux de construction aux abords de
l'église de Saint-Nicolas-outre-Meuse, à Liège ;

Eglise
de Vlissegheem.

2° De construction d'un étage sur la sacristie de l'église
de Vlissegheem (Flandre occidentale) ; architecte, M. Verbeke ;

Objets mobiliers
d'églises.

5° Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux
églises de :

Vliermael-Roodt (Limbourg) : confessionnal ;

Exaerde (Flandre orientale) : autel, stalles, etc. ;

Notre-Dame, à Anvers : autel pour la chapelle de Sainte-
Barbe ;

Thy-le-Baudhuin (Namur) : mobilier complet ;

Linkebeek (Brabant) : maître-autel ;
Chevron (Liège) : deux confessionnaux ;
Sluse (Limbourg) : mobilier complet.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

- 1° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église de Hatrival (Luxembourg); architecte, M. Adam; Eglise de Hatrival,
- 2° L'exécution, à l'église de Brielen (Flandre occidentale), de travaux complémentaires de restauration; architecte, M. Hoste; Eglise de Brielen
- 3° La restauration du chœur de l'ancienne église de Darion (Liège) et sa transformation en chapelle funéraire à l'usage de la famille Cartuyvels, sous réserve de donner aux contreforts du pignon la forme des contreforts de l'abside; architecte, M. Van Assche; Eglise de Darion.
- 4° Le projet de restauration du chœur de l'église de Lembeek (Brabant); architecte, M. Demaeght; Eglise de Lembeek.
- 5° Le projet de divers travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Saint-Pierre, à Thielt (Flandre occidentale); architecte, M. Hoste; Eglise de Saint-Pierre, à Thielt.
- 6° Le devis estimatif des travaux de restauration projetés à l'église de Saint-Jean, à Malines (Anvers), à la condition de suivre exactement les dimensions et la taille des anciens parements à renouveler; Eglise de Saint-Jean, à Malines.
- 7° Le projet de restauration de l'église de Wolfsdonck, sous Langdorp (Brabant), et de construction d'un garde-meuble; architectes, MM. Van Arenbergh frères; Eglise de Wolfsdonck.

Eglise
de Notre-Dame
de La Chapelle,
à Bruxelles.

8° La proposition de compléter la restauration du portail principal de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, par le placement de statues dans les niches que celles-ci sont destinées à recevoir; architecte, M. Jamaer;

Eglise
de Saint-Pierre,
à Louvain.

9° Le projet relatif à la restauration extérieure du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant); architecte, M. Helleputte;

Eglise
de Saint-Bavon,
à Gand.

10° Le projet de restauration de la façade principale de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand; architecte, M. Mortier;

Eglise de
Saint-Rombaut,
à Malines.

11° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer en 1890 au vaisseau de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers); architecte, M. Van de Wiele;

Comptes
de travaux
de restauration
d'églises.

12° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Tongres (Limbourg) : exercice 1888;

Notre-Dame, à Anvers : 5^e trimestre de 1889;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : exercice 1889.

Eglise de
Saint-Laurent.

— Un délégué s'est rendu à Saint-Laurent (Flandre orientale), afin d'examiner les travaux qu'on propose d'effectuer à l'église paroissiale.

Il résulte de son rapport que cette église a été complètement altérée vers la fin du siècle dernier. Les tirants des fermes ont été enlevés et les voûtes en bardeaux remplacées par des voûtes cylindriques en plafonnage. Tous les chapiteaux, à l'exception de deux spécimens qu'on remarque encore dans le chœur, ont été transformés en chapiteaux d'ordre toscan. Les arcs transversaux qui reliaient les colonnes du chœur aux chapelles rayonnantes ont été démolis, à l'exception de deux arcades derrière le maître-autel.

Le conseil de fabrique, dans sa séance du 1^{er} avril 1888, a décidé qu'une demande serait adressée au Gouvernement afin d'obtenir l'autorisation de rétablir le chœur et les chapelles qui l'entourent dans le style primitif, qui paraît appartenir à la fin du xv^e siècle. Ce collège a joint à sa requête un devis estimatif au montant de fr. 9,728-65, pour couvrir les frais des travaux qui y sont renseignés. Or, ces travaux ne se rapportent qu'à la restauration des chapiteaux et des arcs transversaux du chœur, ainsi qu'au rétablissement des meneaux dans les deux fenêtres à droite du chœur faisant pendants aux fenêtres anciennes à meneaux qui sont conservées à gauche.

Si l'on se bornait à exécuter les travaux projetés, ils ne rendraient guère à l'édifice son caractère primitif, car il faudrait, en outre, démolir toutes les voûtes cylindriques en plafonnage pour y substituer des voûtes d'arêtes et des voûtes en bardeaux. Ce travail exigerait des dépenses très considérables, et l'on peut se demander si, dans l'état actuel de l'édifice, de pareilles dépenses peuvent se justifier.

Le rétablissement des meneaux des fenêtres à droite du chœur et l'arc à gauche de l'entrée du chœur sont, semble-t-il, les seuls travaux qui pourraient être autorisés.

Le maître-autel, entièrement construit en bois, occupe toute la largeur et la hauteur de la nef principale. Le conseil de fabrique est d'avis de le faire enlever pour le remplacer par un autel sans tabernacle qui ne masquerait plus la vue de la chapelle située au fond du chœur et de l'autel qu'on se propose d'y placer. Il base sa proposition sur la nécessité d'augmenter l'espace réservé au public, qui pourrait alors prendre place derrière l'autel.

Il n'y a pas d'inconvénient à accueillir cette proposition.

Le dessin de l'autel à ériger dans la chapelle du fond du chœur peut être approuvé et la dépense, évaluée à 4,000 francs, n'est pas trop élevée.

Le Secrétaire Général,

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

WELLENS.

RENIER CHALON ⁽¹⁾

Le 25 février 1861, un arrêté royal créait le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*.

Immédiatement, un arrêté ministériel nommait les membres du Comité de rédaction et, parmi eux, Renier Chalon, membre de l'Académie royale de Belgique, classe des Lettres, et de la Commission du musée royal d'antiquités.

Vingt-huit ans après, *jour pour jour*, le 25 février 1889, Renier Chalon rendait le dernier soupir, âgé de près de 87 ans...

Nommé président du Comité de rédaction du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, lors de l'installation de ce Comité, Renier Chalon a donc dirigé notre *Bulletin* pendant vingt-huit ans...

Il serait intéressant, pour en reporter l'honneur en grande partie sur le regretté défunt, de rassembler ici les témoignages d'estime scientifique que le *Bulletin* a recueillis, même à l'étranger; mais une simple énumération serait fastidieuse et une transcription serait trop longue.

(1) Né à Mons le 2 décembre 1802, docteur en droit de l'Université de Louvain en 1821, auteur d'une thèse sur les conditions requises pour le mariage, il fut receveur des contributions à Guesmes, puis à Molenbeek-Saint-Jean et à Bruxelles.

Bornons-nous à renvoyer le lecteur aux revues les plus accréditées et jouissant du plus d'autorité, publiées dans toute l'Europe.

Ce succès, le *Bulletin* le doit à la direction intelligente et éclairée de son président, avec lequel le Comité (1) n'a cessé de se trouver un seul instant dans l'accord le plus complet.

Il résulte des termes de l'arrêté instituant le Comité que ce Comité, n'assumant pas d'ailleurs la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles et notices, devait prendre particulièrement à tâche de maintenir les débats qui pourraient se produire sur les questions d'art et d'archéologie, dans les strictes limites d'une polémique utile à la science.

Avec quel soin attentif Renier Chalon veillait à l'exécution ponctuelle de ce programme ! Que de fois il s'est interposé pour empêcher les discussions de dégénérer en personnalités !...

Que de fois aussi, pour maintenir le *Bulletin* à la hauteur scientifique où ses efforts constants l'ont élevé, Renier Chalon a dû se montrer sévère pour l'admission des articles, et comme les conseils que lui dictaient ses lectures et son expérience, sont parvenus à transformer des travaux, souvent informes des correspondants du *Bulletin*, en études intéressantes et complètes !

C'est là ce que nous apprendrait sa vaste correspondance, s'il nous était donné de la publier : on y verrait la multi-

(1) Ce Comité ne compte plus aujourd'hui que trois membres de la fondation : MM. PIOT (successeur de M. CHALON à la présidence), FÉTIS et PORTAELS. Il a perdu MM. DONNY, DUCNOLLE, JUSTE, DE ROISIN (nommé au début de la publication), et M. VAN SOUST DE BORKENFELD, secrétaire.

plicité de ses relations avec les savants de tous les pays, non seulement à propos de la numismatique et de la bibliophilie, ses sciences de prédilection, mais aussi de toutes les branches de l'art et de l'archéologie.

Cette correspondance lui a valu les communications les plus variées, même de l'étranger, dont il s'empressait de faire part au *Bulletin*; le portefeuille n'est pas épuisé et aura sans doute encore son contingent à nous fournir.

Renier Chalon a pris part personnellement à la rédaction du *Bulletin*, où il a publié deux études qui n'ont pas été des moins remarquées :

A propos d'un plateau de verre dit *millefiori* (1), il a mis en lumière tout ce que l'on connaissait sur la verrerie artistique, où les anciens avaient devancé Venise et où Venise ne les a pas relégués au second plan. (*Bull.*, III, p. 489.)

Deux peignes liturgiques trouvés à Stavelot lui ont donné l'occasion de se transporter dans le monde religieux et d'étudier les anciens rites de l'Église. (*Bull.*, VIII, p. 56.)

Comme numismate, Renier Chalon publia de savantes *recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, de Namur, des seigneurs de Florennes*; ces études lui valurent une mention très honorable au concours de 1851, où l'Institut de France le mit en ligne avec l'illustre MOMMSEN, qui finit par l'emporter, et devant lequel c'est encore un honneur de s'incliner.

Il fut l'un des fondateurs de la Société belge de numismatique, dont il dirigea la Revue pendant nombre d'années

(1) Des plateaux analogues viennent d'être découverts en une sépulture belgo-romaine, dans les travaux du fort de Hollogne-aux-Pierres, près de Liège.

et dont il fut président pendant quarante ans, jusqu'en 1885, puis président d'honneur à vie, *for ever*, disait-il en badinant sur l'homonymie; car jusqu'à sa dernière heure, sa joyeuse humeur ne l'abandonna pas.

Il est impossible même d'énumérer ses nombreux travaux sur la numismatique dans la Revue belge, comme dans la Revue française, dans *le Messager des sciences et des arts*, etc. : il animait toujours ses études d'observations ingénieuses et piquantes, et l'on pourrait former — l'on formera, sans doute — un recueil extrêmement intéressant de *Chaloniana*.

Comme bibliophile, il fut le premier vice-président, puis le président de la Société des bibliophiles de Mons, et fit paraître dans les publications de cette société : la *Chronique du bon chevalier Gilles de Chin*, les *Mémoires de Messire Jean de Haynin*, le *Vœu du Héron* (en collaboration avec DE LE COURT), et une réimpression des *Souhaits faits à Tournay par quelques Francoys après la bataille de Montlhéry*.

Comme artiste, il préludait à son entrée à la Commission royale des monuments par des publications sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, dont il fut fabricien, par des notices sur les tombeaux des comtes de Hainaut, qui se trouvent en ladite église, et sur l'hôtel de ville de Mons.

Il fit insérer plusieurs articles sur des sujets divers dans la *Revue française de numismatique*, les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, la *Revue d'histoire et d'archéologie*, et prononça plusieurs discours remarquables de vie et de vivacité à l'Académie royale de Belgique, à l'Académie

démie d'archéologie siégeant à Anvers, à la Société royale de numismatique, etc.

Comment parler, dans une publication officielle comme notre *Bulletin*, du caractère jovial et caustique du regretté Renier CHALON et de ses publications satiriques?

Cela doit être réservé à une monographie spéciale qui verra le jour à son heure et où l'on fera connaître l'homme aimable, spirituel, mais, il faut bien le dire, toujours épris de passion contre les exagérations de ceux qui veulent se « crester de leur savoir », comme il le disait lui-même (1), et alors souvent redoutable.

Cependant, comment passer sous silence cette mystification scientifique publiée en 1840, qui a nom : *Catalogue de la Bibliothèque du comte de Fortsas* et qui eut un immense retentissement, même au delà de nos frontières; cela forme un assemblage, savamment coordonné, d'ouvrages, tous uniques prétendument? Il y visait non seulement certains savants nationaux, mais même d'autres pays : il n'est pas un titre qui n'ait atteint le but; même plusieurs de ces ouvrages eussent été disputés chaudement aux enchères, si elles avaient pu avoir lieu; mais Chalon, au dernier moment, fit une retraite prudente en annonçant aux intéressés que la vente publique était contremandée...

Renier Chalon faisait partie d'une série innombrable d'Académies et de Sociétés scientifiques de toute l'Europe. Dans notre pays, pas une institution de ce genre qui ne le comptât parmi ses membres.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1846, p. 295.

Ne citons que les créations officielles :

Il était membre de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, dont il fut le directeur en 1874.

Il fut, en outre, président de la Commission du musée royal d'antiquités, vice-président de la Commission royale des monuments, vice-président du Conseil d'administration de la Bibliothèque royale, membre de la Commission de l'Hôtel des Monnaies.

Commandeur de l'Ordre Léopold, après avoir passé par les grades inférieurs et même deux fois par celui d'Officier, Renier Chalon avait peine à comprendre tous les ordres étrangers obtenus par lui dans la rosette multicolore qui ornait sa poitrine.

Un grand nombre de médailles ont été frappées en son honneur.

II. S.

REMPARTS ROMAINS

D'ARLON ET DE TONGRES

4^e ARTICLE (1)

L'illustre archéologue anglais Roach Smith (2) apprécie en ces termes les présentes recherches au sujet des remparts dont la base intérieure se constitue de monuments romains : « No one has treated this important subject so fully and comprehensively as Mr S. He has reviewed all that has been written on it... »

Cette appréciation bienveillante est également celle des archéologues français :

M. de Lasteyrie (3) dit que « M. S. a rassemblé des arguments nouveaux sur une question depuis longtemps étudiée et que l'on considère un peu trop généralement comme résolue. »

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 451; XXVII, p. 57. et XXVIII, p. 77.

(2) *Collectanea antiqua*, VII, p. 48; *British archaeological Association : On the Roman walls of Chester*, p. 10; *The Antiquary*, février 1888, p. 45 (Cfr. *ibid.*, juin 1888, p. 242), etc.

(3) *Revue des Sociétés savantes des départements*, 7^e série, II, p. 104, sur le tout premier article, publié en 1877.

M. Camille Jullian (1), de Marseille, adoptant pour les remparts de Bordeaux les conclusions du premier article de l'auteur, dit que « l'étude de M. S. est jusqu'ici la seule étude satisfaisante sur les remparts des villes gallo-romaines. »

Et cependant que de lacunes encore ! Elles sont ici pleinement avouées, pour compenser l'immodestie apparente des citations qui précèdent...

A peine les précédents articles avaient-ils vu le jour que, de bien des endroits, on signalait à l'auteur des ouvrages ayant, sinon traité la question, au moins cité des monuments romains, remployés dans les remparts antiques ; il n'y a réellement ici d'autre excuse à invoquer que la surabondance toujours croissante des monographies locales, l'impossibilité de se tenir au courant, l'insuffisance à cet égard des bibliothèques les plus riches de Belgique. Un seul homme, quoi qu'il fasse, a de la peine à connaître ce que les Allemands appellent la « littérature » d'un sujet, surtout quand ce sujet, comme les remparts romains, présente quelque généralité et qu'on ne peut se restreindre à l'étude d'un seul pays. Enfin, on n'a pas que cela à faire...

M. de Lasteyrie, cité ci-dessus, après avoir insisté sur la dévastation des Gaules en 254 et avant 277, dit qu'il est probable que les pays ravagés à cette époque profitèrent de la leçon pour se mettre en état de défense. Il insiste sur l'argument tiré de la date des inscriptions trouvées dans les remparts en question, toutes antérieures à la fin du III^e siècle.

(1) *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* (rédigées par les professeurs des Facultés des lettres de Bordeaux et de Toulouse), 1888 (Paris, Leroux), p. 592.

Il fait remarquer les particularités de la construction des remparts d'Arlon, où l'on a songé à protéger les monuments antiques déposés à la base des remparts, ce qui, à ses yeux, rapporte le fait à un temps où le paganisme était tout puissant. Cela convient bien à la fin du III^e siècle, mais non au commencement du V^e.

Il ajoute : « cette intéressante discussion est bien conduite, appuyée sur de bons arguments et les conclusions m'en sembleraient très solides, si, d'une part, il était avéré que les restes antiques employés dans les remparts gallo-romains y avaient été placés avec toutes les précautions que M. S. a cru reconnaître à Arlon... »

« Il y a lieu de tenir compte des ingénieuses observations de M. S.; peut-être faut-il reculer avec lui jusqu'au III^e siècle la construction des murs de certaines villes, principalement dans le nord de la Gaule; mais on n'est pas en droit de généraliser outre mesure ses conclusions et de les appliquer sans preuves nouvelles à tout le reste de la Gaule. »

Cet appel à un complément d'études concerne tout particulièrement les villes du midi de la Gaule, puisqu'on veut bien considérer la question comme tranchée pour le nord de cette contrée.

I

Cularo-Grenoble a fourni, tout à point, la meilleure de ces preuves : dans le deuxième article, publié depuis le travail critique de M. de Lasteyrie, il a été démontré que cette ville avait été réduite en étendue; que les monuments placés à l'extérieur avaient été renversés et que leurs débris

avaient été transportés sur le tracé du périmètre de l'enceinte nouvelle; que les remparts avaient été établis sur ce sous-bassement; enfin, que le « couronnement » de ces remparts (par conséquent placé après leur achèvement) se constitue de deux inscriptions disant : « C'est nous, Dioclétien et Maximien, qui avons fait exécuter cet ouvrage (1) ».

Mais voici que Bordeaux, autre ville du midi de la Gaule, fournit une nouvelle preuve tout aussi importante et tout aussi palpable.

Si Bordeaux ne produit pas une inscription explicite comme Grenoble, elle invoque un texte formel, des vers d'Ausone, poète du iv^e siècle, né à Bordeaux, qui a décrit les remparts de sa ville natale.

Cela engage à insister particulièrement sur Bordeaux, à peine indiquée ci-dessus.

Bordeaux avait été une très grande ville dans les trois premiers siècles; à un moment donné, elle fut réduite au point de laisser *extra muros* des monuments les plus importants.

Or, Ausone, dans ses *Clarae urbes*, rangées d'après leur importance (2), s'excuse de parler de sa patrie, en tout dernier lieu :

Impia jambudum condemno silentia, quod te
O patria.....
Non inter primas memorem : quasi conscius urbis
Exiguæ, immeritas dubitem contingere laudes.

(1) Inutile, devant cette déclaration, d'étudier si l'inscription romaine C.I.L., XII, n° 2228, datée du règne de Claude-le-Gothique (an 269), a été retrouvée dans les remparts (anciens?) de Grenoble.

(2) Voir le titre : *Ordo nobilium urbium*, dont *Clarae urbes* n'est qu'un résumé.

« Vous êtes aujourd'hui si exigüe, ô ma patrie! que ne pouvant plus vous ranger, pour l'étendue, parmi les premières villes des Gaules, je dois parler de vous après toutes les autres... »

Il arrive à la description matérielle de la ville réduite (un parallélogramme entouré de murs et de tours, placé sur la Garonne, traversé par un cours d'eau, enfin divisé régulièrement par de grandes voies) :

Fervent aequoreos imitata fluenta meatus
Quadrua murorum species, sic turribus altis
Ardua, ut aërias intrent fastigia nubes.
Distinctas mirere vias, mirere domorum
Dispositum et latas nomen servare plateas,
Tum respondentis directa in compita partes
Per mediumque urbis fontani fluminis alveum.

Pareille description, comme le fait observer fort à propos M. Camille Jullian, prouve qu'Ausone (510 à 594) n'a pas connu le Bordeaux ancien : « Le Bordeaux qu'il dépeint est une ville qui date de loin ; s'il l'avait vu construire, s'il avait vu élever cette superbe muraille, il nous l'aurait dit. Bordeaux était alors une petite ville ; il fut un temps où elle s'étendait bien au delà du périmètre tracé par le mur d'Ausone, où même elle avait ses plus beaux monuments, ses Thermes, son Temple de Tutelle, son Amphithéâtre, en dehors de la ligne fixée par ces remparts ; notre poète ne veut point parler de ces monuments ; c'est que déjà ils ne sont plus que des ruines, c'est qu'ils ne font plus partie du Bordeaux contemporain, qu'ils se rattachent à une autre ville, à d'autres temps. Ausone ne rappelle pas ces temps de grandeur : ils devaient être trop éloignés de lui. Il n'a pas

connu, paraît-il, d'autre Bordeaux que ce *castrum* enfermé de tous côtés par une solide muraille... »

La note caractéristique de la description d'Ausone est la forme quadrangulaire de l'enceinte urbaine avec les tours qui la flanquaient; cela correspond parfaitement pour Bordeaux aux remparts de la Cité, tels qu'on est parvenu à les retracer sur les plans, d'après l'emplacement des découvertes des pierres monumentales romaines, effectuées à la base des murailles, tout à fait dans les mêmes conditions que pour les autres villes de la Gaule (1).

Mais laissons le plaisir de faire les constatations et d'en déduire les conséquences aux savants archéologues de Bordeaux, MM. Sansas, Rabanis, de Mensignac, Jullian, qui, pendant ces dernières années, se sont appliqués à bien mettre en évidence tout ce qui concerne la question.

Un seul détail sera élagué des citations qui vont suivre; c'est celui de la prétendue précipitation avec laquelle les constructeurs des remparts de Bordeaux auraient procédé à l'édification à l'aide de matériaux trouvés à leur portée (2). Cela peut être aujourd'hui élagué du débat, et Bordeaux comme Périgueux, comme d'autres villes citées par Aurelius Victor et Ammien Marcellin, a été entourée de « *moenia pulchre ornata, fabre polita* », construits en pleine période de tranquillité et de sécurité (3).

(1) *Société archéologique de Bordeaux*, volumes III à VIII, publiés depuis 1877. L'auteur du présent travail, en son premier article, n'avait pu en citer que les volumes antérieurs.

(2) *Ibid.*, IV, p. 184; VII, p. 74.

(3) Plus loin, et plus spécialement dans l'article qui clôturera les présentes études, on montrera les villes d'Angleterre, « *instructis munitionibus adornatae*, » d'après GILDAS et BELLA.

Expliquons-nous d'abord sur ce point.

C'est M. Jullian (1) qui parle, et son témoignage est d'autant moins suspect que lui-même ne peut se dégager complètement de l'idée qui a longtemps régné : « Certes les murailles de Bordeaux, comme celles de Dijon, de Périgueux et des autres villes, ont été construites avec une certaine hâte : l'absence presque complète (2) de fondements (ici les murs reposent parfois directement sur la vase), le choix des matériaux le prouve. On a procédé comme on a toujours fait dans le monde en pareille circonstance, lorsqu'il y a péril en la demeure ; on a demandé aux temples, aux monuments publics, aux cimetières, les pierres de taille nécessaires aux fondations ; on a fait entrer dans le soubassement de la muraille tous les fragments qui, par leur nature et leurs dimensions, pouvaient le consolider : autels sacrés ou funéraires, statues ou bas-reliefs, chapiteaux, fûts ou tambours de colonnes, frises, entablements ou pilastres, tout a paru bon, tout a servi pour l'édification de ces murs. Les cimetières et les monuments de la ville ont été les véritables carrières où ont puisé les entrepreneurs. »

Mais il revient immédiatement à la réalité des faits : « Jamais, ajoute M. Jullian, la chose ne fut faite avec la régularité officielle et le soin méthodique que les empereurs de l'an 500 mirent à élever nos remparts. Peut-on dire, en effet, que ces remparts aient été construits avec précipitation, sous la menace de l'arrivée des ennemis, ou sous la terreur du brigandage ? On ne saurait admettre qu'il ait été plus

(1) *Loc. cit.*, p. 598.

(2) L'observation a-t-elle été bien faite ? Remarquons que plus loin il est parlé de fondations de 2 mètres de profondeur.

facile de les élever que de les démolir ; or, lorsqu'on abattit, en 1866, les abords de la porte *Toscanan*, nous avons été émerveillé, dit M. Drouyn, du peu de travail qu'arrivaient à faire, par jour, dans leur œuvre de destruction, une quinzaine d'hommes manœuvrant une poutre ferrée, suspendue par des cordages à des grues aussi hautes que des mâts : le feu jaillissait à chaque coup et, toutes les heures, une bribe du mur s'éroulait. Le soin avec lequel beaucoup de ces matériaux ont été taillés, ravalés, équarris, l'élégance de la construction en petit appareil et en briques qui couronnait l'édifice, la solidité étonnante du mortier, tout indique que les ingénieurs ont eu le temps de déployer les ressources de l'art de construire chez les Romains. Il semble que le danger fut plus près dans le passé que dans l'avenir, que les villes à fortifier avaient récemment traversé d'épouvantables catastrophes, qu'il fallait, en les mettant désormais en état de résistance, prévenir le retour de pareils désastres, mais que, pour le moment, *on avait le loisir de soigner cette œuvre de défense, de chercher à la rendre solide et durable.* »

Ces explications donnent le coup de grâce à la thèse qui était présentée encore tout récemment par M. de Roumejoux (1), à savoir que les remparts des villes de la Gaule ont été construits « à la hâte, avec les matériaux que les habitants gallo-romains trouvaient sur place ». Il n'y a pas de différence pour ces villes : Bordeaux ne fait nullement exception.

On a évalué ci-dessus (2) à un mois le travail d'édification de 100 mètres de remparts ; d'après ce qui a eu lieu pour

(1) *Bulletin monumental*, 1885 (49^e vol.), p. 564.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 47, note 4.

les remparts de Vérone, ce n'est pas là une œuvre de précipitation, et les Romains y employaient des brigades d'ouvriers étrangers, même de soldats (1).

Mais reprenons la description des remparts de Bordeaux.

Au-dessus d'un soubassement enterré de 2 mètres dans le sol, le mur conservait encore 4 mètres d'épaisseur et se composait de moellons liés par d'excellent mortier, qui faisait du tout une masse compacte. Le mur en petit appareil s'élevait environ de 2^m60 au-dessus du soubassement, ce qui formait pour le tout une hauteur d'environ 9 mètres. Tout cela avait un remarquable caractère de force et de stabilité (2).

Il a déjà été remarqué (5) que, tout comme à Arlon, les pierres du soubassement des remparts de Bordeaux avaient été placées à sec, sans liaison de mortier et simplement juxtaposées le plus exactement possible; que les ouvriers bordelais, en employant à la nouvelle construction d'anciennes pierres monumentales, avaient presque toujours évité de les mutiler inutilement et les avaient placées avec un soin presque religieux; qu'ils s'étaient bornés à retrancher, lorsque c'était indispensable, les parties les plus saillantes qui auraient nui à la solidité de la construction; qu'ils respectaient les inscriptions et autant que possible les sculp-

(1) Voir ci-après une inscription où il est formellement dit que les travaux effectués aux remparts de Viandonissa l'ont été « manu militari. »

Ajoutons à cela l'ingénieuse observation dont M. ROERSCH veut bien faire communication à l'auteur : « S'il y a eu des ouvriers *exacti* pour les remparts de Nicomédie et autres villes, le passage d'EUMÈNE que vous citez prouve aussi l'emploi de prisonniers de guerre (*ex facultate victoriae Britannicae*). »

(2) *Ibid.*, IV, p. 481; VII, pp. 63, 159; BORDÈS. *Histoire des monuments de Bordeaux*, p. 11; JULLIAN, *loc. cit.*

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, pp. 456 et suiv.

tures; qu'ils les garantissaient avec de la terre meuble, s'abstenaient d'employer le mortier pour lier les assises; que les sculptures et les inscriptions étaient toujours placées en dessous ou protégées par d'autres pierres; qu'on semblait avoir pris à tâche de conserver ces monuments pour la postérité, avec une espèce de vénération.....

La construction supérieure était composée de cubes divisés par des briques posées, suivant le motif, soit de champ, soit horizontalement (1); en d'autres termes, la paroi de la muraille était formée de pierres à petit appareil allongé. Cette paroi était coupée à intervalles égaux par des zones de briques groupées sur trois rangs pour arraser la maçonnerie (2).

En certains endroits, les lignes de briques sont encore visibles (3); c'est le mode de construction de l'amphithéâtre de Bordeaux que la tradition rapporte au milieu du III^e siècle, puisqu'elle l'a appelé le palais de Gallien (4).

Cela montre surabondamment que la construction en petit appareil a suivi et non précédé la construction en pierres monumentales et qu'ainsi l'emploi de ces dernières pierres avait eu lieu à une époque où l'art romain était pratiqué à Bordeaux, c'est-à-dire avant la chute définitive de l'empire; que conséquemment Bordeaux a été détruit une première fois sous la domination romaine (5).

Tout le soubassement des remparts, partout où il a été

(1) BORDÈS, p. 11.

(2) *Soc. archéol. de Bordeaux*, IV, p. 185.

(3) *Ibid.*, p. 177.

(4) *Ibid.*, p. 181; VII, pp. 47, 159. Cfr. DE CAUMONT, *Cours d'antiquités monumentales*, III, p. 177.

(5) *Soc. archéol. de Bordeaux*, VII, p. 48, 159.

fouillé, était construit à l'intérieur, jusqu'à une hauteur de 2 mètres et parfois de 4 mètres, de débris provenant de monuments romains imposants par leurs dimensions et par le luxe exagéré de leur décoration (1), la plupart simplement juxtaposés, sans être liés par aucun mortier ; les murailles se soutenaient ainsi par leur masse (2).

A propos de ce que contenait la base des remparts, on parle continuellement de pierres de grand appareil très régulier ayant servi à la construction d'édifices considérables, comme palais ou temples, des frises, entablements, corniches, chapiteaux, pilastres, colonnes, quelques-unes de ces pièces de dimensions colossales, toutes d'une grande richesse de décoration, à ornementation variée (3), des autels, des statues de marbre, des cippes.

On a signalé tout récemment (4) l'existence d'une portion du soubassement de la muraille gallo-romaine de Bordeaux dans une cave. La partie visible de la muraille est construite en pierres de grand appareil ; quelques-unes sont ornées de riches sculptures et de moulures ayant appartenu à de grands monuments.

En un autre endroit des mêmes remparts, on a aussi trouvé, il y a quelques années, deux énormes blocs ayant d'abord servi à des constructions colossales : l'un porte des traces de moulures, l'autre est orné sur une face d'un pilastre avec des feuilles lancéolées en imbrications. Ce dernier travail est bien plus délicat et mieux fini que tout ce qu'on

(1) *Soc. archéol. de Bordeaux*, IV, pp. 176, 178, 180; VI, p. 94; VII, p. 65.

(2) *Ibid.*, VII, p. 139.

(3) *Ibid.*, IV, pp. 47, 185; VII, pp. 65 et 161.

(4) *Ibid.*, III, p. 194.

avait trouvé d'analogue. L'un et l'autre de ces blocs, détachés d'un édifice considérable, avaient ensuite reçu à leur centre une excavation pour loger une urne cinéraire que devait recouvrir un cippe. Les scellements apparaissent encore. Ces blocs avaient enfin été employés à la construction des murailles (1).

On se demande comment il peut se faire que les Romains aient construit les murailles d'une ville avec les débris de monuments presque contemporains. La plupart de ces débris semblent, en effet, sortir à peine des mains de l'ouvrier. On y a vu des tombeaux à peine finis. C'est là, dit-on, un des points obscurs de l'histoire de Bordeaux sur lesquels il y aurait beaucoup de choses à dire (2)...

La cité n'était qu'une minime partie de la ville romaine, pas le tiers ! (3) et ses murailles recèlent en leurs flancs une si prodigieuse quantité de débris de monuments que (on le répète à satiété) l'enceinte n'aurait pu les contenir tous si on avait dû les réédifier (4). Or, bien naturellement, l'intérieur de cette enceinte, placée à l'entrée du port, comprenait déjà bon nombre des monuments les plus importants qu'on avait eu soin de conserver ou de rétablir.

Les fontaines, dit Sansas (5), avaient cessé d'exister lorsque les murailles de Bordeaux ont été construites, c'est-à-dire avant le siècle d'Ausone, puisque le poète parle des murailles dans lesquelles on en trouve les débris; cela se

(1) *Soc. archéol. de Bordeaux*, VII, p. 170.

(2) *Ibid.*, IV, p. 176. M. Cam. JULLIAN, *loc. cit.*, a abordé cette question et l'a résolue dans le sens des présentes études.

(3) *Société archéologique de Bordeaux*, VII, p. 67.

(4) *Ibid.*, IV, p. 185; VII, pp. 48, 65, 82.

(5) Cité *ibid.*, VII, p. 80.

conçoit parfaitement : les murailles de Bordeaux ne furent construites qu'après une première destruction de la ville, et les parties de l'aqueduc situées au-dessus du sol durent avant tout être détruites (par les ennemis?). C'est, en effet, dans le soubassement des remparts décrits par Ausone qu'on a découvert les pierres constatant la donation faite par le préteur C. Julius Secundus, à l'effet de créer des fontaines publiques dont l'emplacement était, par conséquent, à l'extérieur du tracé restreint.

Des thermes découverts en 1557 avaient également été laissés en dehors des remparts nouveaux (1).

C'est également *extra muros* qu'on a trouvé des mosaïques, etc., indices d'établissements d'une certaine importance qu'on avait abandonnés pour se réfugier dans la cité entourée de murs (2).

L'amphithéâtre, monument le plus souvent placé à l'extrémité des villes, mais à l'intérieur (3), a dû être nécessairement laissé en dehors de l'enceinte réduite qui entourait le port. Celui de Bordeaux, dit Palais de Gallien, était à plus de 1,000 mètres des remparts décrits par Ausone (4).

Mais, ce qui est plus caractéristique, le temple de la divinité protectrice du Bordeaux des Romains, appelé les Piliers de Tutelle, a été laissé en dehors de l'enceinte (5).

(1) *Soc. archéol. de Bordeaux*, VII, p. 84.

(2) *Ibid.*, VII, pp. 70 et 88.

(3) PANVINUS, p. 29, est, au contraire, d'avis que les amphithéâtres étaient en dehors de l'enceinte des villes. Il en existe, à la vérité, des exemples : TACITE, *Hist.*, II, 21.

(4) *Ibid.*, VII, p. 67.

(5) C'est ce qui eut lieu également à Périgueux, où la Tour de Vésonne (qu'on considère comme le temple de Vesuna, la divinité protectrice de la ville des Pétrocorres) fut également laissée en dehors de l'enceinte restreinte.

Or, on ne peut soutenir (1) que ce soit là une construction établie à l'extérieur par les habitants du quadrilatère décrit par Ausone.

Voici comment cela est démontré à la dernière évidence (2) : « Le temple du dieu tutélaire de la ville, d'après les règles établies, se trouvait toujours à l'intérieur des villes et jamais à l'extérieur; on sait que lorsqu'il s'agissait du dieu ou de la déesse protégeant une ville, tout était mystère; son nom ne devait pas être connu. Il fallait que les ennemis ne pussent invoquer cette divinité en l'appelant par son nom et l'attirer hors de la ville, loin de son peuple, en lui adressant le *carmen* sacramentel. »

Les anciens attachaient parfois les statues de leurs dieux à une chaîne retenue par le piédestal; de plus, l'expression connue *genius hujus loci* qui se trouve sur plusieurs autels élevés en l'honneur des divinités protectrices, indique bien le caractère essentiellement local de cette espèce de divinités : le temple de la Tutelle de Bordeaux ne peut donc pas avoir été construit ailleurs que dans la ville, et si, à un moment donné, on constate que ce temple est en dehors de la cité, c'est que celle-ci n'a plus les dimensions de la ville ancienne.

Le simulacre même de la divinité avait été sans doute transporté dans la cité comme un palladium; mais le regret que durent éprouver les Romains de Bordeaux d'abandonner le lieu où son culte se célébrait, se manifesta par le maintien du temple, au moins provisoirement, jusqu'à ce qu'un jour

(1) Comme l'a fait BORDES, p. 12.

(2) Société archéologique de Bordeaux, VII, p. 67.

l'imminence d'un siège vint imposer la nécessité inévitable de la destruction jusqu'alors différée.

On a découvert, dans Bordeaux même, des inscriptions en l'honneur de cette déesse *Tutela* (1). Or, le culte de la divinité était antérieur à Dioclétien : une des inscriptions est datée de l'an 224, sous Alexandre Sévère (2).

Un petit bronze de Claude-le-Gothique (3) a été trouvé dans les interstices des grandes pierres formant la base de la muraille; cette monnaie, évidemment perdue par l'une des personnes employées à la construction de la muraille, est dans un état parfait de conservation; le relief est très saillant, sans trace de frai. Elle n'avait pas longtemps circulé quand elle est tombée entre les pierres où on vient de la retrouver. C'est donc bien vers la fin du m^e siècle que les murailles de Bordeaux ont été construites, après une première destruction de cette ville.

Aucun des savants qui ont écrit sur les remparts de Bordeaux ne s'arrête un instant à l'idée qu'il pourrait s'agir à Bordeaux de l'application des lois des fils de Théodose au commencement du v^e siècle, ces lois cousues ensemble dont il a été parlé ci-dessus; ils ne songent pas même à une construction du iv^e siècle.

« On s'est étonné, dit l'un d'eux (4), que le soubassement des murs de la Cité gallo-romane était formé de pierres monumentales, débris de palais et de temples somptueux. On voulait attribuer au moyen âge ces constructions, qui

(1) *Société archéologique de Bordeaux.*

(2) O'REILLY, I, p. 652.

(3) *Soc. archéol. de Bordeaux*, VII, pp. 79 et 168.

(4) *Ibid.*, IV, p. 185.

témoignent incontestablement d'une première destruction de Bordeaux. C'est là une idée absolument fausse. Les murailles dont nous nous occupons ont été construites sous la domination romaine, et c'est antérieurement au iv^e siècle que Bordeaux a été détruit une première fois. »

Il y a plus de trois cents ans, Elie Vinet a écrit ce passage caractéristique (1) : « Voilà donques de vieilles murailles d'une petite ville de figure quarrée, telle qu'Ausone peint son Bordeaux; mais toutefois il y a à douter si cela est le premier Bordeaux, et c'est-il à sçavoir si ces murailles ici sont les premières murailles de ladite ville; car, aux fondements de ces vieux murs, se trouve grande quantité de pierres ouvrées qui ont jadis servi à temples et à édifices; des pièces de colonnes cannelées et d'autres sortes, médailles en pierre, images, épitaphes et inscriptions de lettres en langage latin et non d'autre; et en telles écritures le nom des anciens habitans de ladite ville... Par lesquelles reliques d'antiquité semble que cela ne sont les premières murailles de Bordeaux; ains qu'il a été quelquefois ruiné, et que ces murs ici ont été faits de ces ruines.

» Cela que je vois pour le jourd'hui se trouver aux fondements des vieux murs quarrés qu'Ausone baille à la ville nous fait douter de l'ancienneté desdites murailles et ne pouvons pour cette heure assurer que Bordeaux soit ville murée de guère plus longtemps que celui de son Ausone qui descrivait ainsi sa ville environ quatre cens ans après la nativité de Jésus-Christ... »

(1) *Soc. archéol. de Bordeaux*, VII, p. 74; *L'antiquité de Bourdeaux et de Bourg* (présentée au roi Charles neuvième le trezième jour du mois d'avril l'an 1565), 1^{re} édit., 1574, ouvrage réimprimé récemment.

Jouannet, qui a fouillé les remparts de Bordeaux vers 1850, Drouyn et Sansas, id. de 1840 à 1860, MM. Rabanis, Dezeimeris et G. de Mensignac, qui constatent les découvertes modernes, disent tous que l'enceinte quadrilatérale de Bordeaux date de la fin du III^e siècle (1).

La description d'Ausone (2) a permis de suivre avec certitude le tracé en quadrilatère des anciens remparts de Bordeaux; les restes, qui existaient encore en 1770, ont fait connaître avec précision le plan de la ville réduite (3); c'est uniquement dans ces remparts, ainsi déterminés, qu'on a découvert les assises de monuments romains, et nulle part ailleurs le sol de Bordeaux n'offre les traces d'une autre enceinte pareille (4).

Cela est parfaitement confirmé par le fait que tous les débris des monuments romains qui sont entrés dans la construction des remparts de Bordeaux, appartiennent, sans exception, à l'architecture, à la sculpture romaine du I^{er} siècle à la fin du III^e (5).

L'épigraphie y ajoute son témoignage; une inscription de l'an 258 (6) démontre que l'enceinte nouvelle n'a pas été élevée avant le règne de Gallien, et la multiplicité des monogrammes, dans les inscriptions de cippes ou autels,

(1) *Soc. archéol. de Bordeaux*, IV, p. 181; VII, pp. 65, 74, 79, 85. Voir aussi O'REILLY, I, p. 62.

(2) *Ibid.*, IV, pp. 176, 181.

(3) BORDES, p. 11.

(4) *Société archéologique de Bordeaux*, IV, p. 181.

(5) *Ibid.*, IV, pp. 64, 181.

(6) C'est par erreur que SANSAS tire argument des mots *HIC IACET ET CORPVS EXANIME* de cette inscription, pour en faire une inscription chrétienne. Ces expressions se trouvent ensemble dans l'inscription païenne d'un Iuperque (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 484).

tendent à rapprocher la date des remparts de la fin du III^e siècle (1).

Cependant, si l'on est d'accord à Bordeaux pour fixer au III^e siècle l'érection des remparts en question, on manifeste quelque hésitation sur le moment précis où la construction fut effectuée.

« Il est évident, dit Jouannet (2), que la construction des murs de Bordeaux, chantés par Ausone, n'était pas antérieure au III^e siècle, époque de convulsions politiques, où l'on vit les légions de la Gaule disposer de l'Empire et lui donner des maîtres. Serait-ce abuser des conjectures que d'attribuer à quelqu'un de ces Césars improvisés l'antique enceinte de Bordeaux?..... »

La trouvaille de la monnaie de Claude, dont il vient d'être parlé, ne laisse pas de place pour cette hypothèse, puisque la période dite des « Trente tyrans » a pris fin peu après la mort de cet empereur; il est probable qu'on songea seulement, après la reprise des villes par Probus, à mettre celles-ci à l'abri en les fortifiant.

Drouyn (3) dit avec raison : « Au III^e siècle de notre ère, les premiers barbares arrivèrent et, avec eux, la ruine et la désolation; les villes ouvertes furent pillées et brûlées, leurs habitants massacrés et traînés en esclavage. Pour éviter de semblables malheurs, il fallait prendre un parti héroïque et sacrifier une portion de la ville et des monuments qui l'em-

(1) *Société d'archéologie de Bordeaux*, VII, pp. 175, 220, 221, 225.

(2) Passage relaté par la *Société archéologique de Bordeaux*, VII, p. 75.

(3) *Ibid.*, VII, p. 79, où le passage de cet archéologue est également rapporté, ainsi qu'un autre de M. BABANIS.

bellissaient et, avec leurs matériaux, construire des tours et des remparts. »

Quant aux accroissements ultérieurs de Bordeaux, qui ne tarda pas à reprendre de l'extension après les invasions des Normands (1), ils sont rendus sensibles par un plan du xv^e siècle, intitulé : « Le vif pourtrait de la Cité de Bordeaux, 1575 ». Les Piliers de Tutelle sont déjà incorporés dans la ville moderne ; mais l'amphithéâtre, dit de Gallien, ne l'est pas encore (2).

La ville actuelle, qui comprend l'emplacement de cet amphithéâtre, n'est donc pour ainsi dire que le rétablissement du périmètre de la ville romaine primitive, qui, sans doute, comprenait l'amphithéâtre, comme on l'a vu ci-dessus.

L'abbé Lebeuf (3), à propos des murs de Bordeaux, dit avoir remarqué le même entassement de débris romains dans toutes les villes dont le siège épiscopal est ancien ; il est d'avis que les remparts de Bordeaux ont été bâtis vers l'an 500. Ce sont les conclusions du présent travail.

II

Les notes sur les villes de la Gaule contenant dans leurs remparts un soubassement de pierres monumentales du temps des Romains, s'accroissent de jour en jour.

(1) *Société archéologique de Bordeaux*, IV, p. 182.

(2) Voir dans l'ouvrage de BORDES, en regard de la p. 8.

(3) *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres*, XXVII (1755), p. 147.

GIBBON, ch. XIX, a bien tort de lancer à ce savant, qu'il appelle « Le Bœuf », le peu aimable compliment : « antiquaire dont le nom exprime assez heureusement les talents. »

Voici d'abord quelques mentions nouvelles de villes entourées de remparts romains, dont le soubassement était constitué d'inscriptions, pierres sculptées, etc. :

Ax (Arrière) (Voy. ci-après Paris). Ax est, en effet, une ancienne forteresse sur un emplacement occupé, à l'époque romaine, à raison des eaux thermales de cette localité. Cependant il est possible qu'il y ait double emploi entre Acqs, citée par Vinet, et Dax (Landes), déjà nommée.

Bayonne (comme Brest, Fréjus, Paris, Rennes et Vannes) est rangée parmi les villes romaines entourées de remparts construits dans des conditions semblables (1).

Beaune. Certaine inscription portant l'inscription, où l'on croyait lire MINERVAE CIVIS (2), a été trouvée dans les ruines des murs de l'ancien *castrum* romain (3).

Brest et Fréjus. Voy. *Bayonne*.

Lisieux et Meaux sont signalées par les couches de monuments romains ensevelies sous leurs remparts (4).

Paris. Quicherat (5), parlant de la capitale de la France, dit que, sous Constance Chlore ou Constantin, on fortifia les villes de l'intérieur de la Gaule, et que, dans leur voisinage, on construisit des citadelles pour y tenir les troupes à demeure.

Si l'on accepte les données des présentes études, il s'agit non pas de Constantin, mais bien de Constance Chlore, associé de Dioclétien à l'empire, et déjà connu comme le

(1) DE CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie* (Ère gallo-romaine), pp. 631 et suiv.; XVIII^e Congrès archéologique de France, pp. 40 et 47.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 272.

(3) ROSSIGNOL, *Histoire de Beaune*, p. 23.

(4) XXVIII^e Congrès, p. 45.

(5) *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 465.

restaurateur des remparts d'Autun; il peut très bien être accepté comme le fondateur des fortifications de Paris.

Quicherat, s'occupant des substructions étendues qu'on rencontre à Paris sur la rive gauche de la Seine, ajoute : « La réflexion m'amène à soupçonner qu'il y avait là un nouvel exemple du fait signalé par M. de Caumont à l'égard de beaucoup de cités romaines qui, après avoir pris une grande extension sous les premiers Césars, avaient été réduites, à l'époque du Bas-Empire, à n'occuper plus qu'un coin de leur ancienne superficie. »

Cette ingénieuse supposition est confirmée par une constatation datant de trois siècles. Elie Vinet (1), parlant des villes de Bayonne, Acqs, Saintes, Poitiers, Tours et *Paris*, *au logis qu'on appelle de Cluny*, dont les remparts sont de construction analogue à ceux de Bordeaux, dit : « Aus fondemens de ces vieux murs se trouve grand quantité de pierres ouvrées qui ont jadis servi à temples et autres édifices, des pièces de colonnes cannelées et d'autre sorte (2) ».

Rennes et *Vannes* sont citées avec Bayonne, Brest, Fréjus, etc., parmi les villes dont les remparts recèlent des inscriptions romaines (3).

La série des villes de la Gaule, dont les remparts ont été construits d'une façon identique, s'élève donc aujourd'hui au chiffre de 58, plus quelques fortifications secondaires, telles que Larçay et Jublains; cela se rapproche du chiffre de 60 ou 70, mentionné dans les messages de Probus au sénat

(1) Ouvrage cité ci-dessus.

(2) Si les remparts de Paris étaient aux environs du musée de Cluny, le Paris romain devait être fort restreint, comme le pense QUICHERAT.

(3) .XXXIII^e Congrès, pp. 40 et 47.

romain, comme étant celui des villes reprises par lui sur les barbares, et que, par conséquent, il s'est agi de fortifier à la fin du III^e siècle.

Il existe, en outre, plusieurs villes signalées à la fois comme entourées de remparts romains et comme sièges anciens d'évêchés, double caractère qui, comme on le verra plus loin, permet d'espérer des découvertes d'inscriptions dans les remparts. Telle est *Avignon*, dont l'enceinte a même la forme en quadrilatère du camp romain (1), remarquable à Bordeaux et à Grenoble ; telle est encore *Saint-Lizier* (de Couserans) (2), etc.

— Enfin, voici quelques notes complémentaires au sujet des villes déjà nommées ci-dessus.

Auxerre. Une médaille de Tetricus (268 à 275) a été trouvée récemment dans le milieu même de la tour d'Orbandelle, qui faisait partie de l'enceinte romaine (3).

Besançon. On se souvient de la description des remparts de cette ville (4), analogue à ceux que l'on a supposé avoir existé à Namur (5). Cette ville, qui autrefois s'étendait dans la plaine, se concentra tout entière sur le roc élevé qui en était autrefois la citadelle, et l'*oppidum* cessa d'être habité au profit de l'*arx* de la montagne.

On n'a qu'à comparer deux passages, l'un de César, l'autre de l'empereur Julien, pour saisir dans le vif la différence qui était survenue sous Dioclétien.

(1) *Bulletin monumental*, 3^e série, XII (1884), p. 56.

(2) *Ibid.*, p. 778.

(3) *XV^e Congrès*, p. 693.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 456.

(5) *Ibid.*, XXVII, p. 65; *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XVII, p. 45; *West-deutsches Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1886, p. 251.

D'après le premier (1) : « Vesontio est *oppidum maximum* Sequanorum... idque natura loci... munitur... propterea quod flumen Dubis, ut circino circumductum, paene *totum oppidum* cingit; reliquum spatium quod est non amplius pedum DC, qua flumen intermittit, mons continet magna altitudine, ita ut radices ejus montis ex utraque parte ripae fluminis contingant. Hunc murus circumdatus *arcem* efficit, et eum *oppido* conjungit. »

D'après le second (2) : « Vesontio est *oppidulum* nunc reffectum, *magnum tamen olim*, et magnificis templis ornatum, moenibus firmissimis, et loci natura munitum, propterea quod cingitur Dubi; estque, ut in mari, *rupes excelsa*, propemodum ipsis avibus *inaccessa*, nisi qua flumen ambiens tanquam littora quaedam habet projecta »

L'*arx* de César est devenue tout l'*oppidum* de Dioclétien.

Il ne s'agit que de rapprocher de la comparaison de ces textes la description de ce qui reste de l'antique Besançon : « La ville fut anéantie dans la plaine; elle se releva sur la montagne. Des débris de sculptures, etc., transportés sur la montagne, servirent à bâtir le rempart. La ville nouvelle, entourée de ce nouveau rempart, fut bâtie sur le roc et les murailles romaines de l'ancienne ville (l'*oppidum* de César) cessèrent d'être habitées. »

La ville moderne a repris l'étendue que la ville primitive avait du temps de César.

(1) *Bello gallico*, I, 58.

(2) Lettre 58, adressée à Maxime. Édité Talbot, p. 598. Trad. latine de l'édition de 1650, p. 180, rectifiée, quant aux noms, d'après les notes de PETAVIUS, p. 519, *ibid.*; voir aussi la traduction de cette lettre par CHIFFLET, *Vesontio*, I, p. 190, qui remplace erronément *reffectum* par *dirutum*.

Boulogne. L'enceinte de cette ville avait la forme en rectangle de celles d'Avignon, Bordeaux, Grenoble, etc. Quand on détruit quelque partie de ses remparts, on y découvre toujours des pierres sculptées provenant de colonnes, tombeaux, etc. (1). Eumène (2) cite seulement les travaux que Constance Cléopâtre a effectués au port, mais il en parle en de tels termes : « quænam unquam mirabimur valla castrorum post hoc novum in mari vallum », qu'il semble impossible de supposer que ce César, après s'être emparé des *Gessoriacenses muri* (donc de Boulogne déjà fortifiée), n'aurait pas jugé à propos de substituer aux remparts anciens, reconnus insuffisants, des remparts nouveaux pour compléter les travaux militaires de la ville et du port réunis.

Bourges. Les pierres des remparts, à la base, se tiennent sans mortier, par leur simple superposition ; on y voit des corniches, des médaillons de grandes dimensions, dont le profil seul est visible (3).

Mans (le). Hucher (4) fait remarquer que les blocs de pierre, provenant des remparts de cette ville, appartiennent au III^e siècle par leurs inscriptions, etc.

Melun. Les remparts antiques de cette ville sont construits à l'aide de débris, parmi lesquels on a trouvé des groupes sculptés, des pierres tumulaires, des inscriptions, dont une en l'honneur de Mercure, une autre en mémoire de l'empereur Nerva, et au-dessus un blocage composé de pierres brutes et de tuileaux noyés dans un bain de mortier

(1) XXVII^e Congrès, p. 257.

(2) *Paneg. veter.*, IV, EUMENE, *Constantio Cæsari*, 6.

(3) XVI^e Congrès, p. 116.

(4) *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, p. 57.

où il entre de la chaux, du sable et de la tuile pulvérisée; le tout à partir d'une certaine hauteur, recouvert d'un parement de petit appareil, avec cordons de briques, comme dans beaucoup de constructions romaines.

Voici comment M. G. Leroy parlait d'abord (1) de ces constructions (on remarquera la même évolution d'idées que dans la plupart des études analogues) :

« Je pense que les remparts de Melun construits à l'époque gallo-romaine sont le fait d'événements critiques, urgents, qui expliquent la façon dont ils ont été édifiés. Les monuments anciens sur lesquels ils reposaient avaient été jetés pêle-mêle, au hasard, sans autre pensée que de former une base solide pour asseoir la maçonnerie. On y avait répandu de la terre pour combler les interstices et, sur le tout, la maçonnerie avait été élevée. Les pierres monumentales de la base de ces remparts étaient posées sans ordre; on ne s'était même pas préoccupé de leur équilibre, qui ne s'est trouvé assuré que par les terres jetées par dessus; on n'a certainement pris aucun soin pour protéger les inscriptions. Je suis donc tenté de croire que le rempart de Melun a dû être construit sous le coup de la nouvelle de l'arrivée prochaine des barbares d'outre-Rhin, au commencement du v^e siècle; on a agi avec précipitation, en se servant des matériaux qu'on avait sous la main, notamment des monuments du paganisme, nombreux dans l'île de Melun, qu'il s'agissait de ceindre de murailles pour résister à l'invasion. »

Voici de nouveau reparaitre l'idée de précipitation si

(1) *Revue des Sociétés savantes* (IV^e série, IV, 2^e semestre 1866), p. 202.

incompatible avec la recherche d'ornementation indiquée par les cordons de briques, avec la peine qu'on s'est donnée pour aller chercher au loin des pierres sépulcrales....

M. Leroy fut directement interpellé.

Or, ayant reçu communication du 2^e article, M. G. Leroy écrit (1) à l'auteur qu'il accepte pour Melun la loi alléguée de Dioclétien et ajoute :

« Les remparts d'Arton ont été construits dans les mêmes conditions que ceux de Melun, où j'ai retrouvé, dans leur base, le même enfouissement de monuments antiques, débris de temples, de sépultures, etc. C'est évidemment la même idée qui a présidé à la construction de tous ces remparts. S'il avait été possible de poursuivre nos fouilles, les résultats en auraient été bien fructueux. L'impossibilité résulte de ce que la plupart des maisons ou des murs de terrasses qui bordent la Seine, dans l'île Saint-Étienne ou la cité, sont bâtis sur les anciens remparts gallo-romains, qui reposent eux-mêmes sur des monuments antiques. En 1865, les fouilles n'ont pu être poussées que sur une longueur d'une vingtaine de mètres au plus; elles nous ont fourni des antiquités bien précieuses. Jugez de ce qu'elles nous auraient donné si l'on avait pu explorer tout le circuit de l'île, c'est-à-dire un kilomètre environ... »

Nantes. L'enceinte romaine de cette ville avait la forme du rectangle, signalée en bien d'autres places fortes du temps des Romains.

La construction des murs est analogue à ce qu'on a

(1) Lettres du 25 mars et du 17 juillet 1888, qui citent ses études sur la question, publiées en 1865, dans le *Bulletin archéologique de Seine-et-Marne*.

constaté à Angers, au Mans, à Sens, à Tours, etc. : la face extérieure de ces murs est revêtue de pierres d'un petit appareil coupé par des lignes de briques ; à l'intérieur, on a trouvé de nombreux fragments de monuments détruits : chapiteaux, bas-reliefs, tronçons de colonnes, blocs de pierre d'un fort échantillon, autels, avec sculptures et inscriptions ; une de ces pierres porte le nom de l'empereur Tacite (275-276) (1).

Périgueux. Comme à Grenoble, au Mans, à Sens, à Tours, etc., les murs et les tours de l'enceinte de Périgueux ont été élevés avec des débris de monuments romains, ce que le fer et le feu n'avaient pas détruit. Dans la continuité des murs sont venus s'entasser frises, tambours de colonnes, chapiteaux, autels, tombeaux ; en un mot, les débris d'une ville entière. C'est des murs de la citadelle de la Cité que proviennent la grande partie des colonnes et chapiteaux, frises, architraves, pilastres, métopes, caissons, autels, tombeaux, bustes, inscriptions qui sont rassemblés au musée (2).

A propos des murs de Périgueux, il y a lieu de consigner des observations importantes :

« Le mur de la citadelle de Périgueux n'a pas été élevé aussi hâtivement qu'on l'a prétendu : la circonférence des tours est parfaitement tracée ; elles se relient très solidement aux courtines ; leur base est pleine ; elle repose sur le tuf et l'épaisseur des matériaux, qui mesurent jusqu'à 2^m50 de long

(1) XXIII^e Congrès, p. 114 ; *Revue des Sociétés savantes*, IV^e série, III, p. 407.

(2) XXIII^e Congrès, p. 45 ; XXV^e *id.*, pp. 199 et 260.

sur 0^m80 de haut, donne à l'ensemble toute la solidité désirable (1). »

Dans l'enceinte réduite de Périgueux, dit un archéologue (2), « la population décimée trouva un refuge qui suffisait à de rares survivants ».

Reims. Les inscriptions les plus récemment recueillies se trouvaient réunies sur un seul point des anciens murs de la ville et faisaient partie, avec l'arc de triomphe de la porte de Mars, de l'enceinte du palais des archevêques, dit château de Mars (5).

Tout porte à croire qu'après les invasions des barbares, les murs de la ville furent reconstruits avec des matériaux empruntés aux édifices antiques qui dépassaient son enceinte et dont les débris couvraient le sol.

La vie d'un archevêque de Mayence, écrite au XII^e siècle (4), parle de ruines de temples antiques qui, à Reims, furent employées dans le travail des murailles : *labor humanus*, y est-il dit,

Traxit vicinas ad opus murale ruinas.

Mais l'on ne discerne pas très bien s'il ne s'agit pas de travaux contemporains de l'auteur : il est certain, par exemple, que pendant le moyen âge, des réfections ou consolidations furent effectuées aux remparts romains, comme à ceux des villes de Noyon, Beauvais et Évreux ; le clergé de ces villes fut obligé d'y contribuer, par décision du parle-

(1) XXV^e Congrès, *loc. cit.*

(2) XXIII^e *id.*, p. 45.

(5) LORICET, *Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions*, etc., p. 8.

(4) Dans la *Bibl. rev. germ.*, de JAFFÉ, III, p. 576.

ment, en 1588 et 1594 (1) ; les ruines antiques fournirent nécessairement un contingent à ces travaux ; seulement ceux-ci auront laissé leurs traces plutôt à l'extérieur qu'à l'intérieur des remparts.

Tours. Des inscriptions romaines ont été retrouvées dans les remparts de cette ville. En examinant la partie basse de la muraille, qui mesure 4 mètres d'épaisseur, on remarque une quantité fort considérable de bloes encore superposés, sans être reliés par du ciment ou du mortier. Les assises de ces murailles sont composées principalement des débris de tombeaux, de frises, de corniches et de colonnes, appartenant par leur style aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne (2).

Dans la Gaule, on peut donc le dire avec certitude, la loi attribuée à Dioclétien et à ses collègues, a été observée partout, et des remparts « bourrés » de monuments antiques ont entouré un grand nombre de villes, toutes réduites en étendue.

Il n'y a été trouvé d'autre exception que pour Autun, qui, à raison de sa position et de son importance, a pu recevoir le *spatiosus ambitus* dont parle Ammien Marcellin ; quoique cet auteur décrive les remparts comme étant déjà au iv^e siècle délabrés *carie vetustatis*, il n'en est pas moins vrai que c'est dans ces remparts qu'ont été trouvées les assises de pierres monumentales romaines ; or, cela est affirmé par Eumène, ils avaient bien été établis par Constance (3).

(1) PAPON, *Recueil d'arrêts notables*, I, v, n^o xx, p. 19^b.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, IV^e série, III, pp. 18 et 257 ; GIRAUDET, *Histoire de Tours*, I, p. 20.

(3) Voir ci-dessus, XVI, p. 476, et XXVIII, p. 98.

Il va d'ailleurs de soi que l'Empire romain a conservé de grandes villes, et que le système de réduction qui a pu leur être appliqué, leur a toujours laissé les dimensions que comportait leur importance de capitales ou métropoles : c'est aux villes accessoires de l'intérieur que s'est appliquée spécialement la loi supposée de Dioclétien.

III

Nous connaissons les remparts des villes de la Gaule ; explorons les autres parties du monde romain.

Or, c'est non seulement en Gaule, c'est aussi dans tout le monde romain qu'on signale des remparts ayant servi de réceptacle à des inscriptions romaines, etc. Malheureusement les mentions banales *in muris* ou *in moenibus*, ne permettent pas toujours de déterminer dans les recueils épigraphiques s'il s'agit d'inscriptions trouvées à l'intérieur des remparts ou encastrées, depuis leur découverte, à l'extérieur des murailles. Il a donc fallu se contenter de s'appuyer sur des descriptions circonstanciées, *reperitum in ruderibus moenium*, ou quelque chose de semblable.

Répétons qu'il ne s'agit pas de démontrer que toutes les fortifications de l'empire romain datent de Dioclétien ; il y a eu partout des forteresses élevées avant ou après ce règne, surtout aux frontières, selon les nécessités des temps ; seulement le nombre des villes fortifiées, à l'intérieur de l'empire, a augmenté dans une proportion notable à la fin du III^e siècle, et les constructions de cette époque se sont signalées par leur soubassement de pierres monumentales romaines et, en général, par la réduction des enceintes des villes.

En d'autres termes, il s'agit de savoir non pas qui a élevé les remparts d'une ville déterminée, mais qui a ordonné de placer les pierres monumentales à la base des murailles nouvelles entourant, en général, des villes concentrées.

Le présent travail a pour but de vérifier si, parmi les nombreux remparts construits dans ces conditions, il en est qu'on puisse attribuer à d'autres qu'à Dioclétien et ses collègues.

Un élément de confusion se présente : on peut bien certifier aujourd'hui que tous les dépôts d'inscriptions à la base intérieure des remparts sont du ^{III} siècle, parce que toutes les dates qu'il a été permis de reconnaître dans ces inscriptions sont antérieures à l'an 285.

Mais, d'autre part, ce ^{III} siècle, où seulement on a songé à fortifier l'intérieur de l'empire, fournit une série d'indications de remparts construits avant Dioclétien :

En 258, le sénat romain fait mettre toutes les villes d'Italie en état de se défendre contre Maximin, qui assiège inutilement Aquilée (1).

Les habitants d'Athènes, sous Valérien, relèvent leurs remparts, ruinés depuis Sylla (2).

Gallien construit des remparts à Vérone et constate le fait par une inscription (3).

Claude II agit de même en ce qui concerne Nicée, où Busbeeq a lu sur les portes deux inscriptions dans ce sens (4);

(1) CAPITOLIN, *Les Maximius*, XXI, XXII; *Maxime et Balbin*, X. HÉRODIEN, VIII, 2, ajoute qu'on n'avait plus depuis longtemps songé à fortifier les villes d'Italie, protégées par tant de provinces.

(2) ZONARAS, *Ann.*, XII, 25; TREBELL.POLLIO, *Gallieni duo*, XIII.

(3) C.I.L., V, n° 3529; elle est reproduite ci-après.

(4) C.I.G., n° 3747, 3748; cfr. C.I.L., III, n° 527.

peut-être même faut-il attribuer les remparts de cette ville à Quietus, qui figure parmi les Trente tyrans, et dont une médaille a pour revers Nicée, entourée d'un rempart à six tours (1).

Aurélien fortifie Rome et Probus achève l'œuvre (2).

Etc., etc.

Mais il n'en existe pas moins un fait historique : l'établissement, sous Dioclétien, de nouvelles fortifications dans de nombreuses villes de l'intérieur ; ce fait général est accompagné de circonstances que les murs de Grenoble ont permis de constater : il y a donc présomption que tout rempart où l'on trouve des inscriptions à la base a été bâti par Dioclétien.

Parcourons le monde romain.

— L'Angleterre nous a fourni ce renseignement précieux (communiqué par Roach Smith) que les murs de Bittern contenaient des inscriptions nombreuses, tandis que les recueils étaient muets sur les circonstances de la découverte.

M. Thompson Watkin, adversaire de l'origine romaine des remparts de Chester, constate des faits importants en faveur de l'opinion combattue par lui ; les pierres trouvées dans les murs de cette ville étaient d'excellente conservation ; arrachées à des monuments qui venaient d'être démolis, elles avaient été immédiatement enfouies dans les remparts, les faces tournées à l'intérieur, de manière à conserver leur fraîcheur (3).

Les détails si caractéristiques donnés par Gérald de Barri

(1) MAFFEI, *Verona illustrata*, IV, p. 56.

(2) VOPISCUS, *Aurélien*, XXI, XXXIX ; ZOSIME, I, 49 ; EUTROPE, IX, 15.

(3) Voir dans les *Notes on the City Walls of Chester*, de sir Jas.-A. PICTON, p. 25.

(Silvester Cambrensis) sur les remparts d'une ville qu'il a visitée et décrite (1), concernent non pas Chester (2), mais Caerleon (Isca Silurum), et cette dernière ville est donc à ajouter au catalogue des villes restreintes par les Romains, dont l'enceinte réduite a été entourée de remparts où l'on a trouvé des antiquités romaines (5).

A York, en 1842, on a trouvé à la fois dix pierres à inscriptions dans les remparts de l'ancien Eburacum (4).

Il suffit d'indiquer ces faits pour étendre à la *Britannia* l'analogie de construction avec les remparts de la Gaule; des études ultérieures seront faites utilement en Angleterre; on ne peut que montrer ici la direction qu'elles auront à prendre pour y retrouver la date où les vingt-huit villes munies de remparts et les innombrables *castella* mentionnés par Gildas et Beda ont été fortifiés.

— Le savant Bordelais à qui nous devons la description si importante des murs romains de sa ville natale, Elie Vinet, qui vivait au xvi^e siècle, fut professeur à l'université de Coïmbre, en Portugal.

Il fut mis à même ainsi d'étudier les fortifications romaines de ce dernier pays : « de pareille matière et structure, dit-il, se voient encores aujourd'hui prou de demourans de murailles de ce vieil temps là par la Gaule et ailleurs. Il me souvient en avoir veu à Eure, en Portugal... »

(1) Voir le passage de GIRALDUS CAMBRENSIS, en son *Itinerarium Cambriae*, édité en 1863, dans la collection des *Rerum britannicarum medii aevi scriptores*, VI, p. 55.

(2) Rens de Roach SMITH.

(3) C.I.L., VII, n^o 96, 97, 99, 111, 114, 117.

(4) C.I.L., VII, n^o 242; cfr. *ibid.*, n^{os} 31, 53, 117.

Eure, c'est Evora et, en effet, certaines inscriptions, d'après la description qu'on en fait, semblent avoir été extraites du mur antique de la ville romaine d'Eborac (1).

Lisbonne (Olisipo) a également fourni des inscriptions tirées de ses remparts, et pour l'Espagne, il suffit de citer Taragone (Taracone) qui se trouve dans le même cas (2).

— Les villes du Rhin nous fournissent de nombreuses inscriptions romaines mises au jour lors de la démolition de remparts romains, notamment Cologne (3), Castel, vis-à-vis de Mayence, celle-ci elle-même, et nous savons aujourd'hui, par le médaillon récemment révélé (4), que ces deux derniers postes ont été fortifiés sous Dioclétien.

— Une inscription trouvée en Suisse, à Windisch (Vindonissa), parle, en outre, du rétablissement du mur de cette localité par Dioclétien et ses collègues (5); on y lit que les

(1) C.I.L., II, p. 15, n^{os} 111 et 116.

(2) C.I.L., II, n^{os} 183, 192, 194, etc.; 4143, 4150, 4255, 4510.

(3) STEINER, *Codex inscriptionum Danubii et Rheni*, I, n^{os} 252, 259, 249, 500, 522, 572, 573, 578, etc.; II, n^{os} 1065, 1150, etc.

BRAMBACH, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, 552 et suiv.; 975 et suiv., 1550, etc.

(4) Voy. ci-dessus, XXVIII, p. 82.

Disons cependant que, contrairement à l'avis du numismate DE LA SAUSSAYE, l'historien DUBRY, *Histoire des Romains*, VII (1885), p. 409, attribue le médaillon à l'époque de Valentinien, ce qui concorde d'ailleurs avec les fortifications du Rhin, établies ou renforcées par cet empereur. L'inscription SÆCVLI FELICITAS que porte le médaillon appartient cependant à la numismatique de Maximien et non à celle de Valentinien (voir COHEN, VII, *Tables*).

(5) MOMMSEN, *Hermes*, XVI, p. 488. Quant à une seconde inscription de Windisch, *ibid.*, p. 489, avec les traces de l'inscription : ...TINIANV ...MVR..., MOMMSEN la rapporte à des remparts établis par Valentinien, qui, en effet, a construit ou réparé des fortifications aux limites de l'empire. Mais, puisqu'on possède une première inscription semblable, n'est-il pas permis de demander de vérifier si on n'y lit pas IMIANV (au lieu de TINIANV)? Il s'agirait alors de Maximien, collègue de Dioclétien.

chefs de l'empire, *manu militari murum (Vindonissensem?) restituerunt*.

C'est un exemple de fortification ancienne qu'on a fait rentrer dans le système nouveau, ce qui a dû être d'ailleurs le cas pour d'autres villes.

Mais c'est, en outre, une application heureuse d'une idée de Probus, à la discipline duquel Dioclétien et Maximien, comme les deux Césars, Constance et Galère, avaient été formés (1). Ce prince disait qu'il fallait s'étudier à rendre les armées inutiles et, en attendant, employer les soldats aux travaux publics.

Cette *restitutio manu militari* des remparts de Vindonissa, donne un grand poids à la thèse ici soutenue : quelle apparence que l'armée ait servi à de pareils ouvrages, sans une disposition générale prise en commun pour tout l'empire par Dioclétien et ses collègues, à l'effet de suppléer à l'insuffisance des ouvriers civils, en permettant de leur adjoindre même des soldats des légions.

Mommsen rattache avec raison au service militaire pour travaux publics les inscriptions parlant des *pedaturæ* de Trévires, de Tungres, etc., et il signale un passage de Végèce où ces corps de troupes font office de génie militaire.

On opposerait sans raison à cette interprétation l'emploi du mot *pedaturæ* dans les documents du moyen âge ; dans l'histoire de Vérone par Jérôme dalla Corte (2), le mot semble signifier un espace déterminé de travaux à effectuer même

(1) VOPISCUS, *in Probo*, 20 et 22 : « Multa opera *militari manu* perfecit, dicens annonam gratuitam militem comedere non debere. » COMP. AURELIUS VICTOR, *Cæs.*, 57, et l'édit de Valentinien cité ci-dessus, XXVIII, p. 117.

(2) Citée par DUCANGE, *Gloss.*, v^o *Pedatura*.

par des cleres : « Et de muris pars Episcopii quartem partem pedaturae accepit et opus illud perfecit. »

Certains corps portaient le nom de *pedaturae*, et l'on ne peut contester la relation de l'expression avec des travaux publics : aussi doit-on se demander si la mention *pedatura*, à propos des légions *Herculea* et *Jovia*, précisément les qualificatifs de Maximien et de Dioclétien (1), ne remonte pas à une organisation, par ces empereurs, de quelque corps de génie militaire, analogue à nos « sapeurs-mineurs ».

Une autre inscription a été trouvée au sud du Rhin, près du lac de Constance, où il est dit que les quatre collègues impériaux *murum Tasgaetensium sumptu suo fecerunt* (2).

Cette inscription est intéressante en ce qu'elle est le quatrième monument épigraphique (les autres sont ceux de Grenoble, Winterthur et Windisch), mentionnant l'application par Dioclétien et ses collègues de la loi qui leur est attribuée.

Mais, de plus, elle montre que les forteresses des quatre subdivisions de l'empire, confiées aux deux Augustes et aux deux Césars, étaient construites à frais communs, c'est-à-dire à l'aide d'une seule caisse, le trésor public ; par conséquent, la loi supposée et son exécution générale par tout le monde romain, acquièrent de plus en plus confirmation et consistance.

— Les contrées danubiennes n'ont pas été moins fer-

(1) *Notitia orientis*, cap. 151 et 152.

(2) MOMMSEN, *ibid.* Les Taxgètes sont placées par PTOLÉMÉE entre les sources du Rhin et du Danube (pl. LXX de la reproduction du manuscrit du mont Athos, avec introduction par Viet. LANGELOIS).

tiles (1). Dans le Norique, Cilly (Celeia), en Rétie, Augsbourg (Augusta Vindelicorum), ont également laissé sortir des inscriptions des flancs de leurs anciennes fortifications (2).

M. le professeur Domaszewski, de l'université d'Heidelberg, veut bien écrire à ce sujet à l'auteur :

« M. le conseiller Zangemeister m'a engagé à vous communiquer les observations que j'ai eu occasion de rassembler, en mes voyages dans les contrées danubiennes, sur l'emploi de monuments romains pour des constructions plus récentes.

» En général, j'ai conservé l'impression que pendant la deuxième moitié du III^e siècle, ces pierres monumentales ont été employées comme matériaux dans les bâtisses, cela apparemment après les destructions opérées par les invasions barbares de cette période.

» Carnuntum (Petronell et Deutsch-Altenburg) m'est très connue, parce que, pendant plusieurs années, j'ai dirigé les fouilles dans cette localité. Là subsiste encore aujourd'hui un monument nommé Heidenthor, reste d'un temple de Janus Quadrifrons. On y voit l'inscription C. I. L., III, n^o 4595, et des autels votifs, dont les inscriptions ne sont pas visibles.

» Dans les ruines du château de Deutsch-Altenburg, dit Burg, on trouve les pierres monumentales romaines employées régulièrement comme matériaux de bâtisse.

» Vous rencontrerez de plus près des renseignements dans le *Archaeologisch Epigraphische Mittheilung aus Oester-*

(1) C. I. L., III, n^{os} 4409, 4572, 4629 et suiv.

(2) *Ibid.*, n^{os} 5212, 5851, etc.

reich Ungarn, tomes I^{er} à XI. Dans le VIII^e vol., p. 84, est recueillie une inscription de Ravna, près de Kugazevaz, en Serbie. J'ai visité l'endroit, et j'ai constaté que la pierre provenait d'une grande partie de ruines monumentales des murs romains du château ; devant moi, les paysans en ont extrait une autre. Ce château fort défendait le passage du Timok.

» Il en est de même d'inscriptions trouvées à Cumakoevei (Tschumakufsa) sur Flsker, en Bulgarie ; là aussi j'ai pu m'en convaincre *de visu*. (C. I. L., III, n^{os} 6150 et suiv.)

» Voici comment, dans la publication citée, VI, p. 40, s'exprime Tocilescu, à propos de Troesmis : Près d'Iglitza, j'ai commencé des fouilles du côté nord et spécialement devant la grande tour. Après un déblai, profond de huit mètres, j'ai trouvé l'entrée de la tour composée de gros blocs de pierres travaillées, lesquelles, par la régularité de la taille, excitèrent en moi l'espoir que j'y découvrirais des inscriptions. Après beaucoup d'efforts pour détacher les pierres, qui étaient jointes par un ciment compacte, j'y découvris quatre inscriptions.

» De même, dans la publication susdite, VIII, p. 245, j'ai fait paraître un rapport sur la trouvaille de deux inscriptions de Srebrenica (*municipium Domav...*; le nom est en abrégé sur les deux pierres), en Bosnie. Depuis les fouilles, on a encore trouvé trois pierres à inscriptions, employées comme matériaux dans les constructions romaines.

» Voilà les seuls exemples dont je me souviens ; mais je voyagerai encore dans ces contrées et je m'attacherai de plus près à ce sujet pour vous transmettre de nouveaux renseignements. »

— A Athènes, les murs qui contiennent un grand nombre d'inscriptions romaines du temps de l'empire, toutes précédant la fin du III^e siècle, portaient à l'extérieur des épigraphes en vers, où leur architecte, le poète Illyrius, se comparait à Amphion qui, au son de sa lyre, fit surgir de terre les murs de Thèbes (1). On a peine à rapporter cette construction et ces inscriptions raffinées au règne de Valérien, où Athènes se fortifia avec précipitation contre les Scythes; ce n'était pas le moment d'illustrer par de la poésie le travail de reconstruction des murs. D'ailleurs on connaît le nom de l'ingénieur, non pas Illyrius, mais Cléodame, directeur de ces travaux restés inachevés, qui n'empêchèrent pas les Scythes de s'emparer de la ville.

Les murs construits par Illyrius sont donc sans doute postérieurs et, en effet, les épigraphistes, à raison de la forme des caractères des inscriptions, prononcent le nom d'Aurélien... Dix ans de plus, nous voilà au règne de Dioclétien, dont les remparts *fabre polita, pulchre culta, adornata*, ont pu encourager l'architecte-poète à célébrer par ses vers les remparts qu'il a eu à construire.

Les remparts, non seulement d'Athènes, mais encore de Sparte, de Sicione, de Mégare, regorgent, peut-on dire, d'inscriptions de l'époque des empereurs (2).

— La Thrace n'a pas échappé à l'exécution de la loi supposée, puisque M. Ch. Robert (3) déclare avoir vu

(1) C.I.G., n° 428; C.I.A., III, 1^o, p. 90, n°s 599 et 400. Voy. aussi WACHSMUTH, *Die Stadt Athen in Alterthum*, I, p. 706.

(2) C.I.G., I, n° 415 (cfr. 267, 317, 522, 554, 548, 566); 1077, 1110, 1241, etc.

(3) Voy. ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 76.

extraire, des anciens remparts d'Andrinople (Hadrianopolis), des pierres monumentales; malheureusement, les recueils d'inscriptions (1) ne contiennent pas de détails à ce sujet, parce que, il faut bien le constater, les villes du monde romain, aujourd'hui possédées par les Turcs, ont été incomplètement étudiées : cela s'applique tout particulièrement à l'Asie Mineure, où de grandes villes, comme Nicomédie (la capitale même de Dioclétien), Nicée, etc., ne nous permettent pas de dire que les remparts de ces villes ont contenu des inscriptions et sculptures romaines.

— A Jérusalem, une inscription d'Antonin-Pie a été trouvée dans les remparts. Comme elle était placée avec le pied des lettres en haut, M. de Sauley s'était laissé aller à dire : « l'inscription très certainement a été renversée à dessein et mise là pour constater le renversement des idées qui en avaient dicté la teneur ». Mommsen (2) est bien indulgent en feignant de supposer qu'il y a là une simple plaisanterie.

— En Afrique, Carthage, citée par Ausone, comme par Aurelius Victor, et, d'après ce dernier, fortifiée par Dioclétien, ne nous a plus même laissé ses remparts : « Etiam periere ruinae... »

Quant aux remparts des autres villes de la Numidie ou de Mauritanie, ils ont été tellement bouleversés, entre autres par le préfet de Lybie, Solomon, sous le règne de Justinien,

(1) C.I.L., III, p. 129, nos 711 et suiv.; C.I.G., II, p. 75, n° 2016. Ajoutons cependant que la représentation de Hadrianopolis, ceinte de murs et de tours, au revers d'une médaille de Gordien (MAFFEI, IV, p. 56) pourrait induire à rapporter l'érection des remparts de la ville à ce prince.

(2) C.I.L., III, p. 21, n° 116.

qu'il est difficile de distinguer quelles ont été les constructions effectuées par Dioclétien.

Notamment la ville de Tebessa (Theveste) a subi, comme Turin, Aquilée, etc., des remaniements à ses fortifications dans des temps postérieurs à Dioclétien (2).

— L'Italie présente une quantité de villes dont les remparts contiennent des inscriptions.

Milan est nommée au iv^e siècle par Ausone, dans les vers cités plus haut, et Aurelius Victor désigne spécialement cette capitale de Maximien comme ayant été dotée de *moenia* par Dioclétien. Aussi est-ce une idée courante que les fortifications de Milan sont dues à Maximien, collègue de Dioclétien (3).

Or, plus de cinquante inscriptions romaines ont été découvertes dans les murs de Milan.

On ne s'arrêtera pas à une inscription chrétienne recueillie là (1) : si, en France, le plus ancien monument de ce genre est seulement du iv^e siècle, il en est autrement de l'Italie, où l'on en a rencontré du i^{er} siècle, avec mention d'un consulat du temps de Vespasien (2); pareille inscription pourrait fort bien avoir été placée du temps de Dioclétien dans des murs d'une ville d'Italie.

Quant aux qualifications de théodosiennes, byzantines,

(1) C. I. L., VIII, nos 1877, 1921, etc.

(2) AMATI, v^o *Milano* : « Massimiano Ercole qui vi pose sede stabile e la cinse di mura. » Voy. aussi LAROUSSE, v^o *Milan*, p. 251 : « Maximien Hercule entoura Milan de murailles, dont la circonférence était de 5 kilomètres. » Le « *duplex murus* » et l'« amplification » de la ville, dont parle AUSONE, sont peut-être dus à un agrandissement de Constantin (voir ci-dessus, XXVIII, p. 118).

(3) C. I. L., V, n^o 6199.

(4) MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, v^o *Inscriptions*, p. 416.

carolingiennes, etc., attribuées à certaines parties des fortifications de Milan, où des inscriptions ont été trouvées, il s'agit sans doute de restaurations plus récentes faites aux remparts romains.

Ce serait absolument comme si, à propos des fortifications de Vérone, on les appelait remparts de la renaissance, parce qu'au xvi^e siècle, le fameux architecte Sammichelli y a appliqué le système polygonal à redans qu'il venait d'inventer.

Ce sont ces retouches modernes qui ont parfois donné le change aux explorateurs, et il a fallu, notamment en Angleterre, à propos de Chester, de grands efforts pour faire reconnaître, comme anciens, des remparts remaniés.

Turin n'a pas fourni un contingent moins riche que Milan (1); Maffei (2), au siècle dernier, mentionnant les inscriptions des remparts de Vérone, citait la découverte alors récente de plusieurs pierres dans les remparts de Turin.

A Terni, on signale la découverte d'anciennes pierres romaines dans les remparts (3).

Pola, outre un grand nombre d'inscriptions trouvées dans ses murs, présente une particularité intéressante et qui a peut-être son importance (a-t-elle été déjà signalée?) : comme Cularo-Grenoble, fortifiée par Dioclétien et Maximien, Pola avait sa *porte Jovia* et sa *porte Herculea* (4). Serait-ce une

(1) MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, nos 6950 et suiv., 6974, etc.

(2) *Museum veronense*, p. 209; *ib.*, *Verona illustrata*, p. 143.

(3) GUATTANI, *Monumenti sabini*, II, p. 458.

(4) AMATI, *Dict. géogr.*, n^o Pola, p. 540, dit que la porte d'Hercule date de la République. La *porta Jovia* porte aussi le nom de *Gemina*.

attestation de date pour l'érection des remparts de Pola? Ces remparts contiennent des pierres à inscriptions (1).

Il en est de même des remparts de Brescia; car c'est sans doute à des murs d'enceinte qu'il faut rapporter ce que dit un ancien épigraphiste parlant d'une série d'inscriptions recueillies au xvi^e siècle en cette ville (2) : « per la maior parte furon cavati detti sassi nella *Torre* chiamata *Porta Paganora* (3). »

— En Sicile, enfin, on a trouvé des inscriptions dans les remparts de Syracuse et de Palerme (4).

Voilà certes de quoi autoriser la supposition que les murs de toutes les villes du monde romain ont été fortifiés par Dioclétien, d'après un système spécial, consistant à faire déposer les pierres monumentales à la base des remparts.

— Vérone et Rome seront plus spécialement étudiées ci-après.

IV

Vérone et Rome...

Nous entrons dans une voie paradoxale, il n'y a pas à le dissimuler : l'opinion commune, appuyée de documents dont on ne peut contester l'importance, est que, de ces villes dont les murs recèlent des inscriptions, etc., la première a été fortifiée par Gallien, la deuxième, par Aurélien; aucun autre prince n'est nommé par les auteurs avant le v^e siècle.

(1) C.I.L., V, n^{os} 28, 29, 36.

(2) C.I.L., V, p. 427, n^{os} 4508, 4561, 4424, etc.

(3) Il est bon toutefois d'ajouter que MOMMSEN indique cette tour comme appartenant à une église; celle-ci est-elle appuyée sur les anciens remparts?

(4) C.I.L., X, n^{os} 7125, 7267.

Controlons cependant ces documents et, tout en respectant les textes, hasardons, pour établir le concours de Dioclétien, une théorie nouvelle : mal fondée, sa réfutation consolidera le système reçu. Mieux vaut, l'auteur l'a dit ailleurs (1), une erreur qu'on parvienne à réfuter, qu'un silence auquel on ne puisse répondre : quand un chercheur croit entrevoir une solution, même n'ayant qu'une apparence de plausibilité, il ne lui est pas défendu de l'exposer, surtout s'il n'a pas la prétention de la faire prévaloir contre les idées reçues, tant qu'il ne sera pas parvenu à s'attacher des adhérents qui pourront faire légion avec lui. Ceci est un programme, ce n'est pas une proclamation.

— Les remparts de Vérone (2) offrent tous les caractères des remparts établis par Dioclétien.

Les murs romains y ceignent une agglomération des plus restreintes. Vérone mise sur le même rang que Milan, par Strabon, préférée par lui à Brescia, Vérone appelée « grande » par Martial, « copis valida » par Tacite, se trouve, à la fin du m^e siècle, occuper seulement une minime partie de la presque île formée, au pied d'une colline, par un méandre de l'Adige (3) : le quart de la ville actuelle.

Comme à Tours, comme à Périgueux, comme à Rome même (voir plus loin), la ligne des remparts de Vérone passe à l'amphithéâtre, et si cet amphithéâtre n'a pas lui-

(1) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2^e série, II, (1866), p. 579.

(2) ORTI MANARA, *Delle antiche mura che cingeano la città di Verona a' tempi romani* (*Annali dell' Istituto di corrispondenza archeologica*, 1851, p. 60); MAFFEI, *Verona illustrata*, et PANVINIUS, *Antiquitates Veronenses* (passim).

(3) MAFFEI, I, p. 2; III, p. 2; ORTI, p. 60.

même fait partie de l'enceinte, ainsi que dans les autres villes citées, on y assigne néanmoins le rôle de poste avancé défendant la place (1).

De même que dans toutes les villes fortifiées par Dioclétien, les remparts de Vérone avaient de quatre à cinq mètres d'épaisseur (plus de trois brasses, selon Maffei) et ils étaient d'une hauteur proportionnée (2).

De même encore, on signale à leur base une première couche de pierres colossales (3), et parmi celles-ci des inscriptions, des sculptures; il n'y a pas jusqu'à l'erreur, maintenant prouvée telle, du « travail confus, précipité, à l'aide de matériaux qu'on avait sous la main (4) », qui ne se professe à propos des remparts de Vérone, tant ils sont semblables à ceux des villes de la Gaule.

Vérone, fortifiée sous Gallien, pourrait avoir servi de type à ces dernières : c'est pourquoi la loi supposée de Dioclétien, inscrite en tête du deuxième article (5), assigne comme exemple à tout l'empire les fortifications de l'an 265.

C'est qu'il n'y a pas à en douter : l'inscription qui existe encore sur la *porta de' Borsari*, à Vérone, le dit formellement : les murs de cette ville ont été établis par Gallien.

Voici cette inscription remarquable (complétée) : COLONIA. AVGVSTA. VERONA. NOVA. GALLIENIANA. VALERIANO. II. ET

(1) MAFFEI, *l. cit.*, et ORTI, p. 79, note 2, et pl. B.

(2) MAFFEI, III, p. 40 : « L'altezza di queste mura e la grossezza d'oltre a tre braccia rendevale terribile et magnifiche insieme. » ORTI, p. 80, porte la hauteur à 12 mètres.

(3) MAFFEI, I, p. 145; III, p. 40.

(4) ORTI, *l. cit.*, p. 80, convient d'ailleurs de ceci : « Queste mura che, quantunque lavorati tumultuariamente, dimostrano una certa regolarità. »

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 58.

LV || CILIO. CO(n)S(ulibu)s. MVRI. VERONENSIVM. FABRICATI.
 EX. DIE. III. NON(arum). APRILIV(m) || DEDICATI. PR(ide).
 NON(arum). DEC(embrium). IVBENTE. SANCTISSIMO. GALLIENO.
 AVG(usto). N(ostro). IN || SISTENTE. AVR(elio). MARCELLINO.
 V(iro). P(erfectissimo). DVC(e). DVC(enario). CVRANTE. IVL(io)
 MARCELLINO (1).

On comprend que la situation de la ville ait spécialement attiré l'attention. Vérone a été appréciée de tout temps comme point de défense : déjà Tacite la vante comme clef de l'Italie (2) et, dans les temps modernes, elle a fait partie du fameux Quadrilatère dont le rôle fut si important dans les guerres de la Péninsule.

Gallien, plus que tout autre, devait se rendre compte de la nécessité de la renforcer : les Alamans avaient pénétré jusqu'à Ravenne ; lui, Gallien, venait de les battre ; il fallait assurer la victoire et empêcher les barbares qu'il avait vaincus, de rentrer en Italie.

De plus, on connaît encore Gallien comme constructeur ou restaurateur de forteresses du côté de Pont-Euxin : lors de l'invasion des Seythes, il chargea deux ingénieurs de Byzance, Cléodame et Athénée, de restaurer les villes de ce côté de l'empire et d'y établir des fortifications : « instaurandis urbibus municendis (3) ».....

A tel point que s'il n'était pas tout à fait certain que Gallien n'a pas fortifié les villes de la Gaule, dévastées au

(1) C.I.L., V, 5529.

(2) *Hist.*, III, 8 : « In Veronensibus pretium fait ; exemplo opibusque partes juvare : et interjectus exercitus per Raetiam Juliasque Alpes ; ac, ne pervium illa germanicis exercitibus foret, obseperat. »

(3) TREBELL. POLL., *Gallieni duo*, XIII.

contraire sous son règne, on en serait à se demander si ce n'est pas à ce prince qu'il faut attribuer l'érection de tous les remparts de villes à soubassement de pierres antiques, puisque ceux de Vérone sont tels ..

Mais peut-être dira-t-on que l'auteur du présent travail a tort de s'incliner devant le texte de l'inscription de Vérone et de la rapporter aux remparts de cette ville, où l'on a trouvé des inscriptions...

S'il n'y a pas uniformité de date et de construction dans le système qui assigne les remparts avec inscriptions au temps de Dioclétien, il n'y a plus de raison, ajoutera-t-on, d'accepter l'érection de ces remparts comme une règle générale, comme le principe d'une loi.

Et de fait, il y a une telle ressemblance entre les remparts de Vérone et ceux des villes de la Gaule qu'on est bien tenté de les attribuer tous à un seul prince, et s'il n'y en a pas deux, de supprimer Dioclétien.

Mais voici qu'on produit un document d'une grande importance.

Maffei signale une médaille d'une authenticité indubitable pour lui; non seulement il en possédait un exemplaire, mais le musée Capello, à Venise, en détenait un second depuis plus de cinquante ans, ce qui, aux yeux de Maffei, exclut toute idée de fraude.

Cette médaille, en argent, porte l'inscription MAXIMIANVS CAES et représente le buste de Maximien Galère, l'un des associés de Dioclétien à l'empire.

Au revers, se voit la forteresse considérée ci-dessus (1)

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVIII, p. 85.

comme caractérisant les remparts de villes et dédiée par les deux Césars et les deux Augustes, qui offrent un sacrifice devant la porte ouverte.

L'inscription de ce revers est VERONA NPRITE COND, que Maffei proposait de lire : *Verona. N(ova) p(orta) rite cond(ita)*.

Eckhel accumule les marques d'étonnement au sujet de cette médaille; il répète trois fois le mot *mirum*; il discute la latinité de l'expression explicative « portam condere » et cela à bien juste titre : si quelque chose n'est pas susceptible d'être construit, ce sont les vides des portes; dans le tracé des murs, on indiquait même en soulevant la charrue à l'effet d'interrompre le sillon (1), la place où devaient être les portes et où, par conséquent, il n'y avait pas à *condere* des fondations.

Mais Eckhel ne conteste nullement l'authenticité de la médaille (2). Si, en effet, elle est sincère, la mention du nom de Vérone sur cette pièce avec la reproduction de la dédicace d'une place forte par les quatre associés impériaux, démontre que, aux remparts de Vérone, construits par Gallien, Dioclétien et ses collègues ont fait opérer de nouveaux ouvrages rentrant dans leur système de remparts pour toutes les villes de l'empire.

C'est à quoi correspond l'explication très ingénieuse de la

(1) OVID, *Fast.*, V, 819; CATON (fragments recueillis par ISIDORE); PLUTARQUE, *Romulus*, 15.

(2) La médaille ne se retrouve pas cependant chez COHEN, I, pp. II et VIII, qui ne dit pas pourquoi il l'omet, lui qui a suivi comme guide ECKHEL, « le législateur de la numismatique ancienne, » l'auteur de « l'immortelle *Doctrina nummorum veterum* ». SABATIER, dans sa *Géographie numismatique* (*Revue belge de numism.*, 1867, p. 195), omet aussi Vérone.

légende, présentée par M. Morin-Pons, de Lyon (1), explication qui doit prévaloir sur celle de Maffei : si n'était l'absence d'analogie pour les abréviations (2), la lecture serait absolument certaine.

M. Morin-Pons lit : VERONA X(u)P(e)R ITE(rum) COND(ita) : Verone récemment reconstruite, quant à ses remparts, sous Galère, explication qu'autorise la face de ce César, d'une part, et, d'autre part, la généralité du type de la dédicace de forteresse sur les monnaies des quatre associés à l'empire.

Cette version est tout à fait compatible avec l'histoire.

Gallien avait construit les murs de Vérone, l'inscription de la *porta de' Borsari* le constate ; mais rien ne dit que la construction fût déjà faite avec le souci de préserver dans ses flancs les monuments anciens.

Or, entre la date de la construction de ces murs et le règne de Dioclétien avec ses associés, se passa l'événement suivant :

Auréole, l'un des Trente tyrans, avait, en l'an 268, quitté l'Illyrie (5) avec une armée d'invasion et s'était avancé jusqu'à Milan. Il doit pour cela s'être emparé d'abord de Vérone, clef de l'Italie septentrionale.

(1) *Revue belge de numism.*, 1888, p. 566; 1889, p. 544.

(2) RASCHE ne cite d'analogie que pour COND, qui doit bien être la *condita*.

(5) TREBELL. POLLION, *Gallien*, 2, 5; *Trente tyrans*, 10. ZONARAS, *Ann.*, VII, 25 (édit. de Bonn, des *Script. Hist. byzant.*, II, p. 602), pourrait être invoqué pour faire venir Auréole de Gaule, ce qui eût dispensé de passer par Vérone ; mais, dans cet endroit, il est dit seulement qu'Auréole était à la tête des troupes « celtiques », ce qui n'est pas synonyme de « gauloises », nom qu'il emploie ailleurs (voir notamment XII, p. 24).

GIBBON, chap. XI (trad. BUCHON, I, p. 172), dit : « Une armée considérable, campée sur le haut Danube, donna la pourpre impériale à son chef Auréole, qui, dédaignant la Rétie, province stérile et resserrée, passa les Alpes, s'empara de Milan.... »

S'il en est ainsi, il suffit de suppléer au silence de l'histoire en y ajoutant un simple détail : Vérone, que Gallien venait de fortifier pour défendre l'entrée de l'Italie, se défendit, mais succomba.

Ses remparts auront été renversés par Auréole, et les quatre associés impériaux auront été obligés de donner à la ville de nouvelles murailles que, tout naturellement, ils construisirent à la façon des murs de Grenoble et autres de ce temps.

Et c'est ainsi que les murs de Vérone auront été rétablis dans les mêmes conditions que furent construits ceux des villes de la Gaule : l'inscription de Gallien ne dit qu'une partie de la vérité historique. La numismatique est venue compléter celle-ci...

Remarquons-le : au iv^e siècle, nous retrouvons cette Vérone, qui avait été un obstacle insuffisant pour Auréole, devenue assez forte pour arrêter Constantin : « *Athesis saxis asper et gurgitibus vorticosus et impetu ferox, oppugnationem prohibebat, omnemque retro regionem invehendis copiis, tutam defensamque praestabat* »... *Murus se ab impetu vindicat...* per tota moenia magna vis hominum, » etc. (1).

Il faut donc que dans l'intervalle il y ait eu un renforcement des remparts de la ville...

Galère Maximien, il est vrai, n'avait pas Vérone dans son gouvernement et le nom inserit sur la médaille semblerait devoir être, non celui de ce simple César, mais celui de

(1) *Paneg. veter.*, VIII, *Incerti Constantino Augusto*, 8; *NAZARI*, *Eidem*, 25.

Maximien Hércule Auguste, qui commandait précisément en Italie...

Mais l'on sait que les fortifications de l'empire étaient l'œuvre commune des associés impériaux et que les édits promulgués par un des quatre chefs de l'empire avaient force de loi sur toute l'étendue du territoire soumis à la domination romaine : Dioclétien et Maximien apparaissent ensemble dans l'inscription de Grenoble soumise au second ; les deux Césars y ajoutent leurs noms dans celle de Vitorodurum, etc. ; d'ailleurs, on trouve la victoire sur les Sarmates de l'an 294 (1), figurant avec le revers de « dédicace de forteresse » tant sur les médailles de Galère, qui y fut sans doute étranger (2), que sur celles de ses trois collègues (3). La reconstruction des remparts de Vérone avec l'inscription citée est un type qui, quelque jour, se retrouvera tout aussi bien sur les médailles de Constance Chlore, de Dioclétien et Maximien.

(1) Il y a du doute sur la date à assigner à la guerre contre les Sarmates : MEZZABARRA, p. 425, la place en l'an 289 ; une inscription de GRUTER, 166.7, donne le surnom de *Sarmaticus maximus* à Dioclétien et Maximien, avant l'admission de Maximien et de Galère à l'Empire.

(2) On ne produit, en effet, d'autre argument que cette médaille même pour soutenir que Galère prit part à la guerre contre les Sarmates (voir PAULY, *Real Encyklop.*, v° *Galerius*, qui cite RASCHÉ, *Lexicon*, pp. 416 et 424). Cependant on pourrait citer un passage de ZONARAS, *Ann.*, XII, 55 (*Scriptor. hist. byzant.*, II, p. 625), où Galère est mentionné comme ayant fait la guerre aux Sarmates, à propos d'une perfidie exercée par lui contre Constantin alors adolescent : comme celui-ci était né en 272 ou 274, il faudrait accepter la date de MEZZABARRA, plutôt que l'année 294, à moins qu'il n'y ait eu deux guerres contre les Sarmates.

(3) Constance Chlore ne doit pas avoir pris part à la guerre contre les Sarmates ; car cette guerre est une de celles qu'ÉTROPE, IX, 25, mentionne comme ayant été dirigées par Dioclétien et Maximien, soit ensemble, soit séparément. Voir cependant la *Biographie universelle*, qui, au mot *Constance Chlore*, fait participer ce prince à une expédition contre les Sarmates, mais avant sa nomination comme César.

Maffei ne s'est-il pas laissé induire en erreur en attribuant aux constructeurs eux-mêmes le bouleversement des pierres du massif des remparts de Vérone ?

Depuis près de quinze cents ans, tant de remaniements se sont produits : à Vérone, comme à Chester, on a pu songer à réparer des brèches par des entassements de matériaux...

Pour ne donner qu'un exemple de semblables dérangements, on peut citer une inscription de l'empereur Constans (555 à 560), qu'on a trouvée, à Tebessa, dans la maçonnerie d'un arc de triomphe édifié en l'an 214, en l'honneur de Caracalla (1)...

Mais en supposant que les *moenia* de Vérone aient été *iterum condita* par Dioclétien, il n'en restera pas moins vrai qu'ils ont été établis sur les fondements des anciens remparts, comme le prouve l'emplacement de la *porta de' Borsari* sur la ligne des remparts qui servent d'enceinte à la presqu'île...

Done, tout au moins, le système de concentration des villes fortifiées dans un périmètre réduit aurait été inauguré par Gallien, et cela suffisait pour introduire son nom dans la loi supposée qui a été attribuée à Dioclétien (2) ...cela, à moins que ce dernier ne se soit borné à utiliser une faible partie des murs de Gallien, dont la *porta de' Borsari*, et cela n'est pas absolument inadmissible.

En effet, il se trouve que les auteurs cités (5) éprouvent quelque embarras à rattacher à l'enceinte de Gallien une

(1) C. I. L., VIII, n° 486a.

(2) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 58.

(3) ORTI MANARA, p. 79, note 7.

autre porte de Vérone, la *Porta de' Leoni* érigée dans les mêmes conditions que la *Porta de' Borsari*. Or, si elles ne sont pas du même prince, qui peut avoir construit la seconde, sinon Dioclétien ?

— Quant à Rome, il n'est nullement indispensable d'y étendre les conclusions du présent travail : la capitale de l'empire a pu avoir un système spécial de fortification, à raison de son importance comme de sa grandeur.

Ce qui va être dit est donc indépendant de tout ce qui précède : cela serait mal établi, qu'il y aurait lieu seulement à éliminer un hors-d'œuvre.

Mais combien le système attribuant à Dioclétien l'érection de nouveaux remparts à toutes les villes de la province et de l'Italie, n'acquerra-t-il pas plus de force, si ce système est reconnu avoir été appliqué à Rome même...

La solution est difficile à dégager pour Rome, à raison de l'unanimité des écrivains modernes (1).

Vopiscus (2) dit nettement qu'Aurélien « *muros urbis dilatavit; muros urbis sic ampliavit ut quinquaginta prope millia murorum ejus ambitus teneant* ».

Il y a là une idée d'agrandissement considérable, *tellement*

(1) Ne disent pas un mot de fortifications établies à Rome par Dioclétien : AMATI, *Dict. géograph.* (d'Italie), v^o *Roma*; NIEBY, *Le mura di Roma* (dessins de W. Gell); STEPH. PIALE, *Delle mura Aureliane*; BECKER, *De Romae veteris muris atque portis*; ID., *Handbuch der römischer Alterthümer*, I, pp. 182 et suiv.; BUNSEN, PLATNER, GERHARD et RÖSTELL, *Beschreibung der Stadt Rom*, I, p. 644; REEB, *Die Ruinen Roms und der Campagna*, p. 512 (Die Aureliansche Mauer); JORDAN, *Topographie der Stadt Rom in Alterthum*, etc.; *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 1877, p. 184; 1880, p. 169; 1881, p. 174; Iwan MÜLLER, *Handbuch der klassische Alterthums-wissenschaft* (Geographie and politische Geschichte), III (1889), p. 775, § 25, etc.

(2) *Aurélien*, 21 et 59.

que les murs atteignaient un circuit de cinquante milles...

Eh bien ! pour tous nos contemporains, Vopiscus s'est trompé ; ses manuscrits ont été altérés ; au lieu de 50,000 pas (1), il faut lire ou bien 15,000 pas, ou bien 50,000 pieds ; ainsi réduite, l'enceinte d'Aurélien, en l'an 272, se rapporte en général à celle d'Honorius en 402.

Cette thèse, qu'on le remarque, fait violence à un texte conforme dans tous les manuscrits, au sens même de ce texte, qui comporte une idée d'extension considérable à peine compatible avec la correction : Rome, sous Vespasien, avait déjà 15,200 pas de tour (2) ; 1,800 pas de plus eussent-ils arraché à Vopiscus une phrase comme son « *sic ampliavit ut...?* »

Pour combattre la thèse, il s'agit avant tout de reprendre le passage d'Aurelius Victor, cité ci-dessus (5) : sous Dioclétien, y est-il dit, « *mirum in modum, novis adhuc cultisque pulchre moenibus, romana culmina ornata...* »

Pour introduire dans une discussion un texte précédemment négligé et même peut-être systématiquement écarté, il faut assurément procéder avec modestie et circonspection.

Déjà, pour faire excuser sa témérité, l'auteur est allé demander appui à Spanheim et à Mommsen : il a placé sous leur patronage son interprétation du mot *moenia*, employé par Aurelius Victor.

(1) Le pas pris pour la distance d'une enjambée, entre les deux empreintes du même pied.

(2) PLIN., *Hist. nat.*, III, 8, 15. Il est vrai qu'on a épiloué sur ce chiffre comme sur celui de Vopiscus : il y a donc place pour un système respectant tous les chiffres en les faisant concorder.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVIII, p. 90.

Spanheim et Mommsen ont pris les *moenia* de cet auteur dans le sens naturel de *munimenta* (1) : ce n'est donc pas une nouveauté.

De plus, l'auteur a cité, d'après Ammien Marcellin, des « *moenia fabre polita* » établis par Dioclétien, analogues aux « *moenia pulchre culta* » en question ; il produit les « *civitates, castella instructis munitionibus adornata* » que Gildas avait encore sous les yeux dans la Britannia du v^e siècle.

Il s'agit maintenant de bien fixer le sens de l'expression « *romana culmina* » dans le même passage d'Aurelius Victor.

Pas question d'appliquer cela à des fortifications spéciales aux collines de Rome. M. Roersch, spécialement interrogé, répond que *culmina* ne se dit qu'au figuré et ne peut guère se prendre pour *colles* (2).

Pas question non plus de désigner par là les principales villes de l'empire, puisque l'historien cite *ceteras urbes* et, parmi elles, Nicomédie, Milan, Carthage.

Reste la seule interprétation admissible : il s'agit de Rome elle-même. C'est ce que décide l'auteur des annotations de l'Aurelius Victor *in usum Delphini* : « *romana culmina, hoc est Roma* ».

Tel est encore l'avis de M. Roersch : « Dans le passage d'Aurelius Victor, *Romana culmina* doit s'entendre de la ville de Rome, à cause des *ceterae urbes* auxquelles Rome, l'*urbs* par excellence, est opposée. *Romana culmina* signifie

(1) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVIII, p. 95.

(2) A moins, bien entendu, de rencontrer quelque note accessoire qui accentue l'application, comme pour les « *septem montium culmina* » d'AMMIEN MARCELLIN, XVI, 10.

la capitale romaine, c'est-à-dire la capitale de l'empire, « Roma culmen imperii », *culmina* pour *culmen* étant une sorte de pluriel de majesté. »

On ne fera pas sans doute l'objection que Dioclétien n'a pu être cité comme ayant construit des ouvrages à Rome, ville qui n'était pas dans son gouvernement : c'est lui qui est resté l'empereur principal ; ses collègues, d'après l'expression de Voltaire (1), n'étaient au fond que ses premiers sujets. De plus, ne voyons-nous pas Dioclétien figurer dans l'inscription de Grenoble, et ce qui tranche la question : les Thermes construits à Rome sous son règne ne portent-ils pas son nom seul, quoique érigés par Maximien ?

Cela étant, il y a lieu — non pas encore de déclarer résolue, — mais de poser la question suivante :

N'y aurait-il pas eu sous les empereurs *trois* établissements distincts de remparts autour de Rome au lieu de *deux* qu'on admet ?

Le premier est celui d'Aurélien. Il se distingue par la particularité d'un agrandissement important indiqué par les mots *la.xiore ambitu, ampliavit, sic dilatavit ut...*

Au deuxième (celui qu'il s'agit d'ajouter), par Dioclétien, se rapporterait le passage : « (Roma) ornata novis moenibus ».

Le système de Dioclétien révélé par les remparts de Grenoble et par ceux de Périgueux, de Cercusium, des villes d'Angleterre, etc., remarquables par leur décoration artistique, consistait à démolir les remparts antérieurs, quand il en existait, et à concentrer la défense des villes en de nou-

(1) *Dictionnaire philosophique*, v^o *Dioclétien*. « Cujus nutu omnia gerebantur » dit d'ailleurs AURELIUS VICTOR, *de Caesaribus*, 59, en parlant de cet empereur.

veaux murs entourant un noyau généralement réduit d'après les nécessités locales : on comprend alors que Dioclétien ait resserré la ceinture des remparts trop amples d'Aurélien.

Enfin, le troisième, dû à Honorius, est caractérisé par les circonstances suivantes constatées par trois inscriptions de l'an 402 (1) et par un passage de Claudien (2) : la nouvelle enceinte, sauf un agrandissement dû à l'annexion d'une partie des collines, n'est qu'une restauration (*instauratis*) de ceux qui existaient auparavant et qui seraient ceux de Dioclétien, une nouvelle vie (*juvenescere*) donnée à des murs anciens qu'il s'agissait de remettre à neuf (*discussa senectus*) et d'où l'on dut extraire de nombreux débris « *egestis immensibus ruderibus* ». Honorius aurait eu à rétablir les remparts non d'Aurélien, mais de Dioclétien.

Avec les remparts de Dioclétien, acceptés comme nouvel élément, disparaissent la plupart des objections faites au passage de Vopiscus que, en dépit de la conformité unanime des manuscrits (3), l'on s'acharne à corriger.

Comment, disait-on par exemple, admettre qu'Aurélien aurait porté au loin sa nouvelle enceinte de Rome, tandis que nous voyons Constance, fils de Constantin, introduire à Rome l'obélisque du *Circus Maximus* par la *porta Ostien-*

(1) C. I. L., VI, nos 1188, 1189, 1190, rapportés par HENZEN aux années 402 et 405, et par BUNSEN, p. 646, aux premiers jours du mois de janvier 402, parce que le 10 dudit mois, Théodose II (nou nommé dans les inscriptions) fut adopté comme César par Arcadius.

(2) CLAUDIEN, *De sexto consulatu Honorii*, 551 et suiv. (Ce 6^e consulat est de l'an 404.)

(3) PIALE, *Delle mura Aureliane di Roma*, p. 9. La savante publication *Hermes*, XX (1885), p. 159, signale un nouveau manuscrit d'AURELIUS VICTOR, de la bibliothèque bodleyenne; mais elle est muette sur toute variante qui existerait de ce passage.

sis (1)? Cette porte faisait donc partie des remparts d'Aurélien; or, puisque les murs d'Honorius ont conservé cette *porta Ostiensis*, il en résulte qu'il y a identité, au moins sur ce point, entre l'enceinte de l'an 275 et celle de l'an 405, et Aurélien n'a donc pas bâti une enceinte de 50,000 pas.

Eh bien! si vers l'an 500, Dioclétien a supprimé la grande enceinte d'Aurélien et rétréci le rempart de Rome de manière à ce qu'il ne dépassât pas la *porta Ostiensis*, il est tout naturel que Constance, en 557, ait trouvé cette porte devant lui...

De même de tous les passages d'auteurs parlant du iv^e siècle, où il serait question d'une enceinte ayant les dimensions de celle d'Honorius : cette enceinte est celle de Dioclétien et il n'est plus nécessaire de répudier non seulement le texte, mais encore le sens du passage de Vopiscus sur l'enceinte d'Aurélien, représentée comme énorme : si cette enceinte d'Aurélien n'est pas plus étendue que celle que décrit déjà Pline et qui correspond à peu de chose près à celle d'Honorius, ce n'était pas assurément la peine de parler d'*ampliare*, de *dilatare*, de *laxior ambitus*, etc.

Dans le cas où l'on admettrait l'existence à Rome d'une enceinte de Dioclétien, beaucoup plus petite que celle d'Aurélien, et correspondant à peu près à celle d'Honorius, où faudrait-il la chercher?

Ce serait d'abord dans toutes les parties des remparts d'Honorius, où l'on a cru reconnaître encore la manière de bâtir des Romains au iii^e siècle et que, pour ce motif, on attribue à Aurélien.

Bunsen a produit à cet égard un rapport spécial dressé à

(1) AMMIEN MARCELLIN, VII, 4.

sa demande par l'architecte Stier (1) ; il y a là bien des détails correspondant pour l'épaisseur, la hauteur, etc., avec ce que nous connaissons des remparts de Dioclétien dans la Gaule.

Becker présente un plan ou, près d'un angle, à l'est de Rome, entre les *portae Asinaria* et *Praenestina*, l'*amphitheatrum castrense* (de même que les amphithéâtres de Tours et de Périgueux) sert de bastion de défense et sort des murs comme une tour (2).

Enfin, en divers endroits, on signale des trouvailles d'assises de monuments à la base des murailles romaines qui, par suite de cette circonstance et à raison de l'analogie avec ce qui a été constaté ailleurs, pourraient bien être celles d'anciens remparts de Dioclétien.

C'est d'abord, cette fois au delà même des remparts dits d'Honorius, une découverte faite en 1826, hors de la *porta Pia* (3), d'un vieux mur construit à l'aide de débris de monuments antérieurs, dont le tombeau d'un Q. Aterius (4).

C'est encore l'ancien mur décombré, il y a peu d'années, dans le quartier de l'Esquilin, mur qu'on a trouvé rempli d'autels érigés par des soldats prétoriens, et provenant évidemment d'un temple voisin de leur camp : la plus récente des inscriptions est de l'an 265 (5).

(1) *Beschreibung der Stadt Rom*, I, p. 651 ; voir aussi Iwan MÜLLER, *l. cit.*, p. 778.

(2) Voy. le dessin présenté par REBER, p. 553.

(3) NIBBY, *Memorie d'antichità et Belle-Arti*, III, p. 456 ; *Annali dell' Istituto di corrisp. archéol.*, 1851, p. 77.

(4) Non retrouvé C. I. L., VI, nos 12391 et suiv.

(5) C. I. L., VI, nos 2585 et suiv., 2797 à 2860. Le nombre des inscriptions, en tenant compte des fragments, s'élève environ à 150.

De même pour une longue muraille d'une grande épaisseur (*robusto muraglione*), située non loin de la *Scala santa*, où l'on a découvert tout récemment une rangée considérable de piédestaux et d'autels votifs superposés, avec des inscriptions se rapportant aux *equites singulares* (1).

De même encore un nombre extraordinaire de pierres monumentales, appartenant à des tombeaux somptueux d'individus divers, trouvées récemment dans le bastion de la *Porta Flaminia* (à la porte du Peuple) : or, si d'après des écrivains contemporains, on attribue la construction de cette porte à Sixte IV au xiv^e siècle, on sait, d'autre part, que ce pape avait reconstruit les murs de Rome qui, en beaucoup de parties, étaient tombés de vétusté (2). Les pierres nouvellement découvertes pourraient donc fort bien provenir des remparts de Dioclétien (et d'Honorius), réparés à l'époque de la construction du bastion.

On ne peut certes, sans présomption, soutenir dès à présent, à raison des analogies, que tous les murs de Rome où ont été découvertes des inscriptions soigneusement rangées les unes sur les autres, appartiennent à des remparts érigés par Dioclétien ; mais ce qui vient d'être dit ne suffit-il pas pour introduire ces remparts encore hypothétiques dans les études topographiques de Rome ?

Il ne serait plus nécessaire de supposer que Vopiscus, dans les *Éphémérides* d'Aurélien, dans les archives de la

(1) *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 1885, p. 157. Voy. *ibid.*, 1885, p. 156, et 1886, p. 124, où le savant LANCIANI annonce qu'il étudiera la question topographique soulevée par le lieu de la trouvaille ; mais la réalisation de cette promesse n'a pas été trouvée.

2) *Ibid.*, 1877, pp. 185, 195 ; 1880, p. 169, etc.

préfecture de Rome, les « livres de lin » de la bibliothèque Ulpienne (1) mis à sa disposition, aurait puisé un renseignement erroné et aurait attribué plus du double au tracé des remparts dont il avait pu voir l'érection en 272 et l'achèvement en 276, lui qui, en 292 ou 293, fut engagé par Julius Tiberianus, préfet de la ville, à écrire la vie d'Aurélien.

Il n'y aurait pas lieu non plus de chercher autour de Rome les substructions des ouvrages avancés d'Aurélien, que Dioclétien, le grand démolisseur dont parle Lactance, n'aura pas manqué sans doute de détruire de fond en comble. En tous cas, il faut se garder, avec Becker (2), de scruter le sol à Bovillae, Albanum ou Tusculum : ces localités sont à une distance de Rome de 12, 14 ou 15 milles (5); cela doublerait à peu près la circonférence, en la portant à environ 100 milles, au lieu de 50 seulement : on ne s'étonne pas que de pareilles exagérations, non suffisamment contrôlées, aient effrayé les savants et les aient détournés de l'idée que les murs d'Aurélien ont pu exister dans la campagne romaine.

Arrivons aux objections que l'auteur du présent travail a le devoir de se poser à lui-même.

Zosime représente Rome comme étant restée ἀνεμότοιχος (*sine moenibus*) jusqu'au règne d'Aurélien. Par suite de

(1) VOPISCUS, *Aurélien*, I, 8, 9; pour la vie de Probus, il a eu en outre à sa disposition les registres du Portique de porphyre, les *Éphémérides* de TRIBULUS GALLICANUS, etc.

(2) *De Romae veteris muris atque portis*, p. 111; PIALE, *Delle mura*, et, p. 5 est plus exact, en établissant le calcul sur un rayon d'environ 5 milles.

(5) NUBBY, *Analisi storico-topografico-antiquaria della carta de' dintorni di Roma*, I, pp. 80 et 311; III, p. 94.

l'établissement des remparts qu'éleva ce prince, la capitale de l'empire était devenue *ἀειφυροσ* et dès lors les « *nova adhuc moenia* » de Dioclétien, d'après Aurelius Victor, ne pourraient s'appliquer à Rome...

L'objection n'est pas pourtant irréfutable.

On peut d'abord se retrancher derrière la généralité de la phrase « *nova adhuc moenia* », appliquée à une trop grande quantité de villes pour qu'elle fût absolument exacte à l'égard de chacune en particulier.

On ajoutera qu'un préjugé dont parle Denys d'Halicarnasse (1), défendait de fortifier la ville éternelle, et qu'Aurélien eut à compter avec ce préjugé, puisqu'il n'osa pas d'abord ajouter à ses remparts le *pomoerium*, espace sacré laissé aux abords des murailles des villes (2). Il alléguait n'en avoir pas le droit, parce qu'il n'avait pas augmenté le territoire de la république ; mais cherchons son véritable motif : ne voulait-il pas laisser croire aux Romains que leur ville restait *ἀειφυροσ*, parce que, non elle-même, mais sa banlieue seulement était fortifiée ? En effet, avec l'enceinte de 50 milles, subsistait l'illusion que Rome continuait à ne pas être enfermée dans des murailles, celles-ci étant construites au loin et entourant une vaste zone non habitée, laissée en dehors de l'agglomération. Dioclétien, au contraire, pouvait impunément s'affranchir du préjugé susdit, lui qui bravait systématiquement le sénat pour amoindrir l'ancienne

(1) IV, p. 218, trad : « vetantibus ut dicunt religionibus ».

(2) « Nec tamen pomoerio addidit eo tempore, sed postea. Pomoerio autem nemini principum licet addere nisi ei qui agri barbarici aliqua parte romanam rempublicam locupletaverint. » Vossiers, *Aurélien*, 21.

capitale de l'empire ; il pouvait, lui, élever des remparts où il le voulait.

Autre objection. Le système d'Aurélien : établir des remparts loin de l'agglomération des habitations, n'est pas admissible, pourrait-on soutenir, parce que cela était contraire à la poliorectique de l'époque, et c'est ainsi qu'on croit réfuter l'opinion d'un auteur anglais (1), d'après lequel Aurélien aurait créé une sorte d'enceinte avancée, dans la campagne.

Que le système ait été exceptionnel, on n'entend pas le nier ; mais n'est-ce pas à cause de cela même qu'Aurélien crut devoir prendre l'avis du sénat : « *adhibito consilio senatûs* » ?

Les Romains d'ailleurs n'hésitaient pas à construire d'immenses murailles isolées, témoin celles d'Hadrien et Antonin, en Angleterre (2), de Probus, du Danube au Rhin (3).

Pour réfuter un argument tiré de l'in vraisemblance d'un fait, la meilleure méthode est de prouver l'existence même du fait discuté : c'est l'*exceptio veritatis*. Or, voici un trait historique qui semble pertinent.

Il est incontestable que Vopiscus et Aurelius Victor, en parlant de la Rome d'Aurélien comme *dilatata, ampliata*, en citant ses remparts comme ayant reçu un *laxior ambitus*, indiquent des proportions inusitées, rendant la ville difficile à cerner, sans emploi de forces considérables.

Galère ne pouvait ignorer cela, si les remparts d'Aurélien, où qu'ils fussent, existaient encore au commencement du IV^e siècle...

(1) BURGESS, *Topography of Rom*, II, pp. 281 et suiv.

(2) SPARTIEN, *Hadrien*, 10 ; CAPITOLIN, *Antonin-Pie*, 5.

(3) GIBBON, chap. XII.

Que voyons-nous, au contraire, d'après certain passage de Lactance (1) : Galère, en l'an 507, s'avance sur Rome, veut la bloquer; mais il s'était fait une fausse idée de l'étendue des remparts et croyant la ville n'être pas beaucoup plus grande que toutes celles qu'il connaissait, il n'avait pas de troupes suffisantes pour l'entourer...

Galère, d'après ce qui a été dit ci-dessus, avait pris part à la décision ordonnant la réduction de toutes les villes fortifiées dont il avait fait placer la représentation sur ses médailles avec le revers à la dédicace d'une enceinte fortifiée; c'est la première fois qu'il paraît à Rome, en l'an 507; il semble impossible de méconnaître qu'il n'était pas sous l'impression des renseignements rappelés en l'histoire d'Aurélien, par Vopiscus, qui venait d'être achevée, du 1^{er} mai 505 au 25 juillet 506 (2); il faut donc qu'il ait connu le rétrécissement des remparts de Rome par Dioclétien, comme compris dans les mesures décrétées, pour tout l'empire, par les quatre empereurs. Seulement, n'ayant jamais vu Rome, il aura exagéré outre mesure la notion de ce rétrécissement...

C'est, semble-t-il, le seul moyen d'expliquer la méprise : elle serait par trop forte de la part d'un empereur, si quelque

(1) *De mortibus persecutorum*, 27 : « Ille (Galerius Maximianus) ad Urbem accedit... Verum clausa et munita omnia offendit. Nulla erat spes irrumpendi : oppugnatio difficilis, ad circumsedendum moenia non satis copiarum, quippe qui nunquam videret Romam, aestimaretque illam non multo esse majorem quam quas noverat civitates. »

C'est donc à tort que VOLTAIRE attribue le triomphe sur les Perses qui eut lieu à Rome en 565, à Dioclétien et à Galère. Celui-ci n'avait pas vu Rome avant d'être empereur, dit LACTANCE. VOLTAIRE a confondu Galère avec Maximien.

(2) JORDAN, *Topographie der Stadt Rom in Alterthum*, p. 172; BÜDINGER (Max), *Untersuchungen zur römischen Kaisergeschichte*, 1868, II (BRUNNER, *Vopiscus Lebensbeschreibungen*, p. 10). L'abdication de Dioclétien, en 505, est mentionnée par VOPISCUS.

fait, à lui connu, n'était venu modifier l'état de choses créé par Aurélien.

Galère, on s'en souvient, figure précisément sur la médaille représentant la dédicace des remparts de Vérone, ville réduite aux dimensions les plus exigües, par Gallien, et rétablie dans ces mêmes dimensions par Dioclétien et ses collègues, si ce qui a été dit ci-dessus est exact.

Autre objection : selon Eutrope, S. Jérôme, d'après la *Notitia urbis regionum*, le *Curiosum*, etc., on a dressé (1) une liste détaillée des monuments construits à Rome par les empereurs : au temps de Dioclétien, il n'y a pas de trace de remparts, tandis que le règne de ce prince se signale par des Thermes inaugurés à Rome (2), à Nicomédie (3), à Carthage (4), à Milan (5). Or, ces quatre villes, sont préci-

(1) JORDAN, I, p. 51.

(2) Les Thermes de Dioclétien, construits par ordre de Maximien.

(3) Une inscription de Nicomédie, C. I. L., III, 524, constate que Dioclétien y a reconstruit et agrandi les Thermes de cette ville.

(4) Voir les chroniques de S. JÉRÔME et de PROSPER D'AQUITAINE. (*Patrol. lat.*, de MIGNE, XXVII, p. 495; LI, p. 575).

(5) AUSONE, *Clarae urbes* (Milan V), avait écrit :

Et regio *Herculei* celebris sub honore lavaeri.

SCALIGER, citant deux inscriptions milanaïses en l'honneur du dieu Hercule, pense qu'il s'agit là de Thermes d'Hercule; GIBBON, mieux avisé, chap. XIII (trad. BUCHON, I, p. 228), y voit des Thermes de Maximien, qui était surnommé *Herculeus* (variante : *Herculius*, tant d'après les auteurs que d'après les inscriptions), et qui donna son nom à la *porta Herculea* de Grenoble.

Hercule fut, en effet, adoré à Milan, où son culte pourrait avoir eu quelque recrudescence, sous Maximien Hercule, dans la capitale de celui-ci : cependant le total des inscriptions milanaïses d'Hercule (trois, C. I. L., V, nos 5767 à 5769, plus les deux de Scaliger qui sont omises dans le C. I. L., tant parmi les vraies que parmi les suspectes, plus peut-être une inscription de PRISCUS, v° *Hercules*, présentée comme inédite), ce total ne dépasse pas celui des Matrones, de Mithras, etc., également trouvées à Milan.

sèment celles que cite Aurelius Victor, à raison de leurs *moenia*, et puisque ce terme de *moenia* est employé par cet auteur lui-même pour les Thermes de Decius, puisque, en outre, les *Acta Sanctorum* appellent *moenia* les Thermes de Dioclétien à Rome, il n'y a pas à prendre l'expression à la lettre, en la considérant comme synonyme de remparts; elle signifie tout simplement les édifices considérables consacrés aux bains publics sous les quatre associés impériaux de la fin du III^e siècle...

Il est vrai que la question serait tranchée si les auteurs avaient spécialement parlé de murs de Dioclétien à Rome; mais elle n'est pas résolue en sens contraire, parce qu'ils ont gardé le silence : que de faits, même des noms d'empereurs inconnus, ont été révélés non par les historiens, mais par les inscriptions ou les monnaies !

Quant à la seconde partie de l'objection, il y a, en effet, une coïncidence pour les quatre villes citées et la construction de Thermes dans ces villes; mais on ne doit pas oublier qu'Aurelius Victor parle aussi des *ceterae urbes* de l'empire : il est plus facile d'admettre que, s'occupant ainsi des principales villes *et des autres*, c'est-à-dire, en somme, de toutes sans exception, il ait voulu parler, non pas seulement de Thermes, mais d'un système général de fortification de toutes les villes, système dont les fouilles ont révélé l'existence partout.

Enfin, dernière et plus importante objection : Vopiscus, on l'a vu plus haut, écrivait après l'abdication de Dioclétien en l'an 305. Or, il parle là des murs d'Aurélien comme existant encore : « *muros sic ampliavit ut quinquaginta prope millia murorum ejus ambitus teneant* »; or, n'eût-il pas dit

tenerent au lieu de *teneant*, si Dioclétien régnaient avait supprimé ces murs?

L'objection paraît péremptoire, il faut bien en convenir, et si Vopiscus parle des remparts d'Aurélien comme existant encore après le règne de Dioclétien, cet empereur doit être supprimé comme un des auteurs des remparts de Rome..., à moins d'admettre une erreur des manuscrits (*a* pour *re*) : *muros ampliavit ut tenerent* serait plus grammatical, quant à la concordance des temps (1); ainsi dirions-nous en français : il étendit pour qu'ils *tinssent*... et non pour qu'ils *tiennent*...

Correction pour correction : proposer *tenerent* au lieu de *teneant* serait assurément faire moins de violence au texte de Vopiscus que de réduire au quart le chiffre de cet historien (pour arriver à avoir à peu près la mesure des murs d'Honorius), ce qui est une mesure peu considérable pour la capitale de l'empire et répondant mal au *dilatavit*, au *sic ampliavit ut*... de l'auteur cité, comme au *laxior ambitus* d'Aurelius Victor.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas, on le répète, une solution de la question qu'on propose ici. On se borne à solliciter avec modestie l'introduction, dans l'examen de cette question, d'un nouvel élément : murs établis par Dioclétien, servant chronologiquement d'intermédiaire entre les murs d'Aurélien, au large, et les murs d'Honorius, beaucoup plus à l'étroit, ceux-ci, absolument distincts des premiers, mais se confondant en général avec les derniers.

(1) On n'ignore pas ici que la phrase « j'ai fait ceci pour que tu fisses cela », se dirait très correctement en latin : *id feci ut hoc facias* ; mais c'est l'exception qui ne s'emploiera que pour un travail futur à effectuer.

Les murs de Dioclétien seraient à rechercher soit sur l'emplacement de ceux d'Honorius, soit parfois en deçà de ces murs (1), puisque Claudien parle d'une certaine extension donnée à la ville au commencement du v^e siècle.

Il sera à vérifier alors si les divers emplacements où l'on a trouvé des soubassements de sculptures ou d'inscriptions et d'autres semblables, n'indiqueraient pas les murs de Dioclétien : les dates les plus récentes des monuments découverts, l'analogie du procédé de construction sont, à cet égard, des indications à ne pas négliger.

V

RÉSUMÉ.

L'illustre de Caumont a remarqué que sur cent inscriptions fournies par les remparts de Bordeaux, deux seulement (2), par leurs énonciations, sont susceptibles d'être rapportées à un millésime certain.

C'est la proportion que l'on constate en général entre les inscriptions datées et non datées qu'on découvre dans de pareilles conditions.

Voici ce que nous connaissons déjà :

La Gaule a fourni : Arlon, une inscription probablement de 255 à 258 ; Sens, une id. de l'an 250 ; Auxerre, une id. de l'an 258 ; Bordeaux, une de la même année ; Nantes, une id. de 275 à 276 ; des monnaies de Tetricus (267 à 275) et de Claude-le-Gothique (268 à 270), ont été trouvées

(1) Tel serait le cas pour le mur à inscriptions de soldats prétoriens.

(2) Ce nombre est augmenté par M. Camille JELIAN ; mais il en est dont la date est hypothétique.

dans la maçonnerie des remparts romains d'Auxerre et de Bordeaux (1).

L'Angleterre : à Bittern, des inscriptions de Gordien (255 à 244); Gallus et Volusianus (251 à 255); Tetricus (267 à 275).

L'Allemagne rhénane : à Mayence, la plus récente inscription des remparts romains est de l'an 258 (2).

L'Italie : à Pola et à Brescia, deux inscriptions de l'an 275 (5).

Les villes de la Grèce, Mégare, Sicyone, Argos, Sparte, etc. (4), ont également laissé extraire de la base de leurs remparts une quantité d'inscriptions romaines, dont les plus récentes sont du règne de Gordien (5).

Pour les contrées danubiennes, M. le professeur Domaszewski termine sa lettre citée ci-dessus, en disant : « Toutes les inscriptions qui ont été trouvées datent, au plus tard, de la première moitié du III^e siècle ».

Et, en effet, parmi les inscriptions découvertes dans cette partie de l'Europe, aucune n'atteint le règne de Dioclétien (6).

Les murs de Rome à inscriptions relatives aux « equites singulares » et aux prétoriens ont révélé par leurs inscriptions les dates de 241 et 265 (7).

(1) Voir ci-dessus, XVI, pp. 458, 485; XXVII, p. 61; XXIX, p. 59 et 46.

(2) STEINER, *Corpus inscriptionum Danubii et Rhevi*, n^o 500.

(3) C. I. L., V, n^o 29 (Cfr. pour l'emplacement, n^o 81, et AMATI, *Dict. chorogr.*, v^o Pola, p. 540), n^o 4519, etc.

(4) C. I. G., n^{os} 1077, 1110, 1124, 1157.

(5) *Ibid.*, n^{os} 1297, 1520, 1528, 1557, 1570, 1580, 1582, etc.

(6) C. I. L., n^{os} 4055, 4176, 4441, etc.

(7) *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1885, p. 155, n^o 1082; et C. I. L., VI, n^o 2590 et suiv.

Dans un prochain et dernier article, l'application des remarques rassemblées ci-dessus sera faite, non plus seulement à Arlon et Tongres, mais à la Belgique entière, telle qu'elle doit avoir été fortifiée par les Romains.

Liège, novembre 1889.

H. SCHUERMANS.

VERRES « FAÇON DE VENISE »

FABRIQUÉS AUX PAYS-BAS

10^e LETTRE

*au Comité du Bulletin des Commissions royales d'art
et d'archéologie (1)*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'étude de la fabrication du verre « façon de Venise » dans les Pays-Bas et l'examen des noms des verriers italiens qui allèrent travailler de pays en pays, m'a amené à la conclusion que, en Europe, la verrerie s'est signalée partout, pendant deux siècles, par des produits absolument semblables ; de simples modifications de détail ont été introduites dans chaque contrée par la mode, par les goûts, même par la nature des boissons auxquelles les verres servaient de récipients ; ainsi, il est naturel que, dans les pays à bière, les verres à boire soient devenus plus grands que dans les pays à vin.

On retrouvera donc la même façon là où l'on rencontrera les mêmes ouvriers ; or, les ouvriers de Venise et

(1) Voir les précédentes lettres audit *Bulletin*, XXII, pp. 155 et 555 ; XXIII, pp. 9 et 271 ; XXIV, p. 25 ; XXVI, pp. 195 et 515 ; XXVII, p. 197 ; XXVIII, p. 209.

d'Altare sont allés partout de ce côté-ci des Alpes; ils se transportaient de pays en pays : tel d'entre eux, qu'on retrouvera ci-après, est allé successivement à Londres, à Liège, à Maestricht, à Rouen, à Paris; tel autre à Florence, à Innsbruck, à Madrid (1)...

Un document intéressant de nos archives (2) dit au prince : Faites comme les autres souverains de l'Europe; toutes les capitales ont leur verrerie à l'italienne : Naples, Rome, Londres, Paris, Vienne (3). Que Bruxelles ait aussi la sienne!

Ce document a engagé à en contrôler la véracité, et le résultat de l'étude que je vous sou mets en est la confirmation la plus complète.

De même que la plupart des souverains de l'Europe, au xviii^e siècle, se firent honneur de patronner la fabrication de la porcelaine (chez nous, Charles de Lorraine, à Tervueren), de même, aux deux siècles précédents, on rencontre dans toutes les capitales et dans un nombre très grand d'autres villes, des verreries où l'on attirait les ouvriers italiens, de Venise ou d'Altare.

Recherchons donc les traces de ces habiles verriers dans toute l'Europe, et même au delà, en laissant toutefois aux savants italiens le soin de faire pareil travail pour les nombreuses verreries d'Italie même.

MM. Urbani, directeur, et Angelo Santi, secrétaire du

(1) Se rappeler ici les exemples de la vie nomade de ces « bohémiens gentils-hommes » (comme les a appelés si bien M. VAN DE CASTEELE), présentés *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 559.

(2) Requête de MIOTTI, du 7 janvier 1615, citée *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 15.

(3) Correction, au lieu de Vêrone (voir *infra*, article *Allemagne*).

Musée de Murano, ont bien voulu, sur mes instances, parcourir de nombreux actes des archives de Venise ; mais leur travail n'est qu'une ébauche : ils déclarent qu'il leur faudrait des années pour faire un dépouillement complet de ce vaste et riche dépôt (1).

De son côté, M. le chevalier Enrico Bordoni a rassemblé ce qui peut encore être lu du registre « Ricevuto e speso » d'Altare... Malheureusement, le registre des délibérations des Consuls d'Altare, qui contenait de nombreux documents du même genre, n'a pas été retrouvé récemment à la mortuaire du chanoine Torterolo, à qui il avait été confié.

Indépendamment des verriers qu'on indique comme ayant émigré dans une contrée déterminée, il en est une série qui sont nommés seulement comme ayant travaillé à l'étranger, sans spécification.

Les voici (avec désignation de celles des contrées d'Europe où on les rencontre spécialement, ce qui naturellement n'empêchera pas sans doute de les retrouver en d'autres) (2).

- 1549. Plinio dal Sol (Laybach ; France) ;
- Marco Ant^o Schatola da S^{ta}-Trinita ;
- Vic^o Cimal ditto Merlin ;
- Nic^o Vicentin ;
- Vic^o Alonicon ;
- Marco Rosso detto Terribele (Angleterre) ;
- Grazioso Desperao (ibid.) ;
- Vic^o Ballarin (Flandre, voir ci-après) ;

(1) Les communications des archives de Venise de M. URBANI seront spécialement désignées ; les autres proviennent de M. SANLU.

(2) Les Altaristes, en plus petit nombre dans la présente étude, y seront spécialement désignés ; tous les autres sont Vénitiens ou Muranistes.

- Giulio da Venetia ;
Bastian Zanon (Angleterre) ;
Aluise dal Beretin (Angleterre : Aluise del Albertino) ;
Bastian Saonetto (Savonetto ?) ;
Stefano Peocho da San-Bernardo (Allemagne) ;
Zorsi Belincin ;
Ventura Peloco ;
Geremia Pisani (Angleterre) ;
Perin Rosso fiol (1) de Marco (Angleterre : Piero Terrible, fils de Marco) ;
Aluise Aluison dito Vernuto ;
Aluise Ballarin de S.-Franc^e ;
Battista de S.-Michiel di Chiari (Angleterre) ;
Tomaso Calcarer, da Trento ;
Iseppo de S.-Antonio Caseler (Angleterre) ;
Batista Bigagia ;
Lorenzo Lorencin de S.-Silvetro ;
Aluise Venetian (2).
1585. Francesco Bussone il Gambo, Altariste.
1685. Giacomo Cabuol ;
Zuane Pollo ;
Giacomo Cecchini (3).
1687, 1692. Filippo Ratchetto detto il Borgognone (France?), Altariste.
-

(1) *Figluolo*, fils.

(2) *Mariegola dei Vetrai di Muran*.

(3) *Inquisitori di Stato* (Dispacci ai Rettori di Murano). Il s'agit de maîtres en glaces de miroirs ; il est à supposer, vu la date, qu'il ne s'agit plus des Vénitiens attirés à Paris par Colbert, de 1665 à 1669 (voir article *France*).

1688. Gio Batta Marino, Altariste ;
Guiseppe Maria Pisano, Altariste.
1689. Cristoforo Pertica, Altariste.
1690. Piero dei Picoti ;
Zuanne Dalmoro ;
Giacomo figlio da Giacomo Ongaro (1).
1691. Iseppe Berton ;
Giusto Darduin (2).
1700. Leone Bormiolo, Altariste.
1701. Sebastiano Massaro, fu Filiberto (Belgique),
Altariste (3).
1692. Giov. Batta Pisano, fu Giov. Pietro (France),
Altariste.
1791. Ziminian Ziminiani ;
Ermenegildo figlio ;
Domenico figlio ;
Pietro Fuga, q^m (quondam) Cristoforo ;
Liberal Motta (4) ;
Antonio Fuga ;
Antonio Manolli ;
Zuanne Darduin ;
Pietro Zanetti di Franc. ;
Guiseppe Gazzabin ;
Zuanne Ongaro, detto Segala (5).

(1) *Inquis. di Stato*.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. *Bull. des Comm. d'art et d'archéol.*, XXVIII, p. 258.

(4) GARNIER, *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie*, p. 109, parle, suivant LAZARI, d'un Liberal Motta, qui, en 1680, avait perfectionné la fabrication des miroirs.

(5) *Inquis. di Stato* (Arte vetraria).

En outre, sans date précise (xvii^e ou xviii^e siècle) : Giambattista et Antonio, figli di Domenico Moro.

— Avant de m'occuper des autres contrées de l'Europe, ajoutons encore quelques détails concernant la Belgique :

1547. Vincenzo Ballarin, avec quelques autres Muranistes, est renseigné comme ayant émigré en Flandre (1); cela ne peut se rapporter qu'à Anvers et à la fabrication des miroirs « façon de Venise » inaugurée par Jean-Michel Cornachini en 1541; celui-ci, en effet, affirme qu'il est allé engager des ouvriers à Venise (2).

A Liège, je retrouve, en 1579, J.-Georges Byanck, qualifié d'Italien, avec son fils Georges (3) : la profession n'est pas indiquée; mais Altare avait ses Bianchi (indépendamment de ses Biancardo) et il n'est pas inutile de consigner cette première trace à Liège des Altaristes, qui y sont connus jusqu'à présent à partir de 1618 seulement.

1659. Domenico Cittadini écrit aux inquisiteurs que les Savonetti sont à Bruxelles (4).

1665. Paolo Mazzolao, que nous avons rencontré à Liège en 1655 (5), avait quitté Venise vers 1645 (6) pour Londres, puis était allé s'établir en Flandre (Pays-Bas, y compris le pays de Liège), puis en France (voir ci-après Hollande : Maestricht; France : Paris et Rouen).

(1) *Atti di podesta di Murano*.

(2) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 366.

(3) Greffe Bernimolin, 11 août 1579.

(4) *Inquis. di Stato* (Arte vetraria). C'est là probablement la mention d'émigration de Muranistes à Bruxelles que signale ZANETTI, p. 218.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 79; XXVIII, p. 215.

(6) *Inquis. di Stato* (Dispacci degli Ambasciatori).

1678. Antonio Pellizari, maître en glaces, est allé à Madrid, ainsi que deux autres, ceux-ci Flamands, pour y travailler en « cristalli e altre vetri di tutta perfezione » (1).

1689. A Lisbonne habite Louis Verné, natif d'Anvers, intéressé à la verrerie d'Aurantes, et le patron d'une verrerie récemment installée à Castiglia (en Castille?) est Guglielmo Toreata ou Toreada, Flamand (2).

Quant au Colleone, qui fut à Liège en 1606, M. Angelo Santi m'apprend que ce n'était pas un Vénitien : le syndic Colleone venait non de Murano, mais de Mirano.

— Les renseignements relatifs à la France sont tellement abondants que je suis obligé d'en faire l'objet d'une lettre spéciale. Je terminerai ces recherches par une douzième lettre sur l'émaillerie, au sujet de laquelle j'ai réuni quelques documents.

ALLEMAGNE.

D'après Garnier (5), l'influence vénitienne se fit sentir en Allemagne non seulement dans l'ornementation des verres émaillés, mais encore dans les formes données par les verriers à ceux de leurs produits qui devaient rester sans aucune décoration. Comme à Murano, on inventa les verres les plus bizarres, et c'est là surtout, dans les produits d'un ordre peu

(1) *Inquis. di Stato.*

(2) *Ibid.* M. SANTI m'informe que ce verrier, qui se disait Flamand, était indiqué à l'ambassadeur de Venise comme étant Français, originaire de la Basse-Navarre.

(5) P. 240. D'après DEMMIN, *Guide de l'amateur de faïences*, 5^e édit. (1867), p. 1528, ce seraient, au contraire, les verreries de Venise et de Murano qui, dès le XIV^e siècle, ont subi l'influence de la verrerie de Bohême et de Saxe...

élevé, que l'on put voir la différence du génie artistique des deux peuples : les verres de Murano conservent toujours une finesse d'exécution, une certaine élégance qui les fait reconnaître partout, tandis que les verres allemands, de forme plus baroque, sont lourds d'aspect et d'une fabrication souvent grossière ; les premiers sont de simples fantaisies plus ou moins heureuses ; les seconds veulent conserver un caractère d'utilité pratique et restent avant tout des verres à boire.

On cite parmi les produits des verreries allemandes, des verres filigranés à l'imitation de ceux de Venise ; mais on les dépeint comme étant restés loin de leurs modèles.

Les formes vénitiennes se modifièrent en Allemagne par l'usage de la bière (1).

Il y eut, d'ailleurs, des verres allemands ayant leur cachet propre : les *pass-glass*, les verres cylindriques sur lesquels on a peint un aigle avec les membres de l'Empire (*Reichsadlerglass*), les *romer* ou *rheumers*, verres verts à boire le vin du Rhin, tels qu'on les emploie encore aujourd'hui, etc.

La verrerie allemande, au xvii^e siècle, disputait sur les marchés de l'Europe la faveur attribuée jusque là à la verrerie de Venise : à Liège, les Bonhomme avaient à la fois une verrerie vénitienne et une verrerie allemande, et pour recruter les ouvriers de celle-ci, ils s'adressaient aux localités suivantes :

Witzenhausen, Brodenbach, Luttenberg, Bitche, Bischem, Rikonach (Augsbourg), Trèves, Bern (près de Wolde-

(1) BÜCHER, *Die Glassammlung des KK. Oesterreiche Museums*, 1888, p. 20.

viel), etc. (1), comme aussi en Lorraine : Meteren, Neufforge, Synat, Domstien, Neuftort, Futau (2).

Les verreries de la Saxe, de la Bohême, de la Franco-nie, du Palatinat, pénétraient, au xviii^e siècle, jusqu'en France (3), et celles de Bohême avaient partout un débit des plus importants.

Aux Pays-Bas, Charles de Lorraine communiquait à Zoude, verrier de Namur, le secret allemand de la dorure des verres (4), et ce verrier s'ingéniait, comme l'avaient fait les Liégeois du siècle précédent, à introduire chez lui la verrerie allemande (5).

Est signalé en Allemagne, sans désignation de la localité où il alla travailler, le verrier vénitien suivant :

1551. Stefano Beocho (6).

Plusieurs autres Muranistes seront indiqués ci-après.

Ce n'est pas à Venise seulement que l'Allemagne allait recruter ses verriers : on cite celle-ci parmi les contrées qui payaient des redevances aux Consuls d'Altare (7), ce qui implique un appel aux maîtrises de cette localité. On disait, en 1640, que Jacques Saroldo avait quitté la France pour l'Allemagne dans les premières années du xvii^e siècle (8).

(1) M. VAN DE CASTEELE, 2^e Lettre à M. Schuermans), p. 56 : les noms de localités sont donnés tels qu'ils sont dans les documents.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 94 ; XXVII, p. 225.

(3) *Ibid.*, XXVI, p. 225 ; XXVIII, p. 225.

(4) *Ibid.*, XXVI, p. 261.

(5) *Ibid.*, XXVII, pp. 225, 261, etc.

(6) *Atti del Podesta de Murano* (Rens. de M. URBANI).

(7) Lettre de M. le chevalier Enrico BORDONI (abbé BOUTILLIER, p. 161).

(8) Rens. de M. MILET, conservateur du Musée de Dieppe, qui se demande s'il ne s'agit pas de la Flandre.

AUTRICHE.

Nous connaissons déjà (je me borne à compléter quelques détails) :

L'Italien Onossorius (Onofrius) de Blondio, établi, en 1428, à Vienne, dans la Kartnerstrasse ;

Nicolas Le Welche (Waleh ou der Walsche), directeur, en 1486, à Vienne, au Prater (entre la ville et le Danube), d'une verrerie dite de Venise, encore en activité en 1565 (1).

La verrerie de Weidlingen, près de Vienne, s'occupait également de la fabrication des verres « façon de Venise ».

En 1625, Miotti, pour obtenir privilège à l'effet d'établir à Bruxelles une verrerie, citait, parmi les autres capitales, à côté de Paris, Londres, Rome, Naples (2), la ville de Vérone, qui n'a jamais été le siège d'un gouvernement. Malgré la concordance de toutes les copies du document, il est probable qu'il s'agit de Vienne, la capitale de l'Autriche : celle-ci, en effet, est citée parmi les villes où se rendirent de nombreux émigrés de Murano (5).

Léopold I^{er}, empereur, fit venir à Vienne, en 1679, un verrier vénitien du nom de Berardo Marinelli.

C'est, non pas sous son règne, mais le 51 août 1754 (4),

(1) BÜCHER, p. 20.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 157.

(3) ZANETTI, *Guida di Murano*, p. 218.

(4) ANGELO SANTI, *Origine dell' arte vetruaria in Venezia e Murano*, p. 25 ; GARNIER, p. 248 ; GERSPACH, *L'art de la verrerie*, p. 151 ; *Le Correspondant*, du 5 août 1865, p. 625 (qui appelle Antonio Vistoro, un second verrier, également condamné à mort. Son nom est Zuanne-Antonio-Victor dallo Gazzabin ; il était à Florence, et comme nous le retrouvons en 1770 à Innsbruck, puis à Madrid, il échappa à l'exécution). M. SANTI, à qui on avait fait imprimer, dans un de ses ouvrages, la date de 1574, a vérifié aux archives de Venise celle de 1754.

que les sbires du Conseil des Dix reçurent l'ordre d'ôter la vie à un verrier transfuge de Murano, Pietro Vettor Furlano (du Frioul), attaché, dit-on, à la verrerie de Weidlingen, encore en activité au dernier siècle, si ce dire est fondé.

Le verrier Savonelli, que l'on retrouve à Anhalt, vers 1680, avait précédemment travaillé de son art à Vienne (1).

BAVIÈRE.

J'ai parlé d'un verrier d'Anvers, Bernard Swerts ou Schwarz, qui fut attiré en Bavière, vers 1560, pour y introduire la verrerie à la façon de Venise (2).

D'après Gerspach (5), la ville de Nurenberg suivait d'un œil inquiet le développement qu'avait pris, à Venise, la fabrication du verre ; à l'effet d'arrêter l'importation toujours croissante des verres de Venise en Allemagne, elle résolut de pénétrer les secrets des Vénitiens et, en 1551, elle subventionna les céramistes Hans Nickel, Oswald Reinhardt et Jérôme Reich, pour faciliter l'établissement par eux d'une fabrique de verres façon de Venise. A la subvention fut attachée la condition que les secrets que les émissaires de Nurenberg pourraient découvrir ne seraient communiqués qu'à leurs enfants et au célèbre céramiste Augustin Hirschvogel, qui fut aussi envoyé en Italie. En 1552, Hirschvogel contracta une association avec Hans Nickel, et la fabrication du verre à la façon de Venise fut alors commencée industriellement.

(1) GERSPACH, p. 284, qui, p. 152, l'appelle Savonelli.

(2) GÉNARD, *De oude antwerpsche glasblazerijen*, p. 5 ; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 202.

(5) P. 259.

C'est à Nurenberg que Jean-Michel Cornachyn, maître de la verrerie d'Anvers, qui avait été héraut d'armes de Charles-Quint, alla, vers 1542, recruter des ouvriers verriers pour essayer de faire échapper sa verrerie à la décadence qui la menaçait.

Avant que Demmin ne soutint son idée d'attribuer tous les verres à ailerons à la fabrique de Dessau (Anhalt, Saxe), il avait cherché ailleurs : « Les *Flügergläser*, disait-il (1), proviennent peut-être des ateliers de Reichard, Nickel et Hirschvogel, à Nurenberg, si même ils n'ont pas été fabriqués en Bohême. »

L'erreur est singulière de la part d'un auteur qui lui-même cite, d'après les archives de Nurenberg, un traité entre les personnages susdits, où ils s'associent pour la fabrication des verres de Venise (*Schmelzen von venetianischen Glaswerk*).

Nurenberg est citée parmi les villes où fut signalée la présence de transfuges de Venise (2).

BOHÊME.

La Bohême a-t-elle ou n'a-t-elle pas commencé à fabriquer des verres pour rivaliser avec Venise (3)? En toute hypo-

(1) *Guide de l'amateur de faïences*, 5^e édit., 1867. FILLON est dur pour cet auteur; mais celui-ci, par la fantaisie de ses décisions catégoriques, a encouru le reproche : « M. DEMMIN, dont la grosse joyeuseté tudesque écrit naïvement sous la contemplation d'un pot de bière... »

(2) ZANETTI, *loc. cit.*, p. 218.

(3) Voir, sur cette question, *Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen im Böhmen*, n^o IV, du 15 mai 1867, p. 18 : « Zur Geschichte der Glass-Industrie in Böhmen. »

thèse, elle ne tarda pas à donner à sa fabrication un cachet bien distinct.

On signale dès 1442 et 1504 (pour la première année à Daubitz) des verreries en Bohême (1).

L'empereur Rodolphe II, qui régna de 1576 à 1612, attira à Prague des graveurs sur « cristal de roche (2), » ce qui vraisemblablement s'applique au verre dit « cristal », qui a parfois été dénommé ainsi (3).

La verrerie de Bohême était si florissante au dernier siècle qu'un Vénitien, Joseph Briati (1750 à 1772), y alla travailler pour surprendre les secrets de la fabrication; il les importa à Venise, où il établit une fabrique de verres de Bohême, comme quelques années plus tard Georges Barbaria introduisit à Venise la fabrication de bouteilles anglaises (4).

A la fin dudit siècle, on signale (5) d'importantes verreries, notamment à Keibitz, Grunwalde, Chemnitz, Herroleez et Winterburg. On y taillait et polissait le *verre de craie* avec tant d'art que les produits de Bohême avaient obtenu la préférence sur tous autres et se vendaient partout en Europe et jusqu'en Amérique.

La Bohême, à la fin du XVIII^e siècle, comptait 70 verreries qui occupaient 5,000 ouvriers (6).

(1) *Encyclopaedia britannica*, X, p. 655; PELIGOT, *Le verre, son histoire et sa fabrication*, p. 515.

(2) GERSPACH, p. 276.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVIII, p. 240.

(4) GARNIER, p. 109; Angelo SANTI, *loc. cit.*, p. 64.

(5) PECCHET, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, v^o Bohême.

(6) GERSPACH, p. 280.

BRANDEBOURG.

L'électeur de Brandebourg avait élevé, à ses frais, une verrerie à Potsdam; le chimiste Kunckel, qui a écrit sur la verrerie, la dirigeait en 1679; il avait souci d'imiter les procédés de Venise et il inventa le secret de donner au verre la couleur du rubis.

Au siècle suivant, une verrerie établie d'abord à Rispen, fut transférée à grands frais à Potsdam; le voyageur Poccocke en parle (1).

COLOGNE (ÉLECTORAT DE).

En 1607, deux Vénitiens offrirent d'établir une verrerie à Cologne, à condition de jouir des mêmes franchises que pour les ouvriers d'Anvers et d'Amsterdam. Ils établirent leur fournaise dans la rue Saint-Séverin; mais ils conduisirent si mal leurs affaires que, dès 1608, ils durent s'enfuir, criblés de dettes. Ils eurent peu après des successeurs, mais qui ne furent pas plus heureux (2). En 1611, les verreries de Cologne étaient « allées en fumée » (3).

Les Bonhomme de Liège, vers le milieu du même siècle, avaient projeté de fonder une verrerie à Cologne (4), et il dut s'établir vers cette époque des verreries entre Cologne et Liège, faisant concurrence à celles des Bonhomme en cette dernière ville; car, en 1664, ils stipulaient avec leurs ouvriers qu'ils ne pourraient, après leur service à Liège, aller s'engager dans des verreries « de ce côté-ci de Cologne. »

(1) *Encycl. britan.*, X, p. 655.

(2) PINCHART, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 588.

(3) Gridolfi, d'Anvers, dans sa requête du 5 février 1611 (Houbooy, p. 50).

(4) VAN DE CASTEELE, (Première) *Lettre à M. S(chermans)*, p. 18.

ILLYRIE.

Voici des noms fournis par les archives de Venise :

Laybach.

1526. Valerio Gastaldello ;
Domenico Ballarin ;
Plinio dal Sol (depuis en France) ;
Francesco Bellonato ;
Antonio Bayletto ;
Marco Villanello ;
Zane di M. Battista detto Sirocho ;
Nicolo Sartorello ;
Fabian de M. Cattanio e Marcantonio (1).
1527. Francesco Cattaneo (2).
1541. Antonio Miotto (3).
1546. Francesco Franco d^o Mantellin (4).
1547. Francesco Franco ;
Vincenzo Franco (5).
1751. Bortolo, fils de Carlo Valle ;
Angelo Gazzabin (ces deux pour y travailler en rocaïlles, « conterie ») ; le premier est rentré à Venise l'an suivant (6).

Goritz (ou Görtz).

1756. Sebastiano Betto (7).

(1 à 5) *Atti del Podesta di Murano* (Rens. de M. URBANI).

(6 et 7) *Inquisitori di Stato* (Riferiti) (Rens. du même).

Trieste.

1789. Pietro Moratto était allé en cette ville (puis à Mantoue), lui reprochait-on, pour y travailler en l'art du verre; mais il nia avoir travaillé (1).

Fiume.

1758. Il y avait en cette ville une verrerie en activité, où était allé travailler Antonio Gazzabin (2).

LUXEMBOURG (3).

M. le chevalier Camille de Borman m'a signalé un testament du 27 août 1708, passé à Liège (4), où un Henri d'Heur est qualifié « maître de la verrerie de Luxembourg. »

Il s'agit évidemment là d'une colonie de verriers liégeois; en effet, un Jean Tilman d'Heur, neveu du verrier Henri Bonhomme, avait été préposé par celui-ci à la verrerie de Verdun, en 1662, comme il l'avait été précédemment à la verrerie de Bois-le-Duc (5).

La verrerie de Luxembourg, quelque courte qu'ait pu être sa durée, doit donc être comprise dans celles où s'est exercée l'influence des verriers italiens, encore persistante, jusqu'à un certain point, dans les verreries des Bonhomme au commencement du xviii^e siècle.

(1 et 2) *Inquisitori di Stato* (Arte vetraria).

(3) Partie douanière de la Confédération germanique, et classée en Allemagne, plutôt qu'en Hollande, avec laquelle le Luxembourg est seulement en relations d'union dans la personne du chef de l'État.

(4) Greffes réunis, 1708-1710, p. 400.

(5) VAN DE CASTEELE, *loc. cit.*, p. 21. Un Henri d'Heur est mentionné en 1650, *ibid.*

SAXE.

La Saxe dut avoir ses fabriques spéciales de verre artistique :

L'électeur Jean-Georges II, de Saxe (1656 à 1680), fit fabriquer des verres qui étaient destinés à être donnés en prix dans les concours de tir (1), et les catalogues de vente de collections allemandes nous ont fait connaître un certain nombre de verres, dits d'apparat, destinés au service de l'échansonnerie de la cour (Hofkellerey) à Dresde (2).

Ces verres ont le cachet allemand bien marqué et bien distinct de la « façon de Venise » et ils appartiennent à la fin du xvii^e siècle.

Quant à J. Swaerzer, que l'on représente comme un artiste verrier saxon établi en son pays natal au xvi^e siècle (3), n'est-il pas le B. Schwarz ou Swertz, d'Anvers, qui travaillait à cette époque en Bavière (voir *supra*)?

Anhalt (Haute-Saxe).

On a déjà relevé ci-dessus (4) l'étrange fantaisie de Demmin, qui a cru pouvoir supprimer d'un trait de plume la fabrication des verres à ailerons de Venise, pour l'attri-

(1) GARNIER, p. 248.

(2) Voir, par exemple, parmi les ventes qui ont eu lieu à Cologne (frères Lempertz) dans ces dernières années, coll. Disch (mai 1881), n^o 577; Paul (octobre 1882), n^{os} 465 à 475; von Berthold (octobre 1885), n^o 489; Félix (octobre 1886), n^{os} 147 à 150; Culemann, etc. (octobre 1887), n^{os} 164 à 175; Adelman (juillet 1888), n^{os} 418 et suiv.; Meurer (octobre 1888), n^o 186.

Tel est, par comparaison avec ceux-là, le verre M. 175 du Musée d'antiquités de Bruxelles.

(3) GERSPACH, p. 284.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 17.

buer tout entière au pays d'Anhalt, quoiqu'il citât lui-même les verriers de Venise appelés à Dessau.

Demmin répète dans un autre ouvrage (1), en parlant des verres « façon de Venise » dont il assigne la fabrication à Dessau : « Ces sortes de verres faussement attribués à l'Italie, n'y ont jamais été fabriqués, ni à Milan, ni à Venise. »

La vérité est que Dessau prit part au mouvement général, en fabriquant, elle aussi, et même assez tardivement, du verre à la « façon de Venise. »

Rappelons ce qui a été dit ci-dessus des Italiens Marinelli, Ludovico Savonelli (Savonetti?) et Joselli, employés à la verrerie de Dessau (2).

Holstein (Basse-Saxe).

À *Kiel* exista, vers 1655, une verrerie pour laquelle un s^r de Holstein vint engager à Liège des ouvriers étrangers, entre autres Francesco Santino, de Murano, et Pierre de la Martinière, du Dauphiné (3) : ces gentilshommes verriers s'engagèrent notamment pour la fabrication des verres en couleur et à l'imitation des façons de Venise et d'Altare.

SOUABE.

Vers 1584, le duc Guillaume V employait en Souabe un verrier italien nommé Scarpoggialo. C'est tout ce qu'on en dit (4).

(1) *Encyclopédie hist., archéol., biogr., chron., etc., des beaux-arts plastiques* (1875), p. 1158; il présente lui-même, p. 1168, des verres de Venise du XIII^e siècle.

(2) GERSPACH, p. 284; DEMMIN, *loc. cit.*, p. 1551.

(3) VAN DE CASTEELE, *loc. cit.*, p. 20.

(4) GERSPACH, p. 285.

STYRIE.

A *Gratz*, on a signalé, en 1650, la présence des verriers transfuges de Murano des noms de Darduïn, Mazzola et Santino (1).

On rencontre encore à Grätz, d'après les archives de Venise :

1745 (?). Gio e Batta fratelli Santini et Zuane Seguso dette Figo qui ont entrepris en cette ville une fabrique de verre (2).

1745. Giovanni Ant. Gazzabin, maître en émaux (smalti), Antonio Gazzabin et Giacomo Gazzabin, maîtres en glaces, qui travaillaient à Grätz (3), sans doute dans la fabrique Santini.

TYROL.

Également des archives de Venise .

Ala (ville frontière du sud du Tyrol) :

1552. Giovanni Piave (4).

Innsbruck :

1766. Domenico Gazzabin et Gaetano Acquabona y activent une fabrique de perles à la lumière (au chalumeau); le premier était souffleur, le second façonnait les perles (5).

(1) ZANETH, *loc. cit.*, p. 218.

(2) *Inquisitori di Stato*.

(3) *Ibid.*

(4) *Atti del Podesta di Murano* (REUS, de M. URBANI).

(5) *Inquisitori di Stato*.

1767. Zorsi Barbaria ;
Iseppo Barbaria (1).

1768. Giovanni-Antonio Gazzabin,
Domenico Gazzabin,
Giuseppe Gazzabin,

retournent cette année à Murano (2).

1770. Acquabona,
Z.-Ant.-Victori detto Gazzabin,
quittent Innsbruck pour aller à Madrid (3).

Brixlegg (près de Rattenberg) :

1766. La fabrication des cannes de verre de Domenico Gazzabin y fut transférée ; mais celle des perles resta à Innsbruck.

Trente :

Des Altaristes allèrent y travailler (4) ; en 1697, on régla le travail de six Altaristes dans six localités (dont cinq en Italie) : à la quatrième, Trente, correspond le nom d'un Perrotto (5).

— Voici, en un tableau d'ensemble, les noms des verriers italiens qui ont été découverts en Allemagne :

Acquabona (Gaetano) ;

Ballarin (Domenico) ;

(1) *Inquisitori* (Arte vetraria).

(2) *Ibid.* (Annotazioni). Rens. de M. URBANI.

(3) *Ibid.* (Lettere di Residente Sassonia, Spagna, ecc.).

(4) Abbé BOUTILLIER, p. 161.

(5) Rens. de M. le chevalier Enrico BORDONI.

Barbaria (Iseppe);
» (Zorso);
Bayletto (Antonio);
Bellonato (Francesco);
Beocho (Stefano);
Betto (Sebastiano);
Blondio (Onofrio);
Briati (Josepo);
Cattanio ou Cattaneo (Fabian di M.);
» (Francesco);
» (Marcantonio);
Darduin;
Franco (Francesco d^{to} Mantellin);
» (Vincenzo);
Gastaldello (Valerio);
Gazzabin (Angelo);
» (Antonio);
» (Domenico);
» (Giacomo);
» (Giovanni);
» (Giovanni-Antonio-Victori detto);
» (Giuseppe);
Joselli;
Marinelli (Berardo);
Mazzola;
Miotto (Antonio);
Moratto (Pietro);
Perrotto;
Piave (Giovanni);
Santino (Batta);

Santino (Francesco);

» (Gio);

Saroldo (Giacomo)? Altariste ;

Sartorello (Nicolo);

Savonelli (Ludovico);

Scarpogiallo ;

Seguso (Zuane detto Figo) ;

Sirocho (Zane di M. Battista detto) ;

Sol (Plinio dal) ;

Valle (Bertolo, fils de Carlo) ;

Vettor (Pietro) ;

Villanello.

Ce tableau, quoique bien fourni, n'est qu'une ébauche.

ANGLETERRE (1).

La fabrication du verre est ancienne en Angleterre, où elle fut peut-être introduite par des verriers de Normandie (2) ; on trouve des mentions de verre anglais en des documents de 1447 et 1485.

Au xvi^e siècle, on signale en Angleterre de grandes importations de verres venant d'Anvers (3), qui excitèrent sans doute l'émulation des Anglais ; ils firent venir chez eux des verriers vénitiens, en 1550 :

Josepo Casseler, fils d'Antonio ;

Marco Terrible ;

(1) Un grand nombre des renseignements de cet article sont dus à M. William-H. COPE, F. S. A., par l'intermédiaire de M. JOHN REYNOLDS, président du Leland-Club, à Bristol.

(2) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 246.

(3) *Encyclop. britann.*, X, p. 654.

Piero Terrible (fils du précédent) ;
Graxioxo dit Disperato ;
Battista da Chiari, fils de Michelino ;
Alvixe di Albertino ;
Heremia Pixani ;
Sébastien Zanon (1).

Trois d'entre eux appartenaient à des familles inscrites au Livre d'or de Murano : Casseleri, Desperai (dit Tarlai) et Zannoni.

Un édit du Conseil des Dix leur enjoignit de rentrer à Venise, et ils annonçaient leur intention de déférer à cet ordre ; mais ils furent arrêtés à Londres et enfermés à la Tour, sous menace de la peine du gibet, s'ils quittaient le pays sans y avoir rempli leurs engagements (2).

D'un autre côté, une ordonnance vénitienne comminait contre ces malheureux plusieurs années de galères s'ils ne revenaient pas.

Être pendus, s'ils quittaient l'Angleterre ; condamnés aux travaux forcés, s'ils y restaient...

(1) Ils disaient qu'errant sans travail sur les quais de Venise, ils avaient été attirés par les promesses qui leur avaient été faites pour aller exercer leur art en Flandre et en Angleterre. M. PINCHART en a conclu que c'étaient des ouvriers engagés par Delame, pour Anvers, et que leur départ pour l'Angleterre avait fait manquer les débuts de l'industrie de ce dernier.

(2) « Kept unter custody and penalty of the gibbet, in case they departed without having worked out. » GERSPACH, pp. 150 et 507, semble établir une relation entre cette menace de pendaison et les peines comminées par le Conseil des Dix contre les verriers transfuges ; il rappelle, à ce sujet, une ordonnance vénitienne de 1547, c'est-à-dire d'une date toute récente. C'est une double erreur : DARU, qu'il cite, parle d'une ordonnance de 1454, et les seules peines ouvertement comminées par Venise pour ce genre de méfaits, étaient seulement l'amende et les galères ; 7 et 18 septembre 1549 ; *Calendar of State papers (Venetian)*, V, 1554 à 1554, pp. 259 et 267.

Un accommodement intervint et un délai de dix-huit mois fut octroyé aux verriers vénitiens pour les mettre à même de satisfaire à leurs engagements en Angleterre, avec l'assentiment du Conseil des Dix, moyennant due promesse de se rapatrier (1).

On n'indique pas dans quel établissement ils étaient engagés.

Les deux faits suivants se rapportent à l'Angleterre, sans qu'on puisse les appliquer spécialement à telle ou telle localité, et la difficulté est rendue plus grande par le fait qu'il y avait à la fois, en 1580, quinze fournaies fonctionnant dans ce pays (2) :

En octobre 1595, un verrier italien, nommé Adrian, avait travaillé de son art en Angleterre (3), lorsqu'un jésuite le dénonça comme s'occupant à Rome d'une conspiration contre l'Angleterre (il avait, dit-on, inventé une sorte de feu grégeois pour détruire les flottes).

Il se fabriquait en Angleterre, à la fin du xvi^e siècle, des verres de Venise aussi bien que des verres anglais; car Richard Hakluyt, en 1580, nomme ces deux articles parmi ceux qu'il proposait d'exporter pour le Cathay (Chine septentrionale), pays avec lequel on venait d'ouvrir des relations (4).

Un coup sensible dut être porté à l'industrie verrière

(1) Ils déclaraient notamment aimer mieux mourir que de ne pas rentrer à Venise; cela n'empêcha pas Joseph Casseleri de rester en Angleterre jusqu'en 1569, date où on le retrouve à Liège.

(2) GERSPACH, p. 507.

(3) *Calendar (Domestic)* (1595-97), p. 120.

(4) HAKLUYT'S *Voyages* (édit. de 1809), I, p. 496; NESBITT, *Coll. State*, p. L.

d'Angleterre par une ordonnance du 25 mai 1615 (1), qui défendit l'emploi du bois pour la fabrication du verre.

Les faits suivants tendent à prouver un ralentissement momentané dans l'industrie du verre en Angleterre.

En 1618, deux marchands français furent emprisonnés à Lille pour n'avoir pas payé les droits sur une cargaison de verres de cristal ou cristallin, provenant du Dauphiné, qu'ils transportaient en Angleterre (2).

Une pareille constatation se fait également en 1677 où, de nouveau, Murano expédie en Angleterre une quantité considérable de verres (3).

D'où, *a priori*, on peut déterminer deux crises dans la fabrication anglaise : l'une vers 1615, l'autre vers 1675.

Cela est confirmé par ce qui sera dit ci-après.

La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, força un grand nombre d'artisans à quitter la France, et parmi eux plusieurs verriers, ce qui donna une grande impulsion à la fabrication anglaise du verre qui venait de reprendre vie.

On s'appliqua sans doute encore au verre « façon de Venise », car on signale des importations de « barilla de soda » (4).

Mais en même temps, on réinventa en Angleterre la fabrication du cristal moderne à base de plomb, déjà connue des Romains : on en rapporte les débuts aux années 1665 à 1675, et le verre anglais, à son tour, eut des imitateurs et des émules partout.

(1) *Calendar (Domestic)*, 1611-1818, p. 287 ; 1659, p. 429.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 589 ; Houdoy, p. 52 ; GARNIER, p. 126.

(3) NESBITT, *Coll. Stade*, p. 1.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 212.

En 1680 et 1681, les verriers altaristes de Liège s'engageaient à y fabriquer des « verres à l'Angleterre » (1).

En 1722, la veuve Marius, à Gand, se targuait de fabriquer un verre supérieur à celui d'Angleterre (2).

En 1756, le docteur Pooecke constatait la supériorité du verre anglais sur le verre de Bohême; il en reconnaissait cependant l'infériorité relativement aux produits des verreries prussiennes (3).

Kreybach, mort en 1756, trouva en Angleterre sept verreries en activité (4), et, à la fin du même siècle, Peuchet (5) constate, à Londres, Bristol, Sturbridge, Nottingham, Sheffield et Newcastle, des fabriques de verres à boire, bocaux, retortes (cornues), ustensiles d'apothicaire et de chimistes, bouteilles de verre fin, girandoles, cristaux artificiels, verres à montres, verres à lunettes, etc.

De plus, un Italien, Georges Barbaria, importa, à la fin du XVIII^e siècle, à Venise, où cela lui valut la naturalisation, la fabrication des bouteilles noires, dans laquelle il s'était initié alors qu'il travaillait en Angleterre (6).

Outre les huit ouvriers de Venise et Murano déjà indiqués et ceux qui le seront plus loin, les archives de Venise font connaître les suivants, qui s'expatrièrent pour travailler en Angleterre :

1650. Un Berovieri (7).

(1) Archives de Liège, protocole du notaire Amel Dujardin.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 263.

(3) *Encycl. britann.*, X, p. 655.

(4) GERSPACH, p. 279

(5) *Loc. cit.*, v^e Angleterre.

(6) BUCHER, *loc. cit.*, p. 19; Angelo SANTI, *loc. cit.*, p. 70.

(7) ZANETTI, *loc. cit.*, p. 218; GERSPACH, p. 150.

1658. Filippo et Pietro Perosin, qui étaient déjà dans le pays depuis cinq ans (1).

Au xvii^e siècle, sans désignation d'année, Pietro Rossetto, maître en glaces (2).

Altare, d'où provient aussi le Dagna cité *infra*, d'où provenaient peut-être aussi des Brondi (3), avait établi des relations avec l'Angleterre, qui payait redevance à ses Consuls (4), et l'on verra plus loin qu'à un moment donné toute une maîtrise d'Altaristes fut requise à l'effet d'empêcher une verrerie de tomber à rien, à défaut d'ouvriers.

Londres. Stowe, dans sa chronique, p. 1040, affirme que la première fabrique de verres vénitiens fut créée à Londres, aux Crocket- (Crutched-) Friars, en 1557 ou 1558, au commencement du règne d'Élisabeth, par un Italien, dont le nom varie dans les documents : Jacques Vasselyne, Vessaline, Vercelyne, Verselyne (5), ce qui, à raison de la prononciation anglaise, répond assez bien au nom italien Vercellini, qui se retrouve au commencement du siècle suivant, en Angleterre (6).

L'octroi de ce Verceline, à partir de l'an 1575, 17^e du règne d'Élisabeth, fut continué jusqu'en 1592; à cette

(1) *Inquisitori de Stulo* (Processi criminali). Aux « Disparci degli ambasciatori, » on trouve deux lettres du 17 septembre et du 7 octobre 1675, sur l'état des verreries d'Angleterre.

(2) *Ibid.* (Riferte).

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 246.

(4) BUFFA, *L'università dell'arte vitrea*, p. 25; abbé BOUTILLIER, p. 161.

(5) RENS. de M. COPE. Voy. aussi NEESETH, *Catalogue of the collection of glass, formed by Felix Slade*, pl. XLIX, *Encyclopaedia britannica*, X, p. 654; *Calendar* (Domestic), 1591-1594, p. 179.

(6) *Calendar* (Id.), 1625-26, pp. 421 et 572.

dernière date, sir Jérôme Bowes obtint, pour vingt et un ans, la continuation du brevet (1).

On peut suivre pendant quelques années la fabrication de sir Jérôme Bowes, qui devait être un personnage : son décès, en 1617, est annoncé deux fois dans les documents officiels (2).

Le 8 septembre 1605, il est fait mention de redevances arriérées de sir Bowes, à raison de sa patente pour la fabrication des verres (3).

Le 5 octobre 1607, sir Perceval Hart et Edw. N... obtiennent, après Bowes, la continuation du privilège pour la fabrication du verre de Venise (4).

Le 17 novembre 1615, Bowes figure avec sir Edw. Zouch à la tête d'une société pour l'exploitation de la patente pour fabrication du verre. Bowes refuse de payer 1,000 livres sterling par an pour les autres titulaires de patentes, à titre de compromis, et l'on propose une nouvelle patente pour Zouch. On ajoute : « thus finish this good commonwealth work with her Majesty hat so prudentlie seene into » (5).

Le 1^{er} juin 1615, Philippe, comte de Montgomery, sir Thos Howard, sir Rob. Mansell, sir Edward Zouch et autres (6), obtiennent, à leur profit, la confiscation de tous verres importés, prononcée par une ordonnance de ladite année (7).

(1) *Calendar (Domestic, Addenda)*, 1591-1594, p. 179.

(2) *Calendar*, 1611-1618 (Id.), pp. 557 et 425.

(3) *Ibid.*, 1605-1610, p. 252.

(4) *Ibid.*, p. 575.

(5) *Ibid.*, 1611-1618, p. 207.

(6) On voit par un acte du *Calendar* (Id.), 1619-1625, pp. 491 et 509, que les associés étaient au nombre de neuf, parmi lesquels on cite encore Thos. Tracy, frère de Lady Vere.

(7) *Ibid.*, 1611-1618, p. 288.

Cependant, sir Jérôme Bowes réapparaît, le 17 mars 1616, comme concessionnaire d'un nouveau privilège (1).

Retenons les noms de Zouch et de Mansell, que nous retrouverons ci-après.

La fabrication de Bowes était bien certainement à la façon de Venise, comme le porte le document de 1607; c'était, en outre, un privilège exclusif, pour « the sole making of Venice glass ».

Comment se fait-il cependant qu'une fabrication analogue s'installa à Londres pour le même objet, très peu de temps après la patente de Vereeline, continuée par Bowes?

On voit apparaître à Londres, dès 1567, des verriers flamands venant d'Anvers (2), appelés Jean Carré (Carye, Carry) (3) et Dollyne (Dolin) dit Becku (Becqu). Le premier sollicita le 9 août de cette année, avec un nommé Jean Briet, l'autorisation de fonder une verrerie de cristal à Londres (4), indépendamment d'autres établissements de Carré, qu'on retrouvera plus loin.

Il y a quelque confusion pour la désignation du lieu où la verrerie de Carré fut établie : les uns parlent de la Savoy-House, dans le Strand, qui serait précisément l'endroit où l'on place la verrerie de Vereeline (5), et plus tard celle de sir Mansell.

(1) *Calendar*, p. 555.

(2) LABARTE, *Arts industriels*, IV, p. 167; HODOY, pp. 5 et 21; GERSPACH, pp. 297 et 307; GARNIER, p. 504; SLADE, *loc. cit.*

(3) M. PINCHART (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 574) s'est demandé si ce personnage ne serait pas le Jean Carle auquel la gouvernante des Pays-Bas écrivait en 1551, au sujet de la non-mise en activité de la fabrication de Delame.

(4) Il était appuyé par le vidame de Chartres, personnage qui joua un rôle important en Angleterre à la fin du XVI^e siècle.

(5) BONTEMPS, *Guide du verrier*, p. 527.

Quoi qu'il en soit, le verre fabriqué dans le Strand était signalé comme de beau « cristal », mais sensiblement inférieur à celui de Venise (1).

Au mois de juillet 1567 (2), Jean Carré affirme avoir établi en Angleterre plusieurs verreries, dont celle de Londres, pour la fabrication du verre de cristal; il allègue avoir dépensé beaucoup d'argent pour faire venir des contrées étrangères les ouvriers et de l'Espagne le *soda*, parce que celui qu'on peut se procurer à Londres n'est pas d'assez bonne qualité.

Il sollicite, conformément à des promesses que le secrétaire d'État Cecill lui a faites précédemment dans l'Oxfordshire, un privilège en Angleterre, pendant vingt et un ans, de préférence à tout autre, et il proteste en même temps contre pareille faveur que d'autres verriers pourraient obtenir en Angleterre à son détriment.

La circonstance qu'on trouve un document faisant allusion à la fabrication de verres de cristal pour Carré (3), n'autorise pas la supposition que l'industrie exercée en la Savoy-House était différente de l'autre.

Peligot (4) parle cependant de Jean Carré, d'Anvers, comme ayant été appelé en Angleterre pour faire des miroirs comme ceux de France; mais pourquoi se serait-on pour cela adressé à Anvers? N'y a-t-il pas confusion avec

(1) PÉCHEL, *Dictionnaire universel de géographie*, v^o Angleterre, p. 267.

(2) *Calendar* (Domestic, Addenda), 1566-69, p. 54, n^o 89, où cependant cette date est produite comme douteuse.

(3) *Calendar* (*Ibid.*).

(4) *Loc. cit.*, p. 345.

les fabriques des Lorrains, également associés de Carré (voir *Sussex, infra*).

On cite, en outre, une demande du 5 juin 1584 (1), à l'effet d'établir une verrerie en Angleterre, formulée par Nicholas Moore, qui se trouvait à Hambourg.

C'est à une verrerie établie à Londres que se rapportent probablement les doléances des maîtres de la verrerie de cristal d'Anvers, exprimées par eux au sujet d'embauchage de verriers, en des documents de 1592 et 1599, bien que le nom de Londres soit exprimé en un seul d'entre eux (2); si Carré et Dollyne venaient d'Anvers, c'est naturellement à Anvers qu'ils s'adressèrent pour recruter des ouvriers.

Les relations directes de Londres et d'Anvers se prouvent d'ailleurs par les faits suivants :

On affirme que Philippe Gridolfi, à cette époque non encore directeur de la fournaise d'Anvers, avait été attiré par la reine Élisabeth, sans doute dans sa capitale, pour y perfectionner la verrerie (3).

Lorsque, en 1569, Joseph Casseleri, l'un des transfuges de Murano, alla s'établir à Liège (4), il habitait encore Londres, où il était associé avec un Thomaso Cavata, établi à Anvers, lequel, dans le contrat de Liège, comparait comme

(1) *Calendar (Domestic, Addenda)*, 1580-1625, p. 121.

(2) GÉNARD, *loc. cit.*, pp. 54, 77, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 371; XXIII, p. 42.

(3) JACQUEMART, *Histoire du mobilier*, p. 588. Cependant aucun document n'a été trouvé à l'appui de cette assertion; mais le fait n'est pas invraisemblable. Si Gridolfi est bien un Ridolfi, de Cafaggiolo, il a pu être appelé en Angleterre par un Ridolfi, qui joua un certain rôle dans ce pays au XVI^e siècle.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 214.

représentant d'un autre habitant d'Anvers, nommé Stenfort, probablement encore un Anglais (1).

En 1581, on cite un Godefroid Verhaegen, bien probablement un Flamand, qui quitte l'Angleterre pour établir une verrerie à Middelbourg (2).

Enfin, Vincenzo Pompeo, qui essaye de rétablir la verrerie à Anvers en 1677, avait exercé son art à Londres, où il est signalé comme ayant eu son domicile et des propriétés (3).

Ces faits se rapportent, les trois premiers à la verrerie soit de Verecline, soit de Carré, le dernier à celle de sir Mansell, dont il va être question.

Des difficultés furent parfois suscitées au Parlement pour les privilèges au sujet de la fabrication du verre (4).

On se préoccupait notamment de la conservation des forêts, et, dès 1614, on parlait de faveurs à accorder aux verriers qui emploieraient la houille (5). Sir William Slingsby avait, en effet, découvert la substitution de la houille au bois pour la verrerie (6).

(1) Actes dont la communication est due à l'obligeance de M. l'archiviste d'Anvers GÉNARD :

1^o Graph. et Asseliers, II, p. 424; 11 janv. 1569 : Cavata, époux d'une Lenoir, propriétaire indivis d'une rente;

2^o Moy et Neessen, I, p. 193, Sardo de Sardi, Florentin, déclare entre autres que Cavata avait été associé avec Josepo Casseleri « che estava in London ».

(2) GÉNARD, *loc. cit.*, p. 45.

(3) Acte du 11 novembre 1689, de Maestricht (RENS. de M. HABETS); voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 297; GÉNARD, *loc. cit.*, p. 98.

(4) *Calendar*, 1611-1618, 25 février 1615, p. 224, etc.

(5) *Calendar*, 1611-1618, p. 256.

(6) GARNIER, p. 504. Le 21 janvier 1610, Slingsby, avec And. Palmer et Edw. Wolverston, s'était fait breveter pour l'emploi de la houille au lieu de bois, à l'effet de chauffer les fournaies et, le 26 février 1611, il s'opposait à l'obtention, par sir Zouch, d'un privilège pour l'emploi de ce procédé dans les verreries. (*Calendar*, 1605-1610, p. 623; 1611-1618, p. 15.)

Une ordonnance de Jacques I^{er}, du 25 mai 1615, défendit formellement de continuer à faire usage du bois (1).

Ici se placent quelques faits nouveaux ; sir Robert Mansell, déjà nommé, dirigeait depuis 1606 (2) la verrerie de Londres et d'autres qu'on retrouvera ci-après.

Le 4 mai 1618, il y a des démêlés avec Paul Vinion et Pierre Comley, verriers, qui continuent à fabriquer des verres à boire en concurrence avec lui, à l'aide du bois des forêts (3).

Le 10 décembre 1618, sir Mansell demande qu'il lui soit permis de faire démolir toute fournaise et arrêter toute personne qui enfreindrait son privilège ; il avance que, sans cela, il sera dans l'impossibilité de payer au roi la redevance de 1,000 livres sterling et la somme de 1,800 id. aux autres patentés qui ont renoncé à leur octroi (4).

En janvier 1620, Jean-Marie dell' Acqua, de Venise, travaillant chez sir Mansell depuis deux ans, avait été embauché par des concurrents (5).

On a, vers cette époque, consigné quelques plaintes au sujet de la qualité inférieure des produits de la fabrique de sir Mansell, à Londres : une commission de verriers (commission of glaziers), dont faisait partie le duc de Lennox, fut saisie de la question ; sir Mansell se retrancha derrière la hausse des charbons qu'il employait donc dès cette époque (6).

(1) *Calendar*, 1611-1618, p. 287 ; 1655, p. 429.

(2) *Ibid.*, 1611-1618, p. 558.

(3) *Ibid.*, 558, et 1619-1625, p. 5 : transaction à ce sujet, avec spécification de la fabrication de Vinion.

(4) *Ibid.*, 1611-1618, p. 601.

(5) *Ibid.*, 1619-1625, pp. 114 et 115.

(6) *Ibid.*, pp. 121, 129, 154, 217.

En 1620, sir Mansell et autres privilégiés s'opposent à la concession d'un octroi pour la fabrication des miroirs de verre sollicité par des membres de la famille Bingley (1).

La même année, au mois de février, une ordonnance royale fit une exception à l'interdiction du verre étranger en faveur des pièces rares et curieuses, et l'on vit à cette époque des envois considérables de verres provenant de Venise à des personnages de la cour : la duchesse de Buckingham, lord Conway, etc. (2).

A la même date, la verrerie de sir Mansell faisait des fournitures pour les nouvelles constructions royales de Newmarket (3).

Un verrier du nom d'Isaac Bungard, sans doute un membre de la famille de Bongars, de Normandie, s'ingénia à faire concurrence à la fabrication de sir Mansell (4) ; en 1621, la commission des verriers déclara les produits de ce dernier supérieurs à ceux de son concurrent (5).

Mais le parlement, en ladite année, souleva de nouveau la question de « grievance » à propos du monopole de la verrerie, attribué à sir Mansell (6) ; Bungard se prévalut de ce fait et demanda qu'il lui fût alloué une indemnité, offrant d'ailleurs de vendre les verres à 2 shillings moins cher (au cent?) que sir Mansell ; mais les représentants de ce dernier,

(1) *Calendar*, 1619-1625, p. 138.

(2) *Ibid.*, 1619-1625, p. 125 ; 1625-1626, p. 211 ; 1635, p. 429 ; GERSPACH, p. 507.

(3) *Ibid.*, 1619-1625, p. 121.

(4) *Ibid.*, 1619-1625, pp. 121 et 247. (On trouve associé au nom de Bungard celui de John Dynes).

(5) *Ibid.*, 1619-1625, p. 245.

(6) *Ibid.*, p. 26.

alors absent pour la guerre contre les pirates (1), firent incarcarer l'opposant, qui fut obligé de se rétracter.

D'autres opposants se mirent également en avant : John Worall, pour lui, et d'autres qui se disaient instruits dans l'art de la verrerie par sir Jérôme Bowes, offrirent de payer la redevance de 1,000 livres sterling pour pouvoir se substituer à Mansell (2).

En 1625, Bungard et Worall avaient renouvelé leur opposition ; sir Mansell exposa en réponse qu'il avait établi en différents endroits des verreries qu'il avait dû abandonner, tant à Londres qu'ailleurs ; que Bungard avait essayé de le ruiner en gâtant ses matières premières, en faisant hausser le prix de la houille, en débauchant ses ouvriers, ce qui l'avait forcé à en faire venir de l'étranger. Il ajoutait que son industrie, qui laissait les forêts intactes, favorisait la navigation par le transport des matières premières et des produits de la fabrication, et enfin donnait emploi à 4,000 Anglais (indépendamment de ses ouvriers italiens) ; il s'engageait, en outre, à fabriquer mieux et à meilleur marché que ses compétiteurs (3).

Le 7 juillet 1625, Jos. Lambert, John Williams et W. Tudnam, ouvriers, se plaignent de ne pas recevoir leurs gages et demandent libération de leurs engagements (4).

En 1626, plainte d'un nommé Bringer, que le roi renvoie

(1) *Calendar*, 1625-25, p. 215, où il est dit que sir Mansell s'était embarqué en juillet 1620.

(2) *Ibid.*, 1619-1625, p. 550.

(3) *Ibid.*, 1625-25, p. 215 (y voir la réponse des intéressés, qui disent que sir Mansell pratique une industrie non nouvelle ; qu'il porte préjudice aux pauvres verriers, qu'il fait hausser le prix des verres, etc.).

(4) *Ibid.*, p. 9.

au parlement, en y demandant d'empêcher le renouvellement de ces doléances (1).

Robert Mansell était souvent absent ; de retour d'Alger, en 1654, il trouva tant de malfaçons à la verrerie (ill conditioned glass) qu'il fut obligé de recourir à une compagnie constituée de Mantoue (2) : cela ne peut se rapporter qu'à une maîtrise de l' « *Università dell' arte vitrea* » d'Altare. En attendant, on dut suppléer à la « courtesse » par l'importation de verres français (3).

Sir Mansell créa en Angleterre plusieurs verreries ; mais c'est sans doute à Londres même qu'était le siège de sa fabrication principale, la seule qui ait persisté avec celle de Newcastle (voir *infra*).

Mais où cette verrerie fut-elle établie dans Londres ?

Ici, on met encore en avant le nom de la Savoy-House, déjà appliqué à la verrerie de Verceline et à celle de Carré (4).

Il semble qu'il y a lieu de se prononcer plutôt pour la Broadstreet.

Un auteur du temps, cité par Garnier, dit formellement : « Il y a à Broadstreet une fabrique où l'on fait des verres de Venise, et ce sont des Vénitiens qui sont employés à ce travail. »

De plus, des fouilles effectuées à Broadstreet, en 1874, ont révélé une quantité de débris de verres à tiges ornées de dessins en relief et de filigranes. Cette imitation du

(1) *Calendar*, 1625-1626, p. 489.

(2) *Ibid.*, 1654-55, p. 476.

(3) Le facteur de Mansell, *ibid.*, p. 477, s'appelait Crispe : était-ce un Italien ?

(4) DE GIRANCOURT, p. 80, d'après BONTEMPS, *Examen historique des verres à l'Exposition de 1881* ; voir aussi LE VAILLANT DE LA FIEFFE, p. 280.

verre de Venise et d'ailleurs l'intervention des verriers italiens, caractérise la fabrication de sir Mansell à Londres (1).

La fournaise de Londres ne fut pas bien florissante : en 1654, Mansell se plaignait d'avoir perdu 50,000 liv. sterling.

Il obtint, en 1655, interdiction complète de l'introduction de verres étrangers (2).

On cite encore sous Charles I^{er} (1625-1649), l'établissement d'une fabrique de glaces au Waux-Hall, à Londres, par le duc de Buckingham (3).

En 1640, alla s'établir à Londres Paolo Mazzolao, de Venise, qu'on retrouve plus tard à Liège, à Maestricht, puis à Rouen et enfin à Paris, où il avait été attiré par Colbert ; s'il s'agit, à raison de cet appel du grand ministre français, de la fabrication des glaces, Mazzolao aurait été attaché à la fabrique du Waux-Hall ; mais la spécialité de ce Muraniste, révélée par son contrat à Liège, de 1655, était la fabrication des verres ornés : il se peut donc bien qu'il ait été attaché à la verrerie de Broadstreet.

Au commencement du XVIII^e siècle, il y avait à Londres sept verreries en activité (4) ; elles s'occupaient sans doute de la fabrication du flint-glass.

Belsize (près de Londres).

En 1565, un personnage étrange, Corneille de Launoy (Alnetanus), dirigeait une verrerie en cette localité (5).

(1) GARNIER, p. 505.

(2) GERSPACH, p. 508 ; PEUCHET, *loc. cit.*, v^o Londres.

(3) PEUCHET, *ibid.* (D'après ANDERSON?)

(4) GERSPACH, p. 279.

(5) *Calendar Domestic*, 1547-1580, p. 256. Voy. *ibid.*, sur ce de Launoy, pp. 249, 276, 277, 289, etc.

C'était un sujet de Philippe II, peut-être un Belge; il se donnait comme possédant des procédés chimiques pour la fabrication des pierres précieuses et la transmutation des métaux en or; peut-être s'agissait-il là tout simplement de l'imitation des gemmes à l'aide de verre coloré dans la masse par des procédés chimiques.

Il employait sans doute des ouvriers étrangers, car les documents signalent en même temps les progrès de son industrie et la maladresse (clumsiness) des verriers anglais.

En 1567, de Launoy était emprisonné pour avoir trompé plusieurs personnes avec ses promesses de transformation des métaux, promesses vaines qu'il répétait encore dans sa prison. Était-ce en alchimie qu'il travaillait (1), à la Somerset-House (qui était à Londres, Chester-place), ou bien faut-il ajouter aux verreries de Londres une fournaise établie par Corneille de Launoy?

Lambeth (Londres).

Une verrerie est déjà mentionnée à Lambeth en 1620 (2); elle appartenait à Eliz. Grub, veuve de lord Zouch.

En 1665, le duc de Buckingham établit une verrerie en cette localité et y fit venir des ouvriers de Murano (3); il est intéressant de constater cette date (4) au lieu de celle de 1670 qui avait été présentée ci-dessus (5), parce que le

(1) « Cornelius de la Noye, an alchemist, wrought in Somerset-House. » *Calendar*, p. 289.

(2) *Calendar*, 1619-25, p. 158.

(3) NESBITT, *Catalogue de la Coll. Slade*, p. XLIX.

(4) *Calendar (Domeslic)*, 1663-1666, p. 554, à la date du 16 avril 1666, parle de la verrerie du duc de Buckingham comme récemment établie.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 291, d'après NESBITT, *loc. cit.*

Journal des Sçavans de 1667 parle d'une fabrique anglaise (1) où on se livrait à la fabrication de verre coloré dans la masse et où fut découvert un secret pour imiter l'opale : peut-être s'agit-il de l'usine de Lambeth.

On attribue à cette usine la fabrication de petits miroirs à bords biseautés, comme il en a été conservé un certain nombre par les anciennes familles d'Angleterre.

Les renseignements de M. William N. Cope mentionnent l'usine de Lambeth comme s'étant occupée la première en Angleterre de la fabrication de « *glace plates for looking glasses and coach windows* » ; ce sont précisément les expressions des requêtes de Mols, à Bruxelles, quelques années plus tard : « *Verres en table pour miroirs et carros (ici bien évidemment carrosses)* ».

Peuchet (2) parle de la fabrication des objectifs de lunettes et des glaces de carrosse qu'on fabriquait à Lambeth.

Evelyn, dans des notes de voyage de 1677 (3), nomme les verreries du duc de Buckingham, à Lambeth, et il les compare à l'avantage de l'Angleterre avec celles de Murano.

Greenwich.

Evelyn comprend également une verrerie des Italiens qu'il avait visitée en 1675 dans la comparaison dont il vient d'être parlé à propos de Lambeth ; cette verrerie était usinante à Greenwich, et il est possible que la mention du verre d'opale ci-dessus concerne aussi cette fabrique, dont on ne connaît pas autre chose.

1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 572, note 1.

(2) *V° Angleterre*, p. 267.

(3) *Eucyclop. britann.*, X, p. 654.

— A *Newcastle-on-Tyne* (Northumberland), au nord de l'Angleterre, il existait déjà en 1570 une verrerie qui fournit à Bertram Anderson, alderman de cette ville, dix douzaines de verres à boire; en 1577, Thomas Niddell y achetait des « hachetts », petites bouteilles de verre et de pierre (1).

Sir Mansell y établit avec succès une verrerie avant 1625; on affirme (2) que c'est là que fut fabriqué le premier cristal moderne ou « flint-glass. »

La verrerie de Newcastle existait encore au siècle suivant; car on y rencontre un nom bien altériste, celui d'Onésiphore Dagna, qui y dirigeait la fabrication en 1704 et 1705 (5).

Pendant cette verrerie, dès cette époque, se consacra plus spécialement à la fabrication des bouteilles, et encore aujourd'hui il existe là peut-être une continuation de la fournaise de sir Mansell et de Dagna; on y fait des verres en table et des bouteilles.

— *Buckhold Farm* (dans le Hampshire, midi de l'Angleterre, aux environs de Salisbury). Les documents ne font rien connaître au sujet d'une verrerie qui aurait existé dans ces parages; mais des fouilles opérées en 1860, à l'endroit désigné par ce nom, ont révélé une quantité de débris de verres du XVI^e siècle, dans le genre de ceux de Murano à cette époque (4); d'où l'on peut, avec certitude, conclure à un établissement verrier, genre de Venise, en ladite localité.

— *Milford-Haven* (dans le comté de Pembroke, au sud

(1) Rens. de M. COPE.

(2) GARNIER, p. 506.

(5) *Calendar (Domestic)*, 1625-1625, p. 213 (Treasury), 1697-1702, p. 558; 1702-1707, pp. 268 et 549.

(4) *Journal of the british archaeological Association*, XVII, p. 55; NESBITT, *Coll. Stude*, p. 1.

du pays de Galles). L'île de Purbeck fut le siège, en 1625, d'une des verreries établies par sir Richard Mansell (1); mais elle n'eut pas une longue durée, non plus que celles qu'il avait établies dans le Trent (2).

— *Sussex* (Comté de). Thomas Charnock, pour l'année 1557, ne cite qu'un seul verrier anglais; il était établi à Chiddingsfold, dans ledit comté, et, en 1662, Füller disait que la fabrication du verre grossier était très ancienne dans cette partie de l'Angleterre; il s'agissait d'un verre verdâtre, inférieur, il est vrai, à celui de Venise, mais convenant parfaitement à l'usage, et trouvant dès lors un grand débit (3).

C'est à pareille fabrication, non artistique, que se livra bien certainement Jean Carré lorsqu'il établit, en 1567, à Fernefol, dans le comté de Sussex, une fabrication de verres en table, sous la direction des Lorrains Thomas et Balthazar de Hammezel (de Hennezel) (4).

Certaine conspiration des indigènes contre une fabrique dirigée, en 1574 (5), par des Français, et établie à Petworth (Sussex), se rapporte sans doute à cette manufacture.

En février 1611, on trouve une protestation de Jean Carré au sujet des privilèges accordés à des tiers pour la fabrication du verre, au détriment des fabriques établies, à grands frais, par lui, à Sussex et à Londres (6).

Sir William Slingsby, déjà cité *supra*, est mentionné

(1) *Encyclop. britann.*, X, p. 654

(2) *Calendar* (Domestic), 1625-1625, p. 215.

(3) Rens. de M. COPE.

(4) *Calendar*, 12 août 1567, p. 297; 6 septembre 1568, p. 515; NESBITT, *Coll. Stude*, p. XLIV.

(5) *Calendar*, 1547-1580, p. 477; GARNIER, p. 504; GERSPACH, p. 507.

(6) *Ibid.*, 1611-1618, p. 15.

comme s'étant marié en 1617 au pays de Sussex (1) ; c'est là peut-être une indication de collaboration avec Carré.

Écosse et Irlande. En 1586, des verreries furent établies avec autorisation (2) dans cette partie de la Grande-Bretagne, par Woodhouse, de Longe et Pillyng, associés.

C'est sans doute le second de ces personnages qui apparaît dans un acte de 1589 sous le nom de Georges Longe, acte où il constate qu'il y avait quinze verreries en Angleterre ; il propose d'en réduire le nombre à deux et d'en ériger d'autres en Irlande.

On ne spécifie pas le genre de fabrication auquel on se livrait en Irlande.

Agmondesham Pickayes, agissant pour le verrier écossais Ward, fut accusé par sir Mansell, en 1620, d'avoir embauché un ouvrier italien de ses verreries, nommé Jean-Marie dell'Acqua ; celui-ci avait ensuite servi dans les verreries (écossaises?) de Crawford et Orde, et il était retourné à Londres, avec un autre verrier Tamerlayne, dont la nationalité n'est pas indiquée (3).

Sir Geo. Hayes obtint, en 1621, patente pour fabriquer du verre en Écosse, ainsi que pour l'importer et le vendre en Angleterre (4).

La même année, les verres de sir Mansell étaient déclarés supérieurs à ceux d'Écosse (5).

On signale de nouveau, en 1654, l'embauchage d'ouvriers

(1) *Calendar*, p. 425.

(2) *Ibid.*, etc. (Ireland), 1586-88, p. 254.

(3) *Ibid.* (Domestic), 1619-1625, pp. 114-115.

(4) *Ibid.*, 1619-1625, pp. 263, 266. Voy. aussi *ibid.*, pp. 154, 245, où il est question du verre fabriqué en Écosse, comparé à celui de sir Mansell.

(5) *Ibid.*, p. 225.

de sir Mansell pour aller travailler aux verreries d'Irlande et d'Écosse (1).

En 1654, sir Mansell, à la suite d'une nouvelle annulation de son privilège par le parlement, se vit obligé d'acheter la patente pour l'Écosse pour empêcher l'importation des verres fabriqués en cette contrée, qui faisaient concurrence à ceux d'Angleterre (2).

— Les noms connus de verriers italiens qui travaillèrent en Angleterre ne sont pas bien nombreux (manquent notamment ceux des Altaristes de 1654) :

Aequa (dell'), Jean-Marie ;
Adriano ;
Albertino (Alvixè di) ;
Barbaria (Georges) ;
Berovieri ;
Casseleri (Josepo) ;
Chiari (Battista da), fils de Michelino ;
Dagna (Onesiphore), Altariste ;
Disperato (Graxioso dit) ;
Mazzolao (Paolo) ;
Perosin (Filippo) ;
» (Pietro) ;
Pixani (Heremia) ;
Pompeio (Vincenzo) ;
Rossetto (Pietro) ;
Terrible (Marco) ;
» (Piero) ;
Vercellino ? (Jacques) ;
Zanoni (Sebastian).

(1) GERSPACH, p. 508.

(2) *Calendar* (Domestic), 1654-1655, p. 476.

ESPAGNE.

Voici comment on cherche à caractériser le genre artistique des verreries espagnoles : elles dérivent, comme fabrication et comme procédé de décoration, des produits de Murano; c'est une sorte de verrerie de Venise façonnée par de rudes mains.

On y rencontre les anses et les ornements travaillés à la pincette (1), les filigranes intérieurs, les filets de couleur enveloppant les formes et la peinture au moyen d'émaux polychromes; mais les formes ont conservé un caractère particulier, dans lequel on retrouve parfois comme une réminiscence de l'art oriental; la même observation s'applique à la décoration, qui ne rappelle en rien celle des verres émaillés de Murano, bien que les émaux y soient employés de la même façon; on y a remarqué comme un parti pris de faire dominer la couleur verte; les motifs décoratifs y sont empruntés généralement à la flore ornementale et sont symétriquement disposés (2).

Malgré la rudesse générale de leurs formes, ajoute-t-on, et la surcharge excessive des anses et surtout des reliefs, qui souvent sont appliqués avec profusion sur le verre, sans aucune raison et sans formule décorative, les verreries espagnoles sont extrêmement intéressantes; beaucoup de spécimens sont colorés dans la masse, notamment en violet

(1) Ce qui forme ce que BUCHER, p. 20, appelle « Kamme » (des peignes ou crêtes); mais on remarque aussi ces ornements à Murano.

(2) GARNIER, pp. 510 et suiv.; GERSPACH, pp. 502 et suiv., qui citent les notes sur la matière du baron DAVILLIER.

(manganèse) (1), avec une intensité de ton que l'on rencontre rarement dans les verres des autres pays.

Une remarquable collection de verres espagnols, rassemblée au musée de Kensington, à Londres, autorise les auteurs de *l'Encyclopaedia britannica* (2) à dire qu'ils procèdent d'imitation vénitienne, mais sans avoir la beauté et l'originalité des verres de Murano (3).

La verrerie d'Espagne dérive bien de l'art vénitien et c'est une exagération que de parler de la verrerie artistique de cette contrée comme formant un type à part; il y a eu certes, on ne peut assez le répéter, des transformations telles que l'exigeaient la mode, les goûts, les usages du pays où les Vénitiens et les Altaristes travaillaient; mais c'est toujours la façon italienne qui domine.

L'Espagne a subi le sort commun : elle a travaillé à l'aide d'Italien est, quand ceux-ci ont cessé de prêter leur concours, la verrerie est arrivée, là comme ailleurs, à l'imitation des verres de Bohême et d'Angleterre.

Dans le premier quart du xviii^e siècle, la verrerie de Bayé, en Champagne, y trouve un débouché important; elle reçoit d'Espagne des modèles pour des commandes destinées au Mexique et aux Indes.

Un peu plus tard, les fabriques les plus importantes d'Espagne imitent le cristal d'Angleterre; enfin, la verrerie espagnole, qui avait atteint un haut degré d'art quand elle

(1) BUCHER, *loc. cit.*

(2) Le catalogue de cette collection, par RIANO, est signalé comme contenant des renseignements intéressants.

(3) Il est à vérifier si les objets de « cristal de roche » du musée de Madrid ne sont pas uniquement des objets en verre dit « cristal »; au moins chez nous, on l'a vu, on a fait usage de cette extension du mot.

se livrait au travail « façon de Venise », ne produit plus que du verre commun et insuffisamment; car elle est aujourd'hui tributaire de la Belgique et de la France pour 5 1/2 millions de pesetas (1).

Les archives de Venise et les registres d'Altare nous fournissent des éléments pour déterminer la part que les Muranistes et leurs imitateurs du duché de Monferrat ont prise à la fabrication artistique du verre en Espagne.

On rencontre dans ce pays, sans désignation de localité :

1544. Domenico Moro,
Mattio di Piave d^o Vissiga,
Antonio (di Piave?) (2).

1553. Alvise Serena,
Antonio del Sol,
Marino Moro,

Francisco Caner,

qui y étaient depuis dix ans, plus deux membres de la famille Ballarin (3).

1650. Un Serena (4).

1688. Prospero Bertolucci :

Gio Batt. Pisano fio Giov. Petro,

qui payent leur redevance aux Consuls d'Altare en monnaie d'or d'Espagne; cette circonstance engage à supposer qu'ils exerçaient leur art en ce pays.

(1) Angelo SANI, *La Voce di Murano* (Giornale dell' industria vetraria), numéro du 27 mars 1889, p. 25.

(2) *Atti del Podesta di Murano*.

(3) *Libro della Cancelleria di Murano*.

(4) ZANETTI, *loc. cit.*, p. 218.

1685 et 1688. Il en est de même de :

Secondino Zanettino ;

Un Varaldo ;

Perotto (Giuseppe) (1).

1753. Marco Giminiani,

avec plusieurs compagnons, sans doute de Venise (2).

On doit ajouter à ces noms ceux qu'on trouvera plus loin, ainsi que ceux des flamands qui se sont établis en Espagne pour l'art de la verrerie, et qui peut-être, dans les Pays-Bas alors espagnols, avaient été attachés à des verreries « façon de Venise », comme celle qu'un Espagnol, del Bueno, dirigeait à Bruxelles, en 1625 (3).

Madrid a été, comme toutes les autres villes royales, le siège d'une fabrication du verre façon de Venise ; cette industrie, non mentionnée par les auteurs, est constatée par les archives de Venise (4) :

Le 21 juillet 1678, l'ambassadeur de Venise à Madrid écrit que Antonio Pellizari, venant de France, a établi, dans le palais même de la Cour, une fournaise pour la fabrication des glaces, et que deux verriers, venant de Flandre, sont arrivés avec lui, pour se livrer à la fabrication de « *christalli e vetri de tutta perfezione* ».

Le 7 décembre suivant, cependant, l'ambassadeur écrivait que Giacomo-Antonio Pellizari (le même?), trompant la Cour,

(1) Sur tous ces Altaristes, reus. de M. le chevalier Enrico BONONI : on omet Guill. VARALDO, qui, à Liège, faisait des placements d'argent pour la maîtrise d'Altare, en monnaies de différents pays, dont des pistoles d'Espagne.

(2) *Inquis. di Stato*.

(3) Voy. ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVIII, p. 220.

(4) *Inquis. di Stato*.

avait déserté la fournaise de Madrid et était allé s'établir, pour exercer son art, à Lisbonne.

Un siècle plus tard, c'est encore un ambassadeur de la Sérénissime République qui annonce, en 1770, l'arrivée à Madrid de deux verriers de Murano, venant d'Innsbruck : Acquabona et Z.-Ant. Victori detto Gazzabin, et, en 1773, le départ de Domenico Gazzabin, qui avait fui la Cour de Madrid, où il travaillait en verre (1).

Un verrier liégeois, nommé Hardy et aussi Audace, et pouvant être un Odatio, d'Altare, est signalé au commencement du xvii^e siècle comme étant allé s'établir à Madrid, où il fit une rapide fortune et fonda un hôpital (2); mais il s'agit peut-être d'un peintre de verrières ou même d'un simple vitrier; à Liège, il n'habitait point la paroisse de Sainte-Véronne, où tous les verriers italiens étaient établis (3).

A-t-on voulu parler d'une fournaise établie à Madrid (Nouvelle-Castille), en citant une verrerie activée à *Castiglia*, en 1689, par un patron flamand Guglielmo Toreata; le maître ouvrier de cette fabrique était, depuis dix ans, un Giacomo Bertoletti, évidemment un Bertoluzzi de Venise ou d'Altare.

La Nouvelle-Castille possédait encore la verrerie importante de *Saint-Martin de Valdeiglesius*; elle était le siège d'une fabrique de verre « façon de Venise ». Cette verrerie a pour nous un intérêt particulier en ce qu'elle fut fondée en 1680 par Dieudonné Lambotte, fils de Thierry Lambotte.

(1) *Inquis. di Stato* (Riferle et Arte vetraria).

(2) Voir les actes du notaire Amel Dujardin, de Liège, au 3 octobre 1673; voy. aussi *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVIII, p. 213.

(3) *Inquis. di Stato* (Disp. degli Ambasc.).

maître d'une verrerie à Namur, de 1626 à 1657, et lui-même directeur de la même verrerie jusqu'en 1669 (1); il s'y agissait, à la vérité, de verre en tables (à vitres). En Espagne, Lambotte eut pour successeur Santiago Baudolejo, Italien, puis Antonio Obando, qui avait été directeur de l'usine de Cadalso.

La verrerie de Saint-Ildefonse, à la résidence royale de la *Granja* (province de Ségovie), est connue par ses produits du siècle passé, époque où l'on remarquait ses lustres, ses miroirs, ses vases gravés et taillés (2).

On signale les produits des fournaises de Saint-Ildefonse comme s'écartant de l'imitation de ceux de Murano, et se rapprochant de l'imitation de la « façon de Bohême » et « d'Angleterre »; l'observation est fondée, le domaine de la *Granja* fut créé par le roi Philippe V, qui régna de 1700 à 1746, et il est tout naturel que la verrerie établie dans ce domaine se soit dégagée de toute réminiscence italienne; cela n'était plus à la mode alors.

On rencontre à Saint-Ildefonse des verriers recrutés en France, entre autres, au milieu du XVIII^e siècle, un Claude Seigne, ayant travaillé à Nevers; comme cette dernière ville était une pépinière d'Altaristes, il se pourrait qu'il s'agit d'un Dagna, famille où le prénom de Claude était fréquent (3).

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIX, pp. 420, 455 et 456.

(2) GERSPACH, p. 305; GARNIER, p. 312.

(3) Rens. de M. le Chevalier Enrico BORDONI. Cependant Liège, autre siège de maîtrises venues d'Altare, avait aussi des Chagna, dont l'épouse d'un Savigne ou Savin (nom lui-même d'apparence italienne; comp. : Guido di Savino); voir S^{te}-Véronne, à Liège, baptêmes du 15 mars 1740 et du 6 octobre 1749.

Barcelone (Catalogne).

Les archives municipales font mention de verreries existant en cette ville depuis le xiv^e siècle.

Dans un manuscrit latin de 1491, Jérôme Paulo cite parmi les plus remarquables produits de Barcelone « les vaiselles de verre, de différentes sortes et de formes variées, qui sont expédiées à Rome et en d'autres villes et qui peuvent rivaliser avec celle de Venise ».

En l'année 1505, M. Pinchart (1) signale à Barcelone la fabrication de très beaux verres de cristallin; cette même année, Ferdinand le Catholique envoya à la reine Isabelle environ trois cents pièces de verre de Barcelone, qui étaient dignes de leur haute destination; ces verres attirèrent l'attention de l'ambassadeur vénitien Navagero, qui, en 1525, visitait l'Espagne; il en vit plusieurs que la princesse avait offerts à la chapelle royale de la cathédrale de Grenade.

Un inventaire dressé sous le règne de Philippe II (1555-1582) mentionne, sous la rubrique « bidrios de Barcelona », une centaine de pièces en verre de diverses formes, dont un certain nombre de lampes émaillées.

La chronographie de Gaspar Baneiros, publiée en 1562 (2), porte : « On fabrique à Barcelone d'excellent verre qui égale presque celui de Venise. »

L'auteur d'un « Atlas espagnol », publié vers 1780, nous apprend que la fabrication des verres à l'imitation de Venise avait continué à Barcelone jusqu'au commencement du xviii^e siècle.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 564.

(2) *Encyclop. britann.*, X, p. 654.

Le baron Davillier (1), frappé de la ressemblance des verres de Barcelone avec ceux de Venise, attribue certains de ces verres à quelque atelier fondé par un Vénitien.

Il y avait encore d'autres verreries en Catalogne, à *Cervelló*, *Almatres* et *Mataró*, également citées dans l'Atlas de 1780.

Celle de Mataró, à quatre lieues de Barcelone, était célèbre pour sa belle fabrication; lorsque des princes étrangers visitaient l'Espagne, ils honoraient de leur visite la verrerie de Mataró, où les conduisaient les galères royales; c'est ainsi que le cardinal infant, à ce que rapporte Aedo (2), alla, en 1659, à Mataró, voir « les fabriques de verre qui fournissaient abondamment toute la région ».

Séville (Andalousie), *Olleria* (Valence), *Cebreros* (Segovie), *Recuenco* (Cuença), *Tolède* (Nouvelle-Castille) et près de cette ville *Cadalso*, possédaient des verreries au xvi^e siècle.

Une lettre de 1606, adressée au comte Gondomar, mentionne à Cebreros la fabrication du « verre cristallin ».

Cadalso, qui portait l'épithète caractéristique « de los Vitrios », était le siège d'une verrerie aussi estimée que celles de la Catalogne; on y fabriquait de la verrerie qui pouvait « être comparée à la verrerie de Venise »; on s'y livrait aussi à l'imitation des pierres précieuses.

A Recuenco, il y avait une verrerie dès le xvi^e siècle; en 1722, elle fut transformée. Don Ferdinand Lopez de Aragon y patronna la fabrication de verre de grand luxe, d'un prix inabordable pour le vulgaire.

(1) *Arts décoratifs de l'Espagne*, p. 86; MOLINIER, *Venise, ses arts décoratifs, ses musées et ses collections*, p. 197.

(2) Cité par GARNIER, p. 510.

Deux autres verreries établies au xviii^e siècle en la même ville et sur lesquelles on n'a guère de renseignements, n'eurent qu'une durée éphémère.

Valdemaqueda (Avila) possédait, sous Philippe IV, une verrerie renommée. Un arrêté, daté de 1680, fixe les prix de vente à Madrid des verres « façon de Venise » fabriqués en cette localité et qui sont au plus haut degré de cherté.

Les verres imités de Venise qu'on fabrique à *Villafranca* sont mentionnés dans cet arrêté, de même que ceux de Barcelone (1).

Peut-être y avait-il une verrerie à *Cádiz*; car on y signale au xvii^e siècle des transfuges de Murano (2), mais sans les nommer.

— Voici la liste des verriers italiens établis en Espagne :

Aequabona ;

Ballarin (deux membres de cette famille) ;

Baudolejo (Santiago) ;

Bertoletti (Giacomo) ;

Bertolucci (Prospero), Altariste ;

Bormioli (Leone), id. ;

Caner (Francisco) ;

Dagna ? (Claude), Altariste ;

Gazzabin (Domenico) :

» (Z.-Ant.-Victori detto) ;

Giminiani (Marco), avec d'autres compagnons ;

Moro (Marino) ;

Odacio ? Altariste :

(1) *Encyclop. britann.*, X, p. 654.

(2) ZANETTI, *loc. cit.*, p. 218.

Pellizari (Antonio) ;

Perotto (Guiseppe) ;

Piave (Antonio di) ;

» (Mattio di), d^o Vissiga ;

Pisano (Gio.-Batt., fu Giov. Petro). Altariste ;

Saroldo (Carlo), Altariste ;

Serena (Alvise) ;

» (N.) ;

Sol (Antonio del) ;

Zanettino (Secondino), Altariste.

HOLLANDE.

Les auteurs les plus récents confessent leur ignorance en ce qui concerne la verrerie hollandaise des siècles passés. « Little seems to be known », dit Nesbitt (1), qui comprend même la verrerie de la Flandre, c'est-à-dire des Pays-Bas méridionaux, dans son aveu.

Et cependant on est d'accord pour reconnaître comme hollandais les verres dits *Hansje in de Kelder*, les *Molenbeckers* (2) ; de plus, beaucoup de verres ont été gravés au diamant en Hollande (3).

A ajouter à cela la fabrication des *cavenettes*, composées de six, neuf et douze flacons en carrés, mis dans des caisses de verre parfaitement peintes et dont on faisait une branche très intéressante de commerce pour la traite des nègres.

(1) *Catal. Slade* (1871), XLVIII; *A descriptive catalogue of the glass vessels in the South-Kensington Museum* (1858), p. 156; voy. aussi GERSPACH, p. 287.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 165.

(3) *Ibid.*, XXIV, p. 50; voy., en outre, un opuscule spécial de HENRIQUES DE CASTRO, *Ecru en ander over glas*. (Extrait du *Oud Holland*, 1880.)

Cette branche d'industrie, importée à Nantes en 1785, s'exerçait auparavant en Hollande (1).

Indépendamment d'une fabrique de miroirs analogues à ceux de Venise, autorisée en 1665 aux Provinces-Unies en faveur de Direk van Cattenburg, Gerspach (2) cite, en 1665, Sybert Meynertsz, van Duyu et Hugo Spierings comme ayant été privilégiés, en Hollande, pour la fabrication des verres à vin du Rhin dits *rheumers* et des verres à bière. Aussi, aux yeux de Garnier (3), c'est l'influence allemande qui se fit particulièrement sentir en Hollande, et les verres qu'on y fabriquait n'offraient rien de particulier.

Gerspach cite cependant des verres de luxe de Hollande comme se rapprochant, mais avec quelque lourdeur, de ceux de Murano; c'est cependant là un acheminement vers la vérité : les Pays-Bas, dans toute leur ancienne étendue, Hollande comme Belgique, prirent part à la fabrication des verres « façon de Venise ».

On en a pour preuve l'envoi en Hollande, par Altare, en 1687, d'un de ses verriers, Carlo Perano dit Mennino (4); mais où ce verrier travailla-t-il? à Harlem, à Bois-le-Duc?...

La Hollande est, en effet, rangée parmi les contrées où émigrèrent des verriers italiens qui payaient leur redevance annuelle aux Consuls de l'art du verre, à Altare (5).

(1) ANDRÉ, *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, p. 591.

(2) *Loc. cit.*, p. 287.

(3) *Id.*, p. 298; voy. aussi BUCHER, p. 52.

(4) Rens. de M. ENRICO BORDONI, d'après le registre *Ricerche e spesa*.

(5) BUFA, *l'Università dell' arte vitrea di Altare*, p. 25. Lettre de M. ENRICO BORDONI, citée par M. l'abbé BOUTILLIER, p. 161.

Voici d'autres renseignements concernant la verrerie de Hollande en général.

En 1609, Gérard Imbert et, en 1619, Adrien Imbert, tous deux de Dort (Dordrecht), ont des relations avec les verriers de Nevers; de plus, un Benjamin de Jonge, dont le nom pourrait également indiquer un Hollandais, était établi, en 1619, à Paris, rue et enseigne des Trois Mores, et commanda à Anvers des caisses de vitres (1).

En 1725, date de la première édition de son Dictionnaire du commerce (2), Savary signale les Hollandais comme s'approvisionnant de verres à La Haye et à Harlem; auparavant ils recouraient aux verreries de Picardie et de Normandie.

Le musée de Berlin contient un vase indiqué comme fabriqué en Hollande en 1722 : « Punktiertes Glas van Greenwood, in Holland » (3).

BRABANT SEPTENTRIONAL.

Bois-le-Duc (4). En 1657 apparaît en cette ville Guillaume van Brée, qui y fait acquisition de l'hôtel Ysselstein, ci-devant de Bergen, pour y établir une verrerie; l'acquisition avait été autorisée par décision de l'autorité locale du 17 octobre 1656.

(1) Abbé BOUTILLIER, pp. 26 et 136.

(2) II, p. 1890.

(3) *Königliche Museum zu Berlin* (Anleitung zur Benutzung der Bibliothek), 1887, p. 77. Greenwood était un graveur hollandais, né à Rotterdam, en 1680; on cite des verres gravés par lui de 1722 à 1745.

(4) M. PINCHART, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 582, cite un maître de verrerie Gossuin, de Bois-le-Duc, installé à Paris, en 1588, par Philippe-le-Bon.

L'industrie fut florissante et choyée par les administrateurs de la ville ; ils remplacèrent, par des produits de la verrerie, les cadeaux de pots de vin (*kannen met wijn*) qu'ils faisaient à divers personnages ayant rendu des services à la ville.

On cite de semblables cadeaux faits nommément au Ruwaert de Putten (1662) ; à Smits, d'Eindhoven (1677) ; à Martin Swerts, de Landas, seigneur d'Aerschot (ib.) ; au prince d'Auvergne (1681) ; au comte Maurice de Nassau, gouverneur (1689-90) ; au haut écoutez, baron de Schimmelpenninck (1690), etc.

Les cadeaux consistaient le plus souvent en une caisse de verres de 50 à 40 florins. Au local des archives de Bois-le-Duc on conserve encore une série de coupes à couvercle, de vases à compote, de bocaux, le tout mentionné comme étant en cristal, avec gravures d'armoiries de la ville, de diverses provinces ; une de ces gravures consiste même en un combat naval (1).

Si n'était la mention qu'un de ces vases, provenant d'anciennes corporations de Bois-le-Duc, a été gravé, en 1785, par Hopman Kien, on serait bien tenté de les attribuer à la fabrication des Bonhomme.

Ceux-ci, en effet, sont les maîtres de la verrerie de Bois-le-Duc, et, à ce titre, ils figurent dans une série de documents du xvii^e siècle ; ce sont eux qui apparaissent dans différents contrats avec des ouvriers s'engageant à travailler pour eux dans leurs verreries, et tout spécialement dans celle de Bois-le-Duc (1657, 1662, 1665).

(1) VAN ZUYLEN, *Inventaris der archiven der stad 's Hertogenbosch*, II, pp. 1465 et suiv. ; Id., *Inventaris van het groot archief der gemeente 's Hertogenbosch*, p. 101.

Un gentilhomme de Venise, Marco Dandolo, fut, entre autres, engagé par les Bonhomme en 1666 pour aller travailler les verres à bière, à la façon des Altaristes et Muranistes, notamment en la verrerie de Bois-le-Duc (1).

Van Brée n'était, lui, qu'un contremaitre ou associé des Bonhomme; ses relations avec eux sont fixées par différents contrats : un acte du notaire Lambert Natalis, de Maestricht, règle en 1658, les intérêts des parties (2); en 1662, le directeur de la verrerie, alors Jean Tilman d'Heur, neveu des Bonhomme (ayant remplacé momentanément van Brée?), s'engage à aller en Italie engager des ouvriers à Venise et ailleurs; le 30 septembre 1678, c'est encore van Brée qui traite avec les Bonhomme; enfin, un Diriek van Brée, de Bois-le-Duc, apparaît encore dans un acte de Liège de 1680 (3).

Dans un des actes relatifs à la verrerie de Bois-le-Duc (30 septembre 1678), il avait été question d'une seconde verrerie à établir en cette ville; un acte de Maestricht de 1680, démontre que le projet fut effectué; il y est question (acte de la famille Bonhomme) des « deux verreries de Bois-le-Duc » (4).

Les documents publiés des archives de Bois-le-Duc s'arrêtent au début du XVIII^e siècle; mais la verrerie de

(1) Notaire Wasseige, de Liège, 6 janvier 1666.

(2) Acte relaté dans celui du 17 octobre 1679, cité *infra*.

(3) Archives de Liège, actes du notaire Amel Dujardin du 30 septembre 1678, du 17 octobre 1679, relatant l'acte cité de Maestricht; voir au même protocole, 1679, p. 143; 1680 81, p. 12.

(4) VAN DE CASTEELE, *Première Lettre*, p. 13; acte du notaire Pawea, de Liège, du 9 septembre 1680, dont une expédition des archives de Maestricht m'est communiquée par le savant archiviste HARETS.

cette ville a continué ; en 1762, Zoude, de Namur, la mentionne comme se livrant à la fabrication de deux espèces de verres : gobelets et verres à vin ; peut-être a-t-on continué à y faire de ces verres gravés, dont celui de 1785, cité *supra*, et peut-on rattacher ainsi cette fabrication à celle des Bonhomme ; ces calices gravés, si nombreux dans les collections, et qui, ayant été fabriqués dans la succursale des Bonhomme à Bois-le-Duc, l'ont été sans doute aussi dans les établissements principaux de Liège et de Maestricht.

L'histoire des relations des verriers de Liège, Maestricht et Bois-le-Duc pourra s'éclaircir ultérieurement par l'annotation de faits comme les suivants.

A Liège, dans la paroisse des verriers, à Sainte-Véronne, on a constaté la présence de :

Le 18 septembre 1648, Albert Van Bengen, de Bois-le-Duc, fait à Liège relief du métier des orfèvres, où les verriers se rattachaient (1).

Un acte du notaire Ruffin, de Liège (2), parle d'un nommé Daniel de Platz, natif de Sedan, établi à Bois-le-Duc (pour la verrerie?).

A Maestricht, en 1690, Thierry Claessen, verrier à Wyck (Maestricht), est mentionné comme étant en cette année à Bois-le-Duc (3).

HOLLANDE (PROVINCE).

Amsterdam. Cette ville doit être classée parmi celles où, dès le XVI^e siècle, on s'occupa de la fabrication des verres

(1) Registre de ce métier appartenant à M. HOCK.

(2) 50 janvier 1662.

(3) Reus. de M. l'abbé HARETS.

de cristal et de cristallin, à la façon de Venise; car en 1597, 1598, etc., les verriers italiens d'Anvers se plaignent de la concurrence que leur faisait Amsterdam et réclamaient pour leurs ouvriers les mêmes privilèges qu'en cette ville.

La verrerie d'Amsterdam existait encore en 1607, car des ouvriers vénitiens établis à Cologne firent précisément la même réclamation à l'autorité locale.

Guy Libon, qui prit part à la reconstitution, à Liège, des verreries « façon de Venise, » vers 1620, et qui, quelques années plus tard, fonda celle de Wyck (Maestricht), était allé s'établir en 1658, à Amsterdam (1). Cette émigration a évidemment eu les verres pour objet; mais, à défaut de documents, on ne peut préciser si Guy Libon s'est transporté aussi loin dans un but industriel ou simplement commercial.

Ce qui fait supposer le second point, est la circonstance qu'en 1666, en 1677 (2), les Bonhomme qui avaient été en relations avec Guy Libon, à Liège, et qui furent ses successeurs à Maestricht, avaient fourni des verres à des marchands d'Amsterdam et en poursuivaient le payement en cette dernière ville.

Mais, d'autre part, on peut argumenter de la présence à Amsterdam, en 1655 (3), d'un Jacques Castelain (Jacopo Castellano (4) d'Altare?, qui est nommé au commencement du siècle suivant à propos de la verrerie de Liège), et en 1669,

(1) Archives de Liège, greffe Bertrand, œuvres, 50 septembre 1659.

(2) Ibid., notaire Dujardin, actes du 13 juillet 1666 (relatant un acte du 4 décembre 1655) et du 11 janvier 1677.

(3) Acte cité du 4 décembre 1655.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 295.

d'un transfuge de la verrerie de Liège, Léandre Ferro, que les Bonhomme allèrent y sommer de reprendre son travail chez eux (1); cela ne dénote-t-il pas une continuation de la verrerie italienne?

En 1758, un voyageur comparait les verreries d'Amsterdam à celles d'Alexandrie dans l'antiquité, peintes par Vopiseus : la description que j'ai rappelée semble se rapporter à la verrerie artistique (2).

Harlem. J'ai cité (3) une verrerie de cette ville où on se livrait, en 1667, à la fabrication de verre coloré dans la masse, à la manière des pierres précieuses, ce qui doit se rapporter à la verrerie artistique.

Est-ce la verrerie établie en Hollande par des Anglais, dont a parlé M. Entschede?

La Haye. Gerspach (4) cite, en 1688, un verrier de Hambourg qui fut autorisé à fabriquer à La Haye, en 1668, de la verrerie blanche et de couleur.

Savary des Bruslons (5), qui écrivait au xviii^e siècle, cite une verrerie en cette ville, à côté de celle de Harlem; ce qui semble se rapporter aussi à la verrerie artistique.

Rotterdam. D'après Garnier (6), des verreries auraient existé en cette ville dès le xv^e siècle jusqu'à la fin du xvii^e.

Josias Olivius, déjà fabricant de verreries fines à Rotterdam, fut, en 1687, autorisé à faire des glaces françaises

(1) Notaire Pawea, 12 août 1669.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 290.

(3) *Ibid.*, XXII, pp. 165 et 571.

(4) P. 287.

(5) *Dictionnaire du commerce*, p. 1197.

(6) P. 298.

pour miroirs, grandes, rondes, unies ou gravées, dont l'art avait été introduit dans les Provinces-Unies par des familles françaises ayant fui leur pays, en 1685, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1).

LIMBOURG (DUCHÉ DE).

Maestricht. Guy Libon, ancien associé des Bonhomme à Liège, apparaît à Maestricht en 1655, année où il y marie sa fille à Samuel Gobaille, sieur de la Grande-Maison et maître d'hôtel du duc de Bouillon (2).

Trois ans plus tard, on retrouve Guy Libon, marchand, résidant à Amsterdam.

En 1657, les Bonhomme de Liège se préoccupent de l'éventualité suivante : « Si d'aventure venasse à s'ériger à Maestricht et autres lieux de la même distance une autre verrerie, empêchant la continuation de celle de Liège » (5).

On peut donc supposer que la présence de Libon à Maestricht, en 1655, est étrangère à la verrerie; mais il devait être revenu d'Amsterdam bien peu après 1658, car, dès l'an 1647 (4), les Bonhomme traitent avec Guy Libon au sujet du trafic des verres de leurs verreries.

Ils n'en restèrent pas là.

(1) GERSPACH, p. 288, d'après des notes prises aux archives de Hollande par H. HAVARD.

(2) Voir sur cette ville, les intéressantes études du Dr P. DOPPLER, *Glasindustrie te Maastricht in de zeventiende en eerste helft der achttiende eeuw.* Maestricht, 1888.

(5) Acte du 24 février 1655, devant Delvaux, notaire à Maestricht. (Communication due à l'obligeance du savant archiviste de Maestricht M. l'abbé HABETS.)

(4) Acte de Pawea, notaire à Liège, du 50 avril 1648 (relatant un acte du notaire Guill. van Gonthoven, de Maestricht? en date du 2 novembre 1647).

Le 20 mai 1651, Guillaume de Harenne, notaire de la cour de Liège, présenta aux échevins de Maestricht un acte passé par lequel Guy Libon, propriétaire de la verrerie de Maestricht, située à Wyek, vendait l'établissement même à Henri Bonhomme, qualifié bourgeois de Maestricht (1).

Le prix était de 20,000 florins Brabant, et la vente porte sur les immeubles ainsi spécifiés : « bâtiment de la verrerie avec la demeure des ouvriers, bâtiment et écurie de devant la savonnerie, où est présentement le four aux frites, jardin, escaillés et autres appendances et appartenances; plus le four aux frites, salineries, moulins, baches, chaudières, *mayse* (2), tonneaux, formes, ferraiges, moules, cannes, *cachons*, roues *pas*, mortiers, balances *loces* de fèvre, et généralement tous fers, ferrailles et ustensiles dépendant et appartenant auxdits fours, frites et salineries; plus encore les rebuts, gresins, *masacotta*, frites, matières fondues, terres, sable, etc. »

Il était stipulé que Bonhomme prendrait le sac de cendre de soua (soda-soude) à 52 fl. de Hollande, et le sac de celle de roquette (qualité inférieure de soude), que l'on dit les simples sacs, à 20 fl., et le cent de livres de souda pillée (pilée) et autre, poids d'Amsterdam, à 9 fl., et outre ce payer toutes voitures et *licentes*.

Une stipulation est faite au sujet des ouvriers engagés par

(1) Jean-Maximilien Bonhomme, fils de Henri, avait épousé une Valzolio; les Valzolio, d'origine italienne, ont eu eux-mêmes des alliances à Maestricht (pierre sépulcrale de 1700-1709, des époux de Brienen van Guesselt-Valzolio. *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, XVI, p. 270).

(2) On souligne les expressions dont le sens n'est pas encore déterminé.

Guy Libon, tant ceux qui étaient déjà à son service que ceux qui y étaient appelés pour l'avenir.

Ces ouvriers, dont le contrat doit être respecté, portent les noms de Marin, Buisson, Bourbon, Martin et Bormiolo (Charles).

Le dernier nom est tout à fait caractéristique, c'est celui d'un verrier altariste; le prénom de Carlo appartient même à un ou plusieurs Consuls de 1662 à 1686.

Dans les autres noms, on peut reconnaître ceux de Bordoni (d'Altare), Marino (de Venise?) et peut-être de Marius, de Liège (voir ci-après).

Indépendamment des noms des verriers italiens travaillant à la « façon de Venise » qui s'engagèrent à Liège dans les verreries des Bonhomme en d'autres villes, et parfois avec désignation spéciale de Maestricht, on peut trouver en d'autres documents les noms de ceux qui effectivement travaillèrent en cette dernière ville :

1^o Les archives de Venise permettent de reconstituer la vie nomade d'un verrier muraniste (1) : le 31 juillet 1665, l'ambassadeur de Venise écrit aux Inquisiteurs que Paul Mazzôlao avait quitté Murano il y avait vingt-cinq ans, donc vers 1640; qu'il était allé travailler à Londres, puis en Flandre, où il s'arrêta sept ans, à *Maestricht où il s'est marié* (2); enfin, il alla à Rouen (3) et fut appelé par Colbert à Paris, où nous le retrouverons.

(1) *Inquis. di Stato.* (Disp. degle Ambasc)

(2) Des recherches pour retrouver cet acte de mariage n'ont pas, jusqu'à présent, obtenu de résultat.

(3) Qu'on s'étonne après cela du fait suivant : L'an dernier, M. BAAR, possesseur d'une collection remarquable de verres liégeois, recevait d'un ami quelques spécimens semblables de verres « façon de Venise » recueillis à Rouen.

Or, nous possédons le contrat par lequel Paul Mazzolao s'engagea à Liège dans les verreries des Bonhomme (1); ce contrat est du 21 février 1655 et porte engagement pour cinq ans à Liège ou ailleurs, et ce qui indique bien l'intention d'envoyer ce verrier hors Liège, Henri Bonhomme stipule avec lui que dans le cas où ce dernier irait travailler « à Bruxelles ou sur le pays du Roy d'où l'argent est au cry du Roy, se devront accorder. » Or, Wyck, près de Maestricht, appartenait alors aux Pays-Bas, et possédait, avec Bruxelles, les seules verreries des Bonhomme sur territoire dépendant de la Couronne d'Espagne.

Les sept années du séjour de Paul Mazzolao à Maestricht doivent donc probablement être fixées de 1655 à 1662;

2° Un acte de 1664 (2) constate incidemment que deux verriers altaristes, Sébastien Dagna et Jules-César Buzzone, il y avait plusieurs années auparavant, avaient travaillé ensemble, à Maestricht, pendant trois ans;

5° Un acte (3) qui doit dater de 1692 ou 1695, car il fait allusion au projet réalisé, cette dernière année, d'établir une verrerie à Gand, parle de l'auteur de ce projet, Louis Marius, comme étant né à Maestricht.

Le père de ce Louis Marius, au même prénom, était le procureur Marius qui avait établi, en 1626, dans la maison Streel, paroisse de Saint-Nicolas-outre-Meuse, une verrerie en concurrence avec celle de Ruyson et Libon. Lui aussi avait cédé sa verrerie aux Bonhomme, qui se disent ses con-

(1) VAN DE CASTEELE, *loc. cit.*, p. 15.

(2) Notaire Pawea. 2 avril de cette année.

(3) Archives de Bruxelles, liasse de 14 pièces de la Cour brûlée (avec le titre impropre de *Varia de l'audience*).

tinuateurs, et sinon lui, au moins les siens, travaillèrent à la verrerie des Bonhomme, dont ils devinrent les plus énergiques soutiens, même les « âmes damnées », comme le porte un document de Bruxelles, qui les accusait d'avoir jeté des malélices sur la verrerie concurrente de Jacques Mols, qui était en cette ville à la fin du xvii^e siècle.

Ce Louis Marius n'a pas été retrouvé dans les registres baptismaux de Liège, ce qui confirme l'allégation du document de 1695 qu'il était né à Maestricht. Mais comme le personnage retourna à Liège, où il eut un enfant, le 20 décembre 1671, il devait être âgé de plus de vingt ans à cette dernière date et par conséquent ses parents, le premier Louis Marius et son épouse Mechtilde Heyne dit de Prez, devaient être établis à Maestricht avant 1650.

De là je conclus que l'un des verriers du contrat de 1651, *Martin*, pourrait bien être *Marius*, dont le nom aurait été mal lu.

Mais Louis Marius, le père, a pu très bien arriver à Maestricht en 1651 seulement, et son fils se marier avant vingt ans, à Maestricht même, où il serait resté depuis sa naissance jusqu'en 1670, car sa femme est une Maestrichtoise; elle s'appelait Marie-Élisabeth Van Belgens. Or, le nom de Belgens ou Van Belgens, qui n'appartient pas à la nomenclature liégeoise, est connu à Maestricht, témoin certaine inscription sépulcrale presque contemporaine (1).

(1) M. HABETS : *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, XVI, p. 269, épitaphe de Claire Belgens, épouse de Léonard Paludanus, morte en 1655 (son mari en 1662). A Bois-le-Duc, nous retrouverons un Bengens, sans doute membre de la même famille, probablement la famille Beltjens, d'aujourd'hui.

Benoit Marius s'engagea également pour Maestricht le 9 janvier 1666 ;

4° Un verrier altariste, Santo Tirlago, s'était engagé vis-à-vis des Bonhomme, le 30 octobre 1663, par un contrat passé devant le notaire Lambert Natalis, de Maestricht, notaire dont malheureusement le protocole n'a pas été retrouvé et qui doit avoir été le notaire de la verrerie, puisqu'on rencontre chez lui un autre acte de 1638 (1) au sujet de la verrerie de Bois-le-Duc.

L'acte de 1663 est relaté en un acte du 22 août 1674, passé par le notaire Amel Dujardin, de Liège, entre les mêmes personnes et retrouvé non seulement à Liège, mais aux registres des échevins de Maestricht, auxquels il fut présenté le 2 juillet 1679.

Dans le contrat de 1674, Santo Tirlago s'engage à travailler pour la D^{lle} Oda de Glen, relicte de feu Léonard Bonhomme, tant à Liège qu'à Bruxelles, « pour et aussy longtemps que le bon Dieu donnera la paix entre la France, l'Espagne et la Hollande et autres princes voisins ».

Le contrat ajoute un peu plus loin « Et arrivant la paix comme dit est, ladite D^{lle} a promis comme par cettès elle promet de le faire travailler conformément au contrat du 5 octobre 1663... »

Tirlago s'engage à faire jour par jour 24 serpens, 12 verres à fleurs, 76 verres fins, 80 pieds blanes, 110 verres à bacques, 120 verres lis(ses) au vin, 220 verres à la bière, de toutes sortes, excepté verres à sonnettes, qui seront réduits

(1) Voir article *Brabant septentrional*.

a la façon de verres lis(es) au vin, comme aussi les grandes pattes de raines (grenouilles)...

Le salaire est fixé par mois à 25 pattacons et pour chaque demi-muyd (mesure pour indiquer le travail supplémentaire au delà des heures de travail ordinaire) 24 pattars, plus des conditions accessoires relatives au logement, etc.

Santo Tirlago était retourné à Liège, où il mourut le 24 mars 1694 (registres des décès de Sainte-Véronne). En un acte de Maestricht du 11 novembre 1747, il est indiqué un Jacques Tirlago, maître verrier, qu'un acte notarial du 11 novembre 1697 mentionne comme mort en cette dernière année; sa femme s'appelait Marie van Oost, et il laissa une fille Angeline Tirlago, toutes deux mentionnées dans l'acte maestrichtois;

5° Un autre verrier italien dont il a été donné de suivre le nom jusqu'à Maestricht, est Vincent Pompeo, qui avait été en Angleterre et y était retourné, après avoir épousé Geesken Hoogh, de Maestricht, dont il avait eu deux filles : Élisabeth et Catherine Pompeo.

Enfin, la population de la verrerie de Maestricht pourra se compléter en compulsant les contrats de tous les verriers qui s'engagent à travailler pour les Bonhomme à Liège *ou ailleurs*, et surtout des verriers pour qui Maestricht est spécialement nommée comme ville où les maîtres de la verrerie pourront les envoyer.

De cette catégorie sont d'abord les Italiens Nicola Stua, Jean Ongaro, François Ongaro (1664), François Roda, Marco dell' Aqua (1667), tous Vénitiens.

Puis les suivants, la plupart aides de verrerie : Jaquet et Henri Ladusant (1657), Herman Ophoven, Herman

Le Dozray (1662), Nicolas Knevel (1664), François Masse-
naire (1666), Jean Everard (1678).

D'abord la verrerie de Maestricht était commune aux
deux frères Henri et Léonard Bonhomme; l'administration
annuelle leur en était attribuée alternativement; les deux
maîtres stipulaient qu'en cas d'insuffisance d'ouvriers, soit
à Liège, soit à Maestricht, il y serait suppléé par un appel
de personnel d'une des verreries à l'autre.

Il fut également stipulé que les moulins de la grosse
verrerie à Liège pourraient être employés à moudre les
matériaux de la verrerie de Maestricht (1).

On a constaté des traces de la mise en activité de la ver-
rerie de Maestricht jusque vers la fin du xvii^e siècle; mais
en un acte du mois d'août 1701, se trouve déjà la mention
suivante qui constate son abandon : « les maisons de la ver-
rerie *jadis* située à Wyck (Maestricht) (2) ».

En 1778, Zoude, de Namur, comptait Maestricht dans sa
clientèle.

ZÉLANDE.

Middelbourg. La Zélande était placée à trop grande
proximité d'Anvers pour ne pas profiter, aussitôt qu'elle l'a
pu, de la séparation des Pays-Bas et établir à quelques
lieues d'Anvers des verreries concurrentes.

Le 27 mai 1781, Ambroise Mongarda, d'Anvers, nomme

(1) Notaire Pawea, acte du 14 août 1655, et VAN DE CASTEELE, 1^{re} *Lettre*,
p. 15.

(2) Acte du notaire Rochart, de Liège, dont une expédition, reposant aux
archives de Maestricht, a été communiquée par M. l'abbé HABETS, archiviste.

un Godefroid Verhaegen comme arrivant d'Angleterre et comme ayant établi dans le chef-lieu de la Zélande une verrerie « façon de Venise » (1).

Ce Verhaegen était sans doute lui-même d'Anvers, car on rencontre, en 1620, en cette ville, un marchand de verres du même nom (2). Son parent Godefroid, revenant d'Angleterre, aura d'abord voulu faire une étape à Middelbourg.

En 1597, sa verrerie était encore florissante, et les maîtres d'Anvers se plaignaient de la concurrence et de l'embauchage de leurs ouvriers par celle-ci (3).

En 1740, Middelbourg, comme Amsterdam, s'approvisionnait de bouteilles à Bruges, et, en 1752, tirait des Pays-Bas les cendres nécessaires à ses verreries.

On rencontre, en 1758, le nom de James Turing, Anglais, comme directeur d'une verrerie à Middelbourg (4).

Au milieu du xvii^e siècle, Zoude citait le directeur de la verrerie de Middelbourg (est-ce la même?) comme ayant créé une succursale en France et comme y fabriquant toute espèce de verres, sauf les taillés et les coupés.

L'Écluse. Lorsque les de Colnet, dit Longchamps, se présentèrent pour établir une verrerie à Gand, vers 1725, il est allégué par un concurrent qu'ils avaient d'abord voulu s'établir à l'Écluse (5).

A la même époque, on cite d'ailleurs les verres de la v^e Louis Marius, de Gand, se débitant en 1721 dans les provinces de Hollande et de Zélande.

(1) GÉNARD, *loc. cit.*, p. 45.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 144.

(3) *Ibid.*, XXIII, pp. 58, 41 et suiv.

(4) Dossier 2104 du Conseil des finances, à Bruxelles, fol. 441.

(5) Liasse 405 du Conseil d'État.

Flessingue. C'est encore un Anglais, Jean Smith, qu'on rencontre à la tête de la verrerie de Flessingue en 1764 (1). Il était accusé à cette époque de débaucher certains ouvriers allemands qui étaient engagés chez la veuve de Colnet, à Bruges.

Autres verreries.

Nicolas de Colnet alléguait, en 1659 qu'il n'y avait que quatre verreries pour toutes les Provinces-Unies.

Ces fournaies, si elles ne se confondent pas avec les précédentes, s'occupaient sans doute de fabrication simplement industrielle; pourtant il devait encore en exister d'autres; car, le 4 février 1664, les Bonhomme, licenciant quatre ouvriers allemands de leurs usines, leur imposaient l'obligation de ne travailler dans aucune verrerie des Pays-Bas, à laquelle ils auraient pu communiquer des secrets de la fabrication liégeoise, et ce n'est pas à la verrerie de Bois-le-Duc qu'ils pouvaient faire allusion, puisqu'elle était dans leurs mains.

En 1710, les produits des verreries de Hollande s'introduisaient dans les contrées voisines (2).

Vers 1750, de Colnet, de Bruges, alléguait l'envoi annuel d'un demi-million à peu près de ses bouteilles à Middelbourg et à Amsterdam.

Il y avait en 1766 des fabriques de verres (bouteilles?) à Dordrecht, Amsterdam, Amersfoort, Rotterdam, Enckhuysen, Edam, Nimègue, Breda, Nieuwerkerke, Leerdam (3),

(1) Dossier du Conseil des finances, 2105, fol. 279 (Archives de Bruxelles).

(2) Dossier du Conseil des finances de Liège, réclamation des Bonhomme.

(3) Archives de Bruxelles, dossier 2105.

sans compter la fabrique de vitres d'Hiingene (Belgique), qui avait été transportée en 1764 à Terveren ; dans celle-ci on employait la soude (1).

En 1771, les Hollandais, suffisamment pourvus de verres (vitres et bouteilles), surchargèrent de droits protecteurs l'entrée des produits d'Angleterre et de Holstein (2).

Le voyageur Shaw, en 1788, parle des verreries de Hollande et les nomme à côté de celles des Pays-Bas méridionaux.

A la fin du xviii^e siècle, Zoude, de Namur, fournissait la Hollande de ses gobeleteries ; il y avait d'ailleurs à Amsterdam des magasins abondamment fournis de la verrerie de tous les pays (3).

— La Hollande nous fournit les noms suivants d'artistes verriers italiens :

Acqua (Marco dell') ;

Bordoni, Altariste ;

Bormiolo (Carlo), Altariste ;

Buzzone (N.), id. ;

Id. Jules-Cesare, Altariste ;

Castellano (Jacopo) ? id. ;

Dagna (Sebastiano) ;

Dandolo (Marco) ;

Ferro (Léandre), Altariste ;

Marino ;

Mazzolao (Paolo) ;

(1) Archives de Bruxelles, pp. 269 et 274.

(2) *Ibid.*, dossier 2109.

(3) *Ibid.*, p. 69, v^o.

Ongaro (Jean);
Perano (Carlo), dit Mennino, Altariste;
Pompeio (Vincenzo);
Roda (François);
Stua, Nicolas;
Tirlago (Santo), Altariste.

PORTUGAL.

Bücher (1) se plaint de n'avoir trouvé absolument aucune notion sur la verrerie de ce pays; mais c'est faute d'avoir cherché.

On signale des verriers de Venise qui ont été proclamés et bannis pour avoir émigré à Lisbonne (2).

Voici quelques détails fournis par les archives de Venise et d'Altare.

1678. Lorsque Giacomo Pellizari déserta la cour de Madrid, c'est à Lisbonne qu'il alla s'établir (3).

1686. Le consul Manzanilla, de Lisbonne, informe l'ambassadeur de Venise, à Madrid, de l'érection d'une verrerie à Lisbonne par Francisco Costa, qu'on croyait de Venise, mais qui se disait de Gènes; Costa est un nom d'Altariste et Altare est, en effet, aux environs de Gènes (4).

1689. A Lisbonne habite depuis plusieurs années Luis Verné, natif d'Anvers, lequel est intéressé à la verrerie d'Aurantes, qui existait depuis dix ans (5); il est probable

(1) *Loc. cit.*

(2) ZANETTI, p. 218.

(3) *Inquis. di Stato. (Disp. degli Ambasc.)*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.* Il s'agit probablement d'Abrantes, nom dont MOREMI discute l'étymologie : *Aurantes*, à cause de l'or qui roulait le Tage.

que son séjour en Portugal avait pour mobile l'industrie du verre.

Ces renseignements, encore bien médiocres, prouvent pourtant déjà que la verrerie « façon de Venise » avait pénétré en Portugal à l'aide de Muranistes, d'Altaristes et de Flamands.

Au xviii^e siècle, cette industrie était sans doute réduite à rien ; car au commencement de ce siècle on cite les approvisionnements faits à Bayé, en Champagne, pour le Portugal et les colonies portugaises (1), et à la fin, Zoude, de Namur, se vantait de sa clientèle à Lisbonne (2).

— Verriers italiens de Portugal :

Costa, Francisco, Altariste ;

Pellizari (Gracomo).

AUTRES PAYS DE L'EUROPE.

S'il m'a été donné d'éclaircir un peu l'histoire de la verrerie « façon de Venise » dans l'Europe, de ce côté-ci des Alpes, je suis encore dans l'impuissance de donner autre chose que de simples indications sur la Grèce, la Suède, la Russie.

Grèce. *Corfou* est spécialement indiquée comme étant le siège de l'industrie de verriers muranistes transfuges ; des *Zuffi*, de Venise, y sont signalés en 1650 (3).

De plus, au même siècle ou au suivant, on signale comme se trouvant dans le Levant *Benedetto Seguso*, fils de

(1) Voir ultérieurement la 11^e *Lettre*.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 264.

(3) *ZANETTI, loc. cit.*, p. 218.

Andrea (1); la dénomination de Levant comprenait les îles de la mer ionienne, dont Corfou; il se peut donc qu'il s'agisse encore de cette île.

Russie. On cite Pierre-le-Grand comme ayant patronné au xviii^e siècle, à Saint-Pétersbourg, la fabrication de la peinture en émail sur verre, par l'emploi de motifs tant nationaux qu'imités d'anciens verres de Venise et autres (2).

Suède. On cite également Gustave III, au xviii^e siècle, comme ayant favorisé l'industrie artistique du verre (3).

Le chimiste-verrier Kunckel a pu jouer un rôle dans la verrerie de la Suède, pendant le séjour qu'il fit en ce pays de 1695 à 1702.

ASIE.

Indépendamment des contrées d'Asie qui ont pu être comprises dans l'expression *Levant*, citée ci-dessus, voici quelques renseignements sur la verrerie artistique (dont la « façon de Venise »), en Asie :

Asie Mineure. Cette contrée est citée comme ayant été le siège de verreries dont les ouvriers furent recrutés à Murano (4); mais on ne nomme pas spécialement Smyrne, quoique ce soit là qu'ils s'établirent plus vraisemblablement qu'ailleurs.

Chine. L'art de la verrerie est très ancien en Chine; on prétend même qu'il y fut exercé avant l'ère chrétienne (5);

(1) *Inquisit. de Stato.*

(2) BÜCHER, p. 55.

(3) *Id.*, *ibid.*

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 291.

(5) GERSPACH, pp. 511 et suiv.

il est certain d'ailleurs que des verriers européens, dès le v^e siècle, y ont enseigné l'art de teindre le verre en diverses couleurs (1). On cite des fioles ou tabatières en verre fabriquées en Chine et mille fois plus fines que les produits de Murano. Les Chinois excellaient aussi dans l'art de faire du verre de diverses couches, imitant le jaspé, l'agate, etc. (2).

Peuchet (3) soutient cependant que l'art de la verrerie a été connu en Chine longtemps après celui de la porcelaine ; à la fin du xviii^e siècle, il y avait dans cet empire plusieurs verreries, surtout de verres dits *de ris*, très cassants, mais faciles à travailler ; la pâte en était à peine mise au feu, et on la maniait très habilement ; les Chinois se servaient à cette époque de cannes non en fer mais en verre ; ils fabriquaient des miroirs, même concaves, très solides.

Japon. Cette industrie des miroirs à pénétré jusqu'au Japon. A l'exposition de Barcelone de 1889, Ino-uye-Magobioe, de Tokio, a exhibé des miroirs de petite dimension remarquables par leur éclat argentin (4).

Perse. Le voyageur Chardin (5), qui écrivait en 1672, s'exprime comme voici : « Il y a des verreries dans toute la Perse ; mais le verre y est la plupart pailleux, plein de vessies et de bulles et grisâtre, ce qui vient sans doute de ce que leur feu ne dure que trois ou quatre jours et que leur *deremne*, comme ils l'appellent (qui est une sorte de

(1) REINAUD, *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec la Chine*, p. 286.

(2) JACQUEMART, p. 590 ; GARNIER, p. 517.

(3) V^o *Chine*, p. 585.

(4) Angelo SANTI, *Voce di Murano*, numéro cité, p. 25.

(5) Édition de ses voyages de 1711, IV, p. 257.

broyère dont ils se servent pour la faire), ne prend pas tant de chaleur que la nôtre. Le verre de Chiras est le plus fin du pays; celui d'Ispahan, au contraire, est le plus laid, parce que ce n'est que du verre refondu (1). On le fait au printemps communément. Ils ne savent point étamer le verre, comme je l'ai observé, ce qui fait que leurs miroirs de verre sont apportés de Venise, comme aussi leurs glaces de châssis et leurs belles bouteilles à prendre du tabac. Au reste, l'art de faire le verre a été porté en Perse il n'y a pas quatre-vingts ans (2). *Un Italien*, nécessairement et avare, l'enseigna à Chiras pour cinquante écus : si je n'avais pas été bien informé de la chose, j'aurais cru qu'ils devaient aux Portugais la connaissance d'un art si noble et si utile (3).

Ailleurs (4), Chardin dépeint les salles où se conserve le vin : « Le vin, dit-il, y est ou en gros flacons de 15 à 16 pintes, ou en bouteilles de 2 à 5 pintes au long col... Ces bouteilles sont de *crystal de Venise*, de diverses façons, à pointes de diamant, à godrons, à réseaux ».

Dans l'hypothèse où la coupe de Salomon ou de Chosroes qu'on conserva à l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, et qui est en partie en verre, serait, comme on l'a prétendu (5),

(1) Ces énonciations sur les verres de Chiras et d'Ispahan sont répétées, à la fin du XVIII^e siècle, par PEUCHET, comme se rapportant encore à son temps. *Dictionnaire*, v^o *Perse*, p. 554.

(2) Donc vers 1590, date qu'indique également GEUSPACH, p. 150.

(3) JACQUEMART, *loc. cit.*, p. 588, trouve cette allégation invraisemblable; mais il ne semble pas qu'il y ait lieu de s'arrêter au doute qu'il émet : pourquoi un verrier de Venise n'aurait-il pas pénétré en Perse, par exemple pour y convoier des miroirs de Venise?

(4) VIII, p. 74.

(5) DE LONGPÉRIER, *OEuvres*, pp. 73, 254.

d'ancienne fabrication persane, toujours est-il que la renaissance de la verrerie dans cette partie de l'Asie est due aux Vénitiens. De même, il faut admettre que les lampes de mosquée attribuées à la fabrication persane sont tout simplement des produits vénitiens fabriqués sur des modèles orientaux : on connaît une commande semblable faite par Mohammed-Pacha, en 1569, pour les mosquées de Constantinople (1).

D'après Garnier (2), « les verreries persanes du xviii^e siècle ne le cèdent sous aucun rapport à celles qui étaient fabriquées à la même époque dans les autres pays. Si le verre y a conservé une légère teinte verdâtre, s'il contient encore quelques petites bulles, en revanche, les formes sont d'une élégance et d'une hardiesse qui dénotent une habileté au moins égale à celle des Muranistes, et les grandes aiguières au col évasé et au long bec d'expansion planté droit sur l'épaule du vase, peuvent être comparées sans trop de désavantage aux verreries vénitiennes du xvi^e siècle. Comme les Vénitiens, les Persans savaient teindre leurs verres en bleu intense, en vert sombre et en jaune transparent, comme ils les entouraient de filets en relief qui divisaient la lumière, et s'ils ont ignoré l'art de les décorer d'émaux aux couleurs éclatantes, ils savaient au moins l'ornez de fleurons dorés d'un dessin ferme et d'une disposition harmonieuse ».

(1) GERSPACH, p. 170; DE LONGPERIER, *loc. cit.*, I, p. 456, assigne pareille lampe au xii^e siècle.

(2) Pp. 521, 522, fig. 61.

AMÉRIQUE.

Il n'y a pas jusqu'en Amérique où la verrerie « façon de Venise » n'ait pénétré, à en croire le renseignement suivant :

Quand la Virginie (États-Unis) était encore une colonie anglaise, elle possédait, en 1624, une verrerie qu'elle avait sans doute peuplée d'ouvriers de la métropole (1), d'où la probabilité que la « façon de Venise » alors pratiquée en Angleterre, a été transportée dans le nouveau monde.

En notre siècle, les verriers d'Altare se transportent jusqu'en Amérique, où plusieurs d'entre eux sont établis à Buenos-Ayres, à Lima, à Montevideo (2).

Voici encore quelques renseignements sur la verrerie en Amérique, quoique ne se rattachant pas directement à la fabrication artistique :

Au commencement du xviii^e siècle, l'Amérique s'approvisionnait de verres en Europe : notamment les Antilles, aux verreries de Bruges des de Colnet (3); le Mexique, aux verreries de la Champagne (4).

A l'exposition de Barcelone, en 1889, la République de l'Uruguay s'est distinguée dans l'industrie verrière, notam-

(1) *Calendar (colonial)*, 1574-1660, p. 57.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 52; XXIV, p. 26; XXVI, p. 556.

(3) *Ibid.*, XXVII, p. 290.

(4) Voir 11^e Lettre.

ment en exposant des miroirs en cadres « façon de Venise » (1).

J'ai l'honneur, etc.

H. SCHUERMANS.

Liège, février 1890.

(1) Aug. SANTI, *la Voce di Marano*, numéro cité, p. 25.

CONSERVATION DES TOILES PEINTES



Dans une récente séance de la classe des sciences de l'Académie de Belgique, M. Van der Mensbrugge a fait la communication suivante, qui nous paraît de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin*. Il s'agit d'un moyen très simple d'augmenter considérablement la durée des toiles peintes :

« J'ai indiqué plusieurs exemples démontrant que l'humidité se dépose de préférence dans les *espaces capillaires concaves*, c'est-à-dire dans les petites cavités, les creux de la surface et de l'intérieur des corps (ces exemples concernent l'altération produite par l'humidité sur le tulle, les rideaux, les tentures).

» Dans le même ordre d'idées, je rappellerai que les toiles peintes se détériorent bien plus sur la face postérieure formée par un tissu offrant mille et mille espaces capillaires que sur la face peinte et recouverte d'un vernis. La théorie indique qu'avant d'exposer des tableaux dans des musées, dans des églises, etc., il faudrait prendre des précautions qu'on néglige généralement. Pour empêcher l'altération très lente mais continue que produit l'humidité dans le tissu des toiles peintes, il serait extrêmement utile de ver-

nir la face postérieure, préalablement séchée, et de remplir ainsi tous les petits intervalles de la matière textile. Si l'on ne peut vernir la face postérieure sans modifier les teintes du tableau, il faut au moins recouvrir cette face d'un autre tissu rendu imperméable. Je n'hésite pas à conclure que cette précaution permettrait de maintenir pendant très longtemps les toiles peintes en bon état de conservation.

» Ce qui confirme pleinement, selon moi, la justesse de cette conclusion, c'est que, parmi les tissus qui ont résisté le mieux aux injures du temps, on peut citer les minces bandelettes qui entourent la tête des momies égyptiennes embaumées et qui offrent encore de la cohésion après que les cadavres exposés à l'air sont tombés en poussière. Ces bandelettes sont imprégnées, en effet, d'une espèce de résine que les anciens Égyptiens désignaient sous le nom de *Commi*. Un ingénieur français, M. Piron, en a déduit cette conséquence très logique que, pour préserver pendant très longtemps les tissus du règne végétal, il faut recourir à un produit végétal lui-même, de préférence à celui qu'on extrait de l'écorce de bouleau, dont on se sert pour parfumer les cuirs de Russie. Non seulement cette substance résineuse remplit les vaisseaux capillaires, mais encore elle les recouvre à l'extérieur d'un vernis très élastique, inaltérable aux acides, insensible à l'action de l'eau de mer ou à l'attaque des microbes et supportant de notables changements de température. En faut-il davantage pour engager toutes les personnes qui ont de l'intérêt à bien conserver un tissu organique quelconque, et tout spécialement les toiles peintes, à appliquer également un procédé aussi excellent et qui a déjà fait ses preuves dans la pratique? »

En effet, d'après le journal *la Nature*, numéro du 11 janvier 1890, on a déjà expédié beaucoup de toiles préparées de cette façon au Brésil et aux Indes néerlandaises.

M. Van der Mensbrugge cite alors des cas où un tissu est en contact avec du fer; il explique comment le tissu attire l'humidité de l'air dans les petits intervalles de sa masse et produit ainsi la rouille du fer et sa propre altération. « C'est ce qui fait comprendre aisément les accidents qui surviennent avec le temps quand on a accroché des cadres au moyen de cordelettes à des crampons en fer fixés dans un mur. Un jour arrive où la cordelette est usée aux points de contact avec le fer et où, par conséquent, le cadre se détache sans cause apparente. Rien de plus aisé que d'éviter de pareils mécomptes : il suffit, pour cela, de proscrire avec soin tout contact de la cordelette avec le métal.

» A cette même explication se rattache la production de rouille observée au bout d'un certain temps à la surface d'un clou enfoncé partiellement dans un mur, dans du bois, du carton, etc., ou bien sur une lame de canif recouverte en partie par un morceau de papier (c'est la partie couverte qui se rouille), ou encore sur un objet quelconque en fer ou en acier non recouvert d'une couche grasse et conservé dans une enveloppe de coton, de soie, de laine, etc. »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 1^{er}, 4, 8, 11, 15, 22 et 29 mars; des 5, 12, 19 et 26 avril 1890.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Le devis estimatif dressé par M. Capronnier pour la restauration de quarante vitraux peints de l'église des SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles; Église
des SS.-Michel-
et-Gudule,
à Bruxelles.
Vitraux.

2° La proposition de confier à MM. Stalins et Janssens la restauration de trois verrières de l'église Notre-Dame, à Anvers, endommagées par l'explosion de la cartoucherie Corvilain; Église
de Notre-Dame,
à Anvers.
Verrières.

3° Le dessin d'une verrière à exécuter par M. Capronnier pour l'église de Saint-Michel, à Gand; Église
de Saint-Michel,
à Gand.
Verrière.

4° Les dessins de vitraux à placer dans les fenêtres de l'église de Willancourt, commune de Musson (Luxembourg); Église
de Willancourt.
Vitraux.

- Eglise de Saint-Quentin, à Hasselt. Vitrail. 5° Le dessin d'un vitrail destiné à la chapelle de Notre-Dame, à l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg); auteur, M. Osterrath :
- Eglise d'Alsenberg. Verrières. 6° Les dessins de trois verrières à exécuter par M. Dobbelaere pour l'église d'Alsenberg (Brabant);
- Eglise de Saint-Jean, à Poperinghe. Vitraux. 7° Les dessins présentés par le même artiste pour le placement de trois vitraux dans l'église de Saint-Jean, à Poperinghe (Flandre occidentale);
- Eglise d'Oostcamp. Vitraux. 8° Les dessins de huit vitraux à exécuter pour l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale), sous réserve de réduire la dimension des dais placés au-dessus des personnages, de diminuer l'échelle des ornements figurés dans les losanges formés par la courbe des meneaux et d'atténuer un peu la longueur de certaines figures; auteur, M. Dobbelaere ;
- Eglise d'Hoogstraeten. Vitrail. 9° Le dessin d'un vitrail à placer dans la chapelle de Saint-Joseph, à l'église d'Hoogstraeten (Anvers); auteur, M. Capronnier ;
- Eglise de Bassevelde. Tableau. 10° L'esquisse d'un tableau à exécuter par M. Van Acker, pour le maître-autel de l'église de Bassevelde (Flandre orientale) ;
- Eglise de Halanzy. Chemin de la croix. 11° Les cartons du chemin de la croix à exécuter par M^{me} de Gault pour l'église de Halanzy (Luxembourg);
- Eglise de Ferrières. Chemin de la croix. 12° L'esquisse d'une des stations du chemin de la croix que M. Tassin est chargé d'exécuter pour l'église de Ferrières (Liège), sous réserve de supprimer le cadre peint figuré sur cette composition et qui ferait double emploi avec le cadre en bois. Quant à ce dernier, le dessin en est trop lourd et le prix en est trop élevé. Il convient de s'en tenir à des encadrements très simples, composés de quatre lattes biscautées et dont le coût ne devrait pas dépasser 40 francs

pièce et de reporter la différence sur le prix des peintures, qui demandent des soins particuliers ;

15° La proposition de confier à M. Courroit la restauration de seize statues de saints et de la croix triomphale de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg), et à M. Bressers la restauration de la polychromie de ces sculptures ;

Eglise
de Saint-Quentin,
à Hasselt.
Statues.

14° L'esquisse d'un bas-relief intitulé « l'Humanité », que M. Jef Lambeaux désire reproduire en marbre et placer sous un abri spécial dans le Parc du Cinquenaire, à Bruxelles.

Bas-relief intitulé
« l'Humanité. »

— Des délégués ont examiné dans l'atelier de M. Delbeke le carton de la neuvième travée à exécuter en 1890 pour la décoration de la grande salle à l'étage des halles d'Ypres (Flandre occidentale).

Halles d'Ypres.
Décoration.

Cette inspection a permis de constater que le travail de M. Delbeke, d'ailleurs conforme à l'esquisse d'ensemble approuvée le 22 mars 1887, est de tout point aussi satisfaisant que ses précédentes compositions et que rien ne s'oppose à ce qu'on en autorise l'exécution.

— Les délégués qui ont examiné dans l'église de Saint-Martin, à Overyssehe (Brabant), deux tableaux que le conseil de fabrique avait manifesté l'intention de faire restaurer, ont constaté que ces œuvres, des plus médiocres, sont dans un état de délabrement complet. Leur restauration, qui devrait être précédée d'un rentoilage, entraînerait une dépense assez élevée. En présence du peu de mérite de ces tableaux, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'en poursuivre la restauration, qui ne serait d'ailleurs justifiée par aucune considération artistique. Tout ce qu'on pourrait conseiller serait d'y effectuer quelques petites

Eglise
d'Overyssehe.
Tableaux.

réparations qui permettraient de les replacer tels quels dans l'église.

Jardin botanique
de Bruxelles,
Haut-relief.

— Des délégués ont examiné dans l'atelier de M. Hambresin le modèle grandeur d'exécution du haut-relief qui lui a été commandé pour remplacer un ouvrage similaire qui décore le Jardin botanique de l'État, à Bruxelles.

A part quelques petites observations qui ont été communiquées à l'auteur et dont il a promis de tenir compte, le travail de M. Hambresin est satisfaisant, et rien ne s'oppose à son exécution en bronze.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

Halle aux Draps,
de Gand,
Restauration.

1° La proposition de modifier le projet de restauration de la façade de la Halle aux Draps, de Gand, approuvé le 5 octobre 1889, en remplaçant le perron à rampe unique par un perron à rampe double ;

Maison
communale
de Beirendrecht.
Construction.

2° Le projet dressé par M. l'architecte L. Gife pour la construction d'une maison communale à Beirendrecht (Anvers) ;

Hôtel de ville
d'Hoogstraeten,
Construction
d'une prison.

3° Le nouveau projet dressé par M. l'architecte Taeymans pour la construction d'une prison à l'hôtel de ville d'Hoogstraeten (Anvers) ;

Hospice
d'Archennes,
Construction.

4° Le projet relatif à la construction d'un hospice à Archennes (Brabant), sous réserve de quelques modifications de détails dont il y aura lieu de tenir compte dans l'exécution des travaux ; architecte, M. Barbier ;

Salle de fête
de Nivelles,
Construction.

5° Le projet relatif à la construction d'une salle de fête à Nivelles (Brabant) ; architecte, M. Licot.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a émis un avis favorable sur le projet dressé par M. l'architecte Christiaens pour la construction d'un presbytère à Genek (Limbourg), à la condition que la citerne et la fosse d'aisance seront placées en dehors des bâtiments et qu'on leur donnera des murs indépendants de ceux de l'habitation. Il y aura lieu aussi, comme le propose M. l'architecte provincial, de porter au devis une somme suffisante pour rémunérer convenablement un surveillant chargé de la conduite des travaux.

Presbytère
de Genek.
Construction.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Le Collège a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

1° A Villers-la-Bonne-Eau (Luxembourg), sous réserve de renforcer la charpente de la nef, qui ne paraît pas suffisamment résistante; architecte, M. Cupper;

Église de Villers-
la-Bonne-Eau.

2° A Oosterloo sous Gheel (Anvers), à la condition de supprimer le faux-triforium de la nef et les baies simulées au-dessus des arcades du transept, afin de conserver plus de masse à l'intérieur de l'édifice; architectes, MM. Bilmeyer et Van Riel;

Église
d'Oosterloo.

3° A Bovigny (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église
de Bovigny.

4° A Beusaint (Luxembourg), moyennant de tenir compte de quelques observations faites par l'autorité diocésaine; architecte, M. Verhas.

Église
de Beusaint.

Ont aussi été approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

Église de Huysse. 1^o De Huysse (Flandre orientale), sous réserve de supprimer les panneaux de la façade principale, formés par des pilastres et des lignes horizontales et qui découpent d'une façon disgracieuse cette partie de l'édifice; architecte, M. Van Assche;

Église de Florzé. 2^o De Florzé, commune de Rouvrex (Liège); architecte, M. Jamar;

Église de Fouches. 3^o De Fouches, commune de Hachy (Luxembourg), à la condition que les chaînes d'angles en pierre soient établies à fleur des murs, qu'une croix soit placée sur la toiture du chœur et qu'on supprime les fleurons figurés sur les pignons du transept. On a également conseillé de donner, si possible, un peu plus de développement aux bras du transept, de façon à pouvoir, dans l'avenir, sans opérer des démolitions des parties nouvelles, construire des bas-côtés; architecte, M. Kemp;

Église d'Erembodegem. 4^o D'Erembodegem (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

Église de Cappellen. 5^o De Cappellen (Anvers); architecte, M. Dens.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église de Maisières. 6^o Agrandissement du jubé de l'église de Maisières (Hainaut); architecte, M. Hanneuse;

Église de Saint-Josse-ten-Noode. 7^o Achèvement de l'église de Saint-Josse-ten-Noode (Brabant), sous réserve de placer des colonnes aux quatre angles du campanile; architecte, M. Van Ysendyck;

Église de Jusleville. 8^o Construction de murs de clôture avec grillages en fer à l'église et au presbytère de Jusleville (Liège); architecte, M. Jamar;

- 9° Renouvellement du système de suspension des cloches Église d'Houtvenne.
de l'église d'Houtvenne (Anvers);
- 10° Substitution de rampes à l'escalier donnant accès à Église de Sainte-Véronique, à Liège.
l'église de Sainte-Véronique, à Liège; architecte, M. Jamar;
- 11° Renouvellement des fenêtres de l'église de Surice Église de Surice.
(Namur) et placement de grisailles;
- 12° Reconstruction du beffroi de l'église de Becelaere Église de Becelaere.
(Flandre occidentale), à la condition de le faire porter sur des doubles corbeaux en pierre fortement encastrés dans la maçonnerie et placés l'un, la queue dans un sens, l'autre, dans le sens opposé et de relier les pieds des poteaux entre eux par des pièces de bois, afin de produire plus de résistance au mouvement occasionné par le balancement des cloches; architecte, M. Soete;
- 15° Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux Objets mobiliers d'églises.
églises de :
- Chardeneux, commune de Bonsin (Namur) : maître-autel;
- Belœil (Hainaut) : autel et confessionnal;
- Sainte-Catherine, à Bruxelles : buffet d'orgues;
- Moerbeke-Waes (Flandre orientale) : maître-autel;
- Ploegsteert (Flandre occidentale) : maître-autel;
- Donck, sous Brasschaet et Eeckeren (Anvers) : mobilier complet;
- Saint-Joseph, à La Louvière (Hainaut) : deux autels latéraux;
- Lennick-Saint-Martin (Brabant) : buffet d'orgues;
- Bolderberg, commune de Zolder (Limbourg) : mobilier complet;
- Notre-Dame, à Aerschot (Brabant) : buffet d'orgues;

Ramsel (Anvers) : buffet d'orgues ;
Vollezeele (Brabant) : lambris ;
Oostcamp (Flandre occidentale) : deux autels latéraux et stalles.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

- Église de Meerbeke. 1° Le projet de restauration de l'église de Meerbeke (Flandre orientale) ; architecte, M. Goethals ;
- Église de Celles. 2° Le projet de restauration de la tour de l'église de Celles (Liège), sous réserve que les contreforts seront reconstruits à l'emplacement des anciens et disposés en équerre.
- L'oculus et la fenêtre qu'on propose d'ouvrir dans la tour ne sont pas indispensables ; ce travail serait, du reste, difficile à exécuter vu l'épaisseur du mur et cette opération pourrait causer des désordres dans les maçonneries ; architecte, M. Hennin ;
- Église de Zuyenkerke. 3° Le devis estimatif des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Zuyenkerke (Flandre occidentale) ; architecte, M. Verbeke ;
- Église de Dranoutre. 4° Les travaux supplémentaires de restauration effectués à l'église de Dranoutre (Flandre occidentale) ; architecte, M. Verbeke ;
- Église de Mont. 5° La restauration de l'église et du presbytère de Mont (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;
- Église de Wercken. 6° Le projet de restauration de l'église de Wercken (Flandre occidentale) ; architecte, M. Coucke ;
- Chapelle de Heinsch. 7° La restauration de la chapelle de Heinsch (Luxembourg) et l'exécution d'une chaire à prêcher ; architecte, M. Van de Wyngaert ;

8° Le projet de restauration de la tour de l'église de Pollinchove (Flandre occidentale); architecte, M. Vinck; Église de Pollinchove.

9° La restauration des toitures de l'église de Stabroeck (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Stabroeck.

10° La restauration des fenêtres du chœur de l'église de Crombeke et le placement de vitraux peints; architecte, M. Lernould-Wicart; Église de Crombeke.

11° Le projet de restauration de la tour et de rétablissement de la flèche de l'église d'Alseberg (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck; Église d'Alseberg.

12° Le nouveau devis estimatif des travaux de restauration projetés à la tour de l'église de Notre-Dame, à Bruges; architecte, M. De la Censerie; Église de Notre-Dame, à Bruges.

15° La restauration des toitures de l'église de Nieuport (Flandre occidentale); Église de Nieuport.

14° Le compte des travaux de restauration exécutés en 1889 à l'église de Saint-Hubert (Luxembourg). Église de Saint-Hubert, Compte.

— Des délégués ont inspecté les travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant). Église de Saint-Germain, à Tirlemont.

Le débadigeonnage intérieur avance régulièrement et est exécuté avec soin. Lorsqu'il sera terminé, le monument aura considérablement gagné et l'on ne peut que féliciter le conseil de fabrique de l'avoir entrepris.

Dans la chapelle de Sainte-Barbe, le mur opposé à l'autel a été restauré partiellement en maçonnerie de briques. Il y aura lieu de remplacer ces briques par de la pierre blanche.

Le mur auquel se trouve adossé l'autel devra, par contre, être crépi; une restauration en pierre blanche serait coûteuse, sans être d'une grande utilité.

Dans les bras du transept, l'appareil irrégulier de la maçonnerie en briques et pierres, aussi bien que la façon peu soignée dont les parements ont été exécutés, prouvent que, dans la pensée de l'architecte, ces parements n'étaient pas destinés à rester apparents. Il y aura donc opportunité de les recouvrir d'un crépissage.

Près de l'entrée de l'église existent des voûtes en pierre blanche; elles sont très délabrées, et il conviendra de les restaurer au moyen de matériaux semblables aux matériaux actuels.

Le débadigeonnage a permis de constater également que certaines nervures étaient en mauvais état; quelques parties ont même été remplacées par des morceaux de bois. Il y aura lieu de les rétablir dans leur état primitif.

Les glais des fenêtres devront être restaurés complètement au moyen de pierre blanche de la même nature que celle des encadrements de ces baies.

Les délégués ont appelé l'attention des membres du conseil de fabrique présents à l'inspection sur l'emplacement des orgues et du jubé. Actuellement, ils se trouvent partiellement sous la tour et encombrent une des plus belles parties de l'église. Il vaudrait mieux les établir de façon à dégager le dessous de la tour.

Les fonts baptismaux devraient également être déplacés; ils seraient avantageusement établis dans la première travée de la basse-nef nord et entourés d'un petit grillage conçu dans le style du monument.

Les délégués ont engagé le conseil de fabrique à faire dresser sans retard le devis des travaux supplémentaires dont le débadigeonnage a fait reconnaître la nécessité; ces tra-

vaux ne devront pas faire l'objet d'une nouvelle adjudication, ils pourront être confiés à l'entrepreneur aux prix prévus pour l'entreprise en cours ou à des prix à convenir pour les ouvrages d'une autre nature que ceux qui font l'objet de l'entreprise actuelle.

Le Secrétaire Général,

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

WELLENS.

INVASION DES CHAUQUES

EN 476

L'auteur du présent travail remarqua qu'en Hesbaye de nombreuses *villas* romaines avaient été dévastées et détruites, et que dans aucune on n'avait trouvé de monnaies postérieures au règne de Marc-Aurèle.

Compulsant les ouvrages des historiens latins, il n'avait trouvé qu'un seul événement qui concordât par la date : une invasion des *Chauci*, en 476 environ, dirigée vers la *Belgica*.

Or, pour atteindre la *Belgica*, il fallait d'abord traverser la *Germania* romaine (distincte de la *Germania* barbare, placée sur la rive droite du Rhin).

Il se posa alors la question qui se présentait tout naturellement : n'est-ce pas à cette invasion, à son passage dans la *Germania* romaine, le long de la voie de Cologne à Tongres vers Bavay, que doit être attribué l'anéantissement des *villas* romaines qui n'ont pas survécu à la fin du 1^{er} siècle?

Il avait rassemblé quelques preuves qui tendaient non à trancher la question, mais à en faire étudier la solution.

Dans ces termes, c'était pour lui un devoir scientifique de ne pas garder sous le boisseau ce qui lui avait semblé

susceptible de répandre quelque clarté sur l'étude obscure de notre ancienne histoire.

Il appela l'attention sur le problème et il fut assez heureux pour en provoquer l'examen et même il obtint l'honneur de la contradiction.

I

De la part des savants archéologues de Namur qui ont scruté avec tant de soin les richesses archéologiques de leur sol, il n'y a eu qu'une contradiction relative : ils se bornent à faire remarquer que leurs *villas* romaines font exception ; que plusieurs restèrent habitées jusqu'à la fin du III^e siècle ; ils citent un seul exemple dans la partie hesbignonne de la province de Namur, la villa de Taviens (canton d'Eghezée), qui aurait échappé à la destruction supposée du II^e siècle (1).

Les autres exemples de *villas* namuroises ayant perduré au delà de la fin du II^e siècle, se rapportent à l'autre côté d'une ligne qui doit être déterminée de plus près.

Cette ligne se tire du confluent de la Sambre avec la Meuse d'une part, jusqu'au confluent du Rupel avec l'Escaut d'autre part.

Or, ladite ligne est indubitablement celle qui sous les Romains formait limite entre les deux provinces romaines, la *Germania inferior* et la *Belgica*.

Ce point résulte de la découverte de deux inscriptions romaines, tout récemment mises en lumière, dont l'inter-

(1) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, XV, p. 98, à comparer à ce que l'auteur disait lui-même, *ibid.*, X, p. 169.

prétation a jeté de grandes clartés sur notre ancienne géographie et notre ancienne histoire.

Il s'agit de deux simples sigles épigraphiques :

1° C. G. P. F

2° B. F. COS

Le premier, sur une tuile découverte à Rumpst, près de Rupelmonde, indique que la *classis Germanica pia fidelis*, ou flotte de la *Germania* romaine, avait là un établissement à terre, pour se ravitailler; que, par conséquent, l'Escaut était parcouru par les vaisseaux de cette flotte; enfin, par voie de conséquence, que la rive droite de l'Escaut appartenait à la *Germania inferior*, comme Tongres, comme Cologne (1).

Le second se lit sur le tombeau d'un *beneficiarius Consularis*, à Namur. Pour que le supérieur du *beneficiarius* qui plaça celui-ci, à Namur, à la tête d'une station militaire, eût la qualité de Consulaire, le gouverneur devait être un ancien consul : c'était le cas pour la *Germania inferior*, tandis que le gouverneur de la *Belgica* était toujours un ex-préteur; par conséquent Namur, commandée par un bénéficiaire du Consulaire, appartenait à la *Germania inferior* (2).

La Meuse formait limite, en amont de Namur, entre la *Belgica* à l'ouest et la *Germania* romaine à droite; car dans cette partie de notre pays, telle était la limite des diocèses

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 63, thèse approuvée par BONE, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LXXI, p. 107, et par MOMMSEN, *Korrespondenzblatt des westdeutsches Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1888, p. 261.

(2) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, XVII, p. 69.

de Cambrai et de Liège (1); le concile de Chalcedoine ordonnait, on le sait, d'établir les circonscriptions religieuses d'après les frontières civiles.

L'inscription de Rumpst, citée ci-dessus, prouve, d'autre part, que l'Escaut, en aval du Rupel, séparait la *Belgica* de la *Germania*.

Il ne s'agit donc plus que de joindre Namur à Rumpst par une ligne que l'on pourra tracer d'après les nombreuses communes du Brabant et de la province d'Anvers, qui faisaient partie du diocèse de Liège (2), et, par conséquent, de la *Germania* romaine.

De là il résulte que le peuple qui, venant de la *Germania* barbare et traversant la *Germania* romaine, se serait avancé jusqu'à la ligne indiquée, n'aurait pas pénétré dans la *Belgica*, province romaine s'étendant seulement jusqu'à l'ouest de cette ligne.

Or, voici ce que dit certain passage de Spartien, qu'il est indispensable de répéter ici :

« Belgicam (Didius Julianus) sancte et diu rexit. Ibi Cauchis, Germaniae populis, qui Albim fluvium accolebant, erumpentibus restitit tumultuariis auxiliis provincialium : ob quae consulatum meruit, testimonio imperatoris..... Post Germaniam inferiorem rexit. »

Le passage de Spartien, qu'on le remarque, parle spécialement de la *Belgica* et de la *Germania inferior*, toutes deux provinces romaines, gouvernées par Didius Julien,

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 1 (1864), p. 42.

(2) *Ibid.*, p. 41.

l'une avant, l'autre après son consulat : il ne peut donc s'agir de considérer ici la *Belgica* comme synonyme de la *Gallia belgica*, dont la *Belgica* et la *Germania* romaine étaient des subdivisions.

« Belgicam rexit; ibi Cauchis erumpentibus restitit. »
Quel est le sens de ce texte?

Quant aux *Cauchi*, ce sont les *Chauci*, *Cayci*, etc., de Tacite, Ptolémée, Pline, etc.

Dans le passage de Spartien il ne s'agit nullement d'envahissement de la *Belgica*; cet auteur dit, tout au contraire, que Didius Julien s'opposa à cet envahissement.

Cela ne fait pas le moindre doute pour M. l'abbé Kempeneers, autre contradicteur (voir plus loin) de la thèse fondée sur l'invasion des *Chauci* (1) : « Didius Julien, loin de leur laisser, par inaction, le temps d'entrer dans l'intérieur du pays et d'y exercer de longs et grands ravages, les a, avec célérité et énergie, moyennant des forces réunies à la hâte, arrêtés aux frontières, RESTITIT. »

M. Kempeneers continue : « Si les *Chauci* avaient réussi à entrer dans le pays et à s'y promener en dévastateurs, comme on le prétend, le texte de Spartien n'aurait-il pas dû dire *devicit* ou *ejecit*? »

Le raisonnement de M. Kempeneers, il est vrai, a pour portée de soutenir que les *villas* de la route de Cologne à Tongres, et au delà jusqu'à la *Belgica*, n'ont pas été dévastées par les *Chauci*; il a confondu la *Belgica* des Romains avec la *Belgique* moderne, tandis que ces deux dénominations géographiques ne correspondent que très imparfai-

(1) *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, XII, p. 20.

tement l'une à l'autre, une partie de la seconde formant une partie seulement de la première.

Mais l'interprétation fournie n'en doit pas moins prévaloir : Didius Julien, en se portant avec sa levée faite en masse des habitants de la province *Belgica* aux limites de cette province, a empêché les *Chauci* d'y entrer, d'y pénétrer; il n'a eu aucunement besoin de les repousser, de les expulser.

Il est parfaitement admissible, dès lors, que dans la contrée où les *Chauci* n'ont pu pénétrer, il y ait encore eu des *villas* après la fin du II^e siècle; si l'on en cite du III^e et du IV^e, où l'on a trouvé des monnaies postérieures au règne de Marc-Aurèle, ce sera à l'ouest de la ligne de démarcation tracée entre la *Germania* et la *Belgica* romaines.

La règle pour la Hesbaye est donc confirmée par les exceptions pour Namur (1).

II

Un système plus radical est celui de M. l'abbé Kempe-neers (2), savant sans doute respectable, mais que rien ne pouvait distraire de son idée fixe que nos villages modernes correspondent à des villages romains : « Les Romains établissaient leurs *villas* non à l'intérieur des *villages d'alors*, mais isolément dans leur voisinage... Les habitants des *villages d'alors* auront contribué à la destruction des *villas*... »

(1) S'il y a des exemples, comme pour Taviens, de *villas* ayant persisté au delà du II^e siècle, à l'est de la limite entre *Belgica* et *Germania*, il y aura lieu d'étudier par suite de quelle circonstance elles ont pu échapper à la destruction, éloignement de la nappe d'invasion des *Chauci*, etc.

(2) *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, XII, p. 17.

L'énoncé d'une pareille thèse suffit pour ébranler l'autorité du contradicteur; mais il s'agit cependant de prendre corps à corps l'opinion de M. Kempeneers : celle-ci, quoique ayant été l'objet depuis 1877 (1) d'une réfutation restée sans réplique, reparait en partie, en 1889, dans les objections de M. Vanderkindere (voir ci-après, III).

L'idée principale de M. Kempeneers est que les villas de la Hesbaye n'ont pas été dévastées pendant les quatre premiers siècles : sinon, adieu ses « villages romains » !

Or, on a accumulé les exemples de la persistante irruption des Barbares d'outre-Rhin, sans cesse attirés dans le territoire habité par leurs congénères et ayant même pris d'eux, Barbares, le nom de *Germania*, province de la *Gallia Belgica*.

Ce sont d'abord les Nerviens, les Éburons qui se vantent de leur origine germanique et ont chassé de notre sol les Gaulois qui l'occupaient;

C'est César (2) qui considère comme un grand danger pour Rome l'habitude qu'ont prise les Germains de franchir le Rhin;

Ce sont les *poussées* continuelles de ces populations nomades : « *Ansibarii pulsî* à Chaucis; *Bructeri pulsî* à Chamavis et Angrivariis; *Marcomanni pulsî* a superioribus barbaris »;

Ce sont les Gaules, sous Tibère, ravagées par les nations voisines;

Ce sont les *Chauci* qui infestent les bords du Rhin et forcent Claude à renforcer la rive gauche du fleuve.

(1) *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, XIII, p. 555.

(2) *B. G.*, I, 53; voy. aussi *ibid.*, I, 28, 35; V, 27, etc.

A partir de l'insurrection de Civilis en l'an 70, à laquelle les Germains d'outre-Rhin avaient pris part, une période d'un siècle de tranquillité s'ouvre pour la province romaine de la Gaule placée le long du Rhin, et cette période est celle que l'on assigne à l'établissement des villas romaines dans les campagnes.

Puis reprennent les incursions des Barbares : bornons-nous à noter l'invasion des *Chauci* en l'an 176, puisqu'elle est en question.

Dès le règne de Marc-Aurèle, dit Gibbon, presque tous les Germains entrèrent dans une conspiration qui glaça l'empire d'effroi, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Danube.

Sous Alexandre-Sévère, invasion des Franks, qui passent le Rhin et dévastent les Gaules, où ils font irruption, en troupes nombreuses, par les villes et les bourgs.

Postume est obligé de chasser par la force une multitude de Germains qui avait franchi le Rhin et fait explosion en Gaule (*explosa Germanorum multitudine*).

Gallien doit lutter contre les Germains qui ravageaient la Gaule (*vastatis Galliis*) et avaient forcé les habitants à se réfugier jusqu'en Italie et en Espagne.

Le Chrocus de Grégoire de Tours, à la même époque, ravage les Gaules et y détruit une quantité de villes et d'édifices antiques.

En 254, 60 villes des Gaules tombent sous la puissance des Barbares.

Lorsque, en l'an 275, le Sénat impose l'empire à Tacite, l'un de ses membres, c'est sur la nouvelle que les Germains ont franchi le Rhin et se sont emparés de toutes les villes.

Probus (276 à 282) est obligé de rebâtir les forteresses de 60 ou 70 villes de la Gaule.

En 284, les Bagaudes ravagent les campagnes de la Gaule jusqu'à Meaux, au nord, et à peine sont-ils domptés que toutes les Gaules sont menacées de nouveau par les Germains d'outre-Rhin.

Les Bourguignons qui avec les Vandales avaient désolé la Gaule en 275, traversent encore le Rhin en l'an 286 et viennent mourir en Gaule de la faim et de la peste.

Sous Constance Chlore, en l'an 296 ou 301, une quantité immense de Germains traverse de nouveau le Rhin.

Eumène, dans le panégyrique en l'honneur de Maximien, dit que les champs jadis labourés par les Trévires et les Nerviens, avaient été abandonnés et que les campagnes avaient dû être repeuplées par un appel aux peuples barbares.

C'est l'époque où Dioclétien jugea à propos de protéger, par des fortifications, les villes de tout l'empire romain (1) : on essayera ultérieurement de démontrer que ce fut également l'époque de l'érection de tous ces *castella* qu'on rencontre sur les rives de nos fleuves et même des plus infimes de leurs affluents, système incompatible avec la sécurité des campagnes, où l'on aurait continué à habiter, sinon des villages, au moins des *villas*.

L'état de la Gaule et spécialement de notre pays était celui de certaines contrées de l'Europe actuelle : « En Espagne, de même qu'en Sicile, on ne connaît ni le hameau, ni la

(1) Voir les études publiées au présent *Bulletin* sur les remparts d'Arlon et de Tongres.

ferme, ni le manoir isolé. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les fermiers se réfugient dans les villes et de là vont souvent à plusieurs lieues ensemençer leurs terres et recueillir leurs récoltes. Ils apportent leurs produits et les entassent dans les greniers des maisons. Comment pourraient-ils vivre dans des lieux solitaires et serrer leur blé dans des granges, en se mettant, eux et leurs biens, à la merci des brigandages? » (1)

Gibbon, qui a puisé dans les ouvrages de Julien, Ammien Marcellin, Libanius, Zosime, Sozomène, des détails sur les pillages commis en Gaule par des Germains d'outre-Rhin au iv^e siècle, les résume en ces termes : « Les pays que les Germains avaient dévastés étaient trois fois plus étendus que leurs conquêtes. Jusqu'à une distance beaucoup plus éloignée, toutes les villes ouvertes des Gaules étaient désertes et les habitants, renfermés dans les villes fortes, ne pouvaient plus recueillir de grains que sur les terres encloses dans l'enceinte de leurs murs. »

Ne parlons donc plus de *villas* et surtout de *villages* dans les campagnes, après le iii^e siècle ou le iv^e.....

III

Un troisième contradicteur surgit : c'est M. Vanderkindere (2).

Évidemment, il n'a pas lu la réfutation de la thèse de M. Kempeneers ; sinon il n'avancerait pas ceci : « Les Ger-

(1) LÉO QUESNEL, *Revue politique et littéraire*, 1873.

(2) *Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 1889, p. 572; 1890, p. 154.

mais n'étaient pas des Barbares résolus à ne pas laisser pierre sur pierre. On sait qu'en Italie les Ostrogoths et les Lombards ont montré plus de respect pour les monuments de l'antiquité que ne l'ont fait les seigneurs et les papes du moyen âge. »

Cela ne se soutient plus; ce qui a été dit ci-dessus suffit.

Restreignons-nous à la réfutation de deux autres de ses arguments :

1° Ce n'est pas par terre, par la Germanie, que les *Chauci* de l'invasion de 168 (lire 176) sont arrivés en Belgique; c'est par mer;

2° La villa d'Anthée existait encore au VII^e siècle sous le nom de *villa Anthegia*.

1° La première objection a pris la forme que voici : « Les *Chauci*, peuple maritime, étaient sans doute arrivés de l'embouchure de l'Elbe, sur leurs légers vaisseaux de pirates, et ils firent une descente sur la côte et, par conséquent, en Belgique. »

Certes, Spartien dit lui-même que les *Chauci* habitaient les contrées voisines de l'Elbe, « *Albim accolebant* » ; certes aussi l'hypothèse d'une expédition maritime concorde avec la carte de Peutinger qui place sur les bords de la mer ses *Chauci varii* (correction admise de *Cauci vapii*); mais n'est-ce pas un bien long voyage que cette expédition dans la mer du Nord, en contournant l'embouchure du Weser, de l'Ems, les îles de Hollande, pour n'atteindre les rives de la *Belgica* qu'en Zélande ou en Flandre?

Si M. Vanderkindere avait fait attention au passage de Tacite qu'il cite lui-même (Ann. XVIII, 48) et y avait ajouté surtout la suite (XVIII, 49), il y aurait vu que la première

tentative des *Chauci* contre la *Gallia Belgica*, sous Claude, s'est faite par le Rhin.

Ce peuple des *Chauci* qui joue déjà un rôle dans les *poussées* de Barbares dont il est question ci-dessus, s'étendait en effet jusqu'au Rhin.

On n'en veut pour preuve que la première invasion dont il vient d'être question sous Claude et qui si elle n'établit pas absolument que les *Chauci* habitaient la rive droite du Rhin, a au moins cette portée de démontrer qu'ils y accédaient facilement.

Mais ce qui est péremptoire est un passage de Claudien qui ne laisse aucun doute sur ce voisinage direct à un moment donné. Le poète ayant à personnifier le Germain de la *Gallia belgica* assujetti à la domination romaine et le Germain resté barbare, appelle l'un *le Belge* et l'autre *le Chauque*, et il constate, du temps de Stilicon, leurs relations pacifiques des deux côtés du Rhin :

Ut jam trans fluvium non indignante *Cayco*
Pascat *Belga* pecus.....

(*De laud. Stilic.*, I, 225)

Les *Chauci* avaient eu du reste des relations bien directes avec les habitants de Cologne : en l'an 70 de l'ère chrétienne, une cohorte de *Chauci*, servant sous les ordres du rebelle Civilis, était campée à Zulpich ; les Agrippiniens (de Cologne) leur ayant donné un grand repas, les enivrèrent, puis, pendant leur sommeil, les enfermèrent et mirent le feu à leurs habitations (1).

(1) TACIT., *Hist.*, IV, 79.

C'est là un de ces souvenirs que les Germains, peu disposés au pardon des injures (1), ne devaient pas supporter facilement, et l'on se place en dehors de la vraisemblance en supposant que, pour envahir la *Gallia belgica*, les *Chauci*, cent ans plus tard, n'auraient pas choisi Cologne pour lui faire subir leur premier choc. Un détour par mer leur eût enlevé l'occasion d'exercer leur vengeance!

D'ailleurs, Spartien, s'il s'était agi d'une expédition maritime, eût-il omis de parler des bateaux portant les envahisseurs. Serait-ce même l'expression « *erumpentibus* » qui aurait convenu pour des vaisseaux? N'aurait-il pas indiqué l'endroit de la *Belgica* où les marins des *Chauci* avaient pris terre pour commencer leur irruption?

Puis cet autre détail, moins insignifiant qu'il ne paraît à première vue : l'empereur n'a-t-il pas donné à Didius Julien le gouvernement consulaire de la *Germania* pour assurer la victoire qu'il avait remportée dans son gouvernement prétorien de la *Belgica*?

Des dangers étaient sans doute à craindre du côté du Rhin et la nomination de Didius Julien comme commandant des armées romaines du Rhin, est une présomption qu'il avait déjà été en présence des Barbares de la rive opposée.

2° La deuxième objection est déjà réfutée par le fait que la *villa Anthegia* est du côté occidental de la limite tracée entre la *Germania* et la *Belgica*, provinces romaines, donc en plein dans la contrée où Didius Julien empêcha les *Chauci* de pénétrer.

Que prouverait, en effet, contre les destructions des *villas*

(1) TACIT., *Mor. germ.*, XXI.

de la Hesbaye, en *Germania*, par l'invasion des *Chauci* en l'an 176, l'existence d'une de ces *villas*, même jusqu'au vii^e siècle, dans la *Belgica*?

Mais examinons de plus près l'état dans lequel s'est retrouvée de nos jours la *villa* d'Anthée et allons jusqu'à nous demander s'il s'agit bien de placer là la *villa Anthegia*, comme le pensaient J. Bollandus (1) et de Ghesquière (2) dans leur transcription de la vie de S. Hadelin (par Notger) et comme le répète M. Vanderkindere.

Rassemblons les renseignements recueillis par les fouilleurs modernes de la villa d'Anthée :

« A l'extérieur du n° 9, une terre carbonisée portant les traces d'un grand feu... Au n° 11, tuiles noircies par le feu... Des débris de bois consommés ou brûlés rencontrés dans la partie centrale de la villa... Au n° 110, tuiles calcinées par un feu violent... N°s 72 et suivants, murs en carreaux calcinés par le feu... N° 4, bronze, plomb fondu, pièces de bois carbonisées, charbons, etc., portant des traces d'un feu violent... N° 26, débris concassés, avec trace d'un violent incendie... N° 51, parsemé de débris portant des traces de feu... N° 56, fosses comblées de débris de tuiles, crasses de fer, ossements, portant des traces de feu ... N° 45, escalier de cave en bois de chêne, consumé par le feu... N° 45, nombreuses traces de feu... N° 47, pavé en carreaux de terre cuite, en partie calciné... N° 48, verre fondu (3)... »

(1) *Acta SS. februarii*, I, p. 581.

(2) *Acta SS. Belgii*, IV, p. 622.

(3) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, XIV, pp. 165 et suiv.; XV, pp. 4 et suiv. On suit la série des numéros indiqués par ce recueil.

Et la conclusion de tout cela : « Les invasions des peuples barbares qui, dès la fin du III^e siècle, pillèrent et dévastèrent nos contrées, auront sans doute causé la ruine de la villa d'Anthée (1). »

Pas une trace, absolument aucune, d'occupation ultérieure. Si pourtant ! Mais on la détermine avec soin : on y a trouvé *exceptionnellement* certaines poteries portant le cachet de l'époque franke, et l'on ajoute immédiatement que les seules modifications observées dans *certaines* bâtiments peuvent se rapporter à un refuge *momentané* dans les ruines. On ajoute y avoir remarqué des excavations qui paraissent avoir été des tombes (2).

Voilà tout : pas même un indice certain de christianisme !

De cette description faite avec l'attention minutieuse que savent apporter à leurs travaux les antiquaires de Namur, il résulte à toute évidence que sur le terrain fouillé il y a eu des ruines romaines, résultat d'un violent incendie ; que dans certaines parties des ruines ont séjourné des occupants passagers qui y ont peut-être enterré leurs morts, mais que la grande partie des bâtiments *occupant six hectares*, ne porte pas la moindre trace d'une occupation au VII^e siècle ; qu'elle est restée intacte de tout remaniement, de toute restauration ; enfin que la *villa* ne fut plus relevée après sa destruction du III^e siècle.

Par conséquent, si la *villa* nommée *Anthegia* a été à

(1) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, XV, p. 58.

(2) *Ibid.*

Anthée, il faut la chercher dans ce village, partout ailleurs que sur l'emplacement de la *villa* romaine, où n'ont touché pendant quinze siècles que quelques Franks épars, les agriculteurs et enfin les fouilleurs d'aujourd'hui : la conclusion de M. Vanderkindere sur l'identité des deux *villas* se dérobe sous lui.

Qui nous dit d'ailleurs que la *villa Anthegia* corresponde même pour le nom au village d'Anthée.

Le passage de la vie de Saint-Hadelin, écrite par Notger, contient un autre détail intéressant : la propriétaire de la *villa Anthegia* fit don au saint d'un *mansum Rustina*

Or, nous cherchons en vain à Anthée quelque dénomination correspondant à ce nom de *Rustina*.

Au contraire, beaucoup plus près de Celles, nous trouvons un lieu dit *Rostenne* qui reproduit, presque sans altération, le nom désiré *Rustina*, et cette *Rostenne* (dépendance de la commune de Sommières) est à peine à deux kilomètres d'Anthée.

Anhée, par l'aspiration de sa deuxième syllabe, correspond tout aussi bien que *Anthée* au nom *Anthegia*; *Anhée* a sur *Anthée* l'avantage d'être à proximité de *Rostenne*, et qui plus est, de la résidence de S. Hadelin à Celles : *Anthée* est dans le canton de Florennes; *Anhée*, *Rostenne* et *Celles* sont toutes trois dans le canton de Dinant...

Enfin, dernière observation, la *villa* des Romains n'est pas la *villa* du moyen âge dont l'étymologie nous est donnée par Jean de Janua que cite Ducange : « *villa dicitur a vallis, quasi vallata, eo quod vallata sit solum vallatione vallorum, et non munitione murorum, inde villanus.* »

Cette étymologie que conteste à la vérité Guizot (1), implique au moins la transformation de certaines *villas* antiques en une sorte de redoutes organisées pour la défense ; or, on ne trouve rien de semblable à Anthée : il est démontré que cette *villa* est restée abandonnée, n'a pas été relevée ; comment aurait-on songé à la fortifier par des remparts ?

CONCLUSION.

Le passage qui a donné lieu à toute cette controverse est le suivant (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 515, cité par le *Compte rendu de la Commission royale d'histoire*, 1859, p. 572, note) :

« Quand eut lieu l'invasion des *Chauci*?... En l'an 176 ou 177 de l'ère chrétienne. Ne serait-ce pas là l'événement violent dont les substructions du *Weyerbamp* et du *Hemel-ryck* portent des traces ? Ne serait-ce pas à cette époque que les habitants romains de la Hesbaye, abandonnant les ruines fumantes de leurs habitations rurales, dont l'insuffisance était devenue manifeste, se replièrent sur Tongres ou se réunirent en d'autres lieux fortifiés pour se défendre contre de nouvelles invasions ? etc., etc..... »

Cette simple question est-elle traduite bien exactement par ces mots : « M. S... a prétendu que dans la Hesbaye les *villas* romaines n'ont pas subsisté après la période des Antonins » (*Compte rendu cité*, 1890, p. 154) ?

(1) *Histoire de la civilisation en France*, xxxv^e leçon. On trouvera d'ailleurs dans le Glossaire de DUCANGE des détails sur la *villa dominicata*, *fiscalis*, *forensis*, etc., etc. Dans quelle classe faudrait-il ranger la *villa Anthegia*, le sait-on ?

Quant à la qualification de *téméraire*, adressée à la relation entre l'invasion des *Chauci* de l'an 176 et *l'enfouissement des trésors dans les villas de la Hesbaye* (où est-il question de cela?), le soussigné ne la méritait pas il y a vingt-quatre ans, lorsqu'il se bornait, en 1866, à poser la question ci-dessus.

Aujourd'hui qu'il a pu scruter la valeur des objections « des *Ostrogoths* », « de la *villa Anthegia* », enfin du « *voyage maritime* », il a gagné confiance dans sa thèse et foi dans le succès de celle-ci... à moins qu'on ne produise de meilleurs arguments que ceux de M. Vanderkindere.

Liège, août 1890.

H. SCHUERMANS.

LE PSEUDO-TUMULUS DE JESSEREN



A une dizaine de mètres au nord-ouest du chevet de la petite église du village de Jesseren se trouvait, dans une propriété particulière, un tertre de 10 à 12 mètres de hauteur, qu'on a récemment nivelé. Il mesurait 40 mètres de diamètre à sa base, et 18 mètres à sa plate-forme.

Cette motte artificielle s'élevait en forme de cône tronqué et présentait extérieurement tous les caractères des tumulus romains qu'on rencontre, non loin de là, aux environs de Tongres. Aussi lui attribuait-on généralement la même origine.

Depuis longtemps, toutefois, cette opinion n'était pas partagée par M. J. Daris, lequel écrivait en 1867 dans sa notice historique sur Jesseren : « on voit encore aujourd'hui, » derrière l'église, le tertre sur lequel s'élevait au moyen » âge le château-fort des seigneurs de l'endroit ». Ce savant professeur, que j'avais prié de me faire savoir sur quels indices il basait cette opinion, que ne justifiait pas l'aspect du monticule, a eu l'obligeance de me répondre : « Je n'ai » trouvé aucune indication touchant l'origine ou l'histoire » du tertre de Jesseren. Ce que j'en dis, dans ma notice, » sont des conjectures fondées sur la coutume des seigneurs » du XI^e et du XII^e siècle d'élever des tertres pour y » construire des forts. Cette coutume est attestée par un

» auteur du xi^e siècle (*Act. sanct.*, t. II, p. 799). Les tertres
» de Looz, de Bilsen, de Colmont, de Brusthem, etc., ont
» été construits par les comtes de Looz pour y élever des
» forts. Dans la vie du prince-évêque Wazon, on lit des faits
» du même genre. »

M. Camille Van Dessel en mentionnant, en 1877, dans sa statistique archéologique, le tertre de Jesseren, comme tumulus, marque ses doutes par un point d'interrogation.

Les travaux de nivellement, que j'ai suivis avec attention et qui sont terminés depuis quelques jours, viennent de dissiper tout doute en faisant découvrir, à l'intérieur de la motte, des ruines qu'on ne saurait attribuer qu'à la partie inférieure d'un château-fort très ancien, dont on peut faire remonter l'origine au xii^e et même au xi^e siècle.

M. le vicomte Goupy de Beauvolers, gouverneur de la province, et M. Émile Geraets, professeur à l'Athénée royal de Hasselt, ayant bien voulu m'accompagner un jour sur les lieux, ont constaté, avec moi, que, par cette découverte, la conjecture de M. J. Daris se trouve pleinement confirmée.

Les premiers vestiges des ruines ont été trouvés sur le côté nord du monticule, presque à fleur de terre ; ils étaient malheureusement déjà démolis lorsque je suis arrivé pour la première fois sur les travaux. D'après les indications des ouvriers, il y avait là un mur de 10 mètres de long avec deux murs en retour de 2 mètres à 2^m50. Le tout avait conservé une hauteur de 1 mètre à 1^m50. C'étaient probablement des dépendances du château qui s'étendaient en dehors du tertre, celui-ci ayant été destiné exclusivement au donjon central ou principal.

A une profondeur de 6 mètres à 6^m50 à partir de la plate-

forme, et de 10 à 12 mètres à partir des côtés, on a mis au jour les restes de ce donjon, consistant en quatre murs formant un rectangle de 15 sur 11 mètres. Cette construction était assise sur le sol vierge, dans lequel les fondations plongeaient à une profondeur d'environ 0^m50. Ce sol non remué s'élevait, sous la motte, à près de 2 mètres au-dessus du niveau du terrain environnant : on a sans doute commencé la construction du monticule en enlevant 2 mètres de terre autour de sa base. Les murs avaient conservé, lorsqu'on les a mis à nu, une hauteur de 4 mètres à 4^m50 ; ils mesuraient 1 mètre d'épaisseur aux fondations et 0^m90 plus haut. Aucune trace d'issue, porte, fenêtre ou soupirail n'existait sur tout le pourtour du rectangle. Les matériaux, qui ont été enlevés en même temps que les terres, consistaient en silex et pierrailles noyés dans la chaux, avec un revêtement de grès retaillés, présentant un petit appareil régulier. Détail très commun, du reste, dans nos constructions du moyen âge, il y avait dans les matériaux de nombreux morceaux de tuiles romaines, de carreaux et d'autres débris réemployés, auxquels adhéraient encore des parties de ciment romain. J'ai ramassé dans les déblais un fragment de pierre de taille portant un reste d'inscription romaine, DEST.

A part les matériaux que je viens d'indiquer, les trouvailles ont été à peu près nulles. Les ouvriers n'ont recueilli pendant toute la durée des travaux que quelques tessons communs, sans caractère, un peson en terre cuite et un petit débris d'un objet en bronze, doré d'un côté et paraissant avoir fait partie d'un ornement de ceinturon ou d'une autre pièce d'équipement.

Au pied du tertre, dans le talus, du côté est et du côté

ouest, on a relevé des ossements humains appartenant à plusieurs individus et provenant incontestablement de sépultures postérieures à sa construction.

Nous ne connaissons pas l'histoire du château de Jesseren. Tandis que les châtelains de Colmont, de Brusthem et d'autres localités voisines font souvent parler d'eux avec éclat pendant les interminables guerres féodales qui désolèrent la contrée, les seigneurs de Jesseren passent inaperçus. A peine voit-on le nom de ces modestes feudataires des comtes de Looz au bas de l'une ou de l'autre charte, où ils figurent comme témoin. Aucun document ne permet de préciser soit l'époque de la construction, soit celle de la destruction de leur château, mais il est probable que celle-ci eut lieu de bonne heure. Je pense que vers le milieu du *xiv^e* siècle il avait cessé d'exister. Alors, en effet, la seigneurie de Jesseren n'était déjà plus entière. La moitié en appartenait au seigneur de Heers, qui releva cette part à la salle de Curange en 1561 (1); l'autre moitié était en la possession de Godefroid de Jesseren, qui en fit le relief à la même salle en 1565 (2). Or, il n'est fait mention ni dans l'acte de 1561, ni dans celui de 1565, du château comme rentrant dans la part de l'un des deux propriétaires. Deux actes par lesquels Libert de Jesseren et Charles de Lintre, seigneur de Heers, de Hermalle, etc., relevèrent, un demi-siècle plus tard, la

(1) 1561. Dominus Gerardus de Heer, miles, relevavit villam de Wimmertingen et medietatem de Jescheren cum omnibus eorum pertinentiis.

(2) 1565. Godefridus de Jescheren relevavit dimidiam villam de Jescheren cum jurisdictione et XX bouvaria prati et terre arabilis, jacentia infra jurisdictionem ejusdem ville. Item LX feudales homines; item XIII coremedos; item VII florinos in caponibus et pecunia in censu.

moitié que chacune de ces deux familles avait conservée dans cette seigneurie démembrée, sont également muets sur l'existence du château (1).

En 1587, la seigneurie passa entièrement entre les mains des sires de Heers, mais ils en jouirent à peine pendant un siècle. L'abbaye de Saint-Laurent, près de Liège, envers laquelle ils étaient redevables de créances et de rentes qu'ils ne payaient pas, déposséda ces seigneurs de tous leurs biens féodaux. L'acte de grand command de la salle de Curange, de 1685, qui envoie l'abbé de Saint-Laurent en possession, énumère assez en détail ces biens féodaux, situés à Heers, Horpmael, Jesseren et Wimmertingen ; il mentionne le château de Heers, mais il ne parle pas de celui de Jesseren ; le souvenir même en était certes perdu et, selon toutes les apparences, ses ruines reposaient déjà alors depuis des siècles sous le tertre où on vient de les découvrir.

Je me suis demandé plus d'une fois par suite de quelles circonstances ces ruines se sont trouvées si complètement recouvertes de plusieurs mètres de terre, au point que rien ne pouvait plus faire supposer leur existence. D'hypothèse en hypothèse, j'ai été amené à croire tout simplement

(1) 1422. Libertus de Jescheren relevavit medietatem domini temporalis alti et bassi de Jescheren necnon homagia, terras, prata, census, capones, cæteraque universa et singula ad hujusmodi domini temporalis medietatem pertinentia.

1424. Karolus de Lintris, D^{ns} de Hermalle, armiger, per reportationem usufructus Dⁿⁱ Rasonis de Lintris, sui patris, relevavit Curingen anno XIII^o XXIII^o, mensis junii die sexta, usufructum dictum unacum proprietate castri, ville et domini alti et bassi cum homagiis, mansionariis, redditibus, terris, pratis, aquis et universis eorum pertinentiis in matido et siero de Here, item dominium ville de Wymmertingen cum suis pertinentiis, ac medietatem domini temporalis ville de Jescheren, cum suis pertinentiis, secundum formam et tenorem testamenti ipsius Dⁿⁱ Rasonis et D^{ne} Cecilie de Here, quondam sue conthoralis.

qu'après le démantèlement et l'abandon du château, les habitants des environs sont venus enlever les pierres et les matériaux, et qu'ils ont extrait, jusqu'au cœur même du tertre, ceux qui étaient encore utilisables ; les excavations auront été comblées et la plate-forme, nivelée et façonnée plus tard par l'un ou l'autre propriétaire ou fermier qui aura trouvé avantageux d'utiliser le terrain. La question est, au surplus, d'importance secondaire. Le point à retenir et qu'il m'a paru utile de constater avec certitude, c'est que le tertre de Jesseren — aujourd'hui rasé — était un pseudo-tumulus, qu'on a confondu avec les tumulus romains de Tongres et de la Hesbaye, à cause d'une grande ressemblance extérieure.

Hasselt, le 11 juin 1890.

H. VAN NEUSS.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 mai; des 7, 12, 14, 21 et 28 juin 1890.

La Commission a approuvé :

- 1° Le devis estimatif dressé par M. F. Sacré pour la restauration de vingt-huit tableaux appartenant à l'église de Saint-André, à Anvers; Église
de Saint-André,
à Anvers.
Tableaux.
- 2° La proposition de faire restaurer quatre tableaux qui décorent l'église de Basse-Bodeux (Liège); Église
de Basse-Bodeux.
Tableaux.
- 3° Le projet relatif à la décoration de la voûte du chœur de l'église de Saint-Martin, à Liège; Église
de Saint-Martin,
à Liège.
Décoration.
- 4° Le dessin d'une verrière à placer au pourtour du chœur de l'église de Notre-Dame, à Anvers; l'attention du conseil de fabrique a été appelée sur l'aspect mesquin de ce vitrail d'assez grande dimension et dans la composition duquel il n'entre que deux figures. Ce collègue a été engagé à s'adresser au donateur pour qu'il complète son œuvre généreuse en faisant exécuter des figures dans les autres compartiments de la verrière; Église
de Notre-Dame,
à Anvers
Verrière.

- Église
de Beeringen.
Verrières. 5° Le dessin modifié de deux verrières à placer dans l'église de Beeringen (Limbourg), sous la réserve que, pour l'exécution des fonds, on suivra le dessin des deux compartiments supérieurs et figurés à la droite du projet. Auteurs, MM. Oidtmann et C^{ie};
- Église
de Ledeberg.
Vitrail. 6° Le dessin présenté par M. Bernaert pour l'exécution d'un vitrail destiné à l'église de Ledeberg (Flandre orientale);
- Église
d'Alseberg.
Vitrail. 7° Le projet soumis par M. Dobbelaere pour le placement d'un vitrail dans l'église d'Alseberg (Brabant);
- Hôtel de ville
de Louvain.
Consoles
de poutres. 8° Les modèles des consoles à rétablir sous les poutres de la salle historique de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant); sculpteur, M. Vermeylen;
- Église
de Saint-Jacques,
à Gand.
Chemin
de la croix. 9° Les photographies de trois des stations du chemin de la croix à exécuter par M. De Beule pour l'église de Saint-Jacques, à Gand (Flandre orientale);
- Église
de Walcourt.
Sculptures. 10° Le devis estimatif dressé par M. Gosselin pour le nettoyage des figures du jubé et de la croix triomphale de l'église de Walcourt (Namur);
- Église
de Saint-Sauveur,
à Gand.
Retable. 11° L'esquisse d'un des retables peints que M. Lybaert est chargé d'exécuter pour l'église de Saint-Sauveur, à Gand (Flandre orientale).
- Église
de Saint-Jacques,
à Louvain.
Grille
du tabernacle. — Des délégués ont examiné dans l'église de Saint-Jacques, à Louvain, la grille du tabernacle de cet édifice qui a été restaurée par M. Sterekmans. Le travail a été effectué dans de bonnes conditions et rien ne s'oppose à ce qu'il soit approuvé.
- Square
du Petit-Sablon,
à Bruxelles.
Statue. — Les délégués qui ont examiné la statue de Van Orley, exécutée en marbre par M. Dillens pour le square du Petit-Sablon, à Bruxelles, sont d'avis que cette figure peut être approuvée et qu'il y a lieu de liquider la somme due à l'artiste du chef de ce travail.

— Des délégués ont examiné, le 3 juin, dans l'église de Eglise de Sainte-Marie à Schaerbeek. Vitraux. Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), les vitraux exécutés par M. Capronnier pour une partie des fenêtres du chœur et pour la chapelle de Sainte-Barbe, conformément aux dessins approuvés le 24 août 1889. Ils ont constaté que ces œuvres d'art sont exécutées dans les meilleures conditions et qu'elles produisent un effet très harmonieux. La Commission ne voit donc rien qui s'oppose à la liquidation du subside alloué par l'État en vue de cette entreprise.

En visitant l'intérieur de l'église, les délégués ont été frappés des nombreuses traces d'infiltrations que l'on y remarque. Ces dégradations sont causées en partie par les toitures en zinc, qui sont encore celles qu'on avait posées provisoirement pendant la construction de l'église, et en partie par l'absence ou la mauvaise disposition de gouttières. Ce regrettable état de choses ne tardera pas, si l'on n'y porte un prompt remède, à amener de graves dégâts au monument.

Le collège a été unanime pour appeler l'attention de l'autorité supérieure sur la nécessité d'exécuter d'urgence les travaux qui restent encore à faire pour l'achèvement complet de l'édifice; ces travaux, qu'on évaluait en 1889 à environ 50,000 francs, comprenaient entre autres les ouvrages qui doivent protéger l'église contre les infiltrations pluviales.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Le collège a émis un avis favorable sur le projet dressé Palais du Cinquantenaire à Bruxelles. Aménagement. par M. l'architecte Bordiau pour l'aménagement de la cour intérieure du palais du Cinquantenaire formant l'entrée du

grand hall, à l'ancien Champ des Manœuvres, à Bruxelles.

Hôtel de ville
de Louvain.
Restauration.

— Des délégués ont inspecté l'hôtel de ville de Louvain afin d'apprécier l'importance des dégâts occasionnés par la foudre le 8 avril 1890.

La partie supérieure de la tourelle centrale du pignon ouest a été abattue et sa pierre de couronnement est tombée au travers de la toiture et des plafonds sur le sol d'un couloir du rez-de-chaussée. La balustrade de cette tourelle a été en grande partie détruite et ses débris, projetés dans tous les sens, ont endommagé les balustrades des deux tourelles voisines s'élevant aux extrémités du pignon. En s'écroutant, la tourelle frappée par la foudre a détruit une partie de la galerie du rampant du pignon et causé certaines dégradations à l'ornementation sculpturale de l'édifice. Enfin, la toiture a été fortement dégradée par la chute des matériaux.

L'administration communale est entrée en négociations avec la compagnie qui a assuré l'édifice. Pour apprécier exactement l'importance des dégâts, un échafaudage devrait être établi. L'administration communale estime toutefois que les réparations pourront donner lieu à une dépense de 60,000 francs, y compris le coût de l'échafaudage.

L'autorité locale s'occupera des mesures à prendre pour réparer les avaries aussitôt qu'elle se sera mise d'accord avec la compagnie d'assurances.

Les délégués ont été appelés à examiner quelques modèles de consoles de poutres qu'il y a lieu de rétablir dans la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville. Ils ont engagé le sculpteur, M. Vermeylen, à les envoyer à l'examen de la Commission. L'administration communale avait émis l'avis

de faire exécuter ces ouvrages en ciment métallique. Se ralliant à l'appréciation de ses délégués, la Commission n'a pu admettre cette proposition et a décidé que ces consoles devaient être exécutées en pierre blanche, telles qu'elles ont existé anciennement.

— Des délégués ont procédé, le 17 mai 1890, de concert avec MM. De Matthys, administrateur inspecteur général des ponts et chaussées, Lagasse, directeur, et Heyninx, architecte en chef des bâtiments civils, à l'inspection du château royal de Laeken, incendié le 1^{er} janvier 1890.

Château royal
de Laeken.
Restauration.

Il résulte de cette inspection que les tambours en pierre bleue des colonnes du péristyle sont encore en bon état et qu'il ne sera pas nécessaire de les renouveler; on devra, toutefois, d'après les renseignements fournis sur les lieux, remplacer l'assise supérieure des mêmes colonnes dans laquelle a été taillé le chapiteau et qui, exécutée en pierre blanche de résistance insuffisante, s'est gravement lézardée. Quelques plinthes des bases de ces colonnes sont endommagées, mais il sera facile de les réparer en remplaçant par quarts les angles avariés.

Il convient de laisser aux architectes qui dirigent les travaux le soin d'examiner s'il y a lieu de démolir le fronton. Dans le cas d'une reconstruction complète de ce couronnement, on pourra utiliser une grande partie des pierres, qui paraissent en bon état. Il en est de même, semble-t-il, du bas-relief de Godecharle qui décore le fronton et auquel on ne remarque pas de dégradations sérieuses.

Quant au dôme de la rotonde, il devra être reconstruit en entier, ses pierres étant complètement calcinées.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction
et restauration
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Etterbeek (Brabant) ;

2° A la reconstruction du presbytère de Beffe (Luxembourg) ; architecte, M. Verhas ;

3° A la construction d'un presbytère à Wezel-Rauw, sous Moll (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

4° A la reconstruction du presbytère de Quaregnon (Hainaut) ; architecte, M. Mahieu ;

5° A la reconstruction du presbytère de Deurne (Anvers) ; architecte, M. Gife ;

6° A l'exécution de divers travaux au presbytère de Fumal (Liège) ; architecte, M. Jamar ;

7° A l'appropriation du presbytère d'Hanzinelle (Namur) ; architecte, M. Demat ;

8° A l'appropriation du presbytère d'Erneuville (Luxembourg) ; architecte, M. Verhas ;

9° A la reconstruction d'un mur de clôture et à la restauration du presbytère de Gontrode (Flandre orientale).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

Église de Putte.

1° A Putte (Anvers) ; architecte, M. Blomme ;

Église
de Vissole.

2° A Vissole, commune de Tavigny (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

- 3° A Berbroeck (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Eglise de Berbroeck.
4° A Villers-l'Évêque (Liège); architecte, M. Froment. Eglise de Villers-l'Évêque.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

- 1° De Villers-lez-Heest (Namur); architecte, M. Jamar; Eglise de Villers-lez-Heest.
2° De Cortenberg (Brabant); architecte, M. Struyven. Eglise de Cortenberg.

Ainsi que les divers projets ci-après :

- 5° Reconstruction du jubé de l'église de Notre-Dame, à Anvers; architecte, M. Baeckelmans; Eglise de Notre-Dame, à Anvers.

- 4° Reconstruction du portail de l'église d'Awans (Liège); architecte, M. Apel; Eglise d'Awans.

- 5° Construction d'une sacristie à l'église de Pesches (Namur); Eglise de Pesches.

- 6° Construction d'un portail à l'église d'Assebrouck (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche; Eglise d'Assebrouck.

- 7° Construction d'une sacristie à l'église d'Ayeneux (Liège) et établissement d'un grillage à l'extérieur de l'édifice; Eglise d'Ayeneux.

- 8° Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles : maître-autel ;

Dorinne (Namur) : mobilier complet et verrières ;

Petigny (Namur) : orgue ;

Schoot, sous Tessenderloo (Limbourg) : maître-autel, chaire à prêcher, banc de communion et grille pour la chapelle des fonts baptismaux ;

Pypelheide, sous Boissehot (Anvers) : mobilier complet ;

Malonne (Namur) : orgue ;

Saint-Laurent (Flandre orientale) : maître-autel ;

Spalbeck (Limbourg) : mobilier complet ;

Braine-l'Alleud (Brabant) : autel, banc de communion, clôture pour le chœur et trois verrières ;

Watermael (Brabant) : stalles ;

Vliermael-Roodt (Limbourg) : confessionnal ;

Schaffen (Limbourg) : mobilier complet ;

Theux (Liège) : trois autels, deux verrières et décoration des murs du chœur.

Église de
Rhodé-S-Pierre.

— Un délégué s'est rendu à Rhode-Saint-Pierre (Brabant), afin d'inspecter l'église paroissiale que le conseil de fabrique demande l'autorisation de reconstruire.

Il résulte de cette visite qu'il n'y a aucun inconvénient à autoriser la reconstruction du vaisseau, qui est en mauvais état et dont il serait difficile de tirer parti dans un agrandissement.

La tour étant en bon état de conservation, pourra être maintenue ainsi que le proposent, d'ailleurs, les administrations locales.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Église
de Westerloo.

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Westerloo (Anvers) ; architecte, M. Langerock ;

Église
de Brugelette.

2° Le projet de restauration des toitures de l'église de Brugelette (Hainaut) ; architecte, M. Hoton ;

Église
d'Ingelmunster.

3° Le projet de renouvellement des toitures de l'église d'Ingelmunster (Flandre occidentale) ; architecte, M. Hoste ;

Église
de Zuydschote.

4° Le devis estimatif des ouvrages supplémentaires de restauration à effectuer à la tour de l'église de Zuydschote (Flandre occidentale) ; architecte, M. Lernould-Wicart ;

5° Les travaux de restauration de la tour de l'église de Coxyde (Flandre occidentale); architecte, M. Vinck;

6° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église et au presbytère de Fraire (Namur); architecte, M. Van Riel;

7° Le projet de restauration de l'église de Godverdegem (Flandre orientale); architecte, M. Van de Vyvere;

8° Le devis estimatif des réparations projetées à l'église d'Anserœul (Hainaut);

9° La restauration des toitures de l'église d'Exaerde (Flandre orientale);

10° L'exécution par voie de régie et d'après un bordereau de prix, des travaux de réparation à effectuer au vaisseau de l'église de Wulpen (Flandre occidentale); architecte, M. Vinck;

11° Le projet de restauration de l'église d'Eelen (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

12° Les projets relatifs à la restauration de l'église et du presbytère de Castre (Brabant); architecte, M. Cels;

13° Le projet d'appropriation du beffroi de l'église d'Anseghem (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;

14° La restauration de l'église de Reppel (Limbourg) et le placement de verrières;

15° La restauration des toitures de l'église de Mouland (Liège);

16° Le projet de restauration des toitures de l'église de Gotthem (Flandre orientale); architecte, M. Hoste;

17° L'exécution de divers travaux de restauration à l'église de Signeux, commune de Bleid (Luxembourg); architecte, M. Van de Wyngaert;

- Église
de Waterloo. 18° Le projet de restauration du dôme de l'église de Waterloo (Brabant); architecte, M. Nève;
- Église de
Stuyvekenskerke. 19° Le projet de restauration de l'église de Stuyvekenskerke (Flandre occidentale); architecte, M. Buyck;
- Église
de Basse-Bodeux. 20° L'exécution de divers travaux de restauration et d'ameublement à l'église de Basse-Bodeux (Liège); architecte, M. Winants;
- Église de
N.-D.-S^t-Pierre,
à Gand. 21° Le projet de restauration intérieure d'une partie du transept de gauche de l'église de Notre-Dame-Saint-Pierre, à Gand (Flandre orientale), sous la réserve que les armatures figurées au plan ne seront placées qu'aux endroits où la nécessité en sera reconnue lors de l'exécution des travaux; architecte, M. De Perre;
- Église
de Haekendover. 22° La restauration d'une partie de l'église de Haekendover (Brabant) et la construction d'une sacristie; architecte, M. Langerock;
- Église
de Ternath. 23° Le projet de restauration de l'église de Ternath (Brabant). Les dessins soumis comportent aussi la construction d'une nouvelle flèche sur la tour. Toutefois, ce travail n'est pas compris dans l'entreprise actuelle; il devra, d'ailleurs, faire l'objet d'une nouvelle étude. Si l'architecte estime que la reconstruction de la flèche est nécessaire, il devra s'arrêter à une combinaison beaucoup plus simple afin de conserver à la tour l'aspect de sévérité qu'elle présente aujourd'hui. La flèche telle qu'elle est projetée paraît aussi avoir des proportions trop élancées et il n'y a pas lieu de l'interrompre par une couronne de lucarnes;
- Église
de Saint-Nicolas,
à Furnes. 24° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Nicolas, à Furnes (Flandre occidentale) et au renouvellement du mobilier; architecte, M. Hoste;

25° La proposition de substituer le grès rose des Vosges à la pierre ferrugineuse employée à la restauration de l'église primaire d'Aerschot (Brabant), sauf pour les parties unies des parements où l'on continuera à mettre en œuvre la pierre ferrugineuse;

Eglise primaire
d'Aerschot.

26° Le nouveau devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant). L'augmentation sur l'estimation précédente résulte de travaux complémentaires reconnus indispensables à la suite d'une inspection de l'édifice;

Eglise de
Saint-Germain,
à Tirlemont.

27° Le devis estimatif des travaux restant à exécuter pour parachever la restauration de l'église de Notre-Dame, à Anvers; architecte, M. Gife;

Eglise
de Notre-Dame,
à Anvers.

28° Le devis estimatif des ouvrages qui restent à effectuer pour achever la restauration du vaisseau de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers); architecte, M. Van de Wiele;

Eglise de
Saint-Rombaut,
à Malines.

29° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Comptes
de travaux
de restauration
d'églises.

Notre-Dame, à Huy (Liège) : exercice 1888 ;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : vaisseau, 1^{er} trimestre de l'exercice 1890; tour, exercice 1889 ;

Notre-Dame, à Walcourt (Namur) : exercices 1888 et 1889.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Walcourt (Namur), des délégués ont inspecté cet édifice pour examiner sur place diverses questions touchant :

Eglise
de Walcourt.

1° Le niveau à donner au pavement de l'église ;

2° Le débadigeonnage des murs de l'ambulacre ;

5^o Les peintures murales découvertes sur une des parois de la trésorerie ;

4^o La restauration de la salle capitulaire et de la tour.

Les délégués ont fait à ce sujet le rapport suivant, dont les conclusions ont été adoptées par la Commission :

« Les délégués ne pensent pas qu'il y ait lieu, pour le moment, d'abaisser le niveau du pavement des nefs; ce pavement est en bon état et n'a, de l'avis de l'architecte, été exhausé que d'environ 0^m15. Mais il n'en est pas de même du pavement du chœur, qui est très délabré et doit être renouvelé. Derrière l'autel, on a retrouvé sous le pavement actuel des restes d'un ancien pavement composé de petits carreaux de terre cuite vernissée d'environ 0^m06 sur 0^m06, de couleur jaune et vert foncé. La composition de ce pavement aussi bien que le niveau qu'il occupe semblent indiquer que c'est le pavement primitif. Il serait dès lors à conseiller de le rétablir d'après les données fournies par les parties conservées.

» Une partie du mur de l'ambulaere n'a pas été débardéonnée, mais en présence de l'irrégularité des parements des murs déjà mis à nu, les délégués pensent que cette partie de l'édifice n'a pas été destinée à rester apparente.

» Les peintures murales découvertes dans la trésorerie, bien que de peu d'importance, paraissent très anciennes; il est intéressant de les conserver. Cette décoration a malheureusement beaucoup souffert. Elle est surmontée d'une double bordure en arc de cercle inserivant une grecque.

» La salle capitulaire est en voie de restauration; l'architecte a soumis aux délégués un avant-projet d'achèvement

de cette restauration ; il a été engagé à le communiquer à la Commission.

» Pour la restauration de la tour de l'église, il conviendra de prendre beaucoup de précautions et d'opérer avec la plus grande prudence, cette partie de l'édifice étant dans le plus mauvais état.

» Des projets avec devis des divers travaux énumérés ci-dessus seront prochainement soumis à l'avis de la Commission ; il en sera de même des dessins relatifs à la clôture du jubé et du chœur, au remplacement des stalles et à l'exécution d'un petit autel pour lequel il y a un donateur. »

Le Secrétaire Général,

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

WELLENS.

ÉPIGRAPHIE ROMAINE DE LA BELGIQUE ⁽¹⁾

(Suite)

L'étude des inscriptions de la Belgique avait été interrompue à raison de l'entreprise du grand travail consacré, par l'Académie de Berlin, aux inscriptions romaines de l'Europe (dont notre pays), de l'Asie, de l'Afrique.

Mais M. le Conseiller Zangemeister, professeur à l'Université de Heidelberg, chargé de la partie du *Corpus inscriptionum latinarum* relative à la Belgique (2), écrit que son œuvre ne verra pas le jour d'ici à quelque temps, et il veut bien engager l'auteur du présent travail à poursuivre ses publications.

Devant cette insistance, il serait disgracieux de persévérer dans l'abstention, et l'étude des inscriptions trouvées et recueillies en Belgique, ou concernant notre pays, sera reprise ici.

(1) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, pp. 90 et 97; VII, pp. 54, 100, 545, 562; VIII, p. 295; IX, pp. 217, 574, 578; X, p. 55; XI, p. 75; XV, p. 76; XVI, pp. 78, 556; XVIII, pp. 65, 298, 597; XX, p. 58; XXI, p. 59; XXII, p. 501; XXIII, p. 149.

(2) Volume XIII, pour la *Germania inferior*. M. Otto HIRSCHFELD y traitera la *Belgica prima*, qui comprenait une partie de notre Belgique.

INSCRIPTIONS TROUVÉES (1) EN BELGIQUE.

I. INSCRIPTIONS MONUMENTALES.

Procédons d'abord à la revision de quelques-unes des inscriptions déjà citées, puis ajoutons-en quelques-unes exhumées de notre sol en ces dernières années, en y comprenant celles que nous font connaître d'anciens auteurs, négligés par nos savants.

N° 55 (2).

I. O. M .

IVNONI MINERVAE DIANAE
NVMINI FLVMINIS MOSAE
PRO SALVTE COMMODI ANT
ONINI PH FELICIS AVG
T. HOSPITALIS (?) VOT SOLVIT
M FVSCIANO II ET SILANO COS

— Flémalle.

Telle est la restitution parfaitement plausible à laquelle on parvient à l'égard de l'inscription déjà signalée (3), qui a été trouvée à Flémalle au xvi^e siècle, et dont on n'avait pu produire jusqu'ici qu'une copie incomplète, d'après un manuscrit de Wachtendonck (aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles).

(1) A l'exclusion des inscriptions recueillies dans le pays, mais dont l'origine belge n'est pas alléguée ou prouvée.

(2) L'auteur étant engagé par les précédentes indications employées par lui, regrette de ne pouvoir suivre le système adopté depuis par l'Académie de Berlin, dans son *Corpus inscriptionum latinarum*; il continuera donc à indiquer les monogrammes entre parenthèses, et à intercaler les lettres supposées qui doivent compléter les inscriptions, par des caractères ordinaires.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 97, et VII, p. 70.

Cette restitution s'obtient à l'aide d'une copie prise au siècle dernier par le P. Lesley, jésuite, dans ledit manuscrit, dont il avait eu communication de la part du célèbre collectionneur le baron de Crassier, alors propriétaire de ce manuscrit.

Lesley avait manié et remanié sa copie ; une partie de ses corrections ingénieuses a été reconnue pleinement admissible et il a suffi de revenir à la transcription originale pour expliquer ce que Lesley n'avait pas compris.

Les développements relatifs à ce point ont été publiés par le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, à qui le commentaire de l'inscription avait été promis depuis 1867 (1).

Qu'il suffise de rappeler ici que le Rhin, le Danube, etc., eurent, comme la Meuse, l'honneur d'être divinisés ; la forme *numini* avec le nom de la divinité est d'ailleurs connue en épigraphie : *numini nympharum aquarum, numini deorum* (2) ; parfois les inscriptions en l'honneur des fleuves prennent la forme *genio fluminis* (3).

C'est à Flémalle qu'a été trouvé le diplôme militaire d'un Tungre congédié sous Trajan, en l'an 98 ; l'inscription en l'honneur de la déesse Meuse est de l'an 188 (d'après les noms des Consuls). Il y a donc grande probabilité qu'il y avait là un établissement romain aux deux premiers siècles : la situation est favorable à la défense de la Meuse, et à Jemeppe, dans le voisinage de Flémalle, ont été trouvées des substructions romaines.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 98, note ; *Bull. de l'Institut archéol. liég.*, XIX, p. 147.

(2) C. I. L., VI, nos 559 et suiv., 517.

(3) L. REXIER, *Inscriptions de l'Algérie*, p. 403.

N° 12 (1).

C. GRACILEIVS SIMILIS
AEDIL . C . T . SIBI FECIT
ET QVINTO LIBERTO
AVDAX ET QVINTV

— Gors-op-Leeuw (Limbourg).

(Caius *Gracilejus Similis aedilis civitatis Tungrorum sibi fecit et Quinto liberto. Audax et Quintus hic siti sunt.*)

Voilà la restitution heureuse et péremptoire que M. le Professeur Zangemeister présente de cette inscription (2) qui avait échappé jusqu'ici à tout essai d'explication (3).

L'édile de la cité des Tungres C . Gracileius Similis possédait sans doute une *villa* à Gors-op-Leeuw, à cinq milles romains de Tongres, et c'est là qu'il aura établi sa sépulture et celle de ses affranchis.

Cette inscription est du III^e siècle, peut-être même du II^e.

L'importance du monument est grande.

La *civitas Tungrorum* apparaît ici non plus comme contrée, mais comme ville, et cette qualification donnera un nouveau ressort à la discussion sur le passage de Pline « *Tungri civitas habet fontem insignem* »; l'argument en faveur de Spa est, en réalité, affaibli.

L'inscription nous révèle, en outre, l'organisation de la *civitas Tungrorum* en *municipe* avec ses *duumviri juri dicundo*, ses *duumviri aerarii*, ses deux édiles et ses questeurs.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 55.

(2) *Jahrbücher* de Bonn, LXXXI, p. 85.

(3) Voir pour les développements, *Bull. de l'Institut. archéol. liég.*, XIX, p. 157.

Tongres avait donc, au II^e ou au III^e siècle, son existence administrative complète, à l'égal des principales villes de la province romaine.

Ainsi pourra se combler peu à peu la lacune historique entre Tongres à son berceau (le castellum *Aduatuca* de César?) et les mentions de son existence à partir du IV^e siècle seulement de la part d'Ammien Marcellin et autres.

N^o 45 (1).

Le baron de Crassier, cité ci-dessus, avait pris une copie de cette inscription, que sa famille a conservée dans un de ses manuscrits (2) :

« E M || IAE SACR . . . || FVNCTEGIAM || LLIA . CIAMILLA ||
FILIA . VIVA . FEC(IT). — Hauteur 2 1/2 pieds, largeur 2 pieds. »

D'après cette copie, l'inscription, au siècle dernier, aurait perdu sa première ligne et l'on ne distinguait plus du nom IBLIOMARI que des traces du B et la lettre M; plusieurs autres lettres n'étaient plus visibles.

— Jusleville (dépendance de Theux, province de Liège), fut une localité importante du temps des Romains, peut-être à raison de l'exploitation du marbre noir de Theux, qu'un naturaliste distingué, Noeggerath, qui fut aussi président de la Société des Antiquaires du Rhin, à Bonn, a reconnu dans des monuments de Trèves et même de Rome (5).

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 55, n^o 45, où il faut lire FILIA pour FIA.

(2) Chez M^{me} la douairière DE CRASSIER-KERENS, rue des Augustins, à Liège, veuve du premier Président de la Cour de cassation.

(5) *Bull. de l'Institut. archéol. liéq.*, VIII, p. 450; XII, p. 504.

Jusqu'ici on n'avait signalé en cette localité qu'une seule inscription, celle de Verveceus (1); aujourd'hui, en compulsant les anciens ouvrages et en opérant de récentes fouilles, on est parvenu à rassembler cinq inscriptions lapidaires nouvelles, ce qui, au point de vue épigraphique, place Juslenville avant Tongres, où l'on n'a trouvé jusqu'ici que trois inscriptions de cette espèce.

N° 452.

D . M
PRI . MVS
MAR . CI

— Juslenville (2).

(*Diis Manibus. Primus Marci filius hic situs est.*)

Cette inscription, dont il a été déjà question incidemment dans les présentes études (5), offre quelques détails particuliers : des feuilles de lierre forment l'interponctuation ; le fronton est en triangle ; il est surmonté d'un fleuron à quatre lobes en forme de croix ; enfin, la pierre porte deux croix gammées, qu'on désigne sous le nom de *swastika*, *fylfot*, etc. En étudiant isolément ces signes et en y ajoutant la possibilité qu'on ait voulu déguiser une invocation « Deo Maximo », sous les sigles D. M, qui signifient « Diis Manibus », on a voulu faire de cette pierre sépulcrale un monument chrétien (*Bull. Instit. archéol. liég.*, X, 59)...

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 58.

(2) *Bull. de l'Institut. archéol. liég.*, X, pp. 52 et 99; XIV, p. 451.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 81, où il est dit erroné-
ment que les feuilles de lierre ont la pointe en bas.

Quoique la question soit aujourd'hui jugée (1), il n'est pas inutile de rappeler que tous ces indices d'où l'on avait fait résulter le caractère chrétien, abondent dans les inscriptions païennes; mais ce qui réproouve absolument l'attribution chrétienne, est la représentation, au-dessus d'une sorte d'édicule, d'une niche de *columbarium* avec deux *ollae*, ou vases destinés à contenir les cendres des morts : comment des chrétiens auraient-ils mis en évidence l'usage de l'incinération des défunts, qu'ils avaient abandonné et qu'ils proscrivaient?

D'ailleurs, n'aurait-on point choisi un triangle absolument équilatéral pour figurer la Trinité? Or, le triangle qui figure sur la pierre est isocèle, à base étroite.

La division des mots en syllabes, etc., séparées par une ponctuation (ici les feuilles de lierre), se présente souvent en épigraphie (2); il est superflu d'en citer des exemples.

De même pour le nom du défunt, suivi seulement du nom de son père au génitif (ou de son maître, si c'était un esclave) (3).

Il faut donc renoncer à citer l'inscription de Jusleville (en la supposant du II^e siècle, d'après certaines monnaies trouvées aux environs), à l'appui de l'opinion qui voudrait

(1) *Jahrbücher* de Bonn, L-LI, p. 502. M. le Professeur ZANGEMEISTER, qui a vu la pierre, ne fait aucun doute sur le caractère païen du monument; c'est également l'avis de HENZEN et de LEBLANC, le monographe des inscriptions chrétiennes de la Gaule, spécialement consultés. et enfin des commissaires de l'Académie royale de Belgique. (*Bull.* XLI, 2^e s., vol. 54, pp. 552 et 554.)

(2) CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine* (2^e édit.), p. 29, qui cite la division des mots : PA. PL. BL. A. A. V. F. I. BL. A. NVS. (C. I. L., VIII, n^o 4919), et qui ajoute que la ponctuation en forme de lierre (*hederae distinguentes*) est fort commune dans les inscriptions romaines, depuis Auguste jusqu'à une époque assez récente.

(3) MOWAT, *Bull. épigr. de la Gaule*, IV, p. 180.

faire remonter à cette époque les origines du christianisme en Belgique.

Rossi (1) a d'ailleurs fait remarquer que le *swastika* apparaît au III^e siècle seulement dans les inscriptions chrétiennes d'Italie.

— Deux inscriptions, en fragments, ne se rapportant ni l'une à l'autre, ni à celle de Verveccus, trouvée au même endroit, ont été découvertes à Justenville en 1868 (2). Les voici :

N^o 435

D M . . .

A P I R C

N^o 434

. . . .

ACC . . .

ACC . . .

F I . . .

La première porte le tétragramme (*fylfot* ou *swastika*), au-dessus de la dédicace aux Mânes ; la deuxième est terminée par une feuille cordiforme ayant la pointe en haut, sous les sigles F. I (*fieri jussit*).

Les noms de la seconde peuvent être ou *Accius* ou *Acceptus*, etc., fils d'un homonyme (à moins qu'il ne s'agisse d'une femme (3), par exemple, une affranchie ayant épousé son ancien maître).

(1) *La Roma sotteranea*, II, p. 518.

(2) *Bull. de l'Institut. archéol. liéq.*, IX, p. 448.

(3) Le mariage romain par excellence conférerait-il aussi à la femme le nom de son mari. (Voy. *Ann. Acad. d'archéol.*, 2^e s., III, p. 566)?

Le nom d'*Accius* se rapproche de celui d'*Axius*, connu par une autre inscription de Jusleville (n° 455); celui d'*Acceptus* se retrouve sur une autre de Namur (n° 464); une inscription de Cologne porte les noms *Acceptia Accepta* (1), et on signale le nom d'*Acceptus* comme fréquent chez les Belges (2).

En 1557, on découvrit à Theux (sans doute à Jusleville, quoiqu'on ne le dise pas), deux inscriptions en l'honneur de Mithras, divinité persane adoptée par les Romains. Pighius, qui fut bibliothécaire du cardinal Granvelle, les avait inscrites dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Électeur de Brandebourg, où Beger les copia pour les publier en 1692 (3).

Ces deux inscriptions ont été reproduites depuis par Muratori (4), et Cleffel, qui a recueilli les notes d'Olaus Magnus, contemporain de Pighius, fait spécialement mention de l'une d'elles pour la rattacher à la mythologie des peuples du Nord (5). Depuis, Grimm en a parlé dans le même sens (6).

Ce n'est que trois siècles après leur découverte et deux siècles après leur première publication que, dans un ouvrage de Belgique, on s'est occupé de ces inscriptions signalées par un Belge il y a plus de trois cents ans (7).

(1) BRAMBACH, C. I. R., n° 2057, cfr. à la table : *Acceptia Accepta*.

(2) Ch. ROBERT, *Épigraphie romaine de la Moselle*, p. 61.

(3) *Spicilegium antiquitatis*, pp. 89 et 90.

(4) *Norus thesaurus veterum inscriptionum*, IV (appendix), 1980, 4 et 5.

(5) *Antiquitates Germanorum potissimum septentrionalium*, p. 419; *Id., Edda Saemundar*, III, p. 552.

(6) *Deutsche Mythologie*, p. 457.

(7) *Bull. de l'Institut archéol. liéq.*, XII, p. 285.

Voici ces deux inscriptions :

N° 455.

IN H. D. D. . . .
D. I. M. AX. . . .
VER. VS. . . .
Q. VETI. . . .
ET PROBINVS
VERI. V. S. L. M

(*In honorem domus divinae et deo invicto Mithrae, Aëcius Verus... Quinti Vetii filius et Probinus Veri filius votum solverunt lubentes merito.*)

N° 456.

D. I. M. A. P. P
FREIO . ET . FRIATTO
V. S. L. M

(*Deo invicto Mithrae aram posuerunt Freio et Friatto, votum solventes lubenter merito.*)

La présence simultanée de ces deux inscriptions indique qu'il a existé à Juslenville un *Mithraeum* souterrain ou antre (1) consacré à Mithras, dont le culte était environné de mystère; or, de nombreuses inscriptions ont été trouvées dans chaque *Mithraeum* jusqu'ici exploré : il y a donc eu probablement là d'autres inscriptions en l'honneur de cette divinité asiatique, et peut-être les découvrira-t-on encore.

Le culte de Mithras était connu des Romains depuis le temps de Plutarque et de Strabon ; mais il fut, paraît-il, plus

(1) D'après ce qu'en disent TERTULLIEN, S. JUSTIN et S. JÉRÔME.

particulièrement en honneur du temps de Commode ; quant à la dédicace *in honorem domus divinae* (en l'honneur de la famille impériale), elle avait été employée déjà, non seulement comme on l'a dit, un peu avant Commode, mais aussi du temps de l'empereur Nerva (1) et même au 1^{er} siècle (2).

Les inscriptions de Mithras trouvées à Jusleville peuvent donc très bien appartenir au II^e siècle ; mais la perte des originaux ne permet pas de tirer des déductions de la forme des lettres, peut-être défigurées dans les *fac-simile* présentés par Beger.

Ces inscriptions offrent un grand intérêt à cause des noms des dédicants.

Le nom Friatto, au génitif Friattonis, vient d'apparaître dans une inscription de Hoven, près de Zulpich : MATRONIS | SAITCHAMIMS | PRIMVS . FRIAT | TONIS | L. M. (3).

Zulpich, comme cela sera démontré ultérieurement à propos de la *Dea Sunuxsalis*, est située dans le territoire des Sunuques, peuple souvent associé à celui des Tungres (4), dont ils étaient voisins et avec lesquels ils occupaient l'ancien pays des Éburons, situé pour la plus grande partie sur la rive droite de la Meuse (5).

C'est aussi en plein territoire des Éburons qu'était venue s'établir, d'après César (6), l'arrière-garde des Cimbres et

(1) C. I. L., VI, n° 956 (cultores domus Augustae).

(2) GAGNAT, *l. cit.*, p. 103, d'après C. I. L., VII, n° 11 (pro salute domus divinae).

(3) *Jahrbücher* de Bonn, LXXXIX, p. 203 ; *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, IX, p. 249.

(4) TACIT., *Hist.*, IV, 66.

(5) CAES., B. G., V, 24.

(6) *Ibid.*, II, 29.

des Teutons, qui forma depuis le peuple des Aduatuques (1).

Or, parmi ces descendants de Cimbres, ne doit-il pas y avoir eu des survivants rappelant par leur nom une origine scandinave? De là, tout naturellement, des Freio, Friatto, Freijatto, rappelant les Freyr et les Freya des cultes nordiques.

Il n'est donc pas besoin de recourir, avec un certain effort, à des étymologies germaniques pour expliquer ces noms, comme on a essayé de le faire, au moyen des racines *fraw*, *frauja*, *frao*, *fraho* (2).

Le nom de *Freio*, qui se rattache ainsi à la Scandinavie, est déjà assez extraordinaire en lui-même; mais il se trouve que ce nom est, de plus, associé à celui d'un Romain ou Belge romanisé, du nom de *Verus*, coreligionnaire de *Freio* dans le culte de Mithras.

En effet, ces noms sont réunis dans celui d'un certain *Freioverus*, Tungre de nationalité, dont une inscription a été découverte à Mayence (3); il n'est pas impossible qu'il ait été parent de ces Freio et Verus, adorateurs de Mithras, et que, par conséquent, notre Tungre ait eu Theux pour berceau.

A Housesteads, en Angleterre, où campèrent des *cohortes Tungrorum*, on a également signalé un *Mithraeum* (4).

(1) *Bull. Instit. archéol. liég.*, VIII, p. 545; *Ann. archéol. de Namur*, XII, p. 175. On y montre ce peuple n'occupant pas un territoire proprement dit, mais établi dans des *oppida* et *castella* en plein territoire ennemi, comme leur « *Adua'uca mediis Eburonum finibus* », et de là imposant des tributs autour d'eux.

(2) *Jahrbücher* de Bonn, I. cit.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 152; BRAMBACH, n° 1251.

(4) *C. I. L.*, VII, n° 645 à 650.

Un *Axius* fut, depuis Septime-Sévère, *procurator* des deux Germanies et de la Belgique (1), et l'on signale un *Q. Vetius Ingenuus*, ayant appartenu à la *Coh. III pr.*, comme originaire de la Germanie inférieure (2).

— A Failon (comm. de Barvaux-Condroz, prov. de Namur) ont été découvertes, dans un tombeau de l'époque franke, deux pierres à inscriptions romaines (3).

L'une avait été renversée et avait la tête des lettres en bas; on remarquait à l'autre des entailles paraissant avoir servi à recevoir des gonds ou barreaux; la pierre n'avait donc pas été faite pour la sépulture où on l'a trouvée; elle doit être beaucoup plus ancienne: cela est confirmé par la forme des lettres, qui appartient au haut empire.

On suppose que les deux inscriptions proviennent soit d'un temple romain qu'aurait remplacé l'antique chapelle romane de Failon, soit d'un édifice voisin, dont les substructions ont été reconnues aux environs, dans la campagne dite Magraule.

Cependant, comme il s'agit vraisemblablement de monuments funéraires, il est plus simple encore de considérer le cimetière frank comme le prolongement d'un cimetière romain, dont on aurait utilisé les pierres sépulcrales en ruine.

L'endroit où la découverte de ces inscriptions a été faite,

(1) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIV, 2^e, 428.

(2) GRUTER, 567, n^o 9; mais comp., *ibid.*, 558, n^o 9, qui paraît être la même inscription et où *Q. VETIO* est lu *QVINTO*, ce qui est moins probable, à raison de l'habitude d'abrégier ce prénom et de l'indiquer par son initiale.

(3) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XIII, p. 532.

est le *Fel* du *Cantatorium* de Saint-Hubert, non loin du village de Maffe; là s'étend une plaine où, d'après la tradition, était enterrée une gatte (chèvre) de bronze; des tuiles romaines y avaient souvent été mises au jour et, en mai 1861, on y a exhumé des monnaies de l'époque des Antonius (1).

N° 457.

. . . VASAENE . . .
EC . . . CAND . I . I . / . A
VITI CONSUMMAV

M. del Marmol avait lu : VASAENF || LOCAND . . DI || *vifi* CONSUMMAV, ce qui ne se prête pas davantage à une explication plausible.

Voici quelques exemples d'emploi du mot *consummare* en *épigraphie*, pour favoriser l'interprétation de cette inscription :

— Pour indiquer l'achèvement d'une construction :

Basilicam jam pridem a solo coeptam aedificavit *consummavitque* (2).

Receptaculum aquae inchoatum *consummavit* (3).

Scholae partem auxit, totamque pecunia sua *consummavit* (4).

Aelius Pylades instituit, Aurelius Pylades *consummavit* (5).

Dedit aediciam eum vinea; ad opus *consummandum* et

(1) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, IV, p. 595; VII, pp. 221 et 283. Rens. de M. le chanoine CAJOT.

(2) WILMANS, *Exempla inscriptionum latinarum*, n° 755^b.

(3) *Id.*, n° 772.

(4) *Id.*, n° 1757.

(5) *Id.*, n° 2622.

tutelam ejus et ad cenam ponendam X milia in perpetuum jussit sicut pedaturam et rudecam prout *consummabuntur* (1).

Inscribendum et *consummandum* curaverunt (2).

Vivus inchoavit; heredes *consummarerunt* (3).

— Dans le sens de fonctions accomplies :

Missionem honestam *consummavit* (4).

Consummato honore Flamonii (5).

— Comme synonyme de dédicace :

Deo patrio *consummavit* ex voto (6).

— A peu près dans le sens chrétien de « consommation des siècles », déjà employé par les païens (7) :

Vixit annis LXIX sanctissime et prope diem *consummationis* (8).

— Dans un sens tout spécial, en ces vers iambiques trimètres, où il est question de la mort d'un jeune homme de 17 ans :

Consummatas litteris,

Parentes suasi, artefeciū discerem.

Discessi ab urbe in praetorio Caesaris.

Ubi dum studerem, fata inviderunt mihi,

Raptumque ab arte tradiderunt hoc loco (9).

(1) INSCR. de REINESIUS, p. 450, n° 112, révisée et interprétée par ALLMER et DE TERREBASSE, *Inscriptions antiques, etc., de Vienne*, III, p. 455; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 446.

(2) ALLMER et DE TERREBASSE, *l. cit.*, II, p. 465; voy. aussi C. I. L., X, n° 5675.

(3) *Ephemeris epigraphica*, III, p. 549; C. I. L., VI, n° 5355; cfr. aussi CAGNAT, *l. cit.*, p. 252, d'après C. I. L., VII, n° 965.

(4) C. I. L., VI, n° 5478.

(5) *Ibid.*, II, n° 1221.

(6) *Ibid.*, X, n° 1535.

(7) Comp. SUETON, *In Caligula*, 44 : « Antequam *consummaturi* erant dies. »

(8) *Bull. della Comm. archeol. comunale di Roma*, 1881, p. 189.

(9) C. I. L., VI, n° 8991.

On a encore, tout récemment, trouvé un fragment d'inscription à Rome, où le rapprochement de deux syllabes *CON* et *MMA*, a fait proposer de lire *consummavit* ou *consummatum* (1).

N^o 458. . . . AV . . AVERV
. . . T . . NTOFIE
. . . IV . . ITVSAV

La détérioration de la pierre en rend très pénible la restitution.

M. del Marmol l'a lue comme suit : *AV* . . *VERV* || *t* . . *nio* FIE || *I* . . *ITVSAV*.

Il y a là quelque apparence d'emploi de la salutation *ave!* répétée trois fois, et d'un *feri jussit*, dont le sujet est un personnage à nom finissant en . . *nto*; mais ces indices sont dérangés par la formule dédicatoire : *votum solvens* (?), avant la dernière salutation supposée : *Av* (pour *Ave*).

On rencontre souvent en épigraphie la formule *ave et vale* (2).

M. le Professeur Zangemeister, en comparant la nature des deux pierres, la grandeur des lettres des inscriptions, les espaces entre ces lettres, considère les deux n^{os} 457 et 458 comme se rapportant l'un à l'autre, et comme consti-

(1) *Bull. della Comm. archeol. comunale di Roma*, 1881, p. 480, pl. VII IX.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 62; RITSCHL, C. I. L. (*Prisc. latin. monum.*), pl. CXVI; MORCELLI, *Opera epigraphica*, II, p. 105; GRUTER, 1122, 8; DOMUS, cl. X, n^o 62; MURATORI, 2056, 6; ORELLI et HENZEN, n^{os} 2665, 4758, 4855, 7594, 7420a; BRAMBACH, n^{os} 555, 1082, 1155; MÉNÉTRIEU, *Hist. de Lyon*, pp. 59, 40; *Mém. et doc. inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté* (Acad. de Besançon), I, p. 96; DE FÉRUSAC, *Bull. des scienc. hist.*, VII, p. 152; XIII, p. 546; *Ann. Acad. d'archéol.*, 1^{re} série, XII, p. 45; *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift* cité, IV, p. 51.

tuant ensemble avec un fragment non retrouvé un seul monument épigraphique. Il convient de lui laisser l'honneur de signaler lui-même son observation et d'en tirer la conclusion.

— Les six inscriptions suivantes ont été découvertes en 1886 (1) dans les fondations des bâtiments de la citadelle de Namur : ce sont des monuments funéraires qui proviennent de la vallée et qu'on a dû monter là haut avec grands efforts et, par conséquent, avec une intention formelle d'en faire un emploi déterminé.

On a prouvé que ces circonstances se sont présentées dans toute la Gaule et même dans tout le monde romain à la fin du III^e siècle (2); on peut donc affirmer avec pleine certitude que Namur, restreinte en étendue et même reportée tout entière sur la montagne de Champeau, où est aujourd'hui la citadelle, fut ville fortifiée sous les Romains et que, par ordre de Dioclétien, ses habitants abandonnèrent les rives de la Meuse et de la Sambre pour s'établir sur la hauteur qui commandait le confluent.

De là la conséquence sur laquelle les auteurs français appuient tout spécialement pour Namur — on y reviendra dans la suite des études sur les remparts romains d'Arlon et de Tongres — que toute ville, qualifiée *civitas* (comme le fut Namur) a été, sous les Romains, le siège d'un évêché; or, cela est surtout vrai pour les *civitates*, qui avaient été entourées de remparts sous Dioclétien.

(1) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XVII, p. 45. Ces inscriptions, d'après une première communication au public, faite par la *Meuse*, de Liège, ont été reproduites dans le *Bull. épigr. de la Gaule*, VI (1886), p. 505.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 451; XXVII, p. 57; XXVIII, p. 77; XXIX, p. 25.

Plus loin, on verra, par la dernière des six inscriptions trouvées en 1886, qu'avant de devenir forteresse romaine, Namur avait été station militaire de frontière...

N° 439.

D . M
 CASSIVS POMPEIANVS
 SIBI ET MATT(AE) VNSORI
 TITO FILIO
 V F

(*Diis Manibus. Cassius Pompeianus, sibi et Mattae uxori et Tito filio, vivus fecit.*)

Une ponctuation en feuille cordiforme est au milieu de la première ligne ; entre les lettres T et M de la 5^e, il y a un trait d'union et, au pied de la lettre finale F, la base de la hampe se prolonge à gauche en un trait horizontal ; mais ces deux traits, soit accidentels, soit même intentionnels, ne sont pas de nature à altérer la lecture et à proposer, par exemple : *sibi e(t Ti)mattae* : *Matta* correspond aux noms *Mattus* et *Matto*, connus en épigraphie.

L'épaisseur de la pierre a été diminuée (comme pour quelques-uns des monuments suivants) afin de rendre plus facile le transport et le placement au Musée archéologique de Namur.

N° 460.

D M
 SECVRINIO . AMMI
 O PATRI . VLP . VAN
 AENI(AF)MATRI(ET)
 SECVRINI(AE) AMMI
 (AE) . V . F
 MADICVAE DELICATAE

(*Diis Manibus. Securinio Ammio patri et Ulpiae Vanaeniae matri et Securinae Ammiae. Sibi vivi fecerunt et Madicuae Delicatae.*)

L'E final de *Delicatae* a disparu sans doute par un éclat dans le transport ; mais l'auteur du présent travail a encore lu cet E quand le monument venait d'être exhumé.

Deux lettres sont restées incomplètes : l'E final de *Vanaeniae* et le second A d'*Ammiae*.

Le nom barbare *Vanaenia* a quelque analogie avec celui d'une déesse *Manmanhia*, adorée à Rome par les soldats romains d'origine germanique (1), et de la déesse zélandaise *Nehalennia* que l'on connaît.

Le nom de *Madicua Delicata* est sans doute celui d'une fille des époux *Securinius Ammius* et *Vanaenia*, morte avant eux ; l'inscription finale a été visiblement gravée à main levée, sur place, quand le monument élevé par les parents, de leur vivant, était déjà au cimetière.

Le « nomen gentilicium » *Ulpus* tend à rapprocher le monument de l'époque de Trajan ; on rencontre ce gentilice ainsi abrégé ; mais le cas est rare (2).

Cette inscription présente le monogramme .E, sans qu'il s'agisse de gagner de la place : cela contredit l'opinion de ceux qui considèrent ce monogramme comme n'étant pas, en épigraphie, plus usuel que tout autre (3).

(1) *Korrespondenzblatt* cité, V, p. 125.

(2) CAGNAT, *l. cit.*, p. 52.

(3) *Jahrbucher* de Bonn, XLVI, p. 195 ; *Revue archéologique*, III (1846-47), p. 256 ; ROBERT, *Épigraphie de la Moselle*, p. 7.

N^o 461. D
 HAL . DACCO
 SONIS FIL SIB EI
 LVBAINI VX. .
 VICTORI (ET) PR . .
 DENTI FILIS

(*Diis Manibus. Haldacco . . . sonis filius sibi et Lubaini uxori, et Victori et Prudenti filiis.*)

La lettre L de *Haldacco* porte en haut un second trait parallèle à la base et, en outre, un second trait oblique ; mais cela peut être accidentel.

La ponctuation qui sépare en deux le mot *Haldacco* doit être écartée comme indifférente ; on a de nombreux exemples de mots coupés ainsi.

Haldacco et *Lubainis* sont deux noms d'époux barbares dont les fils portent des noms romains. On rencontre cela fort souvent.

Le nom du mari est nouveau : mais celui de l'épouse peut être rapproché de plusieurs noms, tous se rapportant à la Germanie inférieure, où, comme on le verra, se trouvait le Namur romain : Louba (Neuss), Leubasna (Goyer, prov. de Limbourg), M. Laubasnus (Nimègue), Lobasinus, commandant d'un escadron des Tungres, en Pannonie, Leubasnus (père d'un soldat d'une cohorte des Tungres, campée en Angleterre) (1).

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, pp. 50 et 67 ; XVIII, pp. 405 et suiv. ; *Bull. Inst. archéol. liég.*, XII, p. 296.

Voy. sur des noms semblables *Leubacius*, *Leubatena* (celui-ci présenté comme d'origine germanique) : *Revue archéologique*, 1888, I, p. 25 ; *Revue des Sociétés savantes*, 6^e s., VII (1875), p. 412.

La forme des lettres de cette inscription indique le n^e siècle; c'est l'époque où la romanisation s'opéra et où, comme dans notre inscription, des parents, barbares de nom, ont des enfants à noms romains : Haldacco et Lubainis ont pour fils Victor et Prudens.

N^o 462.

D . . .
SABINVS c

(*Diis Manibus. Sabinus C, ou G*)

A raison de la forme étroite et allongée des lettres de ce fragment, on pourrait être tenté de rapporter l'inscription à une époque postérieure aux inscriptions précédentes; mais ce n'est point là un indice absolument déterminant, parce qu'il y a des inscriptions antérieures au n^e siècle qui présentent des caractères du même type.

Cependant on considère les inscriptions à lettres longues et serrées comme se rapportant au règne de l'empereur Hadrien (1).

N^o 465.

. . . ON . .
d VS M
. . RS . . . LI
. . RT P

(*Diis Manibus . . . X . . . o X . . . oni*
X us Ursus? libertus posuit.)

Sur un cippe des mêmes dimensions que les deux n^{os} 459 et 460; malheureusement la pierre a été employée comme seuil et elle est usée par le frottement.

(1) DESJARDINS, *Mém. de la Société*, etc., de Douay, 1870-72, p. 151.

Les lettres de l'inscription dénotent, par leur forme, la dernière moitié du II^e siècle.

N^o 464.

D M

ACCEPTVS VICTORIS SIBI ET
AMMAI SV(AE)COIVGEIVICIO
RIO VICTORINO B F COS
ERATRI PO SVI

(*Diis Manibus. Acceptus Victoris filius sibi et Ammai suae conjugii et Victorio Victorino beneficiario Consularis fratri posuit.*)

La lecture *eratri* pour *fratri* est certaine; mais il y a des indices permettant de considérer comme des τ, le premier τ et le troisième de *eivicio* (2^e ligne).

Le père d'Acceptus était-il le Victor de l'inscription n^o 461? Dans ce cas, nous aurions trois générations de Namurois du temps des Romains : Haldacco, Victor, Acceptus et Victorius Victorinus, ces deux fils du précédent qui sont devenus de plus en plus romains.

Victorius Victorinus était sans doute un ancien légionnaire et, par conséquent, citoyen romain; jusqu'ici on n'a trouvé qu'un seul *beneficiarius Consularis* sortant d'une cohorte auxiliaire.

Si, ce qui est probable, Victorius Victorinus a exercé son emploi de *beneficiarius* à Namur même, cette ville devait faire partie de la *Germania inferior* et non de la *Belgica*: en effet, la première seule était administrée par un Consul ou ancien Consul; la deuxième l'était par un simple prétorien.

Il est démontré aujourd'hui que les *beneficiarii Consularis*

Cette pierre était conservée, il y a quelques années, dans le jardin de M. Maus, bourgmestre, possesseur d'une belle collection d'antiquités provenant de la localité. Il avait, en outre, fait faire de souvenir un *fac-simile* d'une autre pierre trouvée au même endroit et malheureusement anéantie :

N° 466.

D M
S SATTO

On a, de plus, trouvé antérieurement :

N° 467.

DHS MANIBVS ¶
. ¶

— Entre Virton et Saint-Mard (1).

Il est probable qu'il s'agit non d'une inscription en toutes lettres, mais simplement d'un fragment avec les initiales D. M. La découverte n'en est pas moins intéressante, en ce qu'elle prouve l'existence d'un cimetière à pierres monumentales non loin de Saint-Mard, si connu par les nombreuses antiquités romaines qui y ont été découvertes, entre autres par l'inscription sur bronze n° 481 ci-après et par les deux pierres précédentes.

— Aux inscriptions fragmentaires d'Arlon D. M (deux

(1) DE FÉRUSSAC, *Bulletin des sciences historiques*, 1827, VIII, p. 229; *Moniteur universel* du 6 août 1827 (d'après le *Narrateur de la Meuse*).

fois), D . . . (id) . . . M, déjà rapportées ci-dessus (1), il y a lieu d'ajouter la suivante :

N° 468.

. . . . || || || V.S.L.M (2).

N° 469.

MAN

(Diis *Manibus*.)

Dans une sépulture romaine fouillée à Ponceel, section de Tintigny (canton d'Étalle, Luxembourg), on a trouvé avec cette inscription un coffre en pierre contenant une urne en verre (3).

L'auteur de la découverte décrit ainsi le coffre susdit : « un cuboïde, en calcaire liasique, de forme abrupte, creusé en margelle de puits, dont la section supérieure se *voluminait* sur deux à trois mètres en carré ».

Autour de ce cuboïde se trouvaient rangés une vingtaine de vases en terre de toutes formes et dimensions : coupes, soucoupes, jattes, écuelles, cruches et amphores, terrines et pyxides, en poterie assez grossière.

N° 470.

IOVI OPTIMO MAXIMO

— Ciney (4).

(*Jovi optimo maximo*).

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XV, pp. 98, 99, 122 et 151, V, aussi WILHEIM, *Luxemburgum romanum*, p. 255.

(2) Rens. communiqués par le regretté M. CHALON.

(3) *Instil. archéol. du Luxembourg* (Arlon); *Annales*, VIII (1874), p. 25, pl. I, fig. 1.

(4) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, IV, p. 562.

Cette inscription était en lettres romaines sur une pierre trouvée, dit-on, vers 1800, lors de la démolition d'un énorme tumulus placé vis-à-vis de l'entrée de la ferme de S. Quentin, au nord-ouest de Ciney, à droite de la nouvelle route vers Andenne.

Si le renseignement est exact, cette pierre a sans doute appartenu à un autel, et des vieillards qui avaient assisté à la découverte ont communiqué à M. Hauzeur, en 1856, l'opinion qu'il y aurait eu, en cet endroit, un temple, opinion méritant examen à raison de la trouvaille, au même lieu, d'un chapiteau corinthien.

Il est probable que l'inscription portait simplement les sigles habituels : I . O . M .

N° 471.

LVCIV . .

— Gerpinnes (Hainaut) (1).

(*Lucius* . . .)

Cette épigraphe se trouvait sur une muraille de villa belgo-romaine, non incuse, mais peinte en lettres de couleur blanche sur fond verdâtre.

N° 472.

. . . NI

. . . R

. . . G

— Jupille (2).

(*Diis Manilus Aeterni* (2) . . . heres fieri curavit.).

(1) *Public. Soc. archéol. de Charleroi*, VII, p. cxxviii, et pl. iv.

(2) *Bull. Institut archéol. liéq.*, XI, pp. 487 et 488, pl. viii, fig. 5.

Fragment d'inscription lapidaire trouvé dans les fouilles d'une villa belgo-romaine, sur le plateau de Git-le-Coq, à Jupille, près de Liège.

N^o 475. . . . DEST

— Jesseren, près de Tongres (1).

(Diis Manibus Modesti...)

Sur une pierre remployée dans une construction du moyen âge, de même que d'autres débris romains.

N^o 475^{bis}.

Au Congrès archéologique de 1858 (2), M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, signala une inscription ancienne qui aurait été trouvée à Lestinnes (Hainaut), dans le porche d'une petite chapelle; il est possible qu'il s'agisse d'une inscription chrétienne; mais on a trouvé bien des inscriptions romaines dans de semblables conditions.

N^o 475^{tr}.

On rapporte qu'à Hollange (Luxembourg), les directeurs du séminaire de Bastogne ont opéré des fouilles et ont découvert une espèce de caveau romain avec parois en (maçonnerie ou) dalles posées de champ et recouvertes par de plus grandes dalles. On affirmait qu'« on devait y avoir trouvé une pierre portant une certaine inscription et qu'elle a été transportée à Bastogne » (3).

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 209.

(2) XXV^e session (Périgueux et Cambrai), p. 555.

(3) *Instit. archéol. du Luxembourg* (Arlon); *Annales*, VIII, p. 185.

C'est là un point dont la confirmation n'a pas été obtenue de la part des dépositaires indiqués.

N^o 4754.

On rapporte qu'à Obourg (Hainaut), dans le bois de la commune, où il existe d'anciennes substructions, on aurait trouvé « une pierre travaillée portant une inscription (1) ».

Des renseignements ont été en vain demandés à ce sujet dans la localité.

N^o 4755.

Gramaye, qui nous a fait connaître l'existence de plusieurs inscriptions découvertes de son temps à la citadelle de Namur, parle aussi d'« inscriptions » déterrées à Harlebeke (2), et Ortelius (3) cite également des « inscriptions » exhumées dans l'espace entre les deux encintes de Tongres, là précisément où l'on a trouvé, depuis, la pierre leugaire et un autel à la Fortune, élevé par Apronius Junius (n^o 5).

— Enfin, mentionnons pour mémoire deux inscriptions trouvées à Wallers (France), non loin de Chimai.

N^o 474. D. M || PROBI | TIBERI

et : N^o 475. D. M | LATINIANI (4)

(1) *Bull. acad. roy. de Belg.*, XVIII, I^o, p. 668.

(2) *Flandria*, p. 69.

(3) *Itinerarium per nonnullas Galliae partes*, p. 9 (édit. insérée à la suite de DIVAENS).

(4) Celle-ci, qui avait été signalée à l'auteur par feu M. CONST. VAN DER ELST, ancien président de la Société archéologique de Charleroi, a été éditée depuis dans les *Publications* de cette Société, III, p. 24.

Ces deux inscriptions, qu'on a confondues en une seule (1), sont distinctes. M. le Professeur Zangemeister les a vues l'une et l'autre au Musée de Lille (2).

COLONNES MILLIAIRES.

On connaît, à Tongres, la célèbre colonne milliaire (ou plutôt leugaire, à cause de l'indication des distances en lieues et non en milles); c'est le n° I du présent travail (3).

Mommisen, dans une visite faite avec l'auteur au Musée de Bruxelles, vers 1884, a rectifié une des dénominations locales de cette inscription : SEEVIAE, STEVIAE OU SELVIAE (4); il n'accepte pas la proposition d'y voir au second E une barre de T qui aurait formé monogramme : SE(TE)VIAE (pour *septem viae*?) et lit décidément, avec un L pour l'I, le nom inconnu de SEVLAE.

La colonne a été trouvée en dehors de la porte de Saint-Trond (Kruis-poort), à Tongres.

Or, la découverte faite en cet endroit concorde avec la tradition locale, d'après laquelle il y avait là un carrefour, formant étoile de plusieurs routes en diverses directions.

La colonne ayant été trouvée en dehors de l'enceinte de Dioclétien (voir article ultérieur sur les *Remparts de Tongres et d'Arlon*), doit indiquer à peu près le centre de la ville de Tongres, agrandie sous Constantin, dont l'enceinte, on essayera de le prouver, est celle de Coninxheim.

(1) *Revue des sociétés savantes des départements*, V^e s., VII (1874), p. 122.

(2) *Korrespondenzblatt* cité, 1890, p. 210.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 56.

(4) *Bull. Acad. roy. de Bruxelles*, III, p. 391; DE REIFFENBERG, *Nouvelles archives historiques*, V, p. 167.

En tous cas, la démolition du rempart du moyen âge qui a été effectuée à la porte de Saint-Trond, à peu de distance de l'endroit où la pierre leugaire a été découverte, n'a révélé aucun autre débris de ce précieux monument, qu'il serait si intéressant de compléter.

— D'autres pierres milliaires sont indiquées comme ayant été trouvées en Belgique.

N^o 476.

XIII.

— Wulverghem (Flandre occidentale) (1).

On aurait trouvé une pierre milliaire dont on n'a pu lire que l'inscription ci-dessus, sur la chaussée de Cassel à Tournai ou Wervieq, dont la distance est indiquée : XII L par la carte de Peutinger, et XVIII^M par l'itinéraire d'Antonin.

Wulverghem est située en face de Messines, à mi-chemin entre Bailleul et Wervieq et aux trois quarts du chemin entre Cassel et ce dernier endroit. Le chiffre XII conviendrait à la borne si l'indication était faite par milles et non par lieues.

M. le Professeur Zangemeister fait remarquer que la borne eût dû porter L. XII; mais que sans doute le L final (indiqué par une lettre cursive) est une simple supposition de celui qui a vu la borne : souvent les distances étaient marquées par le chiffre seul.

N^o 477.

M. P. XIII

— Trazegnies (entre Gouy et Brunchaut-Liberchies).

(1) XXXIV^e Congrès archéologique (Paris, 1867), p. 478.

Cette pierre aurait été mentionnée, dit-on, par Belleforest, commentateur de Guichardin, lequel parlerait aussi d'une autre borne semblable sur la route entre Bavay et Tongres.

Les auteurs ont répété à l'envi cette indication (1); mais rien de semblable n'a été trouvé dans les ouvrages de Guichardin et de Belleforest, qui ont été minutieusement compulsés tant par l'auteur que par M. le Conseiller Zangemeister (2). Celui-ci fait remarquer que Trazegnies n'est à XII milles, ni de Bavay, ni de Waudrez, ni de Gembloux, point de départ seuls admissibles.

— Il suffira de rappeler ici, sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient, les traditions ou déductions étymologiques relatives à l'existence d'anciennes bornes milliaires :

1^o Il existe à Ucele un *Dieweg* (chemin de la poste), qui entre dans la forêt de Soignes, en un endroit appelé *Meylstein* (la pierre milliaire) (5);

2^o Dans le Hainaut, plusieurs localités portent des noms qui se trouvent, même parfois assez péniblement, rattachés à l'existence de bornes milliaires : Arquennes, Erquennes, Marcq, Marquain, Melles, Merbes, Pottes, Quartes.

(1) HEYLEN, *Mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles*, IV, p. 455; DE BAST, *Recueil d'antiquités*, II^e suppl., p. 78; ROULEZ, *Observations sur les voies romaines de la Belgique*, p. 15; SCHAYES, III, p. 550; VAN DER BIT, *Les chaussées romaines*, p. 6; DUVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, I, p. 145; VAN DESSEL, *Topographie des voies romaines de la Belgique*, p. 207 (avec un ?, parce que sur les instances de l'auteur, il fit inutilement des recherches pour retrouver l'annotation de BELLEFOREST).

(2) Peut-être l'assertion provient-elle d'une monographie de RIVIES, *Trazegnium* (Velpins), publiée à Bruxelles, à la suite d'une notice *Ipretum* de GRAMAYE; mais cette monographie est restée introuvable jusqu'ici.

(5) WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, p. 625.

Parmi les localités citées, Trazegnies a apparu ci-dessus comme ayant eu réellement sa borne milliaire et Hensies est signalée comme possédant encore une borne carrée (1), mais qui, malheureusement, ne porte aucune inscription (2). Si pareilles déductions étaient admises, pourquoi ne chercherait-on pas des pierres milliaires à Marekeghem et Melle, en Flandre, Melekwezer (Mylwyser?), en Brabant, etc., etc.?

5° Une colonne milliaire est indiquée (5) comme se trouvant encore aujourd'hui enchâssée dans le mur de l'église de Velreux (Luxembourg).

Mais des renseignements ont été vainement demandés à Vellereux (comm. de Mabompré), comme à Melreux (comm. de Hotton), de même qu'au séminaire de Bastogne, où, d'après certains renseignements, la pierre aurait pu être transportée.

M. le Professeur Zangemeister est parvenu à savoir qu'à Vellereux, on a découvert un tombeau romain, composé de trois dalles de pierre : c'est peut-être à cela que se rapporte l'indication.

— Inutile de parler d'une borne milliaire prétendument encore existante et placée à la Baraque-Michel (Jalhay), avec les lettres S. P. Q. R (4) : cela est dû à l'imagination du

(1) Cette borne est de 0^m50 de côté et a 1^m40 de haut : elle est dans un jardin appartenant à M. Mairiau, à l'angle où la chaussée romaine dévie et oblique vers le nord.

(2) GUONIX, *Études étymologiques et archéologiques sur le nom des villes*, etc., du Hainaut, pp. 43, 46, 183, 218, 251, 502, 431, 455, 467.

(3) *Ann. Soc. pour la conserv. des mon.*, etc. (Arlon, 1849-50 et 1850-51), II, p. 199.

(4) Frontispice des tirés à part (*Spa, les Hautes-Fagnes*), du travail sur les Hautes-Fagnes, publié par le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, vol. XXIV et suiv. Voir, sur l'inscription, audit *Bull.*, XXV, p. 140.

dessinateur, inspiré sans doute par les renseignements suivants :

De Thier (1), en 1805, est le premier qui s'en occupe; il parle de « tronçons de colonnes énormes, attribuées communément à Charlemagne ».

En 1814, dans un ouvrage du même, publié sous le nom de Wolff (2), cela devient : « Restes de grands chemins fondés et cimentés par les Romains; tronçons de colonnes milliaires... »;

Les manuscrits de M^{me} Libert, de Malmédy (3), qui s'occupa d'archéologie, etc., au commencement du présent siècle, parlent de « colonnes milliaires » sur les hauteurs des Fagnes; le conseiller provincial de Negri, ayant à rédiger un rapport officiel sur les antiquités de la contrée, lui écrivit, le 19 mai 1820, en lui demandant des renseignements : « En se rapprochant de la maison- (aujourd'hui appelée la Baraque-) Michel, il doit se trouver les restes d'une ancienne colonne de pierre avec une inscription latine ». M^{me} Libert lui répondit le lendemain, en disant qu'elle considérait comme une borne moderne « la colonne en pierre qu'on dit avoir eu une inscription latine et qu'on a *peut-être* prise pour une colonne milliaire ».

Cette tradition a été recueillie ici même (4), mais seulement pour ce qu'elle peut valoir.

(1) *Coup d'œil sur les anciens volcans de la Kill supérieure*, p. 51. et *errata*.

(2) WOLFF, *le Guide des curieux qui visitent les can. de Spa*, p. 50.

(3) Conservés par la famille et communiqués momentanément à M. VAN DE CASTEELE, archiviste de l'Etat à Liège, à l'obligeance duquel ce renseignement est dû.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXV, p. 140. Comp. *ibid.*, X, p. 400.

La colonne dont il s'agit ne consiste aujourd'hui qu'en un fût cylindrique dont la base a disparu.

Les recueils destinés aux touristes continuent à parler de « tronçons de colonnes milliaires dans les Fagnes » (1).

Quant à l'inscription latine dont parle M^{lle} Libert, c'est vraisemblablement l'inscription trilingue du xvi^e siècle qui se trouve sur deux piédestaux de croix pour « l'enseignement des chemins » à travers les hautes Fagnes, encore en place à très peu de distance de la Baraque-Michel (2).

MENUES INSCRIPTIONS.

A) sur métal.

Procédons encore ici à quelques revisions :

N^o 7. On connaît la plaque de bronze de Hern-Saint-Hubert, près de Tongres, où un centurion de la *legio III Cyrenaica* fait offrande de son bouclier et de sa lance. Le nom de la divinité avait été lu jusqu'ici *VIHANSÆ* (datif de *Vihansa*, au singulier). Mommsen, dans sa visite faite au Musée de Bruxelles, y a lu *VIHANSAB* (pour *Vihansabus*, datif du pluriel *Vihansae*).

Nous nous trouverions ainsi en présence de plusieurs déesses de la classe des *Matronae* : *Matronis Vihansabus*.

N^o 448 (3). Diplôme militaire de Flémalle (4). M. Mowat

(1) Jean D'ARDEENNE, *Guide du voyageur en Ardenne*, pp. 396 et 400.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, pp. 394 et 407; XXV, pp. 150 et 175.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 57.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XX, p. 58; XXI, p. 59. A ajouter ce n^o 448, pour compléter la série.

propose d'y lire ainsi les noms des corps auxquels le privilège de congé est accordé (1) : *in alis duabus et cohortibus sex quae appellantur Augusta Petriana c(ivium) r(omanorum) et I Tungrorum*, etc. (la première dénomination au lieu de *Petriana torquata*).

N° 478.

ΠΗΣΡ || ∞ΔΓΞ

— Neerharen (2).

(*Pondo III et semuncia romana*).

Sous le culot d'un vase d'argent, trouvé en 1851 et transporté au Musée de Leide. Ce vase, auquel un éclat a été enlevé, pèse 952 gr., dans son état actuel, et on peut évaluer, quand il était neuf, le poids à 960 gr., soit 5 1/24 livres romaines, chiffre indiqué.

On a interprété les caractères grecs de la seconde partie : *Δραχμὰς πρὸς ἑκατόν*.

On trouve des indications pareilles du poids des vases d'argent, notamment au sujet d'une « *phiala argentea* » offerte à la déesse Noreia (3).

N° 479.

LEO . EXC

— Coninxheim, près de Tongres (4).

(*Leo excudit*)

(1) *Bull. épigr. de la Gaule*, II, p. 195.

(2) LEEMANS, *Romeinsche oudheden te Maastricht*, pl. VI, fig. 2 et 3, pp. 67, 68; *Id.*, *Animadversiones in Musei Lugduno-Batavi inscriptiones*, pp. 26, 45; BÖCKING, *Jahrbücher de Bonn*, III, p. 155.

(3) Vases d'argent de Bernay, *Bull. dell' Inst. di corrisp. archeol.*, 1850, pp. 107, 110; C. I. L., n° 4806.

(4) Rens. de M. le D^r BAMPs, de Hasselt, qui a bien voulu faire communication de l'objet, dont l'authenticité est certaine.

Un lingot d'argent de 0,520 grammes porte cette inscription frappée comme pour sceller un repli de la matière sur elle-même et contremarquée d'un timbre représentant un animal (chevreuil ou biche). Ce timbre, entouré d'un cercle de feuillages, a porté sur la partie finale de l'inscription, dont les traces laissent entrevoir la partie supérieure de trois lettres qu'on pourrait prendre pour le mot *hoc*, si l'interprétation devait échapper au reproche d'être un peu enfantine.

Peut-être les lettres effacées indiquaient-elles le poids romain du lingot.

La pièce est rare : d'après renseignements, elle ne provient pas de Trèves, comme on était tenté de le croire. Le savant M. Zangemeister lui-même ne connaît rien de semblable et s'est adressé au D^r Dressel, directeur du cabinet des monnaies au Musée de Berlin, lequel est chargé de l'« instrumentum domesticum » pour le VI^e volume du *Corpus inscriptionum latinarum* (Rome); celui-ci non plus ne connaît aucune pièce portant cette inscription.

Est-ce un poids ? Mais, parmi les nombreux poids trouvés dans tout le monde romain, on n'en rencontre guère (en parcourant le *Corpus inscriptionum latinarum*) que de pierre, marbre, bronze, plomb, fer ; aucun absolument n'est signalé en argent, si ce n'est un lingot, trouvé à la Tour de Londres, avec l'inscription *EX OFFI || HONORINI* (1). Or, ce dernier est précisément, comme dimension et comme forme, le double de l'objet de Couinxheim : une masse oblongue,

(1) Roach SMITH, *Illustrations of Roman London*, p. 51, pl. XLII, fig. 5.

dont les petits côtés sont en ligne plus ou moins droite, et dont les côtés longs sont échanerés en courbe concave de forme régulière. Qu'on coupe par le milieu de la longueur l'objet de Londres et l'on obtient celui de Coninxheim; ce dernier semble, en effet, à sa base, porter des traces de burin se rejoignant au $\frac{1}{5}$ environ de la cassure.

En Angleterre, on a trouvé d'autres lingots d'argent pareils, dont des exemplaires semblables à celui de Tongres, quant à la forme (1).

S'agit-il peut-être, dans les objets d'Angleterre et de Coninxheim, de certains poids monétaires, de la matière même des pièces dont on aurait voulu vérifier, à la fois, la taille et l'aloi? C'est ce que M. le D^r Bamps examinera en une étude qu'il publiera dans la *Revue belge de numismatique*.

N^o 480.

AURUNC . PERTUR . LIBARI . CENTUR . LEG IV

— Tongres (2).

Inscription enlacée de pampres sur un fragment de phalère en argent massif.

C'est ainsi que l'objet, aujourd'hui perdu, est décrit en une note de M. Gérardot de Sermoise, ingénieur, mort le 9 janvier 1852, note qu'a publiée M. Janssen, archéologue à Tongres, mort lui-même le 16 avril 1868 (3).

(1) G. I. L., VII, n^{os} 1197, 1198.

(2) *Bull. Soc. scient. et litt. du Limbourg* (Tongres), VII, p. 45.

(3) *Ibid.* et IX, p. 509.

M. Janssen était cousin-germain de M. Victor Godfrain, petit-fils de M. Gérardot de Sermoise (1).

De plus, les habitations de M. Gérardot de Sermoise et de M. Janssen, à Tongres, étaient voisines ; cela explique comment la note du premier a pu passer dans les mains du second, ou lui être communiquée.

Les deux personnages cités sont dépeints comme amateurs éclairés d'antiquités, étant d'un caractère sérieux, incapables l'un et l'autre de mentir en produisant une inscription factice et même impuissants à créer un pareil monument épigraphique, à défaut de connaissances spéciales sur la matière.

La note de M. Gérardot de Sermoise, chargé comme ingénieur des travaux publics de la ville de Tongres, est d'ailleurs circonstanciée : le 19 janvier 1818, des ouvriers avaient trouvé la phalère, en abaissant la partie des remparts qui longe le marché aux bestiaux (à l'entrée actuelle de la ville, quand on vient de la station du chemin de fer).

Les travaux de démolition de la porte de Maestricht, joignant le marché actuel au bétail, avaient été ordonnés par délibérations de l'autorité communale, en date du 7 juin et du 12 juillet 1816 (2).

C'est le cas d'appliquer certaine règle de critique en matière d'épigraphie, ainsi formulée : « Lorsqu'on est en présence d'un texte dont on ne possède plus qu'une copie, le premier soin est de rechercher quel est l'auteur de cette copie. Si l'auteur est un ignorant, l'inscription peut être

(1) et (2) Renseignements dus à l'obligeance de M. MEYERS, avocat, représentant et bourgmestre de Tongres, qui s'intéresse aux antiquités de sa ville natale, si importante sous les Romains.

tenue pour vraie. Il faut seulement se défier des fautes qui se seront, la plupart du temps, glissées dans la copie... La copie doit être acceptée, quelque singuliers que soient les renseignements fournis par l'inscription » (1).

L'inscription peut donc être considérée comme sincère, et il y a lieu seulement de s'appliquer à redresser les erreurs inévitables qui ont dû se glisser dans le texte et qui s'expliquent par les circonstances suivantes :

1° La seule personne qui ait vu l'objet, M. Gérardot de Sermoise, n'était pas versée dans la lecture des inscriptions ; elle a dû s'en tenir à la lecture apparente, sans discussion, sans critique ;

2° La difficulté était augmentée sans doute par le fait que, comme les autres inscriptions de phalères qui nous sont connues (2), celle de Tongres était en lettres ponctuées ; or, le poinçon employé à cet usage dévie facilement et rend souvent les caractères méconnaissables ;

3° En copiant l'inscription, M. Gérardot de Sermoise a pu être inconsciemment infidèle ;

4° M. Janssen, à son tour, a pu copier incorrectement ;

5° Enfin, l'imprimeur à qui la sous-copie de M. Janssen a été livrée, a pu y glisser des coquilles.

Une première observation consiste à rétablir le *v* ou *u* consonne, partout où le texte porte l'*u* voyelle, très rare

(1) CAGNAT, *l. cit.*, p. 555.

(2) OTTO JANS, *Die Lauersforter Phaleræ* (Fest Programm de la Société des Antiquaires du Rhin, à Bonn, pour l'anniversaire de la naissance de WINCKELMANN, 1860), pp. 4 et 17, pl. 1, fig. 7 ; voy. aussi REIN, *De phaleris et de argenteis eorum exemplaribus ...apud Lauersfort prædium anno 1858 repertis*, Rome, 1860.

en épigraphie, mais dont le v ponctué a pu présenter l'apparence.

Quant au numéro de la légion, il était fort probablement indiqué par le chiffre III (usuel à l'exclusion presque complète du chiffre IV).

L'hypothèse que le v de IV serait ou bien une ponctuation mal lue, ou bien le prénom c (pour Caius), ne serait admissible que si l'inscription était circulaire, inscrite sur le bord du disque; or, nous n'avons pas la phalère entière, mais seulement un fragment.

Nous avons donc sous les yeux un monument relatif à la *legio IIII Macedonica*; mais repoussons toute relation de l'objet avec ladite légion, comme ayant été, l'an 70 de l'ère chrétienne, en garnison à Vetera Castra et de là ayant envoyé un détachement à Tongres pour y remplacer la cohorte rebelle des Tungres (1).

La liste des légions inscrite à la fin du Tacite de l'édition Nisard (2) a mal à propos placé la *legio IIII Macedonica* à Castra Vetera, en intervertissant deux numéros de la liste du Tacite de l'édition Burnouf (3).

Ainsi, il n'y a pas lieu de s'ingénier à transformer *libari* en *librari*, en supposant qu'avec la centurie, le secrétaire-comptable avait été détaché à Tongres, que ce « héros de la plume » (comme l'appelle spirituellement M. le Professeur Zangemeister dans sa correspondance à ce sujet) aurait remporté la récompense du courage militaire pour une blessure l'ayant réduit, au moins momentanément, à un emploi

(1) TACIT., *Hist.*, IV, 66.

(2) P. 318.

(3) IV, p. 456.

sédentaire; il ne peut plus s'agir que d'un centurion de la *legio IIII Macedonica* (depuis Flavia?), lequel, à une époque quelconque, non plus en l'an 70 seulement, aurait été à Tongres et y aurait perdu la phalère.

Nous n'avons plus ainsi qu'à rectifier la dénomination du centurion qui a été honoré du don de la phalère.

Supposons d'abord un prénom C. (pour Caius?), quoiqu'il ne soit pas indispensable ici, pour marquer l'individualité du personnage, suffisamment distingué, par son *cognomen* et son titre. des autres membres de sa famille, restés en Italie.

Aurunc désigne un membre de la *gens Aurunceia* (ou *Aurunculeia?* dont le Cotta de César); on trouve dans les recueils un exemple de ce nom ainsi indiqué en abrégé (1).

Pertur et *Libari*, comme surnoms, sont presque incompatibles; ni l'un ni l'autre d'ailleurs ne figurent sur les listes de *cognomina* connus jusqu'à présent; pour les personnages n'appartenant pas aux rangs les plus élevés de la société romaine, le redoublement des surnoms est une exception, quoique de moins en moins rare à mesure qu'on avance vers le Bas-Empire (2).

Le savant M. Zangemeister consulté, suppose que *Pertur* a été mal lu; il accepte la proposition de voir dans *LIBARI* une relation avec la localité appelée *Libarna* (aujourd'hui Serravalle, près de Gènes). Il fait remarquer seulement que *Libarna (nati* ou *domo)* ne serait admissible qu'entre le *nomèn* et le *cognomen*, avec désignation de la tribu; cependant *Libarn(ensis)* pourrait indiquer le *cognomen* cherché.

(1) C. I. L., VI, n° 15405.

(2) CAGNAT, p. 55. Cfr. C. I. L., II, p. 177.

Dans cette hypothèse, il faudrait résoudre les lettres AVRVC . PERTVR. sans doute mal lues, en quelque chose comme : AVRVCLEI.C.F.VEL, c'est-à-dire *Aurunculei, Caii filii, Velina tribu*, ce que la forme supposée de l'inscription, en lettres ponctuées, autorise sans trop d'efforts (1).

(Malheureusement, les inscriptions de Libarna, à la vérité peu nombreuses, ne viennent pas corroborer la supposition, en fournissant le nom d'un Aurunculeius...)

Ainsi la nébuleuse proposée se résout en une inscription fort acceptable et l'on peut appliquer à notre monument ce que dit si bien Mommsen à propos d'une autre inscription qui avait occasionné quelque insomnie à ses déchiffreurs, mais qui a fini par trouver une interprétation complète (2) : « Je voudrais bien connaître le faussaire capable de contre-faire une inscription si savamment... » Il ajoutait qu'il n'est pas nécessaire d'avoir, en pareil cas, l'original sous les yeux pour se convaincre qu'il est véritablement antique.

Ni en 1818, ni même en 1865, personne n'aurait été capable, à Tongres, de créer notre inscription.

Le faussaire aurait dû posséder l'ensemble des notions épigraphiques suivantes :

1° Les phalères étaient en métaux précieux, le plus souvent en argent (5);

2° Elles sont signalées, par les inscriptions, comme

(1) Une objection cependant : Libarna était classée dans la tribu *Maccia*. Il n'est certes pas impossible qu'un citoyen de Libarna ait été rangé dans la tribu *Velina*; mais cela ôte à l'hypothèse un peu de sa vraisemblance.

(2) Celle de *ospita reple laqona*, etc. *Bull. épigr. de la Gaule*, III, p. 155.

(3) ORIO JANX. *l. cit.*, p. 16; HENZEN, *Annali dell' Instituto di corrisp. archeol.*, 1860, p. 207.

données aux légionnaires, sous-officiers et officiers, jusqu'au grade de centurion, pas au-dessus (1) ;

5° Il en est très peu de marquées du nom de celui qui les a obtenues ; mais on en cite des exemples.

Or, ces détails n'ont bien été mis en évidence qu'en ces dernières années, bien longtemps après 1818, époque de la trouvaille.

De plus, pour faire croire à une *vexillatio* d'une légion en garnison à *Castra Vetera*, le faussaire supposé de 1818 n'eût pas choisi la *leg. IIII Macedonica*, qu'une erreur commise seulement en 1842 y a placée ; il eût préféré une des légions campées dans la Germanie inférieure, la I^e, la V^e, la XV^e...

Enfin, il n'eût pas manqué de rendre, à quelque autre point de vue, le monument créé par lui plus intéressant qu'à l'aide du seul gentilice *Aurunc* : par exemple, en y ajoutant le surnom de *Cotta*, qui eût rappelé le collègue du Sabinus de César...

En lui-même, le monument ne parle en faveur d'aucune thèse pouvant être exploitée pour l'histoire locale de Tongres ; sa présence en cette ville est même difficile à expliquer. Cela augmente sa vraisemblance.

Ce serait une erreur de croire que l'inscription a été transportée en 1822 au Musée de Leide, où elle a été vainement cherchée. Il suffit de lire l'article de M. Janssen, où il parle de plusieurs objets découverts à Tongres, pour se convaincre que la mention du transport à Leide est relative seulement aux n^{os} 486 et 487, *infra*, mentionnés dans le même article.

(1) CAGNAT, p. 115.

N° 481.

LENO MARTI
EXSOBINNOVIC
ET EXPECTATUS
V S L M

— Majeroux, près de Virton (1).

(*Leno Marti Exsobinii Novicius et Expectatus votum solverunt lubenter merito.*)

L'inscription a été découverte en 1845 ; elle est en lettres ponctuées (comme on suppose qu'était la précédente), sur une plaque de bronze, en forme de cartel, semblable à celui de l'inscription en l'honneur des Matronae Vihansae, c'est-à-dire un parallélogramme rectangle dont les côtés portent deux sortes d'ailes triangulaires.

M. Roulez avait mal lu l'inscription en attribuant au dieu deux surnoms (l'un précédant, l'autre suivant le nom!) Marti Leno Exsobinno. Exsobinnius est un nom d'homme : Becker (2) l'a rencontré sous les formes *Exobnius*, *Exomnius* (5), dont Exsobinnius n'est qu'une variante.

De plus, séparer EXSOBIN NOVIC donne un excellent cognomen *Novicius*, tandis que EXSOBINNO VIC force de recourir à l'abréviation improbable *Vic* pour *Victor*.

Une autre dédicace à Mars Lenus a été découverte également sur une lame de bronze, à Fliessem, près de Trèves (4),

(1) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XX, 1^o, p. 451; *Jahrbücher* de Bonn, XXVII, p. 75, et XLII, p. 97; ROGET DE BELLOUET, *Ethnogénie gauloise*, 4^o partie (2^e édit.), p. 59.

(2) *Jahrbücher* de Bonn, XXVII, p. 75; cfr. *ibid.*, I, p. 42; II, p. 137, et XXVII, p. 78.

(5) STEINER, n^o 557, 1497, etc.

(4) BRAMBACH, C. I. R., p. 169, n^o 840; *Jahrbücher* de Bonn, II, p. 157; LV-LVI, p. 245; ROGET DE BELLOUET, *l. cit.*

et dans la vieille église de Mersch (duché de Luxembourg), on a trouvé (1) une inscription d'un *flamen Leni n(uminis)*.

M. le Professeur Zangemeister signale un monument bilingue, de Pommern, sur la Moselle, où une inscription grecque et latine porte la dédicace *Marti Leno* (ΜΗΝΩ).

En France, on a adoré un *Mars Leherennus* (2), dont le nom a quelque ressemblance avec celui-là, ce qui dispense de se donner la peine, à la suite de Roget de Belloguet, de chercher à identifier Mars Lenus et Mars Belinus.

On connaît un grand nombre d'inscriptions dont les lettres sont formées de la même manière par des points frappés dans le métal à l'aide d'un poinçon, et spécialement en l'honneur de Mars (3).

N^o 482.

CL . TI . FIL . SABINAE (rétr.)

— Bruxelles.

(*Claudiae Tiberii filiae Sabinae.*)

Cette inscription est celle d'une estampille de bronze en relief; elle est signalée comme ayant été trouvée à Bruxelles lors de la démolition des anciens remparts (4); l'objet figure dans le catalogue de vente de la première collection de

(1) *Publications, etc., dans le Grand-Duché de Luxembourg*, VII, p. 228; IX, p. 81; X, p. 148, n^o IX.

(2) DEMÈGE, *Archéologie pyrénéenne*, II, p. 130; ORILLI et HENZEN, III, n^{os} 5984 et s.; cf. *ibid.*, n^o 2020; *Revue archéologique*, I (1844-45), p. 250.

(3) *Philosophical transactions*, XLIII, p. 549, pl. I, fig. 1 et 2; DE CAUMONT, *Cours d'antiquités monumentales*, III, p. 550; LAYONS, *Reliquiae britann.*, II, pp. XL et XLI; *Jahrbücher* de BOEH, XXVII, p. 158.

(4) Cette démolition, qui eut lieu sous le régime hollandais, ne fut achevée qu'après la révolution de 1850. Voy. HENNE et WALTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, pp. 595, 596.

Renesse (1). Il fut acquis par M. Den Duyts, conservateur de la collection d'antiquités de l'Université de Gand, où l'objet est sans doute entré.

Le comte de Renesse avait lu : *Clitia filia Sabinae*; mais vérification faite d'une empreinte, M. le Professeur Zange-meister y a reconnu, au lieu de la 5^e lettre et de la 6^e, des signes de ponctuation.

Il s'agit non pas, comme le pensait M. de Renesse, d'une marque de potier, mais d'un sceau à imprimer des cachets, etc., comme on en a recueilli un grand nombre dans les collections (2).

N^o 485.

TTINI

— Elewyt (3).

(*Titinii.*)

Sur une plaque rectangulaire de bronze, ayant 0^m125 de haut sur 0^m115 de large.

Comme cette plaque ne porte pas de trous pour l'attacher, M. Cam. Van Dessel suppose qu'on la faisait glisser dans un encadrement pour pouvoir la déplacer au besoin; de là l'idée qu'elle aurait pu servir à désigner plutôt le logement d'un esclave *Titinius* (le premier *i* omis) que celui d'un homme libre *T(itus) Tinius*; les esclaves, on le sait, ne portaient point de prénom.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 28. Des empreintes avaient été conservées dans la famille, qui a bien voulu en remettre quelques-unes à l'auteur.

(2) Voy. sur l'emploi de ces sortes de sceaux, MOMMSEN, *C. I. L.*, X, p. 915.

(3) *Musée de Ravenstein*, II, p. 157, n^o 1765; *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belg.* (Anvers), 2^e s., VIII, p. 188. L'objet est au Musée de Bruxelles, où est entrée la collection de Ravenstein.

L'hypothèse est vraisemblable, à raison de la rareté du nom Tinius et, par contre, de la fréquence de celui de Titinius (1).

Ce qui rend encore l'hypothèse plausible, est la trouvaille faite à peu près dans le même endroit de menottes en fer (*manicae*), destinées à enserrer les poignets des esclaves (2).

Elewyt a, de plus, fourni à M. Cam. Van Dessel, qui dirigeait les fouilles, une seconde plaque en bronze semblable, mais sans inscription; précédemment on avait trouvé au même endroit une troisième plaque de bronze, celle-ci avec inscription, malheureusement non recueillie (3) (à désigner ici pour mémoire par le n° 485^{bis}).

N° 484.

PERSEVS CONCIDERAT CAPVD GORGONIS (en rond.)

— Wancennes (prov. de Namur) (4).

(*Perseus conciderat caput Gorgonis.*)

Cette inscription circulaire sur une broche en bronze, d'un style assez pur, entoure une tête de Méduse en pâte de verre.

La forme des lettres paraît être du n^e siècle, ce qui concorde avec les monnaies trouvées dans le cimetière

(1) MURATORI, 917, 8; 1106, 2; 1517, 6; C. I. L., VI, n^{os} 1907, 1908, 2228, 2932; VIII (Table), p. 1016, etc.; *Ann. Acad. d'archéol.*, 1874, p. 426; *Revue archéol.*, 1877, p. 77, etc. SHAKESPEARE a donné ce nom de Titinius à l'un des personnages de son *Jules-César*.

(2) *Musée de Ravestein*, l. cit., p. 161.

(3) *Jahrbücher* de Bonn, XI, p. 56.

(4) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XVI, p. 570, pl. III, dont le dessin est déclaré inexact quant à l'inscription: la lecture adoptée, qui diffère de celle du texte, est celle de M. le Professeur ZANGEMEISTER.

belgo-romain de Waucennes, et dont la plus récente est de Marc-Aurèle.

N° 485.

. . . CBVSH . . .

— Strée (1).

Sur un diptyque en bronze renfermant un miroir.

Le diptyque représente, sur le feuillet de face, une sorte de portique où un pontife (?), monté sur une espèce de tribunal, tient d'une main un caducée et de l'autre un rameau. Le panneau est incomplet et a perdu la partie où était la personne ou le groupe, objet de l'hommage. Le fronton triangulaire offre deux capricornes face à face et entre eux un globe entouré d'un cercle perlé.

Le feuillet de revers porte sur un de ses débris une inscription en relief, où l'on a lu, soit . . . CBVSH . . ., soit plus probablement . . . CRVSH . . ., ce qui permettrait la restitution : *Caii Rustii, Rusticianii, Rusticii, Rusticilii* (2), etc., ou quelque chose de semblable.

N° 486.

MP

N° 487.

VAC

— Tongres (5).

Ces deux inscriptions étaient gravées en creux, sur deux anneaux de bronze, qui furent découverts en 1818 et passèrent au Musée de Leide en 1822.

(1) *Documents et rapports de la Société, etc., de Charleroi*, VIII, p. 289, pl. IX, fig. 12.

(2) On trouve ces divers noms de *gens* dans les recueils, C. I. L., III, XIV, etc., aux Tables.

(5) *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg* (Tongres, VII), p. 45.

M. le Professeur Zangemeister a fait de vaines recherches pour les y retrouver.

N° 488.

AVETE

— Poncez, comm. de Tintigny, prov. de Luxembourg (1).

Sur une agrafe en bronze incrustée d'émail, représentant le bec d'un oiseau.

L'inscription est présentée comme une abréviation, mais on ne dit pas de quoi; son sens est bien clair et complet : « Soyez salués ».

L'inscription AVETE se rencontre souvent sur les vases à inscriptions peintes, ceux auxquels on a donné le nom de « pocula litterata » (2).

Seulement on ne comprend pas très bien pareille inscription, au pluriel, sur une bague, qui, naturellement, est destinée à une seule personne; il convient donc peut-être de lire en deux mots *ave te!* (salut à toi), en acceptant la deuxième partie du mot pour un vocatif employé au lieu du *tu* normal, comme dans les inscriptions du même genre : *salve tu* (3).

N° 489.

MER

— Flavion (4).

Sur une bague en bronze au lieu de chaton; peut-être est-ce une invocation à Mercure; mais il se peut aussi que

(1) *Instît. archéol.* d'Arlon, VIII (1874), p. 25.

(2) *Festschrift* de Bonn, 1833, p. 5; LINDENSCHMIT, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, IV, 1 (1885), pl. IV, n° 8; *Kunsthistorische Ausstellung zu Cöln*, 1876, n° 404; *Revue archéologique*, 1886, p. 86, etc.

(3) Au musée de Langres, voy. CAGNAT, p. 517; C. I. L., II, 4970, n° 451, etc.

(4) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, VII, p. 55.

ces lettres indiquent le nom du propriétaire à qui la bague servait de sceau.

Semblable inscription sur une bague d'argent a été trouvée près de Vienne, en Autriche; mais vu le doute, elle n'est classée aux Tables du recueil qui la produit, ni dans les noms de divinités, ni dans ceux d'individus (1).

N^o 490. LES || SOP (L rétr.)

— Anthée (2).

Sur une rondelle de bronze.

N^o 491. XI

— Élouges (5).

Sur une feuille de bronze roulée en deux tuyaux parallèles, de l'épaisseur d'un doigt; l'inscription, dit l'inventeur, aurait été faite à l'aide de la lime.

N^o 492. ADIVTOR . F

Thy-le-Baudhuin (4).

Deux inscriptions semblables portant cette marque imprimée d'artisan se coupent en forme de X sur un instrument en fer (ciseau à froid); on remarque sur l'objet d'autres ornements: ligne de perles en largeur, raies dans le sens de la longueur.

L'instrument est entré depuis peu dans les collections du Musée royal d'antiquités de Bruxelles.

(1) C. I. L., III, 6010.

(2) Rens. de M. le chanoine CAJOT.

(5) CH. DE BOVE, *Élouges. Ses antiquités et son histoire*. Mons, 1875, p. 15; *Annales du Cercle archéol. de Mons*, XII, p. 501.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXV, p. 249, pl. II, fig. 1.

N° 495.

MSOAW

— Environs de Tournai (1).

M. Isidore Lescarts a produit à l'Exposition de l'art ancien, à Bruxelles (1880), un petit vase de bronze, considéré comme romain; ce vase, orné de têtes en relief et de fleurs de lis, portait ladite inscription au bas.

Des renseignements ont été demandés à ce sujet, mais en vain.

N° 494.

7 69

— Targnée, Hainaut (2).

Ces lettres grecques étaient frappées dans une barre de fer large de 0^m01 et longue d'environ 0^m40, espèce de clou en fer forgé qu'on a trouvé dans une sépulture, fiché en terre parmi les ossements d'un squelette, ce qui, par conséquent, peut ne pas se rapporter à une sépulture des Romains, qui communément brûlaient leurs morts.

— N'omettons pas certain anneau trouvé à Menil-Favay, aux environs de Marche (3), où l'on a vu successivement du celtique, du scandinave et enfin du phénicien.

Jacob Grimm, de Berlin, qui avait été consulté à ce sujet, vers 1850, renonça à expliquer cette inscription qu'il avait examinée avec quelques-uns de ses amis.

(1) *Cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique* (Exposition nationale, 1^{re} section, industrie d'art. Orfèvrerie, n° 1.

(2) Rens. partie. de feu M. CONST. VAN DER ELST.

(3) *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg* (Arlon, 1849-50 et 1850-51), II, p. 80, pl. III, fig. 5.

Cet anneau a été l'objet d'une notice intitulée : « Inscription de l'âge du bronze » (1), et l'auteur l'explique à l'aide du berbère de l'inscription bilingue de Thougga; il y lit : CGTILT ONXDT, qu'il détaille : *Cagtilat O Nendat*, et traduit par « Cagtilat, fils de Nendat ».

On ne parlerait pas ici de cette inscription, si certaine opinion n'y voyait un abraxas du II^e siècle (2).

— N'omettons pas non plus certaine hache en bronze, munie de son manche en bois de chêne, sur lequel on voit taillée en creux, dit-on, l'image du dieu Thor, debout sur une tête d'aurochs. Cette figure est entourée d'entailles que l'on prend pour des caractères runiques. L'objet provient sans doute des environs de Ninove, qui ont fourni un ample contingent aux collections du possesseur, M. Edm. Dedeyn (5).

— Citons enfin, mais uniquement pour mémoire, une inscription grecque sur un triptyque en bronze, avec 16 boutons en cuivre, représentant une chasse équestre, qu'on a trouvé à Marche, dans ce qu'on appelle le Monument (4) : on ne donne pas le texte de l'inscription. Il s'agit sans doute de quelque ouvrage byzantin.

— Sont négligées ici les inscriptions latines de l'époque franke : le sceau de Childéric, l'anneau de Wabvetusus (lire Wablegysus), le poids de RODVLFS NEGOTIENS prove-

(1) *Ann. Acad. d'archéol. de Belg.*, II^e s., VI (1870), p. 866.

(2) *Annales* (d'Arlon), VII, p. 126.

(5) *Cinquantième anniversaire*, etc. (classe 1, armes, n^o 2).

(4) *Annales* de la Société d'Arlon, VII, p. 155.

nant sans doute de Belgique, plus diverses marques trouvées dans la province de Namur, dont s'est occupé M. Deloche : VIGSVS FICIT SUR UN SERAMASAXE, AA, AECE, AILLA, BOBOLO, SI, AIRVNSI, NNX, etc.

B) *Sur pierre.*

N^{os} 495 et 496.

x

— Élouges (1).

Sur deux poids en pierre bleue, portant l'un et l'autre la même marque.

N^o 497.

z

— Tournai (2).

Sur une cornaline enchâssée dans un anneau d'argent.

N^o 498.

(Sic) OERCY || RES

— Tongres (3).

Taillé dans une pierre de grès.

— Indiquons, pour mémoire, une inscription trouvée près de Chimay (4), à Wallers (France). Voici comment on la décrit : « Caillou fort curieux qui porte une inscription en relief qui au premier abord paraît rappeler les caractères

(1) CH. DE BOVE, *Élouges. Ses antiquités et son histoire*, p. 15; *Id.*, *Annales du Cercle archéologique de Mous*, VI, p. 122, pl. I, fig. 5; XII, p. 505.

(2) BOZIÈRE, *Tournai ancien et moderne*, p. 8.

(3) Cab. de M. le juge de paix THYS, à Anvers : trouvé de 1866 à 1871.

(4) HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay* (1866), I, p. 9.

runiques. Mais un examen plus attentif prouve l'erreur de cette supposition. Nous avons donné cette pierre intéressante à la bibliothèque de l'Académie d'archéologie de Belgique (à Anvers), avec l'espoir que l'un de nos savants collègues saura en déchiffrer le sens énigmatique. »

C) *Sur verre.*

N^o 499.

SVLPIC || IA || VT || ERE || FEL || ICITER || ISTA || AR . . . ||
CI . . . || THICNSP . . . || IN PVRIV

— Cortil-Noirmont (1).

Deux tumulus d'assez grande élévation existaient en cette commune; les fouilles opérées dans le premier, en 1875, ont été décrites par M. van Dessel (2), et il se proposait de rendre compte des fouilles du second, en 1874 (3), lorsque la mort le surprit.

Tout ce qui reste de cette deuxième tombe est l'annotation du IV^e vol. de Schayes : « Le tumulus ouvert en 1874 a donné plusieurs objets en copal, des ustensiles en bronze et en terre, des objets en verre de toute beauté, dont un vase avec l'inscription SVLPICIA VTERE FELICITER, et enfin des monnaies à l'effigie de Trajan et de Hadrien. »

Les objets, d'après des renseignements de la famille van Dessel, ont été transmis au Musée royal d'antiquités, où, en effet, on conserve un assez fort objet de copal (ou d'ambre³)

(1) VAN DESSEL, IV^e vol. de SCHAYES, p. 69. L'inscription est complétée d'après une note du même, adressée à l'auteur du présent travail.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 448.

(3) *Ibid.*, XIV, p. 277. note.

ayant pour provenance Cortil-Noirmont, plus un lézard en verre (ou cristal?); mais les débris de verre portant l'inscription n'ont pas été retrouvés jusqu'ici et ont été recherchés en vain, à l'occasion des visites de M. le Professeur Zangemeister, chargé de l'épigraphie romaine de la Belgique.

Les annotations de M. van Dessel ne fournissent aucun renseignement sur la nature et la forme de l'objet en verre portant l'inscription, ni les dimensions des lettres de celle-ci, ni enfin leur mode; étaient-elles en relief ou simplement gravées, comme c'est plus probable, à raison de la destination : un cadeau à l'usage de Sulpicia, ce qui exclut presque absolument l'idée d'un travail en fabrique, avec moulage spécial.

N^o 500.

G || F

H || I

— Omal (1).

Lettres moulées, une par angle, sous le culot carré d'un flacon ayant sans doute, comme le suivant, servi à contenir des onguents ou des parfums. Il reste de l'adipocire au fond du vase.

Un personnage paraissant effectuer une libation est représenté au milieu du culot.

A en juger par des flacons analogues avec les lettres de l'alphabet dans leur ordre habituel (usité chez les Romains, comme cela résulte de plusieurs inscriptions), il faudrait lire en commençant la série par la lettre d'en haut à droite
F . G . H . I .

(1) *Bull. Instit. archéol. liéq.*, VIII, p. 124.

Des flacons portant la même inscription ont été trouvés à Xanten, à Gelsdorf; les collections Bartholdi et Campana, les musées de Parme, de Pérouse, de Ferrare en possèdent des exemplaires (1); il s'en trouve d'autres au Musée de Mannheim (2) et à la Bibliothèque nationale de Paris (3).

En rassemblant ces données et en étudiant le périmètre de dispersion de produits semblables, on peut attribuer la fabrication de ces flacons à l'Italie, qui les aurait exportés de ce côté-ci des Alpes : la supposition inverse est moins vraisemblable.

Sans doute, contenaient-ils des parfums provenant d'Italie avec les récipients.

Les lithographies déjà préparées du catalogue du Musée archéologique de Liège portent erronément les lettres : G || P || H || L; on l'avait lu ainsi complaisamment sur la foi d'un individu trop ingénieux qui avait l'air de s'y entendre et qui avait expliqué ces initiales comme constituant une prétendue dédicace : *Genio patrono hujus loci*.

Une inscription votive, tout ce qu'il y a de plus spécial, généralisée par le moulage; le génie d'Omal en bouteille!...

De Ville propose, lui, l'interprétation suivante *G(aius) f(ecit) h(erbis) i(n)fusionem*... Il a raison d'ajouter qu'il n'insiste pas sur son interprétation...

(1) Voir *Revue archéol.*, XV (1867), p. 457.

(2) BAUMANN, *Catalogue du Musée de Mannheim* (1890).

(3) DE VILLE, *Histoire de la verrerie dans l'antiquité*, p. 80 et pl. XCIX, fig. a et b. La *Revue archéologique*, XVI (1867), p. 148, cite, en outre, des vases à l'inscription *n . f . o . i*, ou *i . o . n . t* qui sont probablement des *c . f . n . i* dont les lettres ont été interverties et mal lues. Cf. FROEHNER, *La verrerie antique* (Description de la collection Charvet).

De nombreuses inscriptions trouvées par l'abbé Cochet en Normandie, où était sans doute l'usine frontinienne (pour la fabrication du verre), permettent la restitution proposée.

N° 503.

VI

— Smeermaas, près de Lanaken (1).

Sous le culot d'un vase de verre vert, lié par des fils de cuivre à un autre flacon tout pareil. La découverte a eu lieu au bord de la chaussée romaine de Tongres à Maestricht.

D) *Sur terre cuite.*

N° 554 (2).

C . G . P . F

Inscription d'une tuile trouvée à Rumpst.

Une nouvelle tuile portant cette inscription a été découverte en 1888, près de Cologne (3).

Conformément à ce qui a été proposé ici même (4), cette tuile a été attribuée par l'inventeur à la flotte germanique : *classis Germanica pia fidelis*.

A propos de ladite trouvaille, il a été affirmé que cette interprétation avait été présentée « plusieurs fois ».

Cela est inexact : c'est le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* qui a soutenu, pour la toute première fois, en 1879 (5), que la marque C . G . P . F appartenait à la flotte germanique.

(1) *Publications, etc., de la Société du duché de Limbourg* (Maestricht), XVIII, p. 175.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 65.

(3) *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift, etc.*, VII, p. 260 ; *Jahrbücher* de Bonn, LXXXVII, p. 224.

(4) XVIII, p. 65.

(5) *Korrespondenzblatt* cité.

Jusqu'alors, indécision complète : le savant Henzen (1866) avait déclaré dans les Tables du recueil d'Orelli (1), que le sens de ces sigles lui échappait ; Steiner (1862) et Brambach (1867) avaient proposé de lire « cohortes Germanicae piae fideles » (2) et cette interprétation est encore celle qu'a produite Cagnat, en l'an de grâce 1889 (3)...

La seule approbation qui ait été donnée, avant la nouvelle découverte, à la thèse de notre *Bulletin*, est celle du Dr Bone dans les *Jahrbücher* de Bonn (4) et l'on a en vain cherché autre part une trace quelconque à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, la thèse est aujourd'hui consacrée par l'importante adhésion du célèbre Mommsen, qui a déclaré dans sa visite au Musée de Bruxelles, vers 1884, et qui a répété dans une lettre imprimée, que l'attribution des sigles C . G . P . F à la *classis Germanica pia fidelis*, est absolument certaine « zweifellos richtig » (5).

On peut s'étonner que Cagnat non seulement ait ignoré ces renseignements, mais même qu'il n'ait pas entrevu la vérité, lui qui produit le sigle c (et non cl) comme employé pour indiquer « classarii » et « classis praetoria misenensis », sans parler des sigles de C . P . F, pour dénommer la légion *Claudia pia fidelis* (6).

Voici de nouvelles inscriptions de cette flotte germanique, qui, comme on le sait par la tuile de Rumpst, naviguait sur

(1) III, p. 204 des Tables.

(2) *Codex iuser. Rheui et Daubii*, Tables, p. 25, et C. I. R., n° 4, A^o, 456. G^o; 1971, 5, etc.

(3) *Cours d'épigraphie latine* (2^e édit.). (Paris. Thorin), p. 568, 2^e col.

(4) LXXI, p. 107.

(5) *Korrespondenzblatt, etc.* et *Jahrbücher* de Bonn, *l. cit.*

(6) P. 566, col. 2, et p. 571, col. 2.

l'Escaut en amont d'Anvers; on a dit que cette tuile de Rurapst et l'inscription n° 464 de Namur ont permis de trancher un point important de notre géographie ancienne (1).

L . OCTAVIVS . || L . F . ELAITES . GVB || ERNATOR .
ANN . | LVIII . STIP . XXXIII . || H . S . E . DIONYSIVS . |
PLES(TH)ARCHI . F . TRA || LLIANVS . SCRIBA . | PRO . MERIT . .

— Cologne (2).

(*Lucius Octavius Lucii filius Elaites, gubernator classis Germanicae, annorum LVIII, stipendiorum XXXIII, hic situs est. Dionysius, Plestharchi filius, Trallianus, scriba ejusdem classis, pro meritis.*)

Cette inscription a été trouvée dans une sépulture du temps de Dioclétien, mais sur une pierre remployée comme couvercle et, par conséquent, provenant d'un tombeau plus ancien; cette ancienneté remonte même au 1^{er} siècle, vu la forme des lettres de l'inscription, l'absence de *cognomen* et de *tribu*, enfin l'emploi du gentilice *Octavius*, qui rapproche l'inscription du temps d'Auguste.

Octavius, pilote, était né à Elaïa, en Mysie, et le dédicant Dionysius, fils de Plestharchus, était, comme lui, un oriental, dont le lieu de naissance était Tralles, en Lydie.

On connaît l'emploi de *scriba* d'une flotte (5).

(1) V. ci-dessus, p. 249.

(2) *Jahrbücher* de Bonn, LXVI, p. 78, pl. v; LXXXVI, p. 429; *Festschrift des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1879.

(5) En voir de nombreux exemples, C. I. L., X. parmi les n°s 5481 à 5495; voy. aussi *ibid.*, VIII, n° 9579.

. || V . . . E I(MP) || ANTON AVG || PH .
 VEX . CLA || GERM . P . F . QVAE || EST AD LAPIDEM ||
 CITANDVM || FORVM . C . V . T || IVSSV . CLAVDI || IULIANI .
 LEG || AVG . PRO PRAE || CVRAM AGENTE || C . SVN . CIO ||
 FAVSTO TRI . RAR || BRADVA ET . . . A . O || COS .
 V . S . L . M

— Bonn (1).

(. . . . pro salute *Imperatoris Antonini Augusti pii*,
vexillatio classis Germanicae piae fidelis quae est ad lapidem
caedendum ad excitandum forum Coloniae Ulpiae Trajanae,
jussu Claudii Juliani legati Augusti pro praetore, curam
agente Caio Sunicio Titi filio (?) Fausto trierarcho, Bradua
et Varo consulibus; votum solvit lubens merito.)

Le consulat d'Appius Annius Atilius Bradua et de Titus Clodius Vibius Varus correspond à l'an 160.

Le légat *pro praetore* est sans doute le Consulaire T. Claudius Julianus, dont le consulat antérieur est fixé par Borghesi, à l'année 158.

Il s'agit dans cette inscription d'un détachement de la flotte germanique envoyé à Bonn afin d'extraire des pierres des carrières voisines et de les rapporter à Ulpia Trajana pour des travaux publics ; une autre inscription (2) nous apprend, en effet, qu'un incendie avait, à cette époque, dévasté cette ville.

On a fait remarquer (5) à l'occasion de ladite pierre, qu'elle

(1) *Jahrbücher* de Bonn, LXXX, p. 150; *Korrespondenzblatt* cité, IV, p. 141 ; V, pp. 11, 76 et 106. La pierre a été découverte en 1885, dans les travaux de restauration du dôme de Bonn.

(2) BRAMBACH, C. I. R., n° 216.

(5) *Jahrbücher* de Bonn, l. cit.

confirme l'opinion soutenue ici même que le « cognomen » *pia fidelis* a été donné à la *classis Germanica* entre le règne de Trajan et celui de Marc-Aurèle.

On considère comme très douteux que le nom de Sunicius (moins probablement Sunucius) ait une relation avec le peuple des Sunuques; en tous cas, ce « gentilicium » est absolument nouveau (1).

. . . . RCXLI . S || F . NOBILI || CLASS .
GER || ET COMMILI || VBC || V

— Tönnistein, dans la vallée de Brohl (2).

(*Herculi Saxano Titus Nobilis . . . classis Germanicae piae fidelis et commilitones qui sub cura ejus sunt, votum solverunt lubenter merito.*)

. . . . || || LASS || re ET COMM ||
LITONES *cla* || SSIS EIVSDEM || . . LLM.

— Même endroit que la précédente (3).

(. . . . *classis Germanicae piae fidelis et commilitones classis ejusdem votum solverunt lubenter merito.*)

Les lettres *re* doivent se résoudre en *pia fidelis*, plutôt qu'en *felix*.

— Pour les autres inscriptions sur terre cuite, on fait abstraction ici des marques de potier (sigles figulins) estampillées en fabrique sur certains vases, ainsi que des « graffiti » inscrits par les détenteurs sur des vases achevés; ce genre

(1) *Westdeutsche Zeitschrift* cité, note 4.

(2) *Jahrbücher* de Bonn, LXXXIV, p. 83; *Revue archéol.*, 5^e s., XI (1888), p. 418.

(3) *Jahrbücher*, *ibid.*, p. 62; *Revue archéol.*, *ibid.*, p. 417.

d'inscriptions doit être étudié à part (1) et il convient d'attacher le résultat des notes prises par le savant M. Zange-meister, qui a réuni plus de 7,000 de ces inscriptions pour le vol. XIII du Corpus inscriptionum latinarum.

— Une autre raison engage à ne point parler ici du vase du Louvre avec l'inscription GENIO TVRNACE(U)SIV(M); ce vase, même dans l'hypothèse où le *graffitto* serait authentique (2), n'appartient pas à la série des antiquités romaines découvertes en Belgique, dont on s'occupe exclusivement ici : ou bien elle est fausse, et peu importe d'où elle provient; ou bien elle est authentique, et rien ne dit qu'elle ait été découverte à Tournai : c'est surtout à l'étranger que les nationaux d'un pays songeaient à leurs *dii patrii*.

— En fait de *graffitti*, parlons seulement de ceux qui ont été inscrits sur tuiles, briques, etc., ajoutons-y quelques inscriptions produites par l'impression d'une matrice ou par l'application de lettres colorées (y compris cette fois les vases).

N° 506.	I
N° 507.	XI
N° 508.	XXV

— Elouges (5).

(1) Bornons-nous à en citer quelques-uns d'après les *Docum. Soc. archéol. de Charleroi*, VIII, pl. VII, n^{os} 9 à 16, etc.

(2) M. ZANGEMEISTER est disposé à considérer l'écriture comme cursive de bonne façon; c'est sur quoi l'on est d'accord avec lui (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 71); mais on reviendra ultérieurement sur les indices de non-authenticité, notamment sur la présence au Louvre, à l'époque suspecte, d'un faussaire habile et savant, le sous-conservateur Dubois, qui a mystifié MILLIX et LETRONNE, par des inscriptions factices.

(5) DE BOYE, *Ann. Cercle archéol. de Mons*, VI, p. 115; XII, p. 502.

Les deux premières de ces inscriptions sont gravées au trait sur deux fragments de tuiles provenant de l'hypocauste d'une villa belgo-romaine ; la troisième l'est sur une brique de citerne.

N° 509. . . . PONT . . (rétrogr).

— Elouges (1).

(. . . . pontifex maximus)

Partie d'une inscription sur un petit médaillon en terre cuite assez fine, produite par l'application de la face d'une monnaie impériale. On n'a pu ni reconnaître le type de l'empereur représenté, ni déchiffrer le nom.

N° 510. III

— Ciney (2).

(*Quadrussis*.)

Sur un poids, composé d'une « pâte » calcaire siliceuse, pesant 4^k25 (moins de 4 livres) ; l'action violente du feu auquel il avait été exposé, lors de l'incendie de l'édifice dans les ruines duquel il a été trouvé, a dû diminuer la pesanteur.

N° 511.

CAESAR AVGVSTVS IMPERATOR SVMMVS PONTIFEX

— Bellevaux (Han-sur-Lesse) (3).

Cette inscription se trouvait, dit-on, sur un beau médaillon en terre cuite rouge, trouvé dans la démolition d'une vieille construction.

(1) DE BOYE, *Ann. Cercle archéol. de Mons*, XII, p. 505.

(2) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, VII, p. 260, pl. I, n° 5.

(3) *Ibid.*, V, p. 165.

La copie de cette inscription a été produite par une personne qui confesse son peu de connaissances en archéologie, et il n'y a donc pas à argumenter des *u* au lieu de *v* qui se trouvent dans le texte communiqué. Mais ce numéro, comme le n° 509 *supra*, n'est-il pas une simple empreinte moderne d'une monnaie antique, plus ou moins bien lue ?

N° 512.

TIBI A ME

— Givroulle (comm. de Flamierge, Luxembourg).

« Sur un vase très fluet portant cette dédicace pointée à l'aide de petits grains de verre » (1). C'est en ces termes qu'est faite la description d'un objet trouvé, avec des médailles romaines, dans une station de la voie de Tongres à Trèves.

Évidemment, l'auteur de cette description a mal vu ; mais il déclare avoir vu, et si son opinion peut être combattue quand il se livre à des déductions étymologiques ou d'imagination (2), son témoignage, quant aux faits, ne peut être suspecté.

Il doit s'agir non de petits grains de verre, mais de points semés à la barbotine ; alors le vase appartient à la série des vases revêtus d'inscriptions peintes autour de la panse, en lettres (quelquefois pointées), le plus souvent séparées l'une

(1) SUIBET. *Luxemburgum romanum* (Soc. archéol. d'Arloa. *Annales*, VIII, p. 86).

(2) Les archéologues qui ont fondé l'Institut archéologique d'Arloa rivalisaient entre eux à cet égard, et l'on ne peut aujourd'hui lire sans sourire les élucubrations de MM. GEBEL, JEANTIN, SUIBET, cependant de graves personnages (deux magistrats, un prêtre) ; mais cet Institut, qui peut-être, à raison de ses antécédents, néglige un peu aujourd'hui les antiquités romaines, est entré aujourd'hui dans une voie plus scientifique.

de l'autre par des ornements formant ponctuation, et l'inscription sera : T . I . B . I . A . M . E (de moi à toi) (1).

— L'inscription qui précède engage à rassembler ici plusieurs autres du même genre qui ont été trouvées en Belgique (2) :

N^{os} 515 à 520.

V . I . V . A . T .

E . B . I . B . E . (5)

C . C . P . O . (1)

F . R . V . I . M . E .

V . I . T . V . L . A . (3)

— Tongres.

I . N . P . L . E .

— Lowaige.

M . I . S . X . E .

— Coninxheim.

(1) Devant l'affirmation de M. SUIBOUT, on ne peut suppléer à sa lecture et proposer : *tibi! ama me!*

(2) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, pp. 569, 575.

(3) *Esprit des journaux*, février 1781 et déc. 1782, DE VILLENFAGNE, *Mélanges de littérature et d'histoire* (1788), p. 558. *Histoire de Spa* (an XI), I, p. 296 (petite édit., p. 184). Les deux vases qui portent cette inscription faisaient partie de la collection van Muysen, à Tongres, et passèrent en 1788 à Amsterdam (*Bull. Soc. scient. et litt. du Limbourg* (Tongres), XII, pp. 529 et 558).

(4) *Ann. Acad. d'archéol. de Belg.*, III^e s., VI, p. 165; *Bull. Soc. scient. et litt. de Tongres*, XII, p. 557.

(5) *Bull. Instit. archéol. liég.*, VIII, p. 155. Les vases qui portent ces inscriptions et les deux suivantes font partie des collections du Musée archéologique de Liège.

D . A . M . L .

— Tournai (1).

Ces inscriptions de vases à boire se comprennent facilement pour cet usage : Vivat, Ebibe, Copo, Fruere me, Vitula (2), Imple, Misce, Da mili.

N^{es} 521 à 524.

Ajoutons ici deux fragments

F . E

(*Felix.*)

— Braives (5).

A . V . . T . A

— Rumpst (4).

(*Ave vita; mea vita; da vitam; vita, vita?*)

Enfin, deux autres inscriptions partielles que Douglas (5) a vues dans la collection Van Muysen, dont l'une est peut-être le n^o 514, *supra* :

. E . B

Mais dont l'autre :

. . . S . C . I

doit se rapporter à un M . I . S . C . E, non signalé.

(1) *Messenger des sciences et des arts*, 1824, p. 19. Cette inscription est mal rendue D. A. M. L., par BOZIERE, *Tournai ancien et moderne*, p. 12; SCHAYES, *la Belgique et les Pays-Bas*, etc., II, p. 564.

(2) Voy. sur le sens de cette inscription, *Bull. Instit. archéol. liég.*, I, cit., *Vitula* figure en outre comme nom dans les inscriptions chrétiennes; L. REXIER, *Iuser. rom. de l'Algérie*, n^o 4028.

(5) D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Essai de tablettes liégeoises*.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 138, pl. 1, fig. 5.

(5) *Nenia britannica*, pl. XXXI, n^o 6; pl. XXXII, n^o 6.

Bien qu'un grand nombre de ces vases à boire aient été trouvés dans les contrées rhénanes, où était peut-être le centre de la fabrication, les découvertes ci-dessus tendent au moins à en étendre l'emploi à la Belgique. On en a d'ailleurs trouvé également en France, notamment celle qu'on a restituée si ingénieusement en y lisant ce dialogue : *Hospita : Reple lagenam cervesia. Copo : Conditum tu habes, est repleta* (1).

N^o 525.

P . P

— Chimay (2).

Disques en terre cuite d'un rouge pâle, de 0^m058 de diamètre et de 0^m004 d'épaisseur.

Les lettres, en belles capitales romaines, sont en relief et sont surmontées de trois points ou globules en triangle, et ayant en dessous trois autres points disposés horizontalement.

N^o 526.

C . P

— Chimay (5).

Disques semblables de 0^m052 de diamètre; à la différence des précédents, ils ont deux lignes horizontales de points, l'une en haut, l'autre en bas.

(1) *Revue archéol.* 1868, p. 225. Voy. d'ailleurs *Jahrbücher* de Bonn, XIII, p. 105; LVII, p. 207, sur les trouvailles de vases semblables en Belgique et en France.

(2) *Revue belge de numismatique*, 1852, p. 128.

(5) *Ibid.*

III. INSCRIPTIONS A SUPPRIMER.

Passons en revue, parmi les inscriptions présentées ici ou ailleurs comme trouvées en Belgique, celles qui doivent être supprimées de la liste pour raison de non-authenticité (*falsae*) et même de désignation erronée de la Belgique comme lieu d'origine (*alienae*).

N^{os} 12 et 15. Inscriptions attribuées à un dieu Silvanus Siquates (1).

Il s'agit aujourd'hui de soumettre à une revision sévère les inscriptions ci-dessus qui avaient été admises dans la série des inscriptions belges, sur l'autorité de savants trompés par une forme archaïque assez bonne des lettres des inscriptions (2).

Mais depuis que les statuettes du même genre se sont multipliées, toutes avec inscriptions tirées du même alphabet, il est temps de déjouer cette mauvaise plaisanterie.

L'auteur, cela est aujourd'hui prouvé par une enquête conduite avec discrétion (5), était un certain Théâtre, de Breux (France), qui avait pour instrument un nommé Harquin, de Limes (également France); Théâtre, homme assez ignorant, fabriquait d'affreux bonshommes en bronze,

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art. et d'archéol.*, VII, p. 58 et 59.

(2) NAMUR, *Public. de Luxembourg*, VI, p. 46, pl. v; BOULEZ, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIX, 5^e, p. 489, d'où les inscriptions ont passé dans les *Jahrbücher* de Bonn, XIX, p. 150. et dans les recueils de STEINER, n^o 1975; ORELLI et BENZEN, n^{os} 7416 et s., etc.

(5) Le dossier est au Musée d'antiquités de Bruxelles.

auxquels il ajoutait des inscriptions qui étaient sans doute tracées pour lui par quelque « agathopède » dont il n'est pas impossible peut-être de reconnaître la signature dans la formule votive : au lieu de *v . s . l . m*, il y mettait *ios . l . m* et cela pourrait bien indiquer quelque *Joseph le Maître*, apparemment un demi-savant des environs.....

Les statuettes ainsi façonnées et revêtues d'inscriptions étaient livrées à Harquin, qui les cachait en terre et les y retrouvait au bon moment.

La victime principale, qui, à son tour, a fait d'autres victimes, était un brave et digne président du tribunal de Montmédy (France), M. Jeantin, dont l'imagination dépassait de beaucoup la science, comme cela se dénote par ses écrits, où l'on rencontre des cimetières belgo-romains du Luxembourg transformés en « champs d'incinération scandinavo-suéviqnes » (1), etc., etc.

Le jésuite Wiltheim, quelque peu disposé lui-même à l'exagération, avait écrit qu'on avait trouvé à Gérouville assez de bronze pour le faire servir à la refonte des canons de Montmédy (2).

Mais de tous ces bronzes, Wiltheim se borne à présenter une demi-douzaine de statuettes dont la forme parfaitement classique se devine même dans les mauvais croquis que le jésuite luxembourgeois en avait pris.

N'importe; M. Jeantin est illuminé par la révélation; il s'exalte; il n'a pas de cesse qu'il n'obtienne de ces bronzes.

(1) *Luxemburgum romanum*, p. 510.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIX, 5^e, p. 492.

En 1847 (1), on lui montre un cartel portant l'inscription :
DEO SINOVA(TI) || L . HONORAT || IVS . (AV)NVS || V . S . L . M :
celle-là devient le point de départ de toutes les autres.

M. Jeantin ne se lasse pas de visiter le lieu où prétendument elle a été découverte : en 1851, on lui apporte une statuette représentant la moitié inférieure d'un corps humain avec une inscription en l'honneur du même dieu : DEO SILVANO SINOV || PATERNVS PRO SA || LVTE EMERITI FILI || SVI . IOS . L . M

Pour ne laisser aucun doute à M. Jeantin, on lui remet bientôt un second exemplaire de la statuette — un diminutif — également la partie inférieure d'un homme coupé net au nombril.

M. Jeantin visite les lieux qu'on parsème, sans doute à son intention, de « débris de moules, fragments de creusets, scories nombreuses de fer, de cuivre et d'étain ».

En trois mois, sa collection s'augmente d'une « ample moisson », d'une « collection curieuse » de « bronzes, simulacres, inscriptions ».

M. Jeantin envoie une note à l'Académie royale de Belgique (2). Il va déposer ses statuettes au Musée de Luxembourg; mais, ici comme là, on ne s'émeut pas suffisamment, à son gré, de ses découvertes. Il s'adresse à la Société archéologique d'Arion; il obtient son concours pour fouiller le

(1) Tous les faits ci-après sont empruntés à M. JEANTIN lui-même, *Les Chroniques des Ardennes et des Woëppres*, I, pp. 358 à 377, ainsi qu'aux *Annales de la Société archéologique d'Arion*, II, pp. 24, 25; III, p. 9; IV, p. 14; V, p. 43, et aux *Publications de la Société archéologique de Luxembourg*, VI, p. 46; VII, p. 58.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XIX, 5^e, p. 89.

lucus (!) de Hiéromont (mont sacré) et visiter l'atelier des « sculpteurs, fondeurs, mouleurs, eiseleurs et autres artistes employés au service religieux ».

M. Jeantin avait eu à se plaindre de la mauvaise foi de Harquin : mais y imprimer un « stigmaté ineffaçable », ç'aurait été « descendre trop bas ».

Il se contente de faire exclure Harquin des nouvelles fouilles à effectuer.

Voilà tout à coup, contrairement à l'assertion de M. Jeantin que les fouilles « ne démentiront pas ses premières inductions », voilà que — en coïncidence avec le départ de Harquin — les découvertes de statuettes en bronze cessent brusquement : la société d'Arlon se plaint d'obtenir un résultat notablement inférieur aux dépenses des fouilles ; un rapport annoncé sur ces résultats, en 1854, ne voit pas même le jour.

N'ayant plus d'espoir du côté du Luxembourg cédé ou belge, M. Jeantin se transporte à Bruxelles et obtient l'honneur exceptionnel d'être admis à la séance de l'Académie royale de Belgique du 2 octobre 1854, classe des Lettres, où assistait le rapporteur de 1852. Voici, dans le procès-verbal (1), ce qui concerne cet incident : « M. Jeantin a ensuite entretenu la classe des découvertes qui ont été faites récemment dans les environs du village belge de Gêrouville, province de Luxembourg. Il met sous les yeux de l'Académie différentes statuettes et la plaque de bronze contenant l'inscription latine sur laquelle il a déjà été fait un rapport par M. Roulez, Bull., XIX, 5^e p., p. 489 ».

(1) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XXI, 2^e, p. 590.

« Différentes statuettes » ... M. Jeantin était donc en possession de quelques-uns des fabricats de Théâtre, et cela a été mis sous les yeux de l'Académie...

Il est impossible qu'elle n'ait pas aperçu la fraude; mais on aura évité de se prononcer en présence de M. Jeantin et celui-ci, sans doute découragé par ce silence, cessa d'occuper de ses statuettes le public (1)...

Un autre exemplaire de la statue avec l'inscription DEO SILVANO SINOY avait apparu.

Elle est au Musée d'Arlon et, comparaison faite, l'inscription est en tout identique, même pour la forme des lettres, à celle du président Jeantin; celle-ci avait passé dans les mains du docteur Elberling, de Luxembourg, et de la mortuaire de ce dernier (2) était entrée dans celles de M. Herriges, propriétaire de l'*Hôtel de l'Europe*, à Luxembourg, lequel la détenait encore en 1876.

Voici ce que contient à ce sujet une lettre de M. Herriges :
« M. Pfeiffenschneider, notre bibliothécaire, et moi, nous avons examiné ensemble l'inscription d'Arlon dont vous m'avez communiqué un calque. et celle de ma statuette, et nous les avons trouvées exactement semblables, aussi bien sous le rapport de l'inscription, de la distribution des lignes, que sous celui de la configuration des lettres, en particulier les A, N, M (à forme lambdaïque) P (ressemblant à un K), L, Q, S, V. »

(1) On trouve encore ailleurs des traces de la croisade de M. JEANTIN en l'honneur de ses statuettes, *Bull. du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, I (1852-55), p. 82, etc.

(2) Décédé le 16 décembre 1875.

Cette statuette est bientôt suivie de plusieurs autres : Harquin n'ayant plus l'occasion d'introduire les produits de Théâtre dans le terrain fouillé, et ayant d'ailleurs perdu tout intérêt à le faire, est obligé de chercher un autre débouché; c'est alors qu'apparaissent les séries que nous connaissons, avec inscriptions de plus en plus baroques, mais toujours en lettres tirées du même alphabet.

Ce sont d'abord les dieux et demi-dieux du paganisme :

Saturne, Vesta, Jupiter, Junon, Minerve, Mars, Apollon, Diane, Vénus, Bacchus, Vulcain, Némésis, Pan, Faune, Hercule, les Cyclopes.....

Puis les personnages de l'histoire romaine : Rhea Silvia, Romulus, Numa Pompilius.

Puis les dieux étrangers, Osiris, Isis (encore *pro salute Emeriti filii*), Apis, Moloch.

Toutes ces séries ont été acquises, à titre de curiosité, par le Musée d'Arlon (1), où, comme le disait spirituellement M. Prat, alors conservateur de ce musée, l'on s'attendait à voir arriver les douze Césars en une journée.

Kauffmann, de Rheinzabern, opérait aussi par séries... (2).

La preuve que le faussaire procédait bien par catégories est le fait suivant :

La série grecque (avec mélange oriental) s'est montrée au Musée royal d'antiquités de Bruxelles, à la séance de la Commission de surveillance du 16 juillet 1877, où furent

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XV, p. 152.

(2) *Bull. de la Société de la Moselle*, I, p. 125.

présentées les trois statuettes suivantes de même facture que les précédentes (1) :

ΔΙΟΣ || ΟΡΩ || ΜΑΣ || ΔΕΣ
ΘΕΑΝΩ || ΩΜΕΡΩΣ
ΑΡΙΣ || ΤΟΤΕ || ΑΕΣ || ΗΤ || ΑΑΕΞΑ || ΝΑΡΩΣ

Bien que les objets fussent accompagnés d'un certificat du maire d'Auflance (département des Ardennes, France), l'achat en fut refusé, parce que ces antiquités postiches ne furent pas même jugées dignes de figurer parmi les fausses (dont le musée possède des spécimens mis à part pour l'instruction des curieux), et aussi parce qu'il a paru convenable à la Commission de couper court à ce commerce de mauvais aloi.

A la même époque, pour le dernier motif, l'auteur du présent article refusait des exemplaires des diverses séries ci-dessus qu'on vint lui offrir en vente :

MARTI || DEBEL || LATOR || RI et, par derrière, dans le dos IVSTICIO (analogue à l'exemplaire déjà cité et à un second qui était entré dans la collection de M. Maus, de Saint-Mard).

ROMVLVS || EXVELO

IVLIO SEZ || ARRIO . MA || RTI . DELL || ATORIE (sic).

Enfin, on signale encore une autre inscription sur tablette volive, également de Gérrouville, arrivée au Musée d'Arion et portant : DIVO CROCODILO (2).

Toutes ces inscriptions pseudo-romaines sont définitivement condamnées; M. Zangemeister, étant là, a

(1) M. HUBERT, procureur du Roi, à Arion, affirme avoir eu en mains, à la même époque, une statuette avec le nom d'ESCHINE.

(2) *Instit. archéol. d'Arion, Annales*, IX, p. 155.

recommandé de soustraire aux regards du public des postiches aussi lourds et aussi insensés : les faux dieux de Gérouvillè sont placés au Musée d'Arlon dans un cabinet à part, où seuls les initiés ont accès.

On pourrait être tenté de rattacher à l'avant-dernière série (celle où figure Homère), l'inscription PINDAR (1) ; mais il s'agit d'une inscription lapidaire, et d'ailleurs elle avait été découverte en 1840, antérieurement à la fabrication des postiches de Harquin, de Théâtre et de l'hypothétique Jos. L. M.

N° 18 (2). Il s'agit d'un monument déposé aujourd'hui au Musée d'Anvers et dont l'apparence (3) est tellement belle que, malgré la mention « trouvé aux environs d'Anvers », il y a lieu de supposer *a priori* qu'il a été importé en Belgique, vers le xvi^e siècle ou le xvii^e, par un de ces nombreux amateurs d'antiquités qui ornaient leurs habitations, les parcs de leurs châteaux, etc., de monuments romains, en grand honneur à l'époque de la Renaissance.

Lorsque le *Corpus inscriptionum latinarum*, vol. VI, sera arrivé à la lettre F, on saura sans doute à quoi s'en tenir sur la provenance soit belge, soit « urbaine » (c'est-à-dire de Rome, l'*urbs* par excellence), de ce monument des Fabii ; l'on ne pourra admettre l'attribution faite à la Belgique que si Rome ne revendique pas l'inscription comme sienne à raison d'annotations de quelque contemporain de la décou-

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 59, n° 11.

(2) *Ibid.*

(3) En voir le dessin, *Ann. Acad. d'archéol.*, 11^e s., III, pp. 564 et 565.

verte, à un moment antérieur à l'importation supposée (1).

Si la découverte de l'inscription d'Anvers n° 19 n'était pas décrite minutieusement dans toutes ses circonstances, on serait bien tenté de la considérer aussi comme italienne.

N° 21. Inscription d'Isis.

Cette inscription est suspecte en elle même, en ce qu'elle donne le titre d'*Augusta* à une légion V : le savant M. Zangemeister la signale comme étant condamnée dans la 5^e partie du tome VI du *Corpus inscriptionum latinarum* (2). C'est une de celles dont on attribue l'invention au célèbre faussaire Pirrho Ligorio (3).

Il est donc inutile de rechercher pourquoi cette inscription a été attribuée à la Flandre.

N° 22.

G. ANT

— Gand (4).

Il y a dans cette inscription et le nom de la ville où elle a été découverte une coïncidence trop complète pour ne pas éveiller les soupçons : cela sollicite une investigation spéciale sur les endroits où l'inscription aurait été découverte, puis

(1) La supposition s'est vérifiée : M. le Professeur ZANGEMEISTER écrit que l'inscription a été signalée par SIRMOND comme italienne et qu'elle figure à ce titre dans la 5^e partie du vol. IV du C. I. L., n° 17560, qui vient de paraître. Ainsi il ne peut plus être question de Brasschaet comme lieu de provenance (GÉNARD, *Anvers à travers les âges*, p. 8).

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 40.

(3) C. I. L., VI, 5^o, n° 572*, prétendument trouvée à Naples. DE BAST, I, p. 196, nomme bien PARS, *Katwyksche oordheden*; mais cet auteur, p. 265, après avoir parlé des antiquités de cette localité, parmi lesquelles une Isis, cite SCNEDIUS, qui a dit que l'inscription n° 21 a été trouvée *in Belgio*; c'est dom MARTIN, *La religion des Gaulois* (1727), II, p. 154, qui a précisé : *en Flandre*.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 40.

déposée, ou, à défaut de ces renseignements, sur les personnes qui l'ont vue et sur la confiance qu'elles méritent.

Or, voici tout ce qu'on trouve : Jacques Meyer, qui fut curé de Blankenberghe et professeur à Bruges, pendant la première moitié du XVI^e siècle, parle bien de cette inscription comme ayant été trouvée anciennement dans la vieille citadelle de Gand, à laquelle elle aurait donné son nom ; mais il n'a pas vu le monument, ne cite personne qui l'ait eu sous les yeux ; il ne dit pas même en quoi il consistait : pierre, plaque de bronze (1), etc., etc.

Voici le passage de cet auteur (2) : « Ferunt in quadam vetusta arce hanc olim repertam inscriptionem G. ANT., qua alii *C. Antistium* alii *C. Antonium* intelligi volebant. Illique arce hinc inditum nomen *Gant*. »

Puisque l'inscription est antérieure au nom auquel elle aurait prétendument donné naissance, il faut que la découverte ait eu lieu avant le VII^e siècle, époque où déjà le nom de Gand (*Gant*, *Ganda*, *Gandavum*) apparaît dans l'histoire...

Il n'en faut pas sans doute davantage pour faire marcher de pair l'absence de réalité pour la légende et d'authenticité pour l'inscription.

(1) MARCHANDIUS, *Flandriae commentariorum*, lib. IV (1596), p. 111, parle bien de marbre (« in marmore »), mais comme cet auteur s'exprime, en général, au conditionnel, il faut croire que son indication est une pure image de rhétorique ; peut-être doit-on prendre de même, non à la lettre, l'indication « in saxo » (devenu chez certains auteurs « à la cime d'un rocher », pour l'inscription n^o 15, de Ninnius, Drauso, à Namèche), et voir là une simple pierre détachée du sol, et non pas un roc (immeuble).

(2) *Annales Flandriae*, I, p. 6 (p. 7 de l'édition de Feirabendt). Cette mention est répétée par bien des auteurs, jusqu'au plus récent, FR. DE POTTER, *Cent van den oudsten tyd tot heden*, I, p. 48. Voy. cependant *Bull. Acad. roy. de Belg.*, III, 2^e, p. 210.

Du temps de Sanderus (1) et de Gramaye (2), un siècle à peu près après Meyerus, l'inscription reparait à Gand dans le fronton de la porte du château des Comtes, près de la place Sainte-Pharaïlde, construction du moyen âge.

La pierre originale, si elle a existé, était déjà perdue du temps de Meyerus, qui n'en parle que d'après la tradition; il faut donc croire qu'on aura, à la fin du xv^e siècle, fabriqué un *fac-simile* pour le placer là où on l'a revu au xvii^e.

N^o 25 (5)

C. LENTVLVS

— Hackendover, près de Tirlemont.

Sur un sceau de bronze, actuellement au Musée royal d'antiquités de Bruxelles.

Fixons quelques dates :

1^o 28 mars 1865;

2^o 16 mai 1865;

3^o 21 décembre 1865.

La première est celle de la mort du comte de Renesse.

La deuxième, de la vente d'une collection X... à Gand.

La troisième, celle de la collection de Renesse, également à Gand.

A la vente de mai 1865, apparait le sceau LENTVLVS : aucune mention du lieu de la trouvaille.

Il est donc certain que le comte de Renesse, mort environ deux mois avant la vente, n'a point possédé l'objet.

(1) *Flandria illustrata*, I, p. 169.

(2) *Gandavum*, p. 8. La marque G. ANF a été trouvée en Autriche (C. I. L., III, n^o 6007) : dira-t-on qu'elle provient de Gand?...

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 40, et XI, p. 12, n^o 402.

Cependant, à la vente de sa collection, au mois de décembre de la même année, l'objet fait partie de ladite collection, avec la mention ajoutée : « Il a été trouvé à Haekendover. »

Voici ce qui s'était passé : on connaît par les procès-verbaux de la vente de mai 1865 le nom de l'acquéreur de l'objet; cet acquéreur est précisément le rédacteur du catalogue de la vente de décembre.

Done cet acquéreur a introduit l'objet dans la collection de Renesse et, pour le rendre plus intéressant, il a ajouté une mention factice de provenance, en choisissant la localité où se trouvent les plus considérables des tumulus que la Belgique ait conservés et qui sont connus à l'étranger; ils ont précisément servi de thème à une plaisanterie des Français contre nos savants (1)...

Bornons-nous à citer les faits et à énoncer la conclusion : l'inscription ne peut être maintenue parmi celles qui ont été trouvées en Belgique (si même elle est authentique, ce qu'on ne se donne pas la mission d'examiner ici).

N^o 27 (2). L'inscription de dom Bévy, au sujet de la création des routes et de l'établissement de milliaires, par Agrippa, en Gaule, n'est plus soutenue par personne; tout au plus a-t-on présenté la défense de celui qui a produit cette inscription contre l'accusation de l'avoir fabriquée lui-

(1) LEPEINTRE, *Quatre mois dans les Pays-Bas*, III, p. 415, d'après lequel M. le baron DE REIFFENBERG, leur propriétaire prétendu, les aurait fouillés et en aurait fait sortir une sorte de crocodile qui aurait répandu la terreur aux environs. M. DE REIFFENBERG eut le tort de se fâcher et de donner du retentissement à l'histoire, qui, sans cela, serait oubliée aujourd'hui.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 41.

même, lui, homme sérieux, lui, moine bénédictin, dans l'intention de tromper l'Académie fondée à Bruxelles par Marie-Thérèse, dont il était membre correspondant.

On ne reviendra pas sur ce qui a été dit à ce sujet (1).

— Voici quelques inscriptions prétendument romaines, dont il n'a pas encore été fait mention jusqu'ici et qui doivent être également rejetées.

A. CIVIBVS AVXILIVM || TENDEBAT. . . .

— Tongres (2).

Breval, qui écrivait en 1725, seul auteur qui s'en occupe, cite cette inscription comme ayant été trouvée à Tongres; elle n'est pas conçue en termes qui puissent la rendre vraisemblable.

La pierre, d'après Breval, était à une fontaine dans la grande rue de Tongres; or, on ne se souvient aujourd'hui d'aucune fontaine ayant existé dans la rue principale de Tongres dite rue de Maestricht, où il n'y a que de vulgaires pompes.

Il est possible que Breval ait pris la grand-place de Tongres, dans sa forme ovoïde allongée, pour une « grande rue », et qu'il s'agisse d'une fontaine qui y aurait existé (3).

Nous connaissons, au sujet de Breval, l'opinion de Mommsen (4). « L'auteur anglais produit dans son ouvrage une quantité d'inscriptions qu'il affirme avec assurance

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 162; XVI, p. 166.

(2) BREVAL, *Remarks on several parts of Europa*, I, p. 153 (comm. de M. ZANGEMEISTER).

(3) Rens. de M. MEYERS, déjà cité.

(4) *C. I. L.*, II, p. XXI.

avoir vues, tandis qu'il s'est borné à les copier dans des ouvrages imprimés. »

Mais dans aucun livre il n'est question de l'inscription susdite : il faut donc renchérir encore sur l'appréciation de Mommsen et dire de Breval « mentitum eum esse »; car il n'a pas seulement allégué de fausses conditions et circonstances, il a inventé l'inscription elle-même, dont personne que lui ne parle.

B.

JULIANI VILLA

— Juslenville (1).

En 1868, on pratiquait des fouilles à Juslenville : cela excitait la curiosité des gens de la localité, lesquels sont divisés en deux partis; un « malin », appartenant sans doute au parti opposé à M. de Limbourg, qui dirigeait les fouilles, imagina le tour suivant : à un endroit bien en évidence, une pierre « qui ne portait rien la veille », se trouvait le lendemain revêtue de l'inscription ci-dessus...

Dans l'idée du mystificateur, les archéologues, dans leur ferveur, allaient découvrir le nom romain de Juslenville : *Juliani villa!*

Quel triomphe, si le tour avait réussi et si les fouilleurs avaient fait état de cette magnifique découverte; mais ensuite quel mécompte pour eux...

M. de Limbourg n'eut aucune peine à constater la fraude; il se contenta de mettre la pierre encore plus en évidence, pour bien démontrer qu'elle ne lui avait pas échappé, et il passa outre.

Faisons comme lui.....

(1) *Bull. Institut. archéol. liéq.*, IX, p. 448.

C. QUINTVS LABIEN || AEDIF || AN

— Fontaine-Valmont (arrond. de Charleroi) (1).

Cette inscription aurait prétendument été gravée sur une pierre constatant qu'un Romain avait fondé la villa de Fontaine-Valmont : celui qui l'a imaginée l'a rendue trop intéressante en prenant comme fondateur de la villa de Fontaine-Valmont Quintus Labienus, dont les noms sont ceux du fils de Titus Labienus, le lieutenant de César...

Elle porte en elle-même la preuve de sa fausseté : jamais les Romains n'ont dit, en pareil cas, *aedificare* (2), mais bien *facere, ponere, etc.*; toujours ils datent leurs monuments par consulats et non par années (3); presque jamais, enfin, ils n'ont mis en toutes lettres un prénom comme *Quintus* (4) et ce au détriment du nom, lequel est abrégé...

Les anomalies pleuvent donc dans les quatre mots de cette inscription...

Il est possible cependant que l'auteur de la communication ait été sincère et que, parlant de mémoire, il ait transformé en inscription lapidaire le sceau d'oculiste trouvé précisément à Fontaine-Valmont (5); c'est ainsi qu'une autre pierre sigillaire, celle de Fauquemont, est devenue également une pierre monumentale (6); la substitution, faite aussi sans doute de souvenir, du nom de Carinus à celui d'Albinia

(1) *Public. Soc. archéol., etc., de Charleroi*, VIII, p. 110.

(2) C'est à peine si l'on trouve ce mot dans certaines lois de la République : MORCELLI, I, 280; III, 110 et 111. Voy. pourtant *supra*, p. 240.

(3) A moins de se rapporter, comme en Mauritanie, à l'époque où cette province fut érigée : *anno X provinciae*.

(4) On cite les exceptions : ORELLI, n^{os} 2706, 2707.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 90.

(6) *Ibid.*, XVII, p. 128.

dans certaine inscription de Coninxheim (1), n'est pas plus extraordinaire que la transformation d'Eutyches en Labienus.

Il faut, on le voit, se garder de croire aux inscriptions dont se souviennent des personnes sans compétence et qu'elles reconstituent de mémoire comme elles le peuvent, avec un zèle plus indiscret qu'éclairé..., quand il ne s'y mêle pas même le malin plaisir de se gausser d'un archéologue...

D. DMS PROPITI || M. HERENNI || VIVATIS

— Environs de Louvain (recueilli au Musée royal d'antiquités de Bruxelles) (2).

L'inscription est moulée en dessous de trois têtes barbues avec attributs, dans le devant d'une sorte de chape de bronze; par derrière, il y a une ouverture circulaire, analogue à celle d'un porte-montre. Les têtes, comme les caractères de l'inscription, sont d'un bon type et dénotent une main habile; mais ce n'est que la main d'un imitateur moderne, comme on va le voir.

Les *dii propitii* sont connus en épigraphie (3); s'ils ne

(1) Cette inscription POLITICVS ALBINIAE SVAE KARISSIMAE, reproduite *ibid.*, VII, p. 57, n° 4, avait pris la forme suivante dans les écrits de Heylen et de Bast: CABINE FILI VI CARISSIME (*Publ. Soc. hist. et archéol. du duché de Limbourg*) (Maestricht). IV, pp. 5 et 6.

(2) Rens. partic. L'individu qui a présenté cet objet au gardien du Musée de Bruxelles avait l'apparence d'un domestique de bonne maison; il n'était pas exigeant quant au prix demandé: cela a engagé la Commission du Musée à acquiescer ce pseudo-antique, tant pour le retirer de la circulation que pour l'étaler dans la vitrine des objets faux, à côté du pseudo-diptyque du consul Anastasius, saisi par la justice dans le procès correctionnel auquel il donna lieu.

(3) GRUTER, IV, 9, 10; ORELLI-HENZEN, n°s 2880, 4154, 6804; C. I. L., VI, n° 2555 (habeatis deos propitios!).

sont pas synonymes même des *dii Manes* (1), on peut au moins y voir les *dii auspices* dont nous parlent les auteurs anciens (2) : c'est ce dernier nom que portent parfois Bacchus et Hercule, quand ils sont représentés ensemble sur les médailles (3).

Malgré ces apparences d'authenticité, l'objet est faux ; mais avant de se prononcer catégoriquement, l'auteur communiqua ses soupçons au célèbre Henzen, de Rome, qui, le 29 mai 1872, n° 415, lui répondit : « Quant à l'inscription » moulée de *DIVS PROPITI*, quoique je n'en connaisse pas » l'original, je partage cependant votre opinion à l'égard » de sa non-authenticité. »

Quelque temps après, en feuilletant le catalogue du Musée de Compiègne (4), ne voilà-t-il pas que l'auteur y lut ce qui suit :

N° 1427. Autel votif orné des têtes de Neptune, Jupiter et de Pluton, avec leurs attributs.

Inscription :

DIVS PROPITI || *M . HERENNII* || *VIVATIS* (h. 15 cent.) Trouvé à Rome.

Tout dans cet objet, comme dans l'inscription, concordait avec l'objet présenté comme trouvé en Belgique.

Des renseignements furent immédiatement demandés à

(1) FERRETIUS, *Musae lapidariae*, p. 161, cite les *Manes propitii*.

(2) SYMMAQUE, VIII, 6 ; X, 6 (édit. Migne, XVIII, col. 514 et 539) ; voy. aussi BEUGNOT, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, I, p. 564.

(3) MUSÉE DE RAVENSTEIN, *Catalogue descriptif*, I, p. 565. Il y avait aussi les *Dii proximi* (JOURNAL, *Catal. du Musée de Narbonne*, p. 29.)

(4) *Ville de Compiègne. Catalogue du Musée Virenet*. Compiègne, 1870, p. 125 (Bronzes, Italie et Gaule).

M. de Marsy, conservateur du Musée de Compiègne, qui répondit en ces termes :

« En réponse à votre lettre du 6 de ce mois..... hier j'avais justement chez moi deux archéologues, dont le directeur du Musée d'artillerie, et j'en ai profité pour leur soumettre le n° 1427, qui, hélas! ne leur a laissé aucun doute. C'est mon prédécesseur qui avait rédigé cette partie de notre catalogue.....

» S'il fallait une autre preuve, je vous dirais que, dans le fond d'une armoire aux rebuts, j'ai retrouvé *un second monument identiquement pareil au n° 1427*, en terre cuite, et qui a, par derrière, le rond « porte-montre » dont vous parlez, tandis que sur le bronze le trou de derrière affecte une forme irrégulière (comme si le moulage de cet exemplaire n'avait pas réussi).

» Ces deux objets ne sont donc, comme celui que vous me signalez, que des postiches modernes, achetés peut-être à Rome, mais surmoulés évidemment il y a quelques années.

» (Signé) A. DE MARSY.

» Compiègne, 26 octobre 1872. »

Ce n'est pas tout, il paraît évident que l'original de ces surmoulages n'est autre qu'une inscription que Gruter donne comme ayant été trouvée à Rome (1) et qui, sauf le nom (probablement mal copié), présente la même dédicace et la

(1) IV, 9. GRUTERUS, e KNIEBI schedis. ROMA, in aedibus BERN. CAVALERII. KNIEBI'S est recognovit au auteur absolument soigneux qui recueillait les inscriptions « accuratissime ». (C. I. I., VI, p. LIV, n° XLIX.)

même disposition en trois lignes : DMS . PROPITIS || M.
ACTINII || VIVATIS (1).

Pour compléter l'histoire de ces pseudo-antiques, voilà qu'on découvre, au tout dernier moment, que l'inscription DMS PROPI || M . HERENNII || VIVATIS s'est présentée sur des tablettes de terre cuite au Musée de Berlin (provenant de la collection Bartholdi); au Cabinet des monnaies et antiquités de Vienne; à Paris, dans la collection Pourtalès; enfin, dans la collection du duc de Bedford, au château de Woburn Abbey; de plus, un exemplaire sur marbre rouge de Laconie s'est montré chez l'antiquaire Barone, à Naples.

Dès 1859 et 1864, Wieseler et Conze avaient signalé la fausseté de ces inscriptions (2)...

Il est désormais acquis que, de même qu'on a fabriqué, à Rheinzabern ou Mayence, de faux autels au *deus Silvanus*, de même (à Rome peut-être). on a fabriqué de fausses dédicaces aux *dii propitii*.

L'inscription primitive, aujourd'hui perdue, paraît avoir été un monument funéraire sur pierre; ce n'est pas la première fois qu'une inscription lapidaire a fait l'objet de reproductions sur métal: c'est ainsi que le Musée de Turin possède une réplique sur bronze d'une épitaphe de Rome (3).

Quant à l'objet du Musée de Bruxelles et aux autres pièces analogues, il s'agit d'objets faux, par cela seul qu'ils sont en

(1) HENZEN, C. I. L., VI (publié en 1876), n° 109, accepte cette inscription comme vraie, et signale comme imitations modernes celles qui portent le nom M. HERENNII. Il considère MACTINII (en un mot) comme un nom propre au pluriel, sujet du verbe VIVATIS.

(2) C. I. L., VI, 5^e, n° 5577, qui cite les *Archaeolog. Anzeiger* de 1859, p. 116; 1864, p. 215, et 1866, p. 280.

(3) C. I. L., VI, n° 1511.

(*Eutychi Sittiae Laodiceae servi* (1).

Il s'agit du sceau d'un Grec, esclave d'une Sittia, d'Afrique, établie en Asie Mineure : telle est, en effet, l'interprétation à donner à l'inscription, parce que c'est à l'Algérie qu'appartient la gens *Sittia*, si connue là qu'on désigne son nom par l'abréviation *Sit* et même par un simple *S* (2).

A priori, grande suspicion contre pareil sceau qui serait allé s'égarer en Belgique, si loin des lieux où l'on se serait attendu à le rencontrer.

Mais voilà qu'un sceau identique se produit en 1867, comme provenant de la Gaule Narbonnaise (3).

Puis un troisième est signalé au Musée de Madrid, en 1870 (4).

Puis un quatrième, un cinquième apparaissent au musée de Naples, en 1884 (5).....

Un sceau, ce qu'il y a de plus individuel, ce qui est commandé précisément pour marquer la personnalité du possesseur et la protéger contre toute atteinte, reproduit en cinq exemplaires.....

Ces cinq exemplaires retrouvés en Italie, en Espagne, en France, en Belgique...

Ces cinq sceaux, répandus par toute l'Europe, être les

(1) Le C. I. L., X, 5690, n° 46, propose la lecture moins plausible : *Eutychi Sexti Il..... Laodami servi*.

(2) RENIER, *Inscr. de l'Algérie*, pp. 254, 245, 251, 269, 279, 281, 282, 290. Le C. I. L., VIII, Tables, p. 1014, contient plus de 260 inscriptions des *Sittii*, en Algérie; Ch. ROBERT, *Épigr. de la Moselle*, p. 7.

(3) *Expos. univ. de Paris* (en 1867), (*Histoire du travail*. Catalogue général, coll. de M. Barry, à Toulouse), n° 798.

(4) C. I. L., II, 4975, n° 21.

(5) *Ibid.*, X, 8059, n° 155.

G.

VERO AMORE EIVS

— Gérardville (Luxembourg) (1).

D'après le président Jeantin, ce serait dans les ateliers de Gérardville qu'on aurait fabriqué plusieurs fibules avec l'inscription ci-dessus, destinées aux amants.

Mais il est permis de considérer cette assertion, d'ailleurs vague, comme une attribution purement hypothétique, faite à Gérardville, d'un objet déterminé et connu, dont M. Jeantin avait entendu parler, mais dont il ne se souvient pas même avec précision.

Il s'agit sans doute d'une fibule de la collection de M. de Widranges, à Bar-le-Duc, qui portait, en effet, une inscription de ce genre : *VROR AMORE TVO*. Cette fibule avait été trouvée dans le département de la Meuse (2) et, d'après certains renseignements, serait aujourd'hui à Nancy.

M. Jeantin aura pensé que de pareilles fibules ne pouvaient avoir été façonnées que par les « sculpteurs, fondeurs, mouleurs, ciseleurs et autres artistes » employés à son temple de Hiéromont.....

Uro amore ejus (*uro*, au sens actif! *ejus*, de qui?) n'est d'ailleurs ni correct ni significatif; de plus, *uror amore tuo*, qui échappe à cette double critique, est la moitié d'un vers pentamètre.

Il n'y a là que beaucoup d'imagination et, faute de renseignements plus sérieux, il faut laisser la fibule à la Lorraine.

(1) JEANTIN, *les Chroniques des Ardennes et des Woëpvres*, I, p. 555.

(2) *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, XXXIII, p. 159; *Mémoires*, id., XXXVI, p. 254.

Il est entré au Musée de Genève une fibule trouvée, dit-on, en 1878 (1) et portant la devise VROR || AMOR || E TVO; elle diffère de la fibule de M. de Widranges en ce que celle-ci porte l'inscription en une seule ligne.

II. TRIA(CC)A DI ROMA

Quant à cette inscription prétendument romaine trouvée aux environs de Marche, c'est tout bonnement, si on l'admet comme sincère, de l'italien : « thériaque de Rome ».

Il y avait des thériaques de Venise, de Gènes, de Francfort, et Rome elle-même fournissait aux médecins des siècles passés une *aqua theriacalis romana* (2).

On y reviendra en parlant dans un article ultérieur des inscriptions plus récentes qu'on a mal à propos attribuées à l'époque romaine.

I. *Jungia istie fotricata*, etc.

Mentionnons ici, uniquement pour mémoire, un *graffitto* prétendu sur une tuile romaine, qui aurait, affirme-t-on, été trouvée récemment dans des substructions des premiers siècles, récemment mises au jour à Maubert-Fontaine (département des Ardennes, France), tout contre la frontière de Belgique...

L'inscription, dit-on, a été soumise à un « maître » à Paris, qui, jusqu'ici, n'a pas donné sa réponse. Quant à M. Zangemeister, qui a eu sous les yeux un *fac-simile*, il n'hésite pas à déclarer qu'il s'agit d'une mystification ou d'un faux.

(1) C. I. L., XII, 5698, n° 18.

(2) GOURDAN, *Pharmacopée universelle*. II, p. 207.

RÉSUMÉ.

La règle si utile de la division du travail a amené la répartition des membres de notre Académie royale de Belgique en trois classes distinctes : Lettres, Sciences, Arts, jusqu'alors confondues.

C'est à la classe des Lettres qu'était naturellement réservée l'étude de l'histoire et de l'archéologie nationale.

Mais la classe des Lettres elle-même, composée de savants à spécialités diverses, éprouvait quelque difficulté à prendre seule la direction des études sur les antiquités du pays tout entier.

La carte archéologique du pays, dont la confection fut confiée en 1842 à la classe des Lettres, n'était pas commencée en 1846 ; en 1856, le travail n'était guère avancé ; la classe promettait, en 1862, de s'en occuper activement ; mais en 1879, son rapporteur chargé de l'exécution, passait de vie à trépas, sans avoir réalisé l'œuvre désirée (1).

Une autre fois, il s'agissait de procéder d'urgence à une visite immédiate de travaux effectués sous les remparts d'Arion, où, à droite et à gauche, on remarquait une suite de pierres monumentales ; les commissaires de l'Académie accomplirent seulement leur mission après plusieurs mois, alors que tout était bouché et comblé : ils durent se borner à examiner les pierres extraites (2).

(1) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, IX, 2^o, p. 552 ; XIII, 1^o, p. 589 ; XX, 1^o, p. 248 ; XXXI (2^e s., XIV), p. 509.

(2) *Ibid.*, XXI, 2^o, p. 678 ; *Instit. archéol. d'Arion*, IV, pp. 25, 27 ; VII, pp. 66, 68.

On comprit qu'il y avait lieu d'adopter en pareille matière une autre règle encore, celle de la décentralisation, préconisée en France par l'illustre de Caumont : non seulement des sociétés d'archéologie se constituèrent dans un grand nombre de chefs-lieux d'arrondissement et même de canton (1); mais, en outre, le Gouvernement lui-même crut indispensable de régulariser le mouvement en créant en chaque province un comité de membres correspondants de la Commission royale des monuments, chargés, comme elle (2), de veiller à la conservation des « monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous le rapport de l'art », et, en outre, de « dresser un inventaire général des objets d'art et d'antiquités appartenant à des établissements publics et dont la conservation intéresse l'histoire de l'art et l'archéologie nationale » (3).

L'organe de la Commission des monuments était en même temps celui du Musée royal d'antiquités (4); d'où, l'extension du programme non seulement aux monuments et objets d'art appartenant à des établissements publics, mais en général à tout ce qui pourrait intéresser l'archéologie nationale (5).

Il se trouve ainsi, de fait, que le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, appelé à collaborer avec le

(1) Voy. à ce sujet un travail intéressant du D^r PIRENNE, dans le *Westdeutsche Zeitschrift* de Trèves, IV, p. 115.

(2) Arrêtés royaux du 7 janvier 1855 et du 31 mai 1860.

(3) Id. du 25 février 1861.

(4) 2^e arrêté de la même date.

(5) Id. du 8 août 1855, du 9 mars 1859, etc., sur le Musée royal d'antiquités.

Bulletin de l'Académie à l'étude de nos antiquités, absorba bientôt la plus grande partie de cette tâche, en s'occupant presque exclusivement des antiquités romaines, frankes, etc., trouvées dans le pays.

De là, de nombreux travaux publiés dans notre *Bulletin* sur des découvertes d'antiquités de Belgique et même des contrées limitrophes (1).

Mais laissons de côté tout ce qui ne concerne pas l'épigraphie.

C'était à l'Académie qu'incombait la mission de s'occuper d'inscriptions. Dès les premières années de sa reconstitution, on lui soumettait le projet suivant comme rentrant dans le plan de ses travaux archéologiques :

On lui proposait, « à l'exemple de ce qui s'exécute à l'Institut de France, de rédiger un recueil de toutes les inscriptions curieuses ayant un rapport plus ou moins direct avec la Belgique. Ce recueil, quoique accompagné d'éclaircissements et de commentaires, ne serait pas bien long, mais son utilité l'emporterait sur son étendue (2) ».

C'est le travail qu'on a entrepris ici.

Lorsque notre *Bulletin* a commencé, en 1866, à recueillir les inscriptions romaines trouvées sur notre sol, voici ce que les publications belges de plusieurs siècles avaient fait connaître en monuments de ce genre :

Les n^{os} 1 à 28, rappelés au début des présentes études

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, pp. 102, 168, 233 ; XIII, p. 75 ; XV, p. 505 ; XVII, pp. 108, 545 ; XXI, p. 125 (sans parler d'objets plus récents, comme des grès de Raeren, *ibid.*, vol. XVIII à XXI).

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XI, 2^o, p. 569.

(dont il faut éliminer pour les raisons exposées *supra*, n^{os} 12, 15, 18, 21, 22, 23, 27). Reste 21

Les n^{os} 44 à 85 (dont les n^{os} 78 et 79 doivent être également supprimés). Soit 58

On doit ajouter à celles-là les n^{os} 470 et 477, plus les deux diptyques consulaires de Liège (déjà publiés précédemment en Belgique). Soit encore 4

A ajouter l'inscription n^o 481, précédemment signalée 1

Total. 64

Soixante-quatre inscriptions seulement.

Depuis 24 ans, l'Académie royale de Belgique n'a plus publié une seule inscription trouvée en Belgique; elle a même décliné la tâche de faire connaître certaines de celles qu'a publiées notre *Bulletin*, en motivant son abstention sur la convenance d'éviter des doubles emplois (1).

Encouragé par là dans la tâche que l'Académie lui abandonnait gracieusement, le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* s'est mis à l'œuvre, et secondé d'ailleurs par les Sociétés archéologiques des différentes villes du pays, il s'est efforcé de s'élever à la hauteur du sujet à traiter.

Dès le début, le *Bulletin* exhumait des manuscrits de nos bibliothèques ou d'ouvrages imprimés à l'étranger, les

1) Voy., par exemple, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XLI, 2^e s., XXXIV, pp. 554 et 551.

n ^{os} 54 à 45. Ci	10
Depuis cette époque sont venues s'ajouter les inscriptions suivantes :	
De Hoeylaert, n ^o 550	1
D'Arlon, n ^{os} 557 à 552.	16
De Liège, n ^o 555.	1
De Rumpst, n ^o 554	1
De Flémalle, n ^o 448	1
De Houtain, n ^o 449	1
De Theux, n ^{os} 452 à 456	5
De Failon-Barvaux, n ^{os} 457 et 458	2
De Namur, n ^{os} 459 à 464	6
De la province de Luxembourg, n ^{os} 465 à 469.	5
De Ciney, n ^o 470	1
De Gerpinnes, Jupille, Jesseren et Wallers, n ^{os} 471 à 475	5
De Wulverghem et Trazegnies, n ^{os} 476 et 477.	2
Menues inscriptions (<i>instrumentum</i>), n ^{os} 478 à 480, 482 à 526	48
Total.	105

Soit *cent et cinq* inscriptions nouvelles, élevant le total de 64 à 169 (sans compter les « sigles figulins » (1) et les « graffitti » sur vases, sans compter non plus les nombreuses

(1) Cette expression, que l'auteur a introduite dans la circulation, a été critiquée, en France, par le *Bull. des Comm. des travaux historiques et scientifiques* (section d'archéologie), 1885, p. 201, et par le *Bull. épigr. de la Gaule*, IV (1884), p. 127 : la critique est fondée et l'auteur lui-même, effrayé de son succès, avait pris les devants dans un article publié en 1869, sur les « Néologismes archéologiques » (*Ann. Acad. d'archéol. de Belgique*, II^e s., V, p. 426), où il dit humblement son « *mea culpa* ».

inscriptions dont la présence est constatée dans des cabinets belges, mais dont la provenance n'est pas spécialement indiquée).

C'est un résultat important pour vingt-quatre années de travail.

De plus, le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* a attiré à lui, par la force des choses, l'attention des archéologues qui ont trouvé des inscriptions romaines hors de nos frontières, mais à nos confins (1).

Notre *Bulletin* a, en outre, publié les inscriptions découvertes à l'étranger et concernant la Belgique et les inscriptions provenant de l'étranger qui ont été recueillies dans des collections belges; ces deux séries seront continuées ultérieurement.

Par la force des choses encore, les rédacteurs du *Corpus inscriptionum latinarum*, cette œuvre considérable qu'a entreprise l'Académie de Berlin et qui marquera dans ce siècle, ont trouvé devant eux non pas l'Académie royale de Belgique, qui seule aurait pu leur fournir un concours digne d'eux, mais de simples « archéologues amateurs ».

Au moins les savants allemands qui publieront le volume XIII du *Corpus* comprenant notre Belgique, reconnaîtront-ils que leurs correspondants d'occasion ont mis à leur être utiles sinon une science bien affinée, au moins tout leur zèle et toute leur activité.

1. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 21; IX, p. 222; XII, p. 160; XIII, p. 42; XVI, p. 68, sans parler de plusieurs articles sur des antiquités des duchés de Limbourg et de Luxembourg.

P. S. M. le Professeur Zangemeister a bien voulu faire la revision des épreuves de l'article ci-dessus ; il présente les observations suivantes :

P. 227, note 2. M. Zangemeister s'est chargé de la partie du *Corpus inscriptionum latinarum* pour la *Germania inferior*, la *Germania superior* et les *tres Galliae*. M. Otto Hirschfeld, pour les provinces *Aquitanica*, *Lugdunensis* et la partie de la *Belgica* qui appartient aujourd'hui à la France.

P. 250. M. Zgmtr n'admet pas du tout la conclusion relative à l'importance de Tongres, comme ville, à titre de conséquence du texte de l'inscription n° 451 ; il aboutit à la solution diamétralement inverse. Dont acte.

P. 258. M. Zgmtr, qui cite BRAMBACH, n° 1251, considère le nom de *Freioverus* comme étant purement germanique et comme n'étant pas composé du nom germanique *Freio* et du nom romain *Verus*.

P. 259, note 2. L'inscription de Gruter 567, 9 et 558, 9, se trouve au C. I. L., VI, 2514.

P. 242. L'égalité des intervalles entre les lettres des deux fragments d'inscriptions de Failon-Barvaux, n° 457 et 458, a été vérifiée de plus près. M. Zgmtr conjecture que dans le deuxième de ces fragments, il faut lire : ... T . . . NTO, etc., comme suit : testamento fieri ivssit...

P. 254. M. Zgmtr signale le passage suivant au sujet de la prétendue inscription d'Obourg : « Il nous est arrivé souvent dans nos recherches de constater chez certains auteurs soit des erreurs, soit des relations offrant peu de garanties d'exactitude. Ainsi nous avons pu nous convaincre que la découverte d'une inscription romaine sur le territoire d'Obourg et signalée pour la première fois à l'Académie royale par Toilliez,

doit être considérée comme fort douteuse. » Ce passage se trouve, en effet, à la p. 26 des tirés à part de l'*Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons*, par le baron de Loë et Em. de Munck. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, IV, 1890.)

P. 260, n° 7. M. Zgmtr lit, sans hésitation, VIHANSÆ et non VIHANSAB : la lettre finale est très distinctement formée de trois barres parallèles, très droites, quelque peu échancrées, comme cela est le cas ordinaire, ce qui a pu, en effet, faire naître l'idée d'un B ; mais l'E est certain pour lui.

P. 262, n° 479. M. Zgmtr n'admet pas les lettres effacées de *leo. exc...* comme indiquant le poids de l'objet.

P. 267, l. 21. M. Zgmtr considère toutefois la proposition LIBARNA pour LIBARI, comme incertaine.

P. 270. A propos du Mars ΑΗΝΟΣ, M. Zgmtr cite KAIBEL, *Inscriptiones Graecae, Siciliae et Italiae, additis Graecis, Galliae, Hispaniae, Britanniae inscriptionibus* (Berlin, 1890), n° 2562. Il signale aussi HETTNER, *Korrespondenz-Blatt des westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1888, pp. 147 et suiv., comme s'étant occupé des inscriptions de Mars Lenus.

P. 305, notes 1 et 5. La 5^e partie du vol. C . I . L., VI, a paru en 1886 ; la 5^e en 1885. L'auteur, sur les renseignements de M. Zgmtr au sujet de leur publication, les a trouvées à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; mais elles ne sont pas encore à celle de l'Université de Liège, ce qui excusera la connaissance tardive.

H. SCHUERMANS.

Liège, mai 1890.

ÉGLISE DE VOSSOLAERE

(FLANDRE ORIENTALE)

Il existe sur ce remarquable édifice un rapport étendu, publié par M. Van Hoorebeke dans *le Messager des sciences historiques*, année 1845, ainsi que dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, année 1865, p. 475 (compte rendu de MM. le baron Béthune d'Ydewalle et le baron de S'-Génois).

Nous donnons ici le détail des planches formant le projet de restauration de cette église.

Pl. I. *Plan terrier*. — L'église est bâtie en forme de croix latine, avec le chœur et les chapelles déviés légèrement vers le nord, à l'instar d'autres églises du moyen âge. Elle a 56 mètres de longueur, 17 mètres de largeur dans les nefs et les bas-côtés, 20 mètres de largeur dans les transepts, et 19^m50 dans le chœur et les chapelles; le tout pris à l'extérieur des murs. A l'intersection de la croix se trouvent les bases des piliers de la tour. Les transepts, d'une seule travée de longueur, se terminent par un mur plat. La nef est divisée en trois travées ayant 5^m50 d'ouverture d'axe en axe.

Pl. II. *Élévation occidentale.* — La façade de l'église est bâtie en pierres blanches de Baelegem. La nef de milieu est ornée d'une grande fenêtre à quatre lumières.

Pl. III. *Élévation du chœur et des chapelles.* — Le chœur, terminé par une abside pentagonale, est éclairé par cinq fenêtres à deux lumières et les chapelles latérales, chacune par trois fenêtres.

Pl. IV. *Élévation latérale du côté nord.* — La haute-nef est éclairée par trois fenêtres à une lumière et les bas-côtés par autant de fenêtres à deux lumières. Les transepts se terminent par un mur plat; celui du côté nord est éclairé par une fenêtre ogivale à trois lumières.

A l'intersection des transepts s'élève la tour octogonale, terminée par une belle flèche, construite en pierre blanche de Baelegem. Comme élégance, comme construction architectonique, cette tour est un des plus intéressants spécimens d'architecture ogivale de nos contrées.

La tour est percée, à hauteurs inégales, de lucarnes à frontons tréflés. A chaque intersection angulaire des pans et dans toute leur hauteur, on voit, à une distance de 12 à 14 pouces, une suite de crochets allongés d'un pied en forme de feuilles crispées. Une galerie, garnie d'une balustrade ajourée, règne tout autour de la flèche. Aux angles d'intersection sont placées des gargouilles pour déverser les eaux. Les huit pans de la tour sont décorés de belles fenêtres ogivales, à encadrements moulurés. Elles sont fermées au moyen d'abat-son.

Pl. V. *Coupe longitudinale sur la nef, la tour et le chœur.*

Pl. VI. *Coupe transversale sur la nef et les bas-côtés et coupe sur le chœur et les chapelles.*

La nef, composée de trois travées, est séparée des bas-côtés par des colonnes cylindriques reposant sur des bases octogonales et couronnées par des tailloirs supportant des arcades ogivales.

La nef et le chœur sont projetés avec des nouvelles voûtes en bardeaux ornées de moulures et nervures, dont on a trouvé encore des traces très distinctes.

La tour est portée à l'intérieur de l'édifice sur quatre piliers reliés entre eux par des arcs en ogive. Ces piliers reposent sur une base saillante et polygonale et sont couronnés par un simple tailloir.

Au-dessus de ces tailloirs, on remarque dans les angles des têtes formant consoles pour supporter les nervures de la voûte.

A une hauteur de 5 mètres au-dessus de la voûte sont maçonnées, dans les quatre angles de la tour, des trompes ou encorbellements pour la naissance de la partie octogonale de la tour.

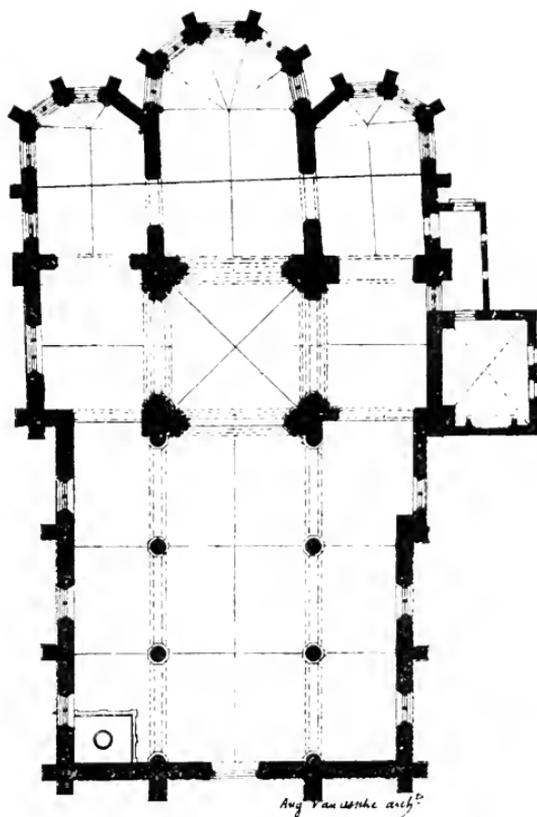
La charpente intérieure de la flèche, construite en bois de chêne, est composée de six étages, renforcés de gros arbalétriers soutenant la maçonnerie extérieure de la flèche.

Depuis 1865, la Commission royale des monuments a approuvé les plans pour la restauration de la tour et de l'église, mais, faute de ressources, rien n'a été encore fait jusqu'ici. — Cependant l'administration communale s'est enfin décidée à mettre la main à l'œuvre. Dans le courant de cette année, les travaux de restauration et d'achèvement

de la tour seront entamés. Il est plus que temps que cette restauration soit entreprise. La tour, telle qu'elle est aujourd'hui, se trouve dans un triste état de délabrement. Bon nombre de pierres du sommet de la flèche ont dû être enlevées pour éviter des accidents.

AUG. VAN ASSCHE

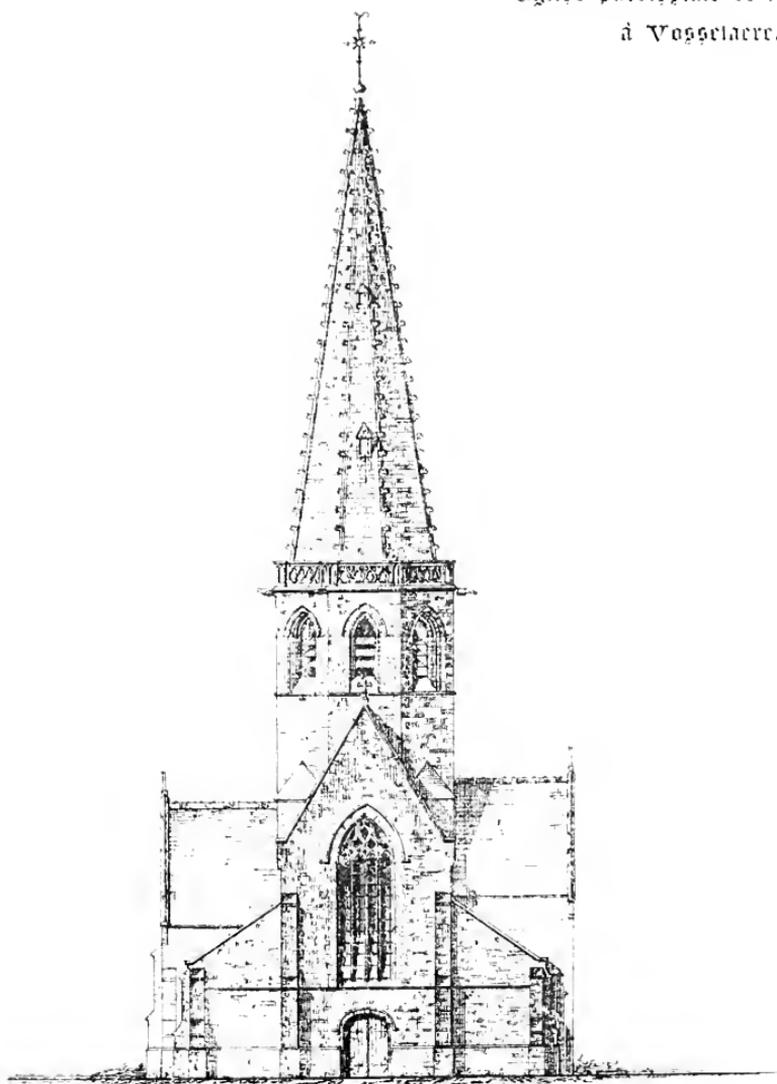
Eglise paroissiale de Saint-Eloi
à Voßelaere.



Plan terrain

échelle 1:1000

Eglise paroissiale de Saint Eloi
à Veggelaere.

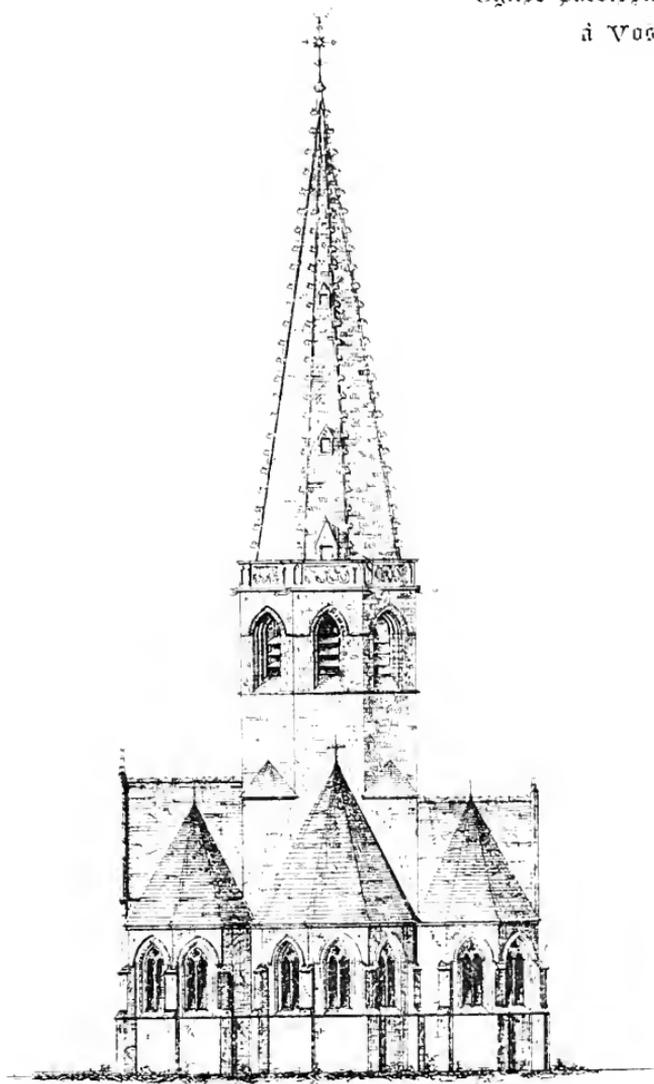


Jay Van Assche Architect

Élévation occidentale

échelle 1/100 mètres

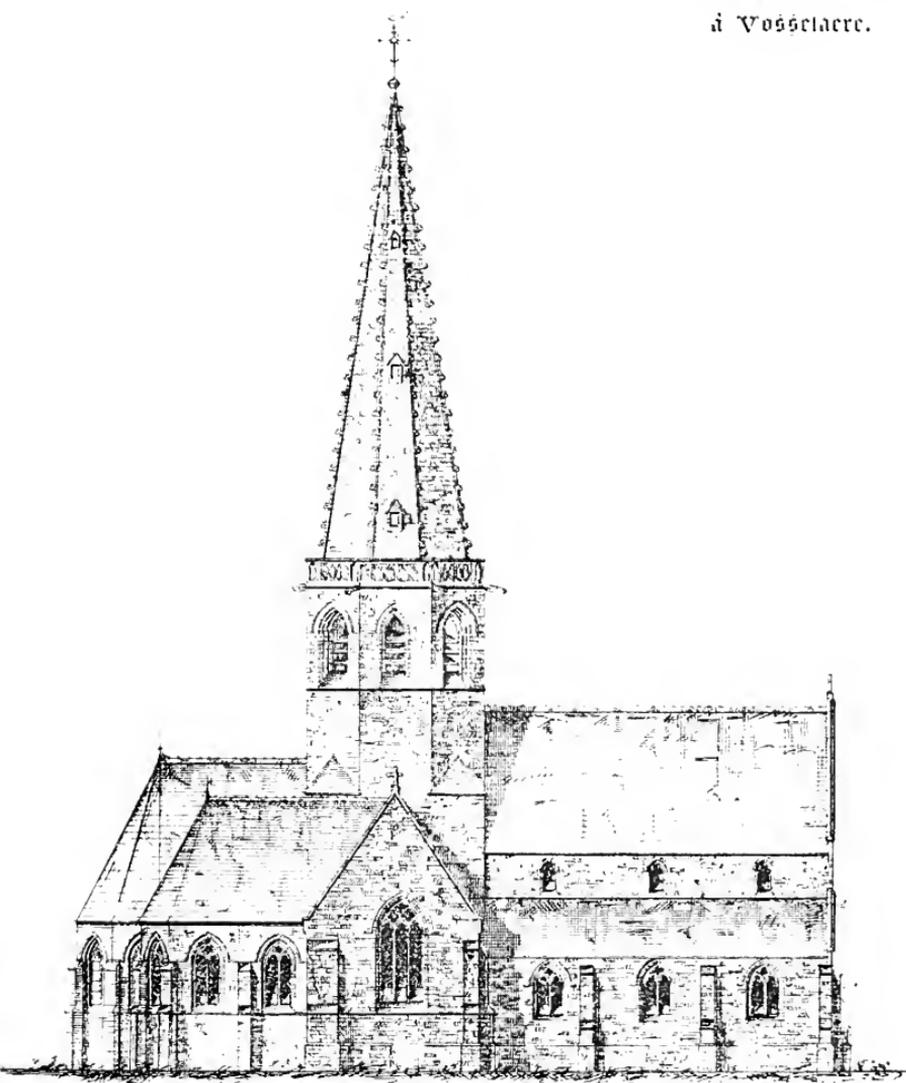
Eglise paroissiale de Saint-Eloi
à Vosselaere.



Elevation du chœur & chapelles 1800
à l'ouest

échelle de 0,001 mètres

Eglise paroissiale de Saint Etot
à Vosselaere.

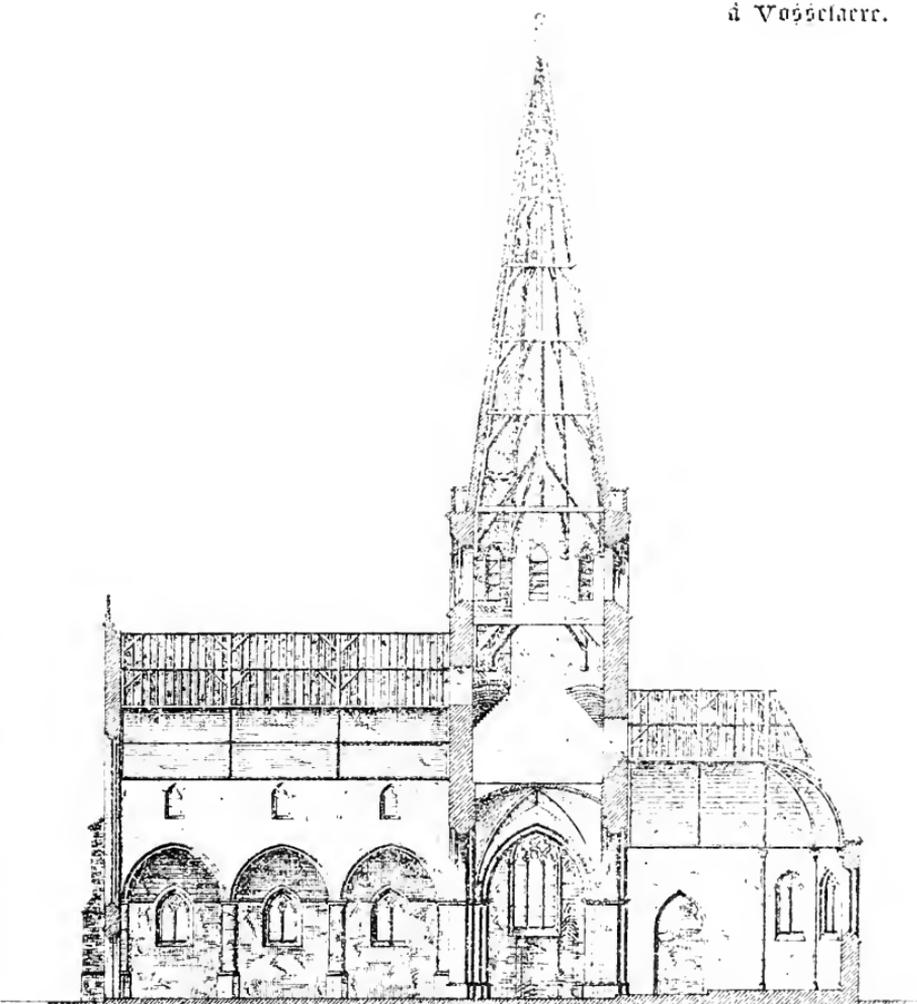


Aug. Van der Vliet del.

Eglise paroissiale de Saint Etot

chelle 0,005 n. 1/100

Eglise paroissiale de Saint-Elou
à Vasselacere.

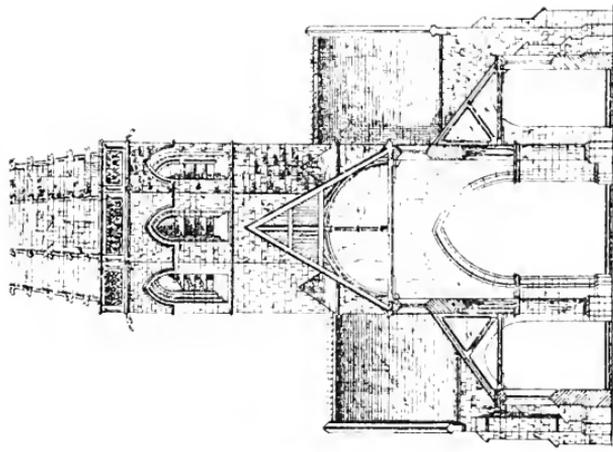


Ray Van Hecke Arch^t

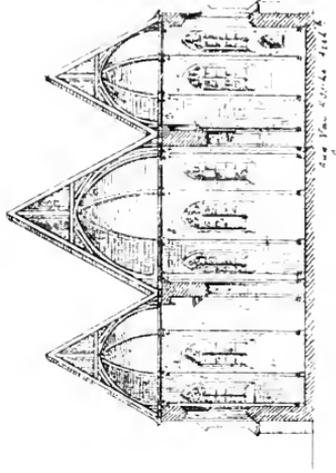
Coupe longitudinale

échelle 1:1000 1/2 mètre

Eglise paroissiale de Saint Eloi
à Vogéclart.



Coupe transversale sur la nef et les bas-côtés



Coupe sur l'échelle et les chapelles

NOUVELLE ÉGLISE D'HOUDRÉMONT

(PROVINCE DE NAMUR)

Cette église a été construite en 1889 et 1890, suivant les plans approuvés, le 15 mars 1888, par la Commission royale des monuments. Ce collège a bien voulu la désigner spécialement pour être publiée dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* comme type de petite église rurale, tant par son originalité que par sa simplicité (voir le *Bulletin* desdites Commissions, année 1888, p. 151).

L'édifice, conçu dans le style ogival xiii^e siècle, comprend une nef de milieu avec transepts, chœur et un bas-côté ménagé entre la tour et le transept du côté nord, ainsi qu'une petite sacristie du côté sud du chœur.

La nef a une longueur de 15 mètres sur une largeur intérieure de 7 mètres; le bas-côté, une largeur de 5^m50 sur une longueur de 11^m50; les transepts mesurent une largeur de 14^m70 sur une longueur de 5^m20; le chœur a une longueur de 7^m40 sur une largeur de 5 mètres, le tout pris à l'intérieur des murs. L'espace réservé aux fidèles est de 196 mètres carrés; il peut contenir environ 450 personnes.

Les fondations sont construites en moellons de schiste au mortier de cendrée. Les murs sont construits en schiste

avec un revêtement de moellon régulier de pierre bleue avec du mortier ordinaire.

Les talus de la plinthe, les seuils et encadrements des portes et fenêtres, les corniches des murs, les couvertures des pignons, les colonnes et pilastres sont construits en pierre de taille bleue de la localité. Les charpentes des toitures de l'église et la flèche de la tour, en bois de chêne indigène, sont consolidées et reliées aux murs par des ancrages en fer. La couverture est en ardoises bleues d'origine belge sur voliges en bois rouge de Riga. La crête du toit avec faitières étamées sont munies de coulisses ou rebords. Les gouttières en zinc sont avec rebords en bois de chêne. Le pavement des nefs et bas-côtés est en carreaux noirs de Dinant et gris de Namèche. Le pavement du chœur et des chapelles en carreaux céramiques de différentes couleurs ; le pavement de la sacristie en carreaux de ciment ; le trottoir en briques dures avec bordures en pierre de taille. Les murs intérieurs, avec les pilastres, colonnes et arcades, sont rejointoyés dans leur appareil nu en pierre de taille.

Sous les toitures, entre les chevrons, est établi un plafonnage en jonc avec du mortier gris à bourre pour conserver les voûtes, qui sont exécutées en bardeaux ou planchettes de bois rouge américain (Pitchpine), garnies de corniches et nervures à moulures peintes et vernies à deux couches.

La menuiserie de toutes les portes intérieures et extérieures est exécutée en bois de chêne, assemblage avec revêtement en bardeaux à moulures et garni de ferronneries étamées. Les châssis des fenêtres de la sacristie, de même que les lucarnes de la flèche et les abat-son dans les fenêtres de la tour, sont aussi en bois de chêne.

Le portail intérieur ou tambour à l'entrée de l'église avec le jubé et la balustrade est également en bois de chêne peint et verni. Le vitrage de toutes les fenêtres est en verre cathédrale encastré dans des lames de plomb.

La flèche de la tour, à quatre pans, est couronnée par un paratonnerre et une belle croix en fer forgé avec boule et coq en cuivre doré. Les pignons des nef, chœur et transepts sont également couronnés de croix et épis en fer forgé.

Nous donnons ici le détail des planches formant le projet de construction de cette église.

Pl. I. *Plan terrier*. — L'église est construite en forme de croix latine. La tour, bâtie à l'angle du côté nord, a une dimension de 4^m50 de côté. Un escalier à noyau en pierre de taille conduit aux différents étages en communication avec le jubé et les combles de la nef.

Pl. II. *Élévation occidentale*. — La nef de milieu est ornée d'une fenêtre géminée à lancettes, couronnée d'un oculus.

Pl. III. *Élévation vers l'orient*. — Le chœur est éclairé par trois fenêtres à lancettes.

Pl. IV. *Élévation latérale du côté sud*.

Pl. V. *Élévation latérale du côté nord*. — Au côté sud, la nef est éclairée par quatre fenêtres à lancettes et au côté nord le bas-côté est éclairé par trois fenêtres à lancettes. Dans chaque pignon des transepts est ménagée une fenêtre géminée, couronnée d'un oculus.

Pl. VI et VII. *Coupes longitudinales sur la nef, les transepts et le chœur, vues des côtés nord et sud*.

Pl. VIII. *Coupe transversale sur la nef et le bas-côté.*

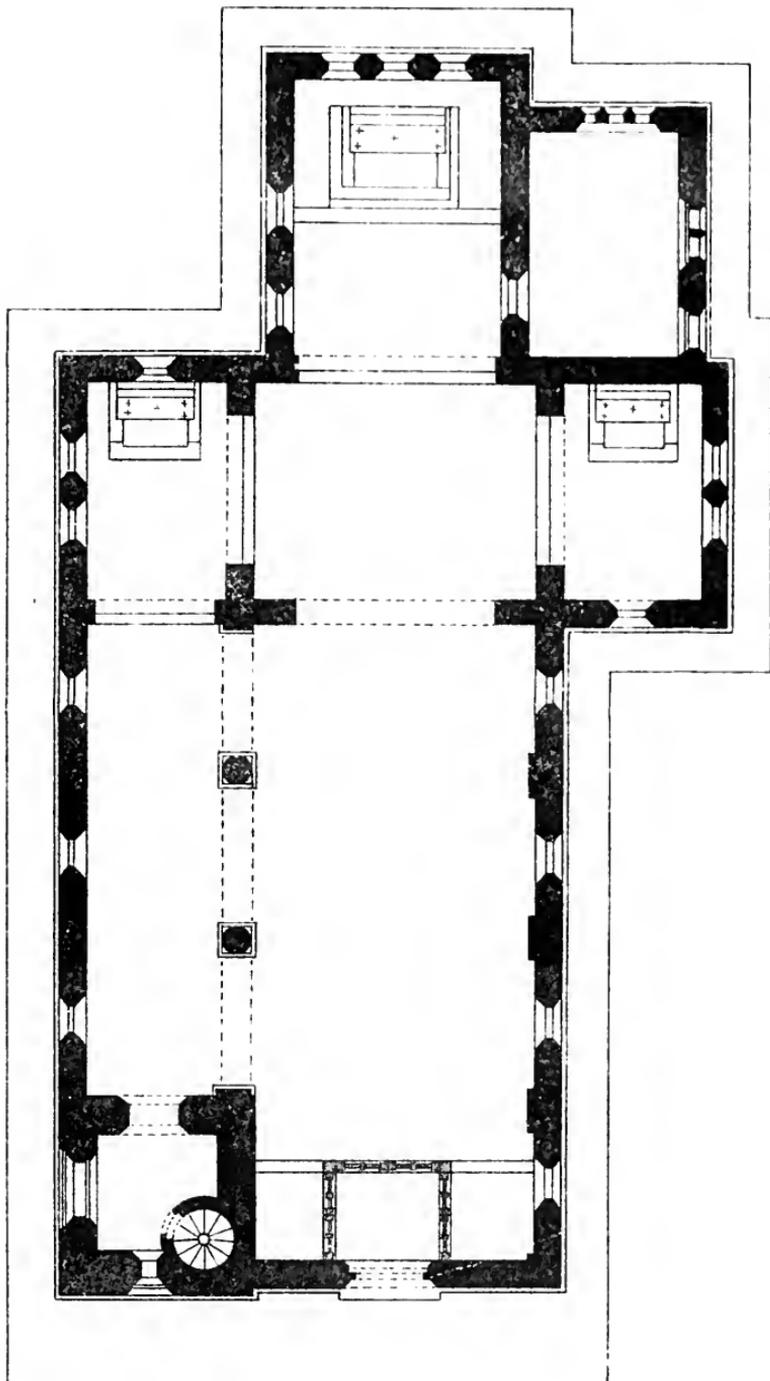
Pl. IX. *Coupe transversale sur les transepts et le chœur.*

Pl. X. *Coupe transcersale sur la nef et la tour, vue vers l'ouest.*

Afin d'éviter les infiltrations des eaux, toutes les charpentes des toitures sont en saillie des murs et pignons.

Toute la construction a été adjudgée à MM. Thiran et fils, entrepreneurs à Mesnil-S'-Blaise, pour et moyennant la somme de 42,870 francs. — L'entrepreneur a exécuté ses travaux à la satisfaction de l'architecte et de l'administration communale.

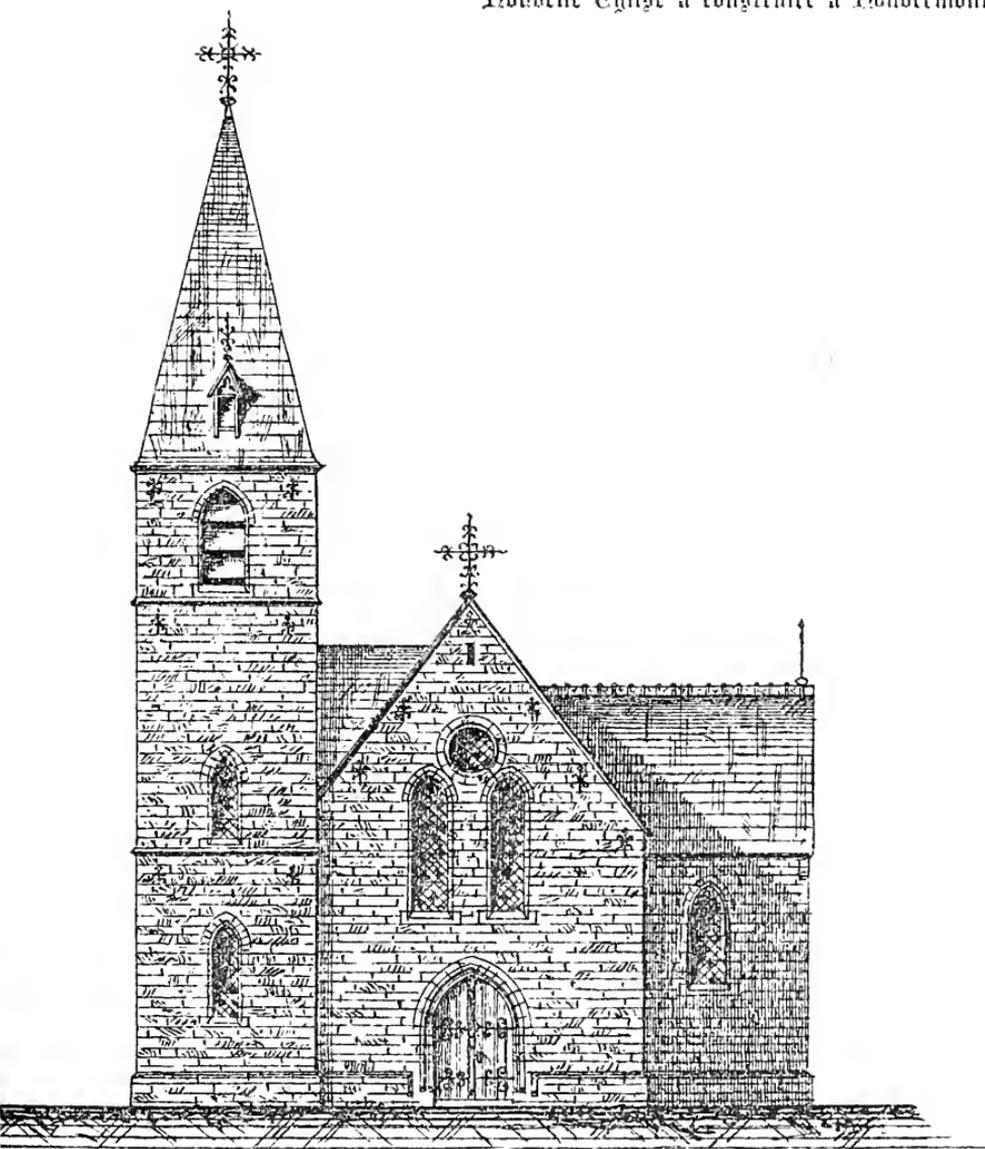
AUG. VAN ASSCHE.



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Mètres.

Province de Namur
Nouvelle Eglise à construire à Houdremont.

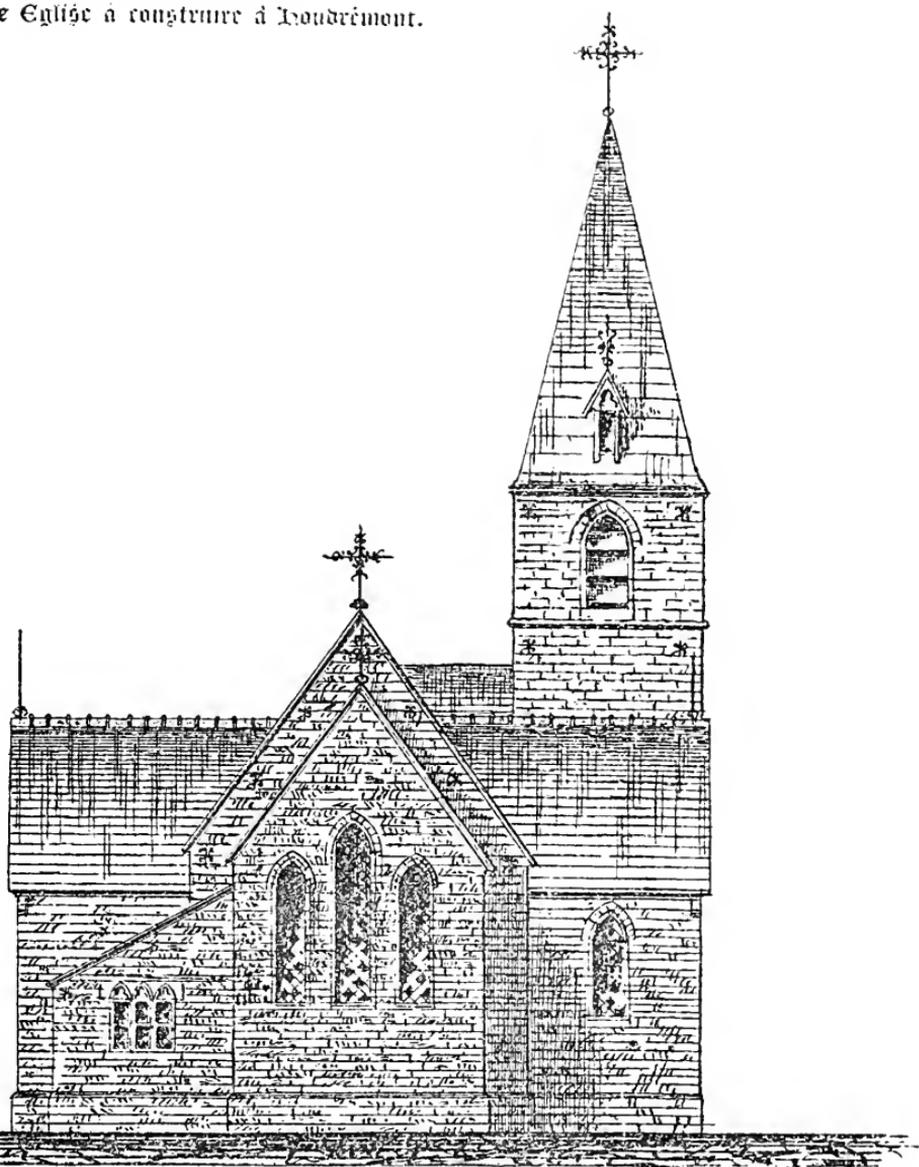
Province de Namur
Nouvelle Eglise à Condremont.



Aug. Van Hoesche Arch^t

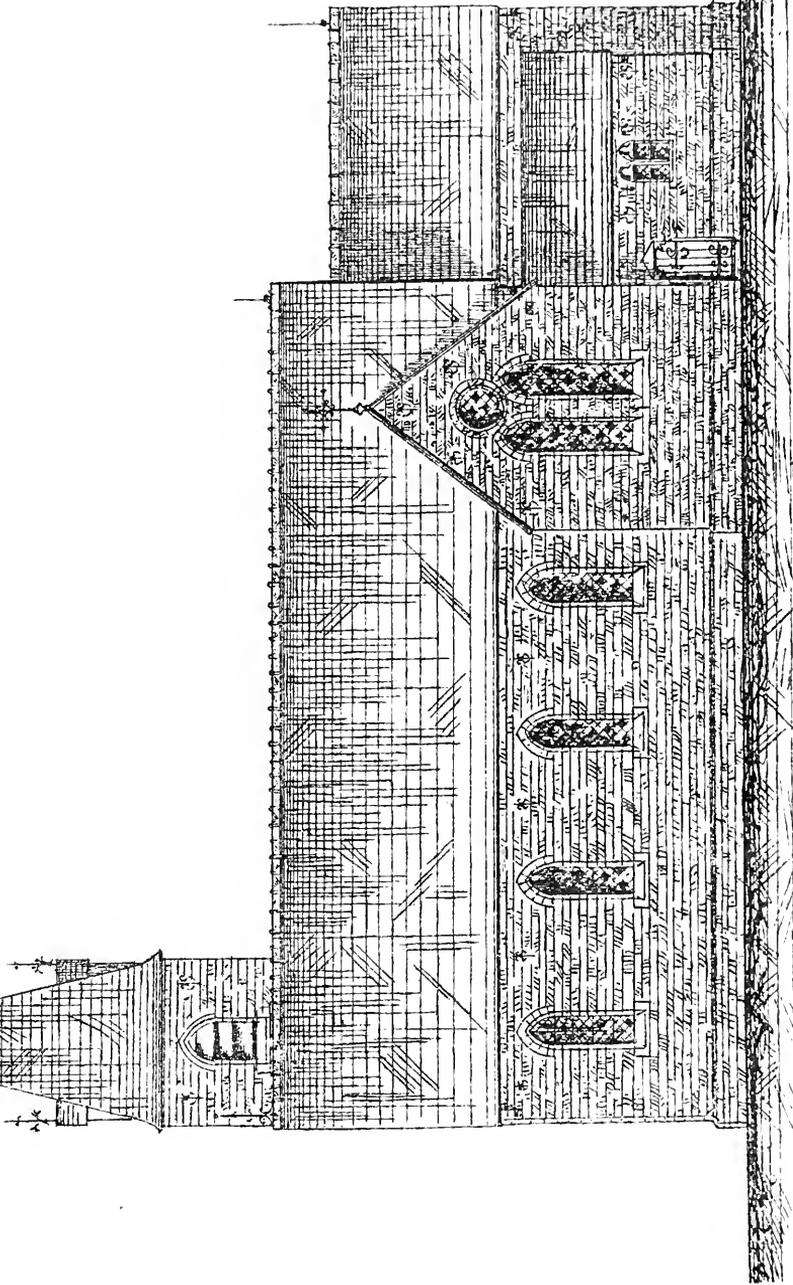
Province de Namur

Nouvelle Eglise à construire à Louvremont.



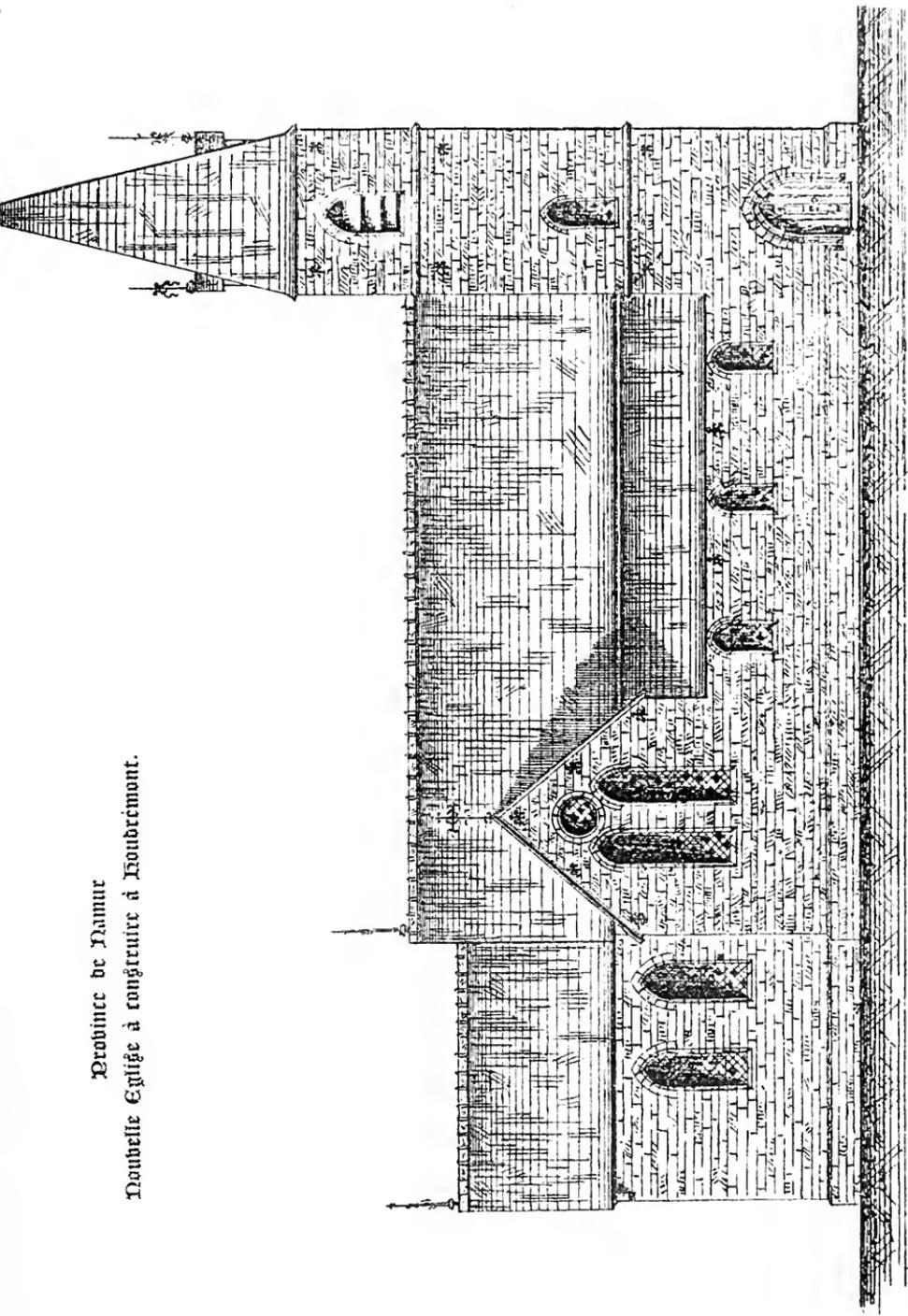
Aug. Van Assche architecte

Province de Namur
Nouvelle Eglise à reconstruite à Houdrémont.



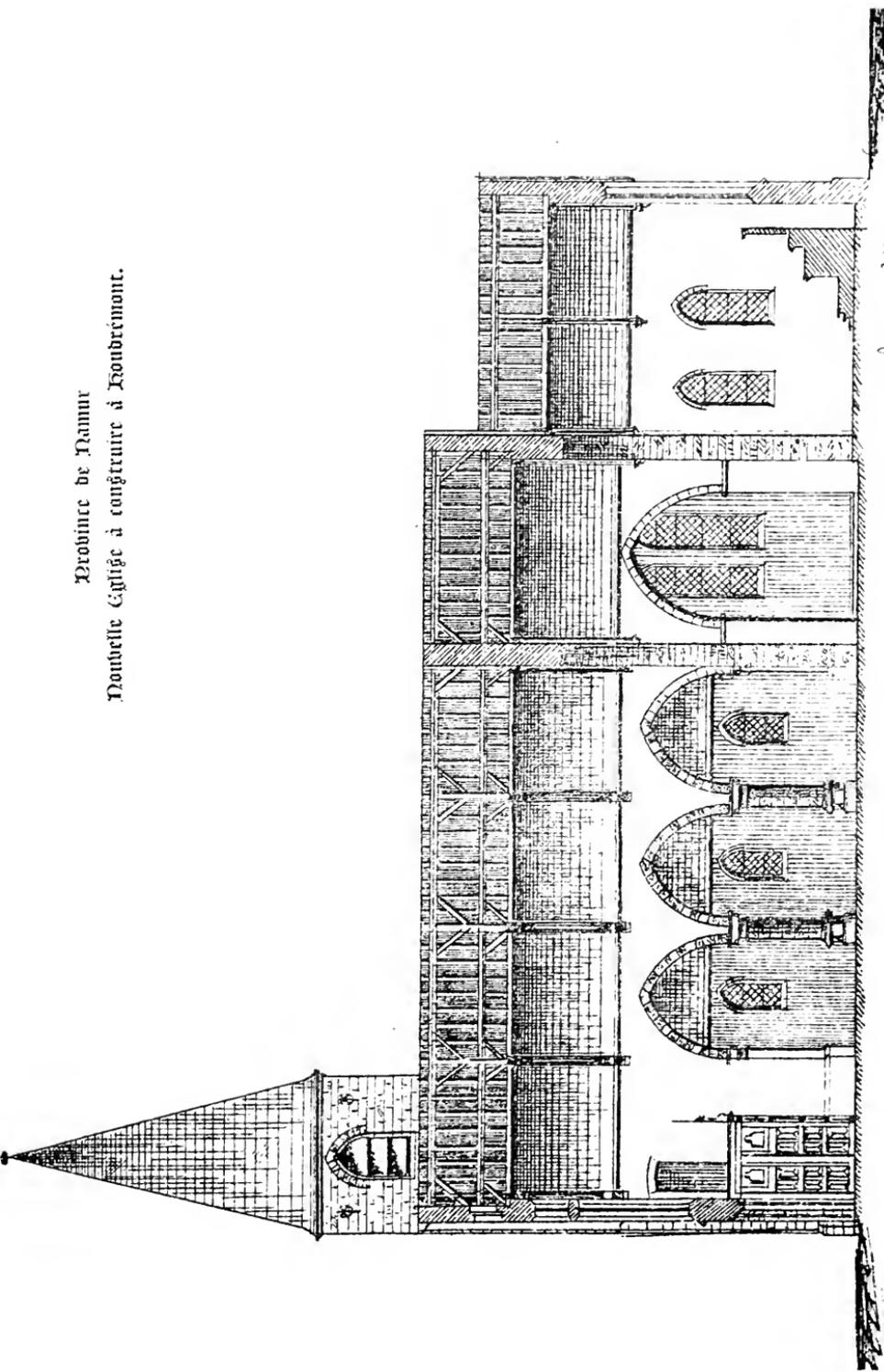
Aug. Van Borsche Architect

Province de Namur
Nouvelle Église à Congreux à Houbrémont.



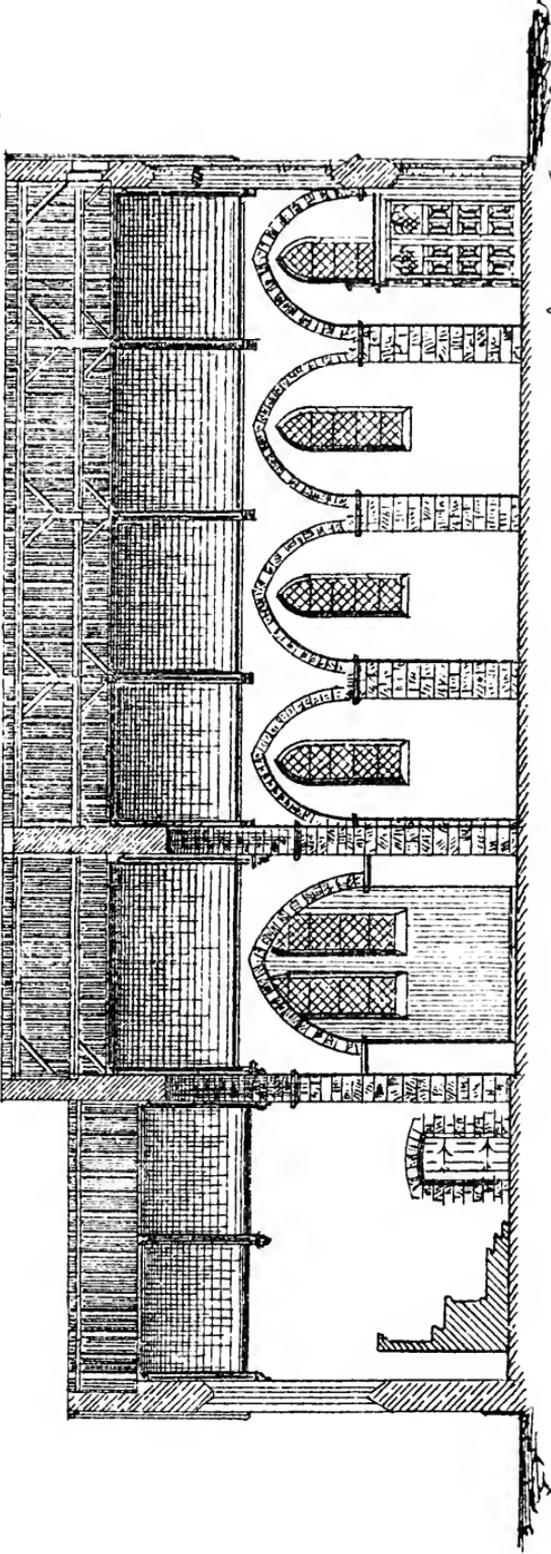
deux tours en bois enchevêtrées

Arbitaire de Namur
Nouvelle Église à construire à Hondremont.



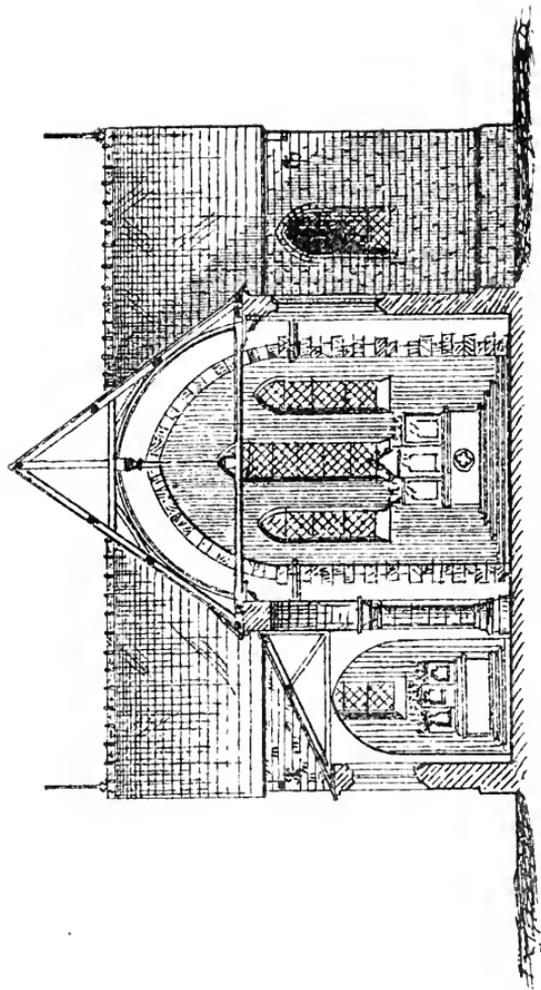
Aug. Van Assche architecte

Province de Namur
Double Eglise à congéruite à Hondremont.



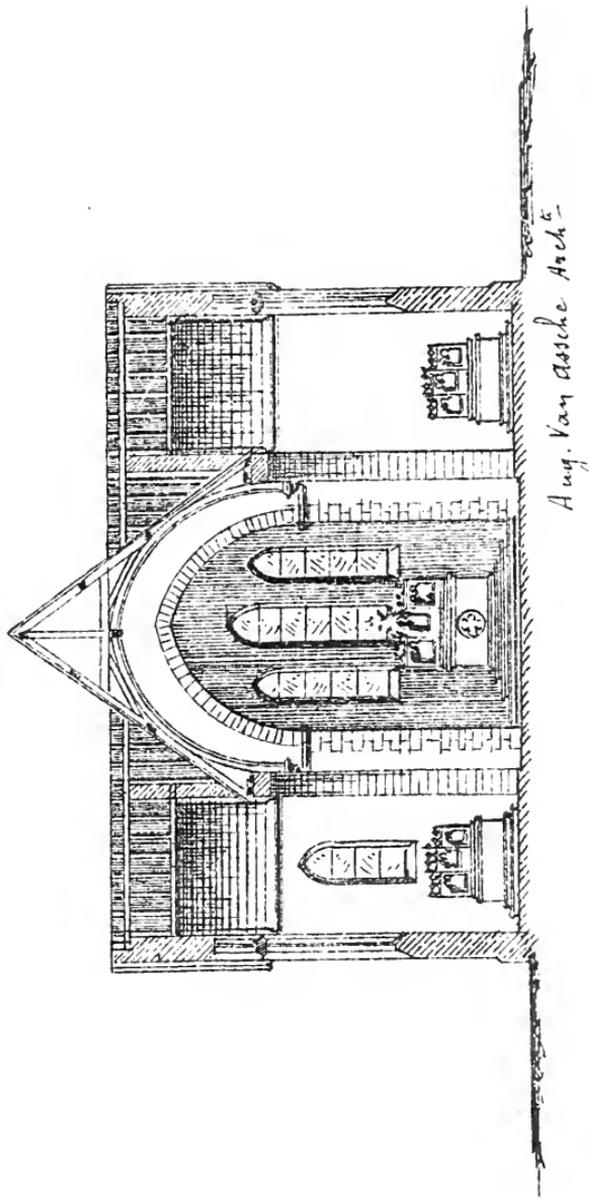
Aug. Van cassche Arch.^t

Province de Namur
Nouvelle Eglise à construire à Fombremont.

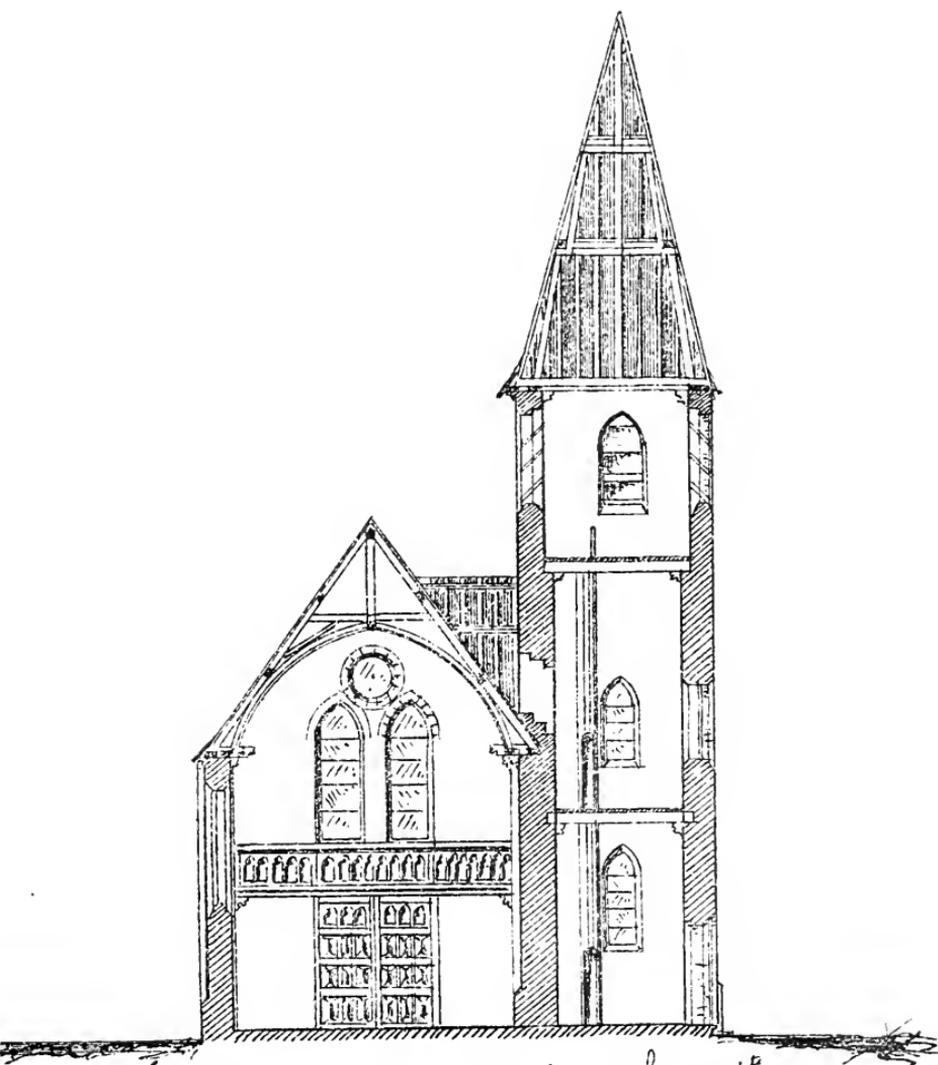


Aug. Van Assche architect

Oratoire de Namur
Nouvelle Eglise à reconstruire à Houbrémont.



Province de Namur
Nouvelle Eglise à construire à Roubremont.



A. Van assche arch^t

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 juillet; des 2, 9, 16, 23 et 30 août 1890

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 14 août 1890, M. Blomme, architecte provincial, à Malines, a été nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province d'Anvers, en remplacement de M. Gife, décédé.

Nomination d'un membre correspondant.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Van Speybrouck la restauration des tableaux qui se trouvent au palais du Franc de Bruges (Flandre occidentale);

Palais du Franc de Bruges. Tableaux.

2° Le devis estimatif, dressé par M. Leegenhoeck, pour la restauration d'un tableau ancien qui se trouve dans les locaux occupés par la Commission administrative de la prison de Bruges (Flandre occidentale);

Prison de Bruges. Tableau.

Eglise de Saint-Pierre, à Turnhout.
Tableaux. 5° Le devis estimatif de la restauration de deux tableaux qui ornent l'église de Saint-Pierre, à Turnhout (Anvers), travail confié à M. Maillard;

Eglise de Florennes.
Verrières. 4° Les dessins de trois verrières à placer dans l'église de Florennes (Namur), moyennant quelques modifications dont l'auteur, M. Dobbelaere, tiendra compte lors de l'exécution;

Cathédrale de Bruges.
Retable. 5° La proposition d'effectuer au retable de l'Arbre de Jessé appartenant à la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale) quelques travaux de réparation;

Cathédrale de Gand.
Monument funéraire. 6° Le projet relatif à l'érection, dans la cathédrale de Gand (Flandre orientale), d'un monument à la mémoire de M^{re} Lambrecht; sculpteur, M. Rooms;

Chapelle de l'hospice de Mont-Saint-Amand.
Bas-relief. 7° La photographie d'un bas-relief à placer dans le tympan de la porte d'entrée de la chapelle de l'hospice de Mont-Saint-Amand (Flandre orientale).

Chapelle du Parc de Tervueren.
Tableaux. — Des délégués ont examiné dans la chapelle de Saint-Hubert, du Parc de Tervueren (Brabant), les quatre tableaux qui ornent cet édifice et qui ont été signalés comme se trouvant dans un état lamentable.

Il résulte de cet examen qu'un seul des quatre tableaux est de De Crayer; les trois autres sont de Van Loon. Celui de De Crayer est, en effet, en mauvais état et il y a lieu de prendre des mesures pour en opérer la restauration. Les œuvres de Van Loon paraissent moins détériorées.

Les tableaux en question constituant des œuvres très intéressantes, la Commission a émis l'avis qu'il conviendrait de les faire examiner par un spécialiste, qui aurait à dresser une estimation des ouvrages à y exécuter pour en assurer la conservation.

Lorsque ce travail aura été effectué, il sera utile de prendre

des précautions spéciales pour leur remplacement dans la chapelle, afin d'assurer la circulation de l'air entre les toiles et les murs; la chapelle se trouvant entourée de grands arbres, cette situation contribue nécessairement à y entretenir une certaine humidité qui est très préjudiciable à la conservation des tableaux.

— Des délégués ont inspecté, dans l'atelier de M. Ooms, Palais de justice d'Anvers. Décoration. le carton du panneau peint représentant « toutes les classes de la société rendant hommage à la justice », que cet artiste est chargé d'exécuter pour la salle des assises au palais de justice d'Anvers.

Les délégués sont d'avis que ce travail est effectué dans de bonnes conditions et qu'on peut autoriser l'exécution définitive de l'œuvre.

— L'inspection des trois dernières stations du chemin de la croix exécutées par M. Guffens dans l'église de Saint-Joseph, à Louvain (Brabant), a permis de constater que ces peintures sont aussi satisfaisantes que les premières et que rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis pour cette entreprise. Église de Saint Joseph, à Louvain. Chemin de la croix.

— Deux délégués ont examiné dans la grande salle, à Halles d'Ypres. Décoration. l'étage des halles d'Ypres (Flandre occidentale), le travail de décoration picturale exécuté en 1889 par M. Delbeke.

L'artiste a terminé pendant cette campagne les 5^e et 6^e travées et il résulte du rapport des délégués qu'elles ont été effectuées dans les meilleures conditions. Il y a donc lieu de liquider la somme afférente à cette partie de l'entreprise.

— Un délégué s'est rendu à Hombeek (Anvers) afin d'examiner les verrières placées dans les deux fenêtres du transept de l'église paroissiale. Église de Hombeek Verrières.

L'exécution du travail semble avoir été effectuée dans des conditions satisfaisantes et conformément au dessin adopté.

Il y a lieu de regretter seulement qu'il n'ait pas été apporté plus de soins dans l'exécution de la partie artistique de l'œuvre. Quoi qu'il en soit, ces verrières produisent un effet convenable et rien ne s'oppose à leur réception définitive.

Eglise
de Notre-Dame,
à Anvers,
Statues.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Anvers, des délégués ont examiné dans une dépendance de cet édifice les maquettes des statues destinées à l'ornementation de la tour sud.

Ces maquettes représentent :

Saint-Pierre, par MM. De Boeck et Van Wint ;

Saint-Philippe et Saint-Thomas, par M. Deckers ;

Saint-Marc, par M. Fabri.

Les maquettes de deux autres figures exécutées par ce dernier artiste ont déjà reçu l'approbation de la Commission le 22 février 1890 ; elles représentent Saint-Luc et Saint-Barthélemy.

Les délégués sont d'avis que ces diverses esquisses peuvent être approuvées et qu'il y a lieu d'autoriser les artistes à passer outre à l'exécution des modèles en grand.

Ils ont toutefois engagé M. Deckers à atténuer la sécheresse et la raideur des plis des draperies de ses deux figures pour les mettre mieux en harmonie avec celles de ses confrères.

L'artiste ayant promis de tenir compte de cette recommandation, le Collège a émis l'avis qu'une suite favorable peut être donnée à cette affaire.

Place
de Bruxelles,
Groupes.

— Des délégués ont inspecté, de concert avec M. l'architecte Jamaer, les deux groupes qui ornent l'allée asphaltée

du Parc de Bruxelles, que l'administration communale désire faire renouveler.

Il a été constaté que ces sculptures ont déjà subi d'importantes réparations au moyen de pierre artificielle, de plâtre, etc., ce qui fait supposer que la pierre se trouve, en général, dans un état assez avancé de décomposition. Vu cette situation, il y a lieu de se rallier à l'idée de reproduire les groupes en question et d'en faire faire au préalable un moulage.

Cette opération devant être précédée de l'enlèvement des nombreuses couches de couleur qui empâtent la sculpture et du nettoyage des groupes, la Commission désire être avertie lorsque ce travail préliminaire sera effectué. Elle pourra ainsi, par une nouvelle visite, constater la situation réelle des groupes.

— Des délégués ont examiné dans l'atelier de M. Pickery, à Bruges, le monument Van Maerlant que cet artiste a été chargé d'exécuter pour l'église de Damme (Flandre occidentale).

Eglise
de Damme.
Monument
Van Maerlant.

Le monument, en pierre de taille bleue, est pour ainsi dire achevé; il ne reste à exécuter que quelques détails de la sculpture ornementale et l'inscription. Ce travail a été effectué dans de bonnes conditions et il y a lieu d'en opérer la réception définitive.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé le projet dressé par M. l'architecte Van Langendonek pour la construction d'un hôpital à Saint-Josse-ten-Noode.

Hôpital de Saint-
Josse-ten-Noode.

Steen d'Anvers. — Les délégués qui ont inspecté les travaux de restauration exécutés au Steen, à Anvers, ont constaté que ces ouvrages ont été effectués dans des conditions satisfaisantes et conformément au projet approuvé par l'autorité supérieure.

Il n'y a donc aucun inconvénient à autoriser la liquidation du solde du subsidé promis par l'État en vue de couvrir les frais de cette entreprise.

Hôtel de ville
de Termonde.

— Par lettre du 51 juillet 1890, l'administration communale de Termonde (Flandre orientale) a fait connaître que le parement en pierre du pignon de l'hôtel de ville vers le palais de justice présente un hors plomb de 0^m11, qu'il est en très mauvais état, et elle demande s'il n'y a pas lieu de le renouveler.

Il résulte du rapport fait à la suite de l'inspection du 21 août que les délégués n'ont pas remarqué que ce parement, construit en moellons, fût en si mauvais état; ils n'ont pas remarqué davantage qu'il fût détaché du noyau de la maçonnerie, mais ils ont pu constater le hors plomb signalé.

Toutefois, comme les parements des autres façades de l'édifice ont été, bien à tort, il est vrai, renouvelés complètement et qu'il serait difficile dans l'état actuel des travaux récemment exécutés de raccorder l'ancien parement avec le nouveau, qu'il y a lieu d'ailleurs de reconstruire le gable du pignon précité qui était en briques et d'une époque beaucoup postérieure à la base, il n'y a guère d'inconvénient à autoriser la réfection de ce fragment de pignon. Il y a lieu cependant de mettre pour condition à cette approbation que ce travail sera effectué en remettant en œuvre, après les avoir nettoyées, toutes les pierres provenant des démolitions; comme il n'y en aura pas en quantité suffisante, on

y mélangera des moellons nouveaux en les disposant de façon à harmoniser l'ensemble et à éviter un contraste trop marquant entre la base et la partie supérieure du pignon.

On ne voit pas de motif de donner à ce pignon le même couronnement qu'à celui de l'aile opposée, cette partie de l'édifice ayant eu autrefois une destination toute différente de l'aile déjà restaurée; il est donc désirable de rester dans une donnée plus simple.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à l'exhaussement du presbytère de Moortzeele (Flandre orientale); Agrandissement et restauration de presbytères.

2° L'agrandissement du presbytère de Nederbrakel (Flandre orientale);

3° L'exécution au presbytère d'Overbroeck, sous Brecht (Anvers), de divers travaux de réparation; architecte, M. Gife;

4° Le projet d'agrandissement du presbytère d'Egge-waerts-Cappelle (Flandre occidentale).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Le Collège a émis des avis favorables sur des projets relatifs :

1° A la reconstruction de l'église de Ville-du-Bois, commune de Vielsalm (Luxembourg), sous réserve de quelques observations de détails dont l'architecte, M. Cupper, s'est engagé à tenir compte lors de l'exécution des travaux; Eglise de Ville-du-Bois.

- Eglise d-Rumbeke. 2° A la reconstruction de la flèche et des tourelles de l'église de Rumbeke (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;
- Eglise de Stavele. 5° A l'agrandissement de l'église de Stavele (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;
- Eglise de Mehaigue. 4° A l'exhaussement de la tour de l'église de Mehaigue (Namur); architecte, M. Lermigneaux;
- Eglise de Maison. 5° A la construction d'une sacristie à l'église de Maison, commune de Saint-Gérard (Namur); architecte, M. Martin.
- Amueblement de diverses églises. Il a également donné son approbation aux dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :
- Quaremont (Flandre orientale) : buffet d'orgues;
 - Kerkom (Limbourg) : chaire à prêcher;
 - Geystingen sous Ophoven (Limbourg) : chaire à prêcher et deux autels latéraux;
 - Carnières (Hainaut) : buffet d'orgues;
 - Hyon (Hainaut) : chaire à prêcher.
- Eglise de Meerbeek. — A la demande du conseil de fabrique de l'église de Meerbeek lez Cortenberg (Brabant), des délégués ont inspecté cet édifice pour déterminer quelles sont les parties qui pourront être conservées lors de l'agrandissement qui est devenu nécessaire.
- L'église de Meerbeek remonte à l'époque romane, mais son architecture a été considérablement remaniée. Elle se compose actuellement d'une tour, d'une nef, d'un bas-côté nord avec bras de transept sur la même face et d'un chœur.
- Quoique fortement délabré dans certaines de ses parties, l'édifice paraît cependant susceptible d'être agrandi et restauré.
- L'agrandissement pourrait se faire par la construction

d'un bas-côté sud et, au besoin, par le complément du transept qui manque du même côté. C'est précisément vers le sud que le mur de la nef est en mauvais état. L'agrandissement ainsi opéré serait suffisant pour les besoins de la population.

Quant à la tour, les lézardes qui s'y remarquent ont été sans aucun doute causées par l'ouverture, à une époque déjà éloignée, d'une vaste porte percée sans précautions, sans arcs de décharge et dont les claveaux du cintre supportent une charge trop lourde qui les a fait céder. Si l'on prend soin de boucher soigneusement cette ouverture ainsi que l'arcade qui fait communiquer la tour à la nef, il sera possible, semble-t-il, de maintenir et de restaurer la tour.

L'entrée de l'église pourra être ménagée dans le nouveau bas-côté.

En attendant qu'il soit donné suite à l'agrandissement projeté, il sera prudent de faire boucher la porte d'entrée actuelle, l'état de dislocation de la maçonnerie qui la surmonte immédiatement rendant ce passage dangereux; on pourrait ouvrir une porte provisoire dans une autre partie de l'église.

Se ralliant à l'avis de ses délégués, la Commission a engagé les autorités locales à faire dresser un projet d'agrandissement de l'église dans les conditions qui précèdent.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

1° Le projet des travaux de consolidation et de restauration à effectuer à l'église de La Docherie, à Marchienne-Église
de La Docherie,
à Marchienne-
au-Pont. au-Pont (Hainaut); architecte, M. Mottau;

- Église de Lacuisine. 2° Le devis estimatif des réparations à exécuter à l'église de Lacuisine (Luxembourg); architecte, M. Van de Wyn-gaert;
- Église de Desschel. 5° Le devis estimatif des travaux de restauration qui restent à effectuer à la tour de l'église de Desschel (Anvers); architecte, M. Taeymans;
- Église de Westerloo. 4° La restauration intérieure de l'église de Westerloo (Anvers); architecte, M. Langerock;
- Église de Blaton. 3° Le projet de restauration de l'église de Blaton (Hainaut); architecte, M. Delplace;
- Église de Watervliet. 6° Le projet relatif à la restauration de l'église de Water-vliet (Flandre orientale) et à la construction d'une tour; architecte, M. Van Assche;
- Église de la Madeleine, à Tournai. 7° Les dessins relatifs à la restauration de la triple fenêtre du chœur de l'église de la Madeleine, à Tournai (Hainaut), au placement d'un vitrail dans cette baie et à l'exécution de deux autels latéraux; architecte, M. Cloquet;
- Église de Saint-Martin, à Hal. 8° La restauration intérieure de l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant); architecte, M. Collès;
- Église de Notre-Dame, à Anvers. 9° Le devis estimatif des travaux restant à exécuter pour parachever la restauration de l'église de Notre-Dame, à Anvers; architecte, M. Gife;
- Église de Walcourt. 10° Le devis estimatif des ouvrages qui restent à effectuer pour achever la restauration de l'église de Walcourt (Namur); architecte, M. Langerock;
- Église de Notre-Dame, à Dinant. 11° Le devis estimatif des travaux qu'on se propose d'effectuer pendant l'année 1890 pour la restauration de l'église de Notre-Dame, à Dinant (Namur); architecte, M. Van Assche;

12° Les comptes des travaux de restauration exécutés
aux églises de :

Comptes
des travaux
de restauration
d'églises.

Notre-Dame, à Anvers : exercice 1889 ;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : 2^e trimestre 1890.

Le Secrétaire Général,

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

WELLENS.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 septembre; des 4, 11, 18, 25 et 31 octobre 1890.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

- Église
d'Iterbeek.
Tableaux. 1^o La proposition de confier à MM. Le Roy frères la
restauration de cinq tableaux qui décorent l'église d'Iter-
beek (Brabant) ;
- Chapelle du parc
de Tervueren.
Tableaux. 2^o Le devis estimatif dressé par M. Henri Le Roy pour la
restauration de quatre tableaux placés dans la chapelle du
parc de Tervueren (Brabant) ;
- Église
de Nieuport.
Tableaux
et peintures
murales. 3^o La proposition de confier à M. Leegenhouck la restau-
ration des tableaux et des peintures murales de l'église de
Nieuport (Flandre occidentale) ;
- Église
de Neerhaeren.
Retable. 4^o Le devis estimatif dressé par M. Gosselin pour la res-
tauration et le complément des volets peints du retable de
l'église de Neerhaeren (Limbourg) ;

5° Le dessin d'une verrière à placer dans le chœur de l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant). Eglise de Saint-Martin, à Hal, Verrière.

L'attention de l'auteur M. Osterrath a été appelée sur la coloration du fond des compartiments inférieurs, qui semble un peu vive ; si la même vigueur existe dans les verrières anciennes, on ne voit pas d'inconvénient à la maintenir ; dans le cas contraire, il conviendra de l'atténuer.

— Des délégués se sont rendus à Damme (Flandre occidentale) à l'effet d'examiner les peintures murales découvertes récemment dans l'église paroissiale. Eglise de Damme, Peintures murales.

Les peintures mises à nu semblent appartenir à des époques différentes de la période ogivale ; les figures représentées diffèrent sensiblement de proportions : dans certains endroits elles sont presque grandeur nature, ailleurs elles sont de petites dimensions ; ces dernières paraissent les plus récentes. Ces peintures, dont il ne reste que des fragments, sont en très mauvais état et il sera très probablement impossible de les conserver, l'enduit qui les porte étant humide et entièrement décomposé. S'il est reconnu qu'il y a impossibilité absolue de les conserver, il semble que le seul parti à prendre est d'en faire exécuter des calques aussi exacts que possible pour en conserver le souvenir.

Il paraît intéressant aussi de continuer les recherches pour s'assurer si le badigeon ne recouvre pas d'autres restes de peintures ; mais cette opération délicate devrait être faite avec les plus grands soins.

— Les mêmes délégués ont examiné, dans l'église de Damme, les débris d'un monument funéraire en marbre blanc, d'un certain intérêt, qui se trouvent dispersés dans Eglise de Damme, Monument funéraire.

des endroits différents de l'église, entre autres sur le jubé et sous la tour.

Les délégués ne voient pas d'inconvénient, si ce monument ne peut être restauré et rétabli dans l'édifice, à admettre la proposition de M. l'architecte inspecteur provincial de le céder au Musée archéologique.

Quant aux pierres tumulaires qui se trouvent dans le pavement de l'église et sous la tour, les délégués pensent avec ce fonctionnaire qu'il serait désirable de faire un choix des plus intéressantes et de les placer contre les murs sous la tour, où sera érigé le monument Van Maerlant, afin de les soustraire à une destruction prochaine.

Eglise
de Saint-Sauveur,
à Gand.
Chemin
de la croix.

— Des délégués ont inspecté, dans l'atelier de M. Lybaert, les deux premières stations du chemin de la croix que cet artiste est chargé d'exécuter pour l'église de Saint-Sauveur, à Gand.

Les délégués ont constaté la pleine réussite de ces œuvres d'art et ils sont d'avis, conséquemment, qu'il y a lieu de les approuver.

Hôtel de ville
de Bruges.
Peintures
décoratives.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. A. De Vriendt, les esquisses de quatre nouvelles compositions destinées à la grande salle de l'hôtel de ville de Bruges.

Ces compositions étant traitées avec le même talent et le même caractère que les précédentes, les délégués n'ont pu que leur donner toute leur approbation.

Eglise de Marche.
Décoration.

— Des délégués ont inspecté dans l'église de Marche (Luxembourg) les vitraux peints et les travaux artistiques de décoration effectués avec le concours du département de l'intérieur et de l'instruction publique. Ils ont trouvé ces ouvrages convenablement exécutés et ils sont d'avis que

rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis en vue de couvrir les frais de cette entreprise.

— Les délégués qui ont examiné dans l'atelier de M. Van Pottelsberghe les modèles des statues de *Charles le Téméraire* et de *Philippe de Clèves*, destinées à l'escalier du Musée royal d'armures, à Bruxelles, sont d'avis que la figure représentant Philippe de Clèves peut être approuvée. Celle représentant Charles le Téméraire devra être remaniée : elle présente un aspect général de sécheresse et le torse manque absolument d'ampleur. Le poignard que le personnage tient à la main est trop mesquin ; il n'a d'ailleurs pas la forme qui lui convient.

Musée d'armures,
à Bruxelles.
Statues.

Les délégués sont d'avis que l'artiste devrait, pour les remaniements qu'il aura à faire, étudier davantage d'après nature.

— Il résulte d'un examen récent fait par un délégué que les maquettes des statues commandées à MM. Zens et Pauwels, pour l'église de Saint-Bavon, à Gand, sont exécutées dans de bonnes conditions et qu'on peut autoriser les artistes à passer à l'exécution des modèles en grand.

Eglise
de Saint-Bavon,
à Gand.
Statues.

— Les délégués qui ont examiné le nouveau modèle de statue exécuté par M. Van Biesbroeck pour la façade de l'hôtel de ville de Gand, ont constaté que l'artiste a apporté d'heureuses améliorations à son œuvre.

Hôtel de ville
de Gand.
Statue.

Ils sont d'avis toutefois que la figure paraît un peu trop reculée vers le fond de la niche et qu'elle gagnerait considérablement à être ramenée davantage vers l'extérieur.

Vue de profil, cette figure présente une ligne par trop verticale ; il conviendrait de lui donner un peu plus de mouvement pour que son profil se confonde moins avec la ligne droite des colonnettes de la niche.

L'artiste a reconnu le bien fondé de ces observations et a promis d'y faire droit. L'exécution de ces modifications nécessitera une nouvelle inspection de l'œuvre de M. Van Biesbroeck.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

- Hospice de Londerzeel.
Construction. 1° Le projet dressé par M. Meyns pour la construction d'un hospice à Londerzeel (Brabant), sous réserve de tenir compte des observations consignées au rapport du conseil supérieur d'hygiène publique en date du 51 juillet 1890 ;
- Hospice d'Archennes.
Dépendances. 2° Le projet relatif à la construction de dépendances à l'hospice d'Archennes (Brabant); architecte, M. Barbier ;
- Maison communale de Braine-Lalleud.
Construction. 3° Le projet des modifications à apporter aux plans approuvés de la maison communale à construire à Braine-Lalleud (Brabant). Pour le porche, il y a lieu de donner la préférence à la disposition adoptée par l'administration communale et figurée au plan sous la lettre A. En ce qui concerne les machicoulis de la tour, le collège a été d'avis, avec M. l'architecte provincial adjoint, qu'ils gagneraient beaucoup si leur partie verticale était réduite d'environ un quart ;
- Académie de Tirlemont.
Construction. 4° Le projet relatif à la construction d'une académie de dessin, à Tirlemont (Brabant), sous réserve de supprimer le faux entrant de la charpente, qui est inutile; architecte, M. Verheyden ;
- Hôtel de Fiennes, à Bruges.
Restauration. 5° Le projet dressé par M. l'architecte Bouchez pour la restauration d'une tourelle de l'ancien hôtel de Fiennes, à Bruges.

— Les délégués qui ont visité l'église de Damme (Flandre occidentale) ont profité de l'occasion pour inspecter l'hôtel de ville de cette localité qu'il est question de restaurer.

Hôtel de ville
de Damme.
Restauration.

Cet intéressant édifice se trouve dans un état de délabrement sérieux et il importe que l'on s'occupe à bref délai d'arrêter des dégradations qui ne feront que s'accroître dans une proportion inquiétante pour la conservation du monument.

Eu égard à l'importance architectonique de l'édifice, il est désirable que l'Etat et la Province s'imposent des sacrifices exceptionnels pour assurer l'exécution de l'entreprise et qu'ils tiennent compte surtout de cette circonstance que les ressources locales sont pour ainsi dire nulles.

Il semble donc qu'il y a urgence de soumettre à l'instruction le projet de restauration qui a été dressé récemment.

— Dans sa session de 1888, le conseil provincial du Luxembourg a signalé l'état de délabrement de certaines parties de l'ancien château-fort de Bouillon et il a émis le vœu qu'il soit procédé à l'exécution des travaux de réparation que sa conservation exige.

Château-fort
de Bouillon.
Restauration.

Avant de se prononcer sur cette affaire, la Commission a jugé utile de faire inspecter le monument pour se rendre compte de l'importance des réparations à y effectuer.

Cette visite, qui a eu lieu le 16 septembre 1890, a permis de constater que l'état de l'édifice ne présente pas de danger au point de vue de sa conservation. Sans doute, il importe d'y effectuer des travaux de réparation ou plutôt d'entretien en vue d'arrêter les détériorations qui ne pourraient que s'aggraver.

Les délégués ne voient pas d'inconvénient à autoriser la

démolition des casernes construites sous Louis XIV, qui d'ailleurs menacent ruine et ne font que défigurer l'aspect de la vieille forteresse. Les bâtiments construits sous le gouvernement hollandais, sans valoir davantage que les précédents au point de vue architectural, sont cependant encore solides et il ne semble pas qu'il y ait lieu de les condamner dès maintenant ; leur démolition constituerait du reste une dépense qui ne paraît pas justifiée pour le moment. On peut donc se borner à la démolition des casernes Louis XIV et aux réparations nécessaires à la conservation du château.

Les délégués ont été unanimes à reconnaître que le budget annuel de 400 francs affecté à l'entretien des bâtiments est de beaucoup insuffisant. Au moyen d'une somme aussi modique il n'est pas possible de faire face aux frais d'entretien que réclament ces vastes et antiques constructions exposées à toutes les intempéries.

Il est d'autant plus à désirer que l'État majore ce budget qu'il s'agit de veiller avec le plus grand soin à la conservation d'un monument qui constitue un des spécimens d'architecture militaire du moyen âge les plus importants du pays et qui rappelle de nombreux souvenirs historiques.

Les dispositions architectoniques de ce monument, qui est en grande partie encastré dans le rocher sur lequel il repose et dont plusieurs salles sont taillées dans le roc même, engagent les délégués à émettre le vœu que le Gouvernement fasse procéder à un lever complet et détaillé de l'édifice par un homme compétent. Ce relevé permettrait de faire une étude approfondie de ces curieuses constructions et constituerait un document intéressant pour l'histoire militaire du pays.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Jemelle (Namur) ; Construction et restauration de presbytères.
architecte, M. Michaux ;

2° A la construction d'un presbytère à Meux (Namur), sous la réserve d'étudier d'une façon plus approfondie l'escalier, qui laisse beaucoup à désirer, et de revoir le devis estimatif, qui renferme des erreurs ; architecte, M. Stassin ;

3° A la construction d'un presbytère à Ohey (Namur) ; architecte, M. Léonard ;

4° A l'acquisition d'une maison pour servir de presbytère à Doische (Namur) ;

5° A la restauration du presbytère d'Achter-Oolen, sous Oolen (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

6° A l'établissement d'une avant-cour avec clôture au presbytère de Hotton (Luxembourg) ; architecte, M. Valentin ;

7° A l'exécution de divers travaux d'amélioration aux abords du presbytère de Rondu, commune de Remagne (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

1° A Villers-Deux-Églises (Namur) ; architecte, M. Taurel ; Église de Villers-Deux-Églises.

2° A Vedrin, section des communes (Namur), sous réserve Église de Vedrin.
de tenir compte des observations consignées au rapport de M. l'architecte provincial ; architecte, M. Glibert.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église
de Gheluvelt.

1^o De Gheluvelt (Flandre occidentale), sous réserve de réduire la dimension des arcatures des pignons des bas-côtés ; architecte, M. Van den Borre ;

Église
de Martelange.

2^o De Martelange (Luxembourg), à la condition de donner moins d'importance à la cage d'escalier, d'agrandir la chapelle des fonts baptismaux, qui paraît fort réduite pour contenir les personnes qui doivent s'y réunir et de réduire la hauteur de cette annexe ; architecte, M. Van de Wyngaert ;

Église
d'Annevoie.

3^o D'Annevoie (Namur), moyennant de tenir compte des observations ci-après : établir des contre-pentes, vers l'extérieur, aux toitures de la sacristie et des tribunes, avec tuyau de descente à chaque gouttière ; placer des jambes de force à la charpente du chœur afin de neutraliser la poussée des arbalétriers en renvoyant la charge le plus près possible du pied des murs latéraux ; architecte, M. Lange.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église
d'Emptinne.

4^o Construction d'une tour à l'église d'Emptinne (Namur). L'attention de l'auteur de ce projet, M. l'architecte Michaux, a été appelée sur la nécessité de prendre des précautions lors de l'exécution du travail en vue d'éviter des tassements inégaux par suite de l'utilisation d'anciens murs de la nef. Il conviendra, à cet effet, d'établir un bon empâtement pour les fondations et de veiller à ce que l'exécution de la maçonnerie ne soit pas trop précipitée ;

Église
de Saint-Géry.

5^o Transformation des fenêtres de l'église de Saint-Géry (Brabant) ;

Église de Naast.

6^o Construction d'un jubé à l'église de Naast (Hainaut) ; architecte, M. Cloquet ;

7° Construction d'une clôture à l'église de Saint-Jacques, de l'église de Saint-Jacques, à Louvain. à Louvain (Brabant), sous réserve d'écarter davantage les piliers en maçonnerie et de les établir à 5^m50 au moins les uns des autres; architecte M. Langerock.

8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux Objets mobiliers d'églises. églises de :

Saint-Pierre, à Louvain (Brabant) : autel pour une chapelle latérale ;

Membre (Namur) : mobilier complet ;

Florenville (Luxembourg) : buffet d'orgues, deux statues et un chemin de la croix peint ;

Saint-Roch, à Lacken (Brabant) : cloche ;

Iseghem (Flandre occidentale) : chaire à prêcher et banes ;

Loyers, sous Lisogne (Namur) : autel ;

Meux (Namur) ; mobilier complet.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à la réparation de l'église de Kermpt Église de Kermpt. (Limbourg) et au renouvellement du pavement; architecte, M. Martens ;

2° Le devis estimatif des travaux de réparation projetés à l'église de Molendorp, sous Breedene (Flandre occidentale); architecte, M. Timmery ; Église de Molendorp.

3° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église et au presbytère de Chastre-Dame-Alerne Église et presbytère de Chastre-Dame-Alerne. (Brabant); architecte, M. Lermignaux ;

4° Le devis estimatif des réparations projetées à l'église de Contich (Anvers) ; Église de Contich

- Eglise d'Op-Glabbeek. 5° La restauration de l'église d'Op-Glabbeek (Limbourg) et la construction d'une sacristie ; architecte, M. Jaminé ;
- Eglise de Walcourt. 6° Les projets relatifs à la restauration de la salle capitulaire de l'église de Walcourt (Namur), à la clôture du chœur sous le jubé et à l'exécution de l'autel de l' « Ecce Homo », sous réserve de quelques observations de détails dont il sera tenu compte dans le cours de l'exécution des travaux ; architecte, M. Langerock ;
- Eglise de Siche-m. 7° Le projet de restauration de la tour de l'église de Siche-m (Brabant) ; architecte, M. Mortier ;
- Eglise de Wulpen. 8° Le projet de restauration de la tour de l'église de Wulpen (Flandre occidentale) ; architecte, M. Vinek ;
- Eglise de Saint-Germain, à Tirlemont. 9° Le projet de divers travaux à exécuter à l'intérieur de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant), à la condition de supprimer les pinacles projetés sur la balustrade du jubé et de compléter le couronnement du buffet d'orgues par une statue ; architecte, M. Langerock ;
- Eglise de Sainte-Walburge, à Audenarde. 10° Le projet de restauration de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale), moyennant d'adopter pour le tracé des meneaux des fenêtres du fond de l'abside, qui sont du XV^e siècle, un type de cette époque qui se rapproche davantage des meneaux des fenêtres des chœurs latéraux, qui appartiennent à une époque plus ancienne, et ce en vue d'éviter un contraste trop marquant entre les différentes parties de l'ornementation ; architecte, M. Langerock ;
- Eglise de Saint-Hubert. 11° Le devis estimatif des travaux de renouvellement des chéneaux et des tuyaux de descente de l'église de Saint-Hubert (Luxembourg) ;
- Eglise de N.-D.-du-Lac, à Tirlemont. 12° Le projet relatif à la restauration de l'église de N.-D.-du-Lac, à Tirlemont (Brabant) ; architecte, M. Van Assche ;

15° La restauration de la toiture de la tour et de la chambre des sonneurs de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant); architecte M. Helleputte; Eglise de Saint-Pierre, à Louvain.

14° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant le troisième trimestre de l'année 1889 au vaisseau de l'église de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers). Eglise de Saint-Rombaut, à Malines.

— Des délégués ont procédé, de concert avec M. l'ingénieur en chef Vierendeel et M. l'architecte Verbeke, à l'inspection de la tour de l'église d'Ardoye (Flandre occidentale), afin d'examiner l'état des piliers qui la supportent. Eglise d'Ardoye.

Les délégués ont constaté qu'en effet les piliers présentent un hors plomb, mais il est peu important. Les lézards qui se remarquent dans certains arcs reliant les piliers n'ont pas la gravité qu'on semblait leur attribuer; il est vrai qu'une partie de l'arcade vers le sud s'est lézardée, mais sa réparation n'offrira pas de grandes difficultés.

En conséquence, les délégués ne peuvent se rallier à l'idée de démolir la tour. Ils sont d'avis, au contraire, qu'un travail de restauration est praticable et que, s'il est exécuté avec soin, il fera écarter toute crainte d'accident. Il y a donc lieu de donner suite au projet de restauration.

Se ralliant à l'avis de ses délégués, la Commission estime que, lorsque ce travail sera effectué, on pourra restituer à la tour la balustrade avec pinacles qui la couronnait autrefois et qu'il n'y aurait même aucun danger à donner un peu plus d'élévation à la flèche pour la mettre mieux en proportion avec la tour.

— Les délégués qui ont inspecté l'église de Saint-Jacques, à Gand (Flandre orientale), sont d'avis que les travaux de restauration effectués à huit fenêtres de la tour centrale ont Eglise de Saint-Jacques, à Gand.

été exécutés dans de bonnes conditions et que rien ne s'oppose à leur réception définitive.

Église
de Damme.

— Lorsqu'on a placé l'échafaudage intérieur destiné à la restauration de l'église de Damme (Flandre occidentale), on a constaté que les extrémités engagées de la plupart des grandes poutres d'aneirage en chêne qui traversent les nefs étaient entièrement consommées. L'architecte a cru devoir procéder d'urgence à leur remplacement par des poutres en sapin, bien que ce travail ne fût pas prévu au projet approuvé.

Les délégués qui ont visité l'église ne pensent pas qu'il y aurait eu grand avantage à exiger le renouvellement de ces poutres en bois de chêne, ce qui aurait entraîné à une dépense assez élevée, et ils sont d'avis qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser mettre en place les pièces nouvelles en sapin. Ils pensent aussi que la forme qui leur a été donnée et qui n'est que la reproduction d'une poutre existante peut être admise.

Si d'autres poutres sont également en mauvais état, il ne sera pas nécessaire de les renouveler toutes; on pourra se borner à remplacer leurs extrémités avariées au moyen d'allonges pour lesquelles les pièces mises hors d'usage fourniraient le bois nécessaire; il a, du reste, déjà été procédé de cette façon antérieurement, comme on peut le voir à une poutre ancienne.

Partageant l'avis de ses délégués, la Commission ajoute qu'il conviendra de laisser un espace vide entre les poutres et leur entourage en maçonnerie pour la circulation de l'air, afin d'empêcher une prompt destruction du bois.

Elle pense aussi, avec la députation permanente du conseil

provincial, que les travaux dont il s'agit sont assez importants pour faire application de l'article 50 du règlement fixant l'ordre des travaux du collège et qu'il serait même utile de rappeler aux architectes qui dirigent les autres travaux de restauration de la province les obligations que cet article leur impose.

— Des délégués se sont rendus à Duysbourg (Brabant) Eglise de Duysbourg. pour inspecter les travaux de restauration effectués à l'église paroissiale.

L'enduit au ciment qui a été appliqué à l'extérieur des bas-côtés ne constitue certes pas un travail recommandable, mais comme ces parties de l'édifice n'ont guère de valeur architecturale et puisqu'il résulte d'une lettre du conseil de fabrique que les parements sont composés de cailloux et de briques, il n'y a guère d'inconvénient à autoriser le maintien de cet enduit.

L'opération que le conseil de fabrique qualifie d'essai de rejointoyage et qui a été exécutée au pourtour du chœur, n'est en réalité qu'une sorte de badigeonnage effectué par un plafonneur de la localité et dont on ne saurait tolérer la continuation. Il y a donc lieu d'abandonner ce système, dont l'effet est déplorable et qui n'atteint nullement le but que l'on poursuit. Il convient de se borner à un bon rejointoyage qui ne devra être appliqué qu'aux joints où le mortier fait défaut aujourd'hui, en prenant soin de ne pas enduire les pierres elles-mêmes, afin de conserver l'aspect actuel des parements. Le mortier à mettre en œuvre devra être composé de chaux hydraulique n° 5 de Tournai et de sable rude bien lavé.

Les délégués ont remarqué avec regret que l'on a placé

au pied des toitures du chœur et du transept des corniches en bois dont l'aspect absolument moderne contraste avec la belle architecture ogivale du chœur ; on ne peut que condamner des ouvrages de ce genre, qui ne peuvent d'ailleurs être d'une longue durée ; il eût été préférable à tous égards de maintenir le système de simples gouttières suspendues par des crochets qui existait avant la restauration.

Le Secrétaire Général,

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

WELLENS.

ANTIQUITÉS TROUVÉES EN BELGIQUE

(Suite) (1)

Doubles échangés
N^o 1967

Naguère encore, Ottfr. Müller (2) disait que les pays qui limitent l'Allemagne à l'ouest partagent, avec les contrées rhénanes, le même genre et la même richesse d'antiquités romaines; il ajoutait que la Hollande n'est pas dépourvue de collections d'objets pareils, mais que la Belgique est bien pauvre en comparaison.

De son côté, l'Académie royale de Belgique (3) recommandait à cet égard un travail de recherche: « M. de Reiffenberg exprime le désir qu'un membre de l'Académie ou une commission nommée par elle, s'occupe de dresser une statistique archéologique contenant l'indication chronologique des découvertes d'antiquités faites dans le pays depuis vingt ans, avec la désignation exacte des localités et des objets découverts. De cette manière, on pourrait réunir des éléments propres à rectifier notre ancienne géographie et à suppléer à l'absence des documents historiques proprement dits. Si

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 25; voir aussi *ibid.*, X, p. 454, et XII, p. 428, ainsi que *Revue belge de numismatique*, V^e série, I, pp. 206, 501; II, p. 410; VI, p. 486.

(2) *Nouveau manuel d'archéologie* (trad. de Nicard), 1841, I, p. 465.

(3) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, IV (1858), p. 515.

une personne étrangère à l'Académie prenait sur elle ce travail, M. de Reiffenberg ne doute pas que la compagnie ne s'empresse d'encourager une tentative si utile. »

M. Piot a entrepris cette œuvre dans le III^e volume de Schayes, et M. van Dessel dans le volume suivant.

Le présent travail a pour but d'ajouter quelques renseignements aux leurs : il éclaircira le sujet des antiquités anté- et post-romaines dans les Flandres (le « desideratum » actuel de nos archéologues).

Il s'agit ici et il ne peut s'agir ici que de ce qu'on appelle « pièces de fouilles ». S'il fallait indiquer la provenance des objets et non pas seulement leur extraction du sol ou du fond des rivières, il faudrait des volumes dont l'étendue dépasserait l'intérêt.

C'est principalement la partie antérieure au moyen âge qui fera l'objet de la présente publication ; mais il a paru qu'on devait ne pas négliger de désigner, en passant, les « pièces de fouilles, » plus modernes : elles serviront peut-être à établir des dates pour telle ou telle de nos industries artistiques, à retrouver un champ de bataille, etc.

Les localités seront désignées toujours par le nom officiel de la commune et, s'il s'agit d'un hameau, d'un lieu dit, seront ramenées à ce nom : c'est le seul moyen d'éviter les confusions ou les doubles emplois.

Les sources où les renseignements sont puisés se divisent en plusieurs catégories : Catalogues, Extraits d'ouvrages publiés à l'étranger, etc., Manuscrits, Correspondances, Nouvelles des journaux.

Commençons par les Catalogues de cabinets, musées, expositions.

I. CATALOGUES (1).

A) *Cabinets particuliers.*

Cette série, qui a déjà été entamée dans le XI^e volume de ce *Bulletin*, s'enrichit des renseignements suivants :

Collection de Crassier (à Liège).

Le baron Guill. de Crassier avait formé, au commencement du XVIII^e siècle, à Liège, une collection qui eut une grande célébrité (2).

Le catalogue de cette collection, rédigé par le collectionneur lui-même (3), contient 556 pages, consacrées exclusivement aux monnaies grecques et romaines, plus quelques poids antiques; à la suite, pp. 557 à 560, et dans un supplément de 10 pages (4), figure une description des principaux objets d'antiquité du même cabinet « qui, pour la plupart, dit M. Ul. Capitaine, avaient été découverts dans les environs de *Tongres* et de *Trèves*.

(1) Ces catalogues ont été consultés dans la bibliothèque de feu M. CHALON, dans celle du Musée royal d'antiquités surtout, où l'on pourra en retrouver la plupart. Cela dispensera de reproduire, par le menu, les titres tout entiers, qui sont parfois d'une longueur excessive. Les mentions extraites des catalogues sont reproduites textuellement.

(2) Voy. *supra*, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 449; voy., en outre : *Mémoires pour l'histoire des sciences* (de Trévoux), mai 1875; DE FELLER, *Itinéraire*, II, p. 195; *Délices du pays de Liège*, V, p. 202; DE MONTFAUCON, *L'antiquité expliquée*, I, p. 118; II, pp. 417, 427; III, p. 291; *Suppl.*, I, p. 66; II, p. 226; V, p. 115; UL. CAPITAINÉ, *Bull. de l'Institut. archéol. liég.*, II, p. 349; DE REIFFENBERG, *Chronique de Phil. Mouskes*, p. XL.

(3) *Series numismatum antiquorum.*

(4) *Additamentum ad seriem numismatum*, etc., D. B. DE CRASSIER. (Ce supplément manque à la plupart des exemplaires du catalogue.)

Faute de spécifications suffisantes, on ne peut ici qu'analyser cette partie du catalogue : 27 camées, 65 pierres gravées, 15 anneaux et seaux, 57 statues, 20 autres objets antiques : un autel, un bas-relief, différents vases.

Il s'y trouve cependant quelques énonciations spéciales.

P. 540, n° 20. Caput nudum antiqui alicujus Herois galli, *Tungris* post urbis incendium ruinas inter repertum, in cameo.

P. 550, n° 4. Amulus ex auro purissimo, ruinas inter antiquae *Tungrorum* urbis repertus anno 1698; cum onyche caeruleo quo inscripta *Lyra*, strato nigro. *Lyrae* signaculo usum esse *Polyeratem* refert *Clemens Alexandrinus*, lib. III, *Paedag.*, cap. XI.

P. 555, n° 15. Ansaë duo aëreae *Tungris* effossae.

Addit. p. 7, n° 4. Ara rotunda lapidea, mysteria quaedam *Bacchi* exhibens, variasque figuras, inter vinearum ramos uvis refertos, repraesentans, ac inter eas *Bacchantem* nudam gradientem, quae dextra elata, sibimet liquorem *bacchicum* e cornu in os propinat, sinistra vero *thyrsum* erectum tenet. Sequitur puerulus nudus etiam gradientem, gerensque super caput eistam uvis scaturientem; visitur alia figura, quasi *Bacchi*, nuda, dextra uvam tenens, sinistra elata. Sunt insuper animalia inter vineae ramos ac praedictas figuras, quasi latitantia.

Lapidis altitudo est 28 1/2 pollicum, diametrum vero 14 (1).

P. 8, n° 2. Lapis alius seu media pars arae quadratae,

(1) C'est le n° 1, 10, du catalogue du Musée royal d'antiquités : « Cipse ou tronçon de colonne, orné d'un bas-relief représentant une bacchanale. Haut. 0^m80, larg. 0^m45. »

altitudine 52 1/2 poll., latitudine 18, spissitudine vero unius pedis, exhibet prima facie simulaerum Veneris stantis ac nudae, cum cippo sub pede dextro, quae manu sinistra (qua extremitatem veli, retro corpus ei fere ad pedes usque extensi, tenet) arae quadratae insistit, dextra vero alteram partem ejusdem veli elevat. Caput autem Veneris, cum erinibus super utrumque humerum e retro extensis ac fluctuantibus, ornamento semicirculari, ad papilionis alarum formam, in fundo superius circumdatum est.

« In lapidis latere dextro, Mercurius visitur caduceum tenens, ac pede sinistro arae insistens; sub Mercurio autem pars Dianae venatricis, et ante illam canis magnus sedens ad pedes.

» Latus sinistrum exhibet togatam sacrificantemque Junonem ut dignoscitur ex pavone ad latus ejus dextrum superius apposito. »

P. 9, n° 5. « Tertius lapis, 2 1/2 pedibus altus, aquilam Jovis signum, orbi insistentem exhibet, capite autem aquilae deperdito.

» Supramemorati tres lapides in agro quodam patriae *Leodiensis*, una vel circiter hora a Malbodio (1) dissito, inventi fuere circa initium anni 1726, indeque in Musaeum nostrum advecti. »

Un catalogue plus développé de la collection des camées

(1) Le pays de Liège avait une enclave dans le Hainaut moderne, faisant pointe au delà de Thuin, vers Maubeuge; à la distance indiquée se trouvent *Fontaine-Valmont* et *Strée*, remarquables par les découvertes d'antiquités romaines qui y ont été faites récemment. C'est évidemment à l'une de ces localités que se rapportent les objets signalés.

et pierres gravées du baron de Crassier (1), contient encore quelques indications :

P. 29. Antiqui alicujus ex Gallorum heroibus, post *Tungrorum*, anno 1676, incendium, inter ruinas urbis, caput nudum repertum, vultu sinistrorsum verso ; in onyche subflavo, strato diaphano. Alt. $5/4$ poll, lat. $1/2$ et ampl.

P. 60. Lyra singularis ex duobus delphinis composita, insertaque annulo ex auro purissimo, inter antiquae *Tungrorum* urbis ruinas anno 1698 reperto, in onyche caeruleo, strato nigro.

(On reconnaîtra facilement ces objets dans l'extrait ci-dessus de *Series numismatum*).

— Une partie de la collection de Crassier était restée dans sa famille, où de Feller la vit en 1775 : ce n'était plus que le quart de la collection primitive

Il y avait là encore de fort belles choses, et la célébrité de cette collection fut même exploitée dans le procès relatif au faux diptyque de Liège (2).

La section de médailles fut offerte récemment aux enchères et le catalogue (3) porte cette mention :

« La plupart des richesses numismatiques de cette collection proviennent de trouvailles faites dans *le pays*, pendant le demi-siècle que le baron de Crassier collectionna. Cette circonstance explique la composition du cabinet : quelques

(1) *Descriptio brevis gemmarum quae in museo Guill.-S.-R.-J.-L. baronis de Crassier, asservantur.*

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 192.

(3) *Catologue de la collection de médailles antiques*, etc. (de G^{me} baron de Crassier). Vente à Gand, par Verhulst, 14 juillet 1852. Une grande partie de cette collection fut acquise par M. PETY DE ROSEN (*Bull. Instit. archéol. liég.*, II, p. 549, qui reporte erronément cette acquisition à l'an 1849).

spécimens seulement du monnayage grec, grand nombre de romaines déterrées dans le *Limbourg*, le *Luxembourg* et le pays de Trèves, où les trouvailles sont si fréquentes et si riches; les gauloises et les mérovingiennes moins riches (1). »

Il faut malheureusement se restreindre à cette mention générale, parce que le catalogue n'indique absolument aucune provenance.

Par les citations de Bernard de Montfaucon (2), nous savons que l'urne de verre, en forme de poisson, portant l'inscription *POLITICVS ALBINIAE KARISSIME SVAE*, avait été trouvée à *Coninxheim* le 28 juin 1698.

Collection Van der Meersch (à Audenarde) (5).

Le verso du titre du catalogue porte la mention : « La plupart des médailles romaines, toutes les monnaies gauloises et les anciennes des Pays-Bas, de la France et de l'Angleterre, ont été trouvées dans les environs d'*Audenarde*. »

Collection du Comte de Renesse (à 's Heeren-Elderen, Tongres) (4).

Une mesure romaine en bronze pour les liquides, en

(1) « Les suites de pièces gauloises et mérovingiennes, indiquées plutôt que décrites au catalogue, proviennent, en général, de trouvailles faites *dans le pays*. » (*Bull. Instit. archéol. liéq.*, l. cit., p. 550.)

(2) *Antiq. expl.*, suppl., V, p. 415.

(3) Catalogue d'une collection de médailles, etc. (Coll. J.-B. Van der Meersch, en son vivant orfèvre, à Audenarde.) Vente à Audenarde, par Bevernaege, 3 février 1830.

(4) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 24. Les détails nouveaux sont extraits de la *Description abrégée du cabinet de médailles antiques*, etc., Bruxelles, 1851.

forme de pot, à trois pieds, haute d'un pied avec son couvercle, trouvée près de *Tongres*.

Une main augurale, en bronze, ornée d'hiéroglyphes, en relief, trouvée à *Anvers* (1).

Quelques pointes de flèche, en pierre, trouvées dans les environs de *Sutendahl* (*Sutendael*, arrondissement de *Tongres*), près de *Maestricht*, dans la bruyère, en creusant un fossé (2).

Collection van Huerne (à *Bruges*) (3).

La collection Van Huerne, dont il a déjà été question ici même (4), a fait l'objet d'une magnifique description, restée manuscrite (en plusieurs volumes avec dessins); un article spécial y sera consacré.

Qu'il suffise de mentionner, pour le moment, les différentes localités de la Flandre occidentale où, d'après ce manuscrit, des découvertes d'antiquités ont été faites : *Aertrycke*, *Blankenberghe*, *Breedene*, *Bruges* (Franc de), *Caeskerke*, *Clemskerke*, *Damme*, *Furnes*(-Ambacht), *Ghistelles*, *Houttave*, *Leffinghe*, *Mannekensvere*, *Meelkerke*, *Nieuport*, *Nieuwmunster*, *Oostdunkerke*, *Pervyse*, *Rousbrugge* (*Haringhe*), *Schoore*, *Saint-Pierre-Cappelle*, *Slype*, *Snaeskerke*, *Wenduyne*, *Westkerke*, *Zevécote*, etc.

(1) « Trouvé à Rumpst » (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XII, p. 444).

(2) « Trouvées dans les environs de Bilsen » *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 50. Comp. *ibid.*, XII, pp. 448 et 449).

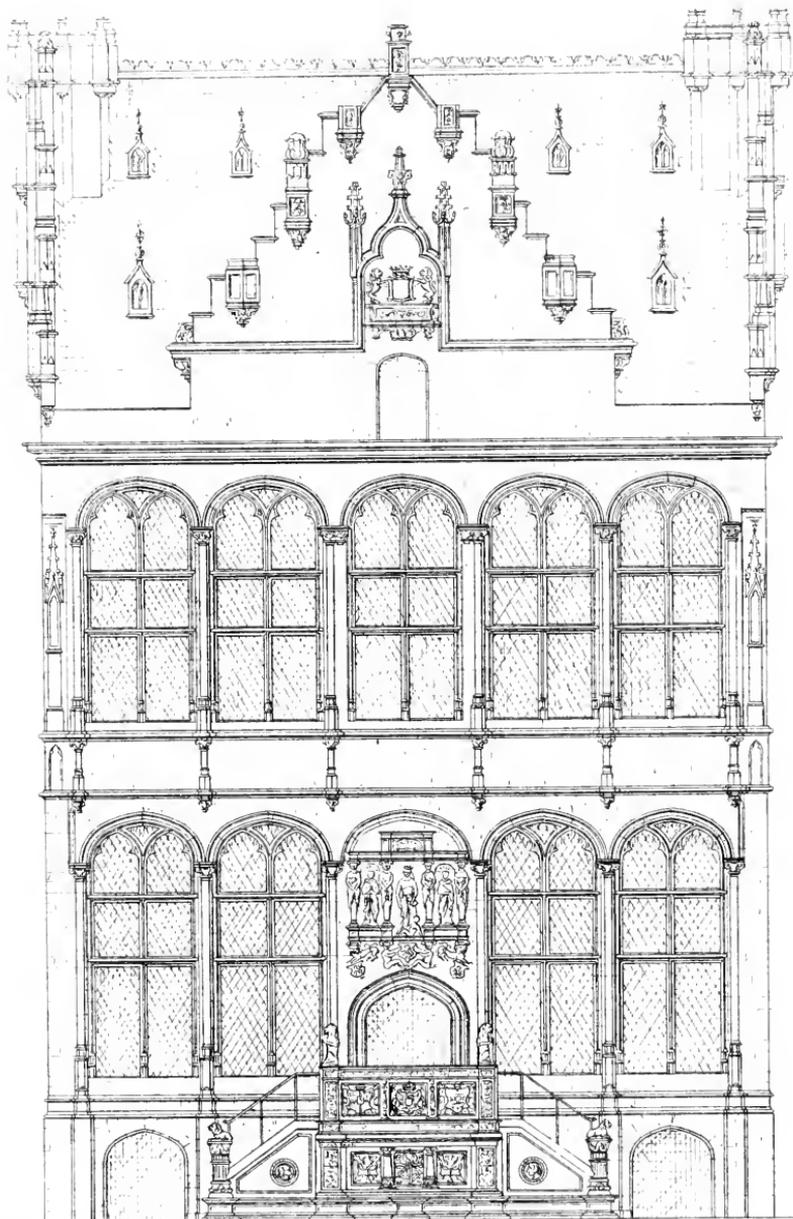
(3) *Catalogue des collections de tableaux, dessins, gravures, antiquités, etc.*, (de M. van Huerne). Vente à *Bruges*, par *Dullaert*, 21 octobre 1844.

On omet le n° 147 : plats de faence déterrés à *Bruges*.

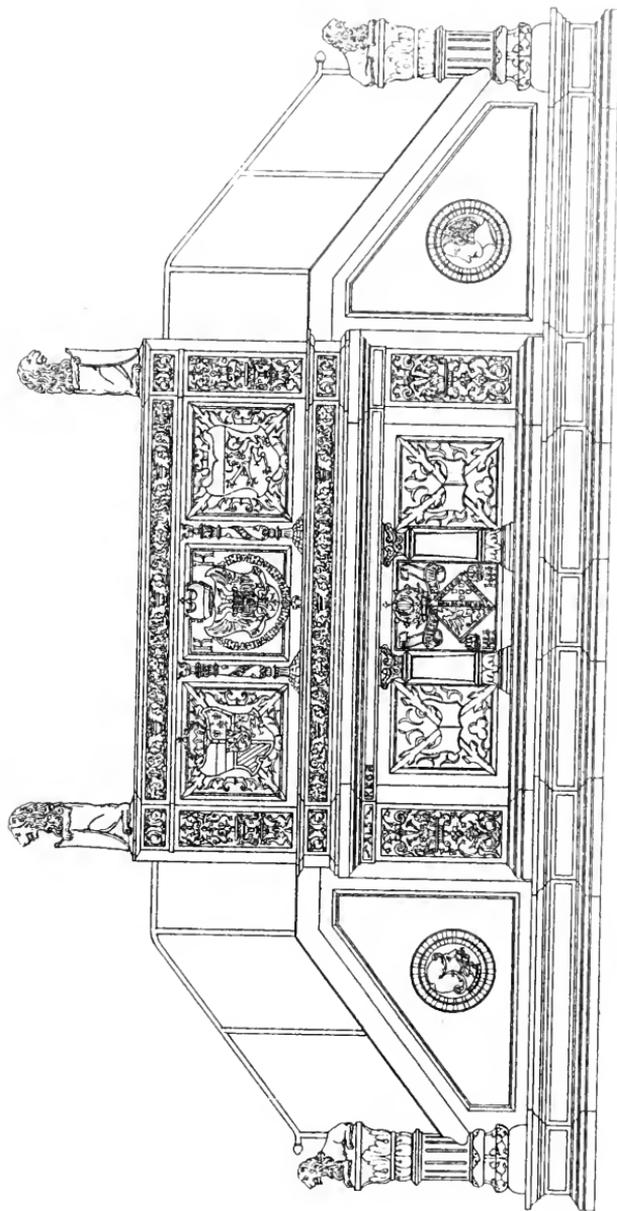
(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 455.

Hôtel de Ville de Lézau.

Facade principale



Perron de l'Hôtel de Ville de Lréau.



Échelle de 0.05 par mètre

Le plus grand nombre des antiquités décrites appartient à la catégorie des vases de terre belgo-romains, et l'on y voit notamment plusieurs poteries dites samiennes, avec dessins en relief et marques de potier.

Le catalogue imprimé mentionne quelques objets :

N° 165. Figurine en bronze, trouvée dans une tourbière, à *Ghistelles*.

N° 604. Terre noire; quatre urnes trouvées dans les tourbières de la *Flandre*. (50 francs, avec le n° 605, dont l'origine n'est pas indiquée.)

N° 606. Terre noire; deux urnes et un vase rouge, forme d'urne très allongée, trouvés en *Flandre*. (Fr. 2-75, avec un autre objet.)

N° 612. Terre grise; biberon. De la *Flandre*. (T. 8, du Musée royal d'antiquités de Bruxelles; 8 francs, avec les deux numéros suivants.)

N° 615. Id. Cruche; *ibid.* (T. 9.)

N° 614. Terre rouge; vase d'une forme toute particulière et peu commune; il est en boule surbaissée, muni d'un petit goulot et d'une petite anse, *Flandre*. (T. 7.)

N° 615. Terre grisâtre; amphore à large ventre, munie de deux anses, *Flandre*.

N° 616. Terre grisâtre; grande et belle urne cerclée, *Flandre*. (5 francs les deux numéros.)

N° 620. Terre grise; très grand plat à large bord et ayant un versant, ainsi qu'une assiette. De la *Flandre*. Ce qui rend cet objet très curieux, c'est qu'on a incrusté dans le fond une grande quantité de gros grains de quartz blanc pour le rendre propre à broyer quelque chose. (5 francs.)

N° 624. Terre grise; urne ornée d'une chasse; on y voit deux chiens, deux lièvres et des cerfs. (10 francs. T. 64.)

N° 625. Terre grise; urne beaucoup plus grande et dont les figures ont beaucoup plus de relief. On y remarque deux lièvres, deux élans et deux biches. Ce vase, ainsi que le précédent, a été trouvé dans les tourbières de la *Flandre occidentale*. Ils sont aussi curieux que rares. (52 francs. T. 65.)

N° 658. Terre rouge; coupe profonde ornée, sur la panse, de figures de femme en bas-relief. Fragmentée et provenant des tourbières de la *Flandre*. (Fr. 5-50. T. 12.)

N° 659. Terre rouge; coupe profonde, ornée de lions et de boues en bas-relief; fragmentée. *Même localité*, et quelques autres beaux fragments. (5 francs. T. 15 et 14.)

N° 645. Terre grise; grand vase à une anse; des tourbières de la *Flandre*. (4 francs, avec d'autres objets. *T. 16.)

N° 644. Terre grise; urne. (T. 66?)

N° 645. Idem; deux urnes, dont l'une cerclée. (T. 67?)

N° 646. Idem. Deux idem plus petites, la panse à godrons. (T. 68 et 69; les quatre numéros à 4 francs.)

N° 647. Idem. Deux idem; idem.

N° 648. Idem. Deux idem, idem; l'une a une ceinture guillochée.

N° 649. Idem. Deux urnes plus petites qui ont différents cercles.

N° 650. Idem. Trois urnes, dont l'une à large ouverture.

Ces sept derniers lots sont de la *même localité*. (Les quatre derniers numéros à 10 francs.)

Collection Versturme-Roegiers (à Gand) (1).

Les ouvrages de de Bast (2) et de van den Bogaerde (3) font connaître les détails complémentaires que voici :

Une petite figure représentant un homme à longue barbe, ayant les mains jointes, trouvée à *Waesmunster* et ayant servi de manche à couteau. (De Bast considère, avec raison, cet objet comme postérieur à la période romaine).

Un autre manche à couteau, représentant un homme jouant de la cornemuse (objet également postérieur aux Romains). Trouvé au *même endroit*.

Un manche semblable au précédent, terminé par une tête de lion, déterrée à *Tamise*, en 1788.

Deux instruments en cuivre trouvés à *Waesmunster*, l'un en 1797, l'autre en 1811, lors de la construction du pont.

Deux petites lances de fer. *Tamise*.

Une statuette romaine d'à peu près 3 pouces de haut, trouvée au *même endroit* en 1806, paraissant représenter Cupidon.

Une plaque de bronze de 7 pouces environ, trouvée en 1790, à *Waesmunster*, avec représentation d'un satyre.

De plus, une statuette de Minerve de 4 pouces de haut, trouvée à *Waesmunster* en 1786; elle porte bien une tête de Méduse, mais la lance qu'elle tient a la forme d'une arme de tournoi, ce qui empêche de la considérer comme romaine.

(1) Voir le titre *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 51. Vente en 1847.

(2) *Recueil d'antiquités*, etc., I, pl. 1, fig. 8.

(3) *Distrikt van Sint-Nikolaes*, II, p. 25; voy. aussi *Messenger des sciences et des arts*, IV, p. 266. Les objets sont figurés sur les planches.

Enfin la collection Versturme possédait les objets suivants (précédemment omis) :

N^o 1752. Fers de lance, poignards, bayonnettes, éperons et autres objets en fer, déterrés à *Gand*, à *Gavre* et la plus grande partie à *Langerbrugge* (*Everghem*), lors du creusement du canal de *Neuzen* (*Terneuzen*).

N^o 1784. Chaines, boulets et collier de torture provenant de la ci-devant chàtellenie du *Vieux Bourg*, à *Gand*.

Collection de M^{elle} Herry (à *Anvers*) (1).

N^o 451. *Vénus accroupie*. Soeie en marbre noir. Haut. 0^m52.

De *Bast* (2) dit qu'elle provenait du cabinet de l'abbé *Gasparoli* et avait été déterrée aux environs de *Bruxelles*.

Collection Jonnaert (à *Gand*) (5).

N^o 216. Arbalète allemande; l'arbrier d'ivoire représente une chasse; cranequin à eril et flèche. (Les cranequins de cette forme sont rares). Celui-ci a été trouvé à *Langerbrugge* (*Everghem*), lors du creusement du canal.

(1) *Catalogue des tableaux*, etc. (de M^{lle} *Hélène Herry*). Vente à *Anvers*, le 18 septembre 1848. Voir sur cette collection et sur celle de l'abbé *Gasparoli*, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 459; XI, pp. 550 et 461.

(2) *L. cit.*, pl. xv, n^o 16, p. 594.

(5) *Catalogue des antiquités*, etc. (de *M. Jonnaert*). Vente à *Gand*, le 21 octobre 1851, par *Verhulst*.

Collection Joly (à Renaix) (1).

« La collection de M. Édouard Joly, formée dans l'espace des vingt-cinq dernières années (1827 à 1852), se distingue par son caractère essentiellement local; car elle se compose uniquement d'objets recueillis sur le territoire de *Renaix* et sur celui des *communes environnantes* et, sous ce rapport, elle présente le plus vif intérêt.

» Les monuments archéologiques rassemblés par M. Joly appartiennent aux trois périodes historiques suivantes, savoir :

» I. La période celto-germanique, jusqu'à l'invasion romaine.

» II. La période de la lutte avec la puissance romaine, appelée gallo-romaine,

» Et III. La période gallo-franke ou mérovingienne.

» I. Les objets d'antiquité de la première période que renferme le cabinet de M. Joly sont : une infinité de coins de pierre ou casse-tête, dont quelques-uns avec leur gaine, des haches, des marteaux, des masses, des pierres de fronde, des couteaux et des poignards, des pointes de lance, de javelot ou de flèche, des poids, des carreaux à aiguiser ou à polir,

(1) M. Ed. JOLY avait rassemblé une importante collection d'objets de fouilles, trouvés aux environs de Renaix, qui ont fait l'objet d'intéressants articles de lui dans le *Messenger des sciences historiques*.

C'est lui-même qui a décrit son cabinet, à la demande de l'autorité locale, dans un travail qu'il est convenable de reproduire ici, vu la difficulté de se le procurer : *Collection scientifique d'objets d'art, d'antiquités de la ville de Renaix*. (Extrait d'un rapport présenté au conseil communal de la ville de Renaix en sa séance du 28 janvier 1852, titre VII.)

La collection JOLY est encore aujourd'hui, assure-t-on, conservée par la famille; mais l'accès en est difficile.

des meules de moulin à bras, des mortiers et d'autres instruments, armes et outils, façonnés des roches les plus dures que l'antiquité ait connues, telles que le granite, le grès, le porphyre, la serpentine, les roches amphiboliques, le quartz et surtout le silex.

» Parmi les coins et haches, les uns sont polis avec un fini extrême, tandis que d'autres ne sont qu'ébauchés ou façonnés à moitié. Leur tranchant, en général, est travaillé avec soin et souvent très acéré. La dimension des coins ou casse-tête, les plus nombreux des instruments de pierre, varie pour la longueur de 0^m05 à 0^m25.

» On peut dire que cette réunion d'armes et d'outils est sans rivale dans le pays, pour la beauté, la rareté, la variété et surtout le grand nombre des échantillons dont elle se compose. Il est aisé de juger de son importance en songeant qu'elle renferme vingt fois autant de spécimens qu'on n'en connaissait, il y a quelques années, par les dissertations de nos savants.

» A côté des instruments de pierre, on remarque encore, comme appartenant à la même période :

» Des instruments et outils en os et en corne, quelques grossiers débris de poteries domestiques et funéraires, des coins de bronze appelés « celtæ » de formes diverses, avec ou sans anneau latéral, un coin semblable en fer, des grains de « torques » et des médailles celtiques en « electrum » (1), en argent et en bronze.

» II. Les monuments de la deuxième période consistent

(1) « Electrum » ici considéré comme mélange d'or et d'argent.

en objets de style purement germanique et en objets de style romain ou d'imitation.

» Ce sont : de très grandes urnes avec leurs ossements, grossièrement façonnées à la main et n'ayant reçu qu'un certain degré de cuisson, urnes provenant de tombelles ou tumulus germaniques ; des vases domestiques et funéraires de toutes formes, de toutes couleurs et de toutes dimensions, connus chez les savants, sous les désignations de « urnae, ossuaria, cineraria, unguentaria, phialae, lacrymatoria, ollae, urnulae, amphorae, cadi, ampullae, lagenae, obbae, gutti, patenae, urcei, patinae, catini, acetabula, paterae, » etc. Quelques-uns de ces vases sont de verre, grand nombre de cette belle terre rouge nommée « terra samia » ou « poterie de Campanie » et surtout « terra sigillata » ou terre sigillée, à cause de la marque ou sceau (« sigillum ») de fabrique, si souvent estampillé au fond ou sur le bord de cette espèce de vases. Aussi les spécimens de M. Joly présentent-ils quelques noms de potiers parfaitement conservés ; tels sont, entre autres, ceux de Sacrillius, Merca, Vita ou Vitalis, Julius, Divus, Martialis, Pallas ou Palladius, Severus, Norma et Gerialus.

» Les poteries de style romain ou d'imitation sont en général d'une forme pure, simple, mais élégante. Quelques vases de terre rouge lustrée sont ornés de curieux bas-reliefs. Une poterie remarquable par sa couverte porte des traces d'une espèce de dorure. Une autre, parsemée à l'intérieur de grains de quartz, servait sans doute à la trituration de matières friables.

» Des figurines ou statuettes en bronze et en terre cuite représentent des divinités ; des fragments d'un haut-relief en terre rouge.

» Des objets d'ornement et de parure : grains de collier en verre, en ambre, en terre émaillée, en agate, en cornaline, en quartz et en autres substances; bracelets, fibules, c'est-à-dire agrafes, boucles, broches et pendants d'oreilles, en fer et en bronze, dont une grande quantité ornés d'émaux ou travaillés en mosaïque (« in smalto »); boutons en bronze, en quartz ou en pâte de verre; épingles à cheveux; bagues ou anneaux, en bronze ou en fer, avec pierre gravée.

» Des styles à écrire, des ciseaux, des estampilles, des clefs, couteaux, lampes, pierres à aiguiser, meules de moulin à bras, faucilles, bossettes de mors ou d'attelage, fers de cheval et éperons.

» Un grand nombre de médailles romaines du Haut et du Bas-Empire, en or, en argent et en bronze, de divers modules et des monnaies gauloises à l'imitation du type romain.

» Des armes : épées ou glaives, poignards, haches d'armes, fers de lance et de javelot.

» De grandes tuiles plates (1) à rebords (« tegulae hamatae ») et des tuiles courbes ou faitières (« imbrices ») ayant servi les unes et les autres à couvrir les habitations, de grandes briques (« lateres »), des carreaux ou briques (« tesserae » ou « laterculi »), des carreaux de revêtement, dont plusieurs ornés de dessins, des morceaux de carreaux de la même espèce, appelés « bipeda » à cause de leur grande dimension, des fragments de mosaïques, des moulures de plafonds, avec traces de peinture à la détrempe,

(1) « Plusieurs de ces tuiles ont 0^m47 de longueur sur 0^m55 de largeur et ne pèsent pas moins de 8 kilog. »

des tuyaux de terre cuite, ayant servi à conduire souterrainement des eaux de source ou de fontaine et des pierres de diverse nature, équarries et eiselées, différents échantillons de ciment, des ferrailles, des clous de toute dimension et nombre d'autres débris architectoniques.

» Des ossements d'animaux, des défenses de sanglier, des cornes, bois et andouillers de cerf, des écailles d'huitre, recueillis parmi les substructions gallo-romaines, et qui nous font connaître le genre d'alimentation de la population de cette époque.

» Enfin, une quantité trop longue à énumérer, d'autres témoignages de la vie civile, domestique, militaire ou religieuse.

» III. Les objets d'antiquité de la troisième période appartiennent à l'époque mérovingienne, époque de transition de l'art et de la civilisation romaine à l'art et à la civilisation franke ou teutonne.

» Ce sont des monnaies dites semi-romaines et des monnaies mérovingiennes en or.

» Des poteries domestiques et des poteries funéraires ; car bien qu'on ne brûlat plus les corps à cette époque, on continuait toujours, par une réminiscence de la coutume païenne, à placer à côté des morts des vases dans lesquels, tantôt encore des substances alimentaires, tantôt des baumes, des arômes, des parfums, de l'eau ou de l'huile bénite, et même de charbons qui avaient servi à brûler l'encens.

» Des haches d'armes en fer, proprement appelées franques, arme caractéristique du guerrier frank.

» Des fers de lance, de javelot ou de framée.

» Des sabres ou larges coutelas que Grégoire de Tours

désigne par le mot « schramasaxos », le « seharm-sax », arme particulière à la race saxonne.

» Des fibules ou agrafes en bronze, dont quelques-unes émaillées à l'imitation des fibules romaines.

» Des boucles de ceinturon (1).

» Des grains de « torques » en verre et en pâte vitrifiée diversement colorée.

» Et un nombre d'autres objets en fer et en bronze, difficiles à énumérer.

» Il est à remarquer que l'industrie et l'art de cette période ont un cachet particulier, des formes et un genre d'ornementation qu'il est impossible de confondre avec les produits d'aucune autre époque.

» Ce sont les fouilles nombreuses successivement exécutées sur le territoire et dans le voisinage de *Renaix* qui ont fourni à M. Joly cet ensemble vraiment remarquable d'antiquités, fouilles opérées dans une dizaine de cimetières de la période gallo-romaine (2), dans diverses sépultures isolées

(1) « Ces boucles ont des formes zoomorphiques, caractéristiques de l'époque. La plupart du temps, elles présentent une sorte d'imitation fort grossière d'une tête de cheval, dont les yeux seraient figurés par des têtes de clous arrondies. Quelquefois aussi elles figurent la tête d'un animal fantastique, d'une espèce de serpent symbolique. »

(2) « Le plus important de ces cimetières était situé au Bois-de-Saint-Pierre, sous *Ellezelles*, et formait un dépôt de 522 sépultures au moins, agglomérées pendant un espace de 82 années, selon les dates fournies par les médailles qui y ont été recueillies et qui allaient de Trajan à Marc-Aurèle (98 à 180 ap. J.-C.). »

» D'autres cimetières, des sépultures isolées et des tombelles existaient au Bois-Saint-Pierre et en faisaient comme une vaste nécropole, laquelle était alimentée sans doute par la bourgade belgo-romaine, dont les « *Iuguria* », les « *casae* » et les « *aedificia* » ont laissé partout de nombreux vestiges. »

de la même époque, dans trente-quatre tumulus (1) ou tombelles, sur une foule d'emplacements d'habitation gallo-romaine (2), dans des excavations ou fosses circulaires appelées « margelles » ou « mardelles » (« kommen » ou « kuilen » en néerlandais), et qui sont certainement les traces les plus anciennes du séjour de l'homme dans ces contrées.

» Des observations recueillies dans ces travaux d'exploration, de la découverte de lieux de campement, de la reconnaissance de voies gauloises, de voies romaines militaires et vicinales ou de traverse, des preuves d'opérations métallurgiques, acquises en décombrant des substructions gallo-romaines, et finalement de l'appréciation de nombreuses traditions locales, ainsi que de la désignation de « lieux dits » (5), sont résultés, outre des détails géographiques et

(1) « Ces tumulus sont échelonnés précisément sur la ligne de démarcation de la langue flamande et de la langue wallonne ; ils nous font songer aux causes, si longtemps controversées, qui ont amené cette division de territoire et de langage. Certainement, ces monuments funéraires se rattachent à ce fait historique important. »

(2) L'exploration de vestiges d'habitations ne nous a fait reconnaître que très peu de constructions d'une certaine importance ; la plupart des demeures étaient construites, comme celles que l'on voit encore aujourd'hui dans nos campagnes, en bois et en torchis et assises sur une espèce de « statumen », formé de pierres brutes et d'argile, en guise de ciment. En général, elles étaient établies sur un terrain en pente et dans le voisinage d'une source ou d'un ruisseau.

» Des couches de terre cuite, de cendres, des charbons de bois, des débris calcinés ou vitrifiés, trouvés au milieu des substructions, témoignaient que toutes les habitations avaient été anéanties par le feu. »

(3) « Parmi les dénominations de nos terroirs, il en est plusieurs de très remarquables ; telles sont, entre autres, celles de « Tombeele, Champ de la Tombe (el camp dell Tombe), Heuvel, Heuveltjen, ten Hulle », qui toutes désignent l'emplacement de tombelles ou tumulus ; « Verbranden bosch » et « Fort » ou « Fort-veld », signifiaient l'une et l'autre cimetière païen, lieu où l'on brûlait, où l'on déposait les morts ; « Hellegat », lieu voisin des tombelles du « Muziekberg », veut dire : résidence ou séjour de la mort ; « Muzenberg » et « Musekensberg », noms donnés également au « Muziekberg » ; Smisse (forge antique ?) ; « Strymeersch, Mont des païens, Huisberg, Martinmont (Martis Mons ?), haute et basse Estrée », sur le trajet de la chaussée Brunchaut à Ellezelles, etc.

des données statistiques sur la population, des éclaircissements sur l'état physique et l'aspect de notre sol, et une foule de notions précieuses sur le culte, les mœurs, les usages, l'art, la civilisation et l'état social des anciens habitants de ces lieux aux trois époques signalées plus haut.

» M. Joly a consigné ces renseignements dans une série d'articles communiqués au « Messager des sciences historiques » de Gand, sous le titre de « Antiquités celtogermaniques, gallo-romaines et gallo-frankes, trouvées sur le territoire de *Renaix* et dans les communes environnantes », travail qui, soumis à l'appréciation de sociétés savantes, a mérité à l'auteur les distinctions les plus flatteuses.

» Indépendamment de ses séries archéologiques, M. Joly possède des suites très riches de monnaies, médailles et méreaux (1) de corporations, de chapitres d'églises de notre pays. En outre, il a rassemblé, avec le plus grand soin, soit en original, soit en copie, les documents épars dans les bibliothèques et les dépôts d'archives publiques et privés, qui intéressent notre localité et qui pourront servir un jour à écrire une bonne histoire de *Renaix*. »

Collection Bodaert (à Gand) (2).

N^o 47. Très belle coupe en terre de Samos. Le bord est orné de feuilles de lierre. Au milieu du fond se trouve estampillé le nom du fabricant ND...E. Elle fut déterrée à

(1) « Parmi les méreaux capitulaires on remarque cinq méreaux uniques de la ci-devant collégiale de Saint-Hermès, à *Renaix*. »

(2) (Benoni VERHELST), *Catalogue des objets d'art*, etc. (de M. Bodaert). Vente à Gand, 6 août 1856.

Tronchiennes, en 1822. D. 0^m20 (Comparez DE BAST, pl. XI, fig. 4).

N^o 57. Lampe, terre grisâtre. Le dessin orné d'une tête de guerrier; sur le fond, les lettres TOREN en creux, sans aucun doute TORENACVM. Pièce d'un grand intérêt pour notre archéologie (1).

N^o 64. Verre; grande urne bien conservée et contenant encore des ossements. Trouvée dans les environs de *Tirlemont*. H. 0^m21.

N^o 73. Bronze. Un taureau. Découvert à *Appels*, près de Termonde. Le travail de cette pièce intéressante est très barbare; la patine ne laisse rien à désirer. H. 0^m10. (Vendu 9 francs.)

N^o 78. Verres de différentes couleurs. Quinze petits disques, convexes d'un côté et plats de l'autre; ils sont de la grandeur d'un demi-franc à un franc. Peut-être ont-ils servi pour un jeu de hasard, peut-être pour garnir l'intérieur de boutons d'étoffe; ils ont été trouvés en assez grand nombre dans les environs de *Tamise*. (Adjudgé à fr. 0-75 avec une petite hache en jade percée d'un trou au sommet du cône.)

— Le catalogue de 1856 nous apprend que Bodaert s'était occupé pendant 40 ans des accroissements à donner à sa

(1) Cette affirmation de RENON VERHELST est sujette à caution : il s'agit vraisemblablement de la marque de lampe connue FLOREN (Florentinus?), citée par BIRCH, *History of ancient pottery*, p. 406, et par GORIUS, *Inscr. antiq.*, 224, 102^o.

Malgré la « réclame » pompeuse du catalogue, l'objet fut adjudgé au prix de fr. 5-50; mais on ne connaît pas l'acquéreur.

TOREN (pour Tournai) peut donc aller de pair avec l'introuvable VIRTVM (pour Virton). Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.* XI, p. 56.

collection; nous retrouvons, en effet, les annotations suivantes d'objets possédés par ce collectionneur :

Un petit pot étrusque en terre noire Trouvé à *Tamise* en 1815. H. une demi-palme.

Une petite coupe romaine de terre rouge avec ornements en creux (uitgekap). Trouvé à *Tamise* en 1814 (1).

Collection Kervyn (à Gand) (2).

N° 20. Couteau de chasse, trouvé à 20 pieds sous le sol dans l'ancien palais de Charles-Quint, à *Gand*, dit Princenhof.

N° 21. Fragment d'épée, trouvé au *même endroit*.

N° 65. Urne romaine, trouvée à *Velsicque-Ruddershove*.

N° 64. Id., *ibid.*

N° 67. Petit vase romain, trouvé près de *Gand*, à l'endroit dit Hernisse.

N° 47. Canette à anse, trouvée à *Gand*, lors du nivellement de la plaine Saint-Pierre.

N° 75. Id., *ibid.*

N° 77. Jatte romaine, en terre rouge, trouvée à *Meirelbeke*.

N° 97. Gourde en terre grise, trouvée sous le sol dans l'ancien palais de Charles-Quint, à *Gand*, dit Princenhof.

(1) VAN DEN BOGAERDE, *Het distrikt van Sint-Nikolaes*, II, p. 25. D'après les dessins, le premier semble être une « olla » romaine, le deuxième un vase du moyen âge : celui-ci forme un tronc de cône.

(2) *Catalogue des livres, ...antiquités, etc.* (de M. l'abbé Kervyn). Vente à Gand, le 20 juillet 1857, par Verhulst.

Collection de Roo (à Gand) (1).

P. 79. Une marmite de camp en cuivre, pesant 5 1/2 kil., déterrée à *Ruyssede*.

Une paire d'étriers, déterrée à *Ruyssede*.

Collection Steyaert (à Peteghem) (2).

N° 186. Cinq pots mérovingiens et six autres pièces. Ces pièces ont été déterrées en creusant le sol à *Peteghem*, le 25 novembre 1845. Quelques-unes de ces poteries sont bien conservées, spécialement une petite cruche.

Collections de Renesse (à 's Heeren-Elderen)

et de *Preston* (à Bilsen) (5).

N° 120. Un lot de grands et moyens bronzes romains, trouvés à *Tongres*.

N° 499. Tetricus. Un lot de petits bronzes, de fabrication barbare, trouvés à *Tongres*.

Collection de Renesse (ibid.) (4).

M. le baron de Witte (5) mentionne un objet provenant de

(1) *Catalogue d'une belle et nombreuse collection de médailles*, etc. (de M. Louis-Joseph de Roo). Vente à Gand, 19 mars 1860, par Verhulst.

(2) *Catalogue der schoonen verzameling oudheden*, etc. (de M. Jan Steyaert, à Peteghem). Vente à la mortuaire, 19 novembre 1861. Communication de ce catalogue, in-8°, de 8 pages, en texte serré, est due à M. Edm. VAN DER STRAETEN, d'Audenarde.

(5) *Catalogue d'une belle collection de médailles* (doubles du cabinet de Renesse, collection du comte de P.). Vente à Gand, 26 août 1865, par Verhulst. Le comte de Renesse était le fils du comte Clém.-Wenceslas, dont la collection fut vendue en 1856.

(4) *Catalogue du superbe cabinet de médailles romaines*, etc. (comte de Renesse-Breidbach). Vente à Gand, 7 novembre 1865, par Verhulst.

(5) *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, etc., p. 86.

la vente de cette collection : « IMP . G . POSTVMVS P . F . AVG, buste lauré à droite. — R VIRTVS POSTYMI AVG, buste à droite à casque très orné. Or. Trouvé aux environs de *Tongres*; vendu à Bruxelles (1) en 1865, n° 255. Collection du vicomte de Ponton d'Amécourt. »

Le catalogue de la vente, n° 255, désigne en effet *Tongres* comme lieu de la découverte et ajoute qu'un seul exemplaire de cette médaille, de la collection du duc de Blacas, avait été signalé avant celui-là.

Collection Hagemans (à Liège) (2).

Bronze. Vases romains et gallo-romains.

N° 19. Plateau ovale avec ornements de volutes, de fleurs et de feuilles, remarquable par sa belle patine extérieure et surtout par son brillant étamage, qui rappelle la réputation des Belges dans cet art. Ce plateau, qui malheureusement a beaucoup souffert, a été trouvé à *Nismes* (province de Namur), avec celui qui suit. — *W.5.

N° 20. Petit plateau de même forme et même ornementation, doublé d'une épaisse feuille d'argent. *Même provenance.* — *W.4.

(1) Cette vente a eu lieu à Gand et non à Bruxelles.

(2) Cette collection, formée d'abord à Liège, est entrée, au moins en partie, au Musée royal d'antiquités de Bruxelles.

Elle a fait l'objet d'un ouvrage intitulé : « *Un cabinet d'amateur* (description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité) », 1865, où sont indiqués les lieux où certains objets de ce cabinet ont été découverts. On reproduit ici *in extenso* les mentions de M. HAGEMANS (pp. 565 et s., 445 et s., 505 et s.), parce que M. JESTE, conservateur du Musée de Bruxelles, avait abrégé les notices et que souvent il a omis ou estropié les noms des localités.

On passe plusieurs objets indiqués comme ayant été trouvés hors de la Belgique actuelle : Bayay, Luxembourg, Trèves, Maestricht.

N° 51. Bronze. Petit vase à goulot évasé, muni d'un bec, à panse pomiforme, avec une anse sur le côté. Ce vase est extrêmement curieux à cause de cette particularité que l'intérieur est complètement revêtu d'une épaisse couche d'émail blanc. Trouvé à *Nismes* (province de Namur). — *W.12.

N° 61. Petite lampe en fer, trouvée dans la province d'*Anvers*. — *X.57.

Ustensiles divers.

N° 79. Bronze. Joli petit instrument, composé d'une baguette, en forme de pied de vache, à laquelle est adapté un manche en ivoire, muni à l'autre extrémité d'une petite plaque en bronze. C'est probablement un instrument servant, dans les sacrifices, pour fouiller les entrailles des victimes. Trouvé près de *Liège*. — *X.4.

N° 87. Bronze. Grande et belle tête de lion, tenant dans ses mâchoires un grand anneau mobile, ayant servi de marteau de porte; deux ouvertures existent pour le passage des clous. Cette pièce, extrêmement remarquable par la beauté de son travail et sa magnifique conservation, a été vendue par un paysan de la province de *Liège*, qui n'a pas voulu préciser l'endroit où il l'avait découverte en travaillant le sol (*Cabinet d'amateur*, pl. x, fig. 24) (1). — *X.7.

N° 94. Vingt-trois clefs de grandeurs et de formes différentes, toutes d'un travail curieux. Il y a dans le nombre

(1) Le caractère antique de cet objet est douteux, il peut parfaitement être simplement un marteau de porte d'une époque relativement récente.

deux clefs-anneaux, quatre clefs en fer, une dont le manche seul est en bronze ; les autres sont toutes en bronze, revêtues d'une belle patine (Ibid., pl. x, fig. 51 et 52). La plupart de ces clefs ont été trouvées en *Belgique*. — *X.12.

N° 111. Curieux poids antique de forme carrée, avec lettres incrustées en argent. On y lit en deux lignes : CILTAR LIA (une livre celtique), et paraît avoir servi de modèle ou d'étalon authentique de la livre celtique ou gauloise. Ce précieux monument a été déterré, en 1820, derrière l'église de *Meirelbeke*, village situé à une lieue de Gand, sur la rive droite de l'Escaut (voir la notice publiée dans le « *Messenger des sciences et des arts* », à Gand, 1826). Les caractères se rapprochent de l'écriture romaine dite rustique, usitée du temps de Galba, au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, dans le nord de la Gaule. — *X.25.

N° 116. Trois petits objets en bronze, trouvés à *Perthes* (1) (Hainaut). — *X.27.

N° 118. Vase en fer, trouvé en 1854, en extrayant de la mine de fer aux carrières de Notre-Dame-aux-Bois, près des *Carmes-lez-Namur* (2). Ce pot, qui contenait des monnaies en bronze, malheureusement égarées par les ouvriers, se trouvait enfermé dans un vase plus grand, recouvert d'une pierre; mais l'un et l'autre ont été brisés par les mineurs; le pot de fer seul a pu être sauvé. D'autres objets anciens ont été trouvés dans les environs. — *W. 15.

(1) Nom inconnu : Presles? Tertre? Le catalogue du musée reproduit l'indication erronée.

(2) Même observation : Seulement M. JUSTE a transformé le nom en *Carmes-lez-Namur*, tout aussi inconnu.

Or, argent, bronze, etc.

Bijoux et objets de toilette romains et gallo-romains.

N° 172. Épingle en or, ornée d'une émeraude, trouvée près de *Liège*. — Y.5.

N° 175. Bronze. Épingle surmontée d'une main tenant un anneau. *Belgique*. — Y.6.

N° 176. Id. Longue épingle de tête couverte d'une belle patine, terminée par une tête d'animal. *Belgique*. — *Y.7.

N° 177. Id. Deux curieuses épingles gallo-romaines, toutes deux semblables. Elles sont composées d'une aiguille de bronze, à laquelle est attachée une chaînette qui soutient une boule de verre doré, enrichie d'une guirlande émaillée rouge et vert. *Belgique*. — *Y.8.

N° 178. Magnifique collection de 50 fibules et agrafes romaines et gallo-romaines, de formes et de dessins très variés, dont plusieurs sont enrichies d'émaux. La plupart ont été trouvées dans le territoire de l'ancienne Belgique, ... dans les *Flandres*, dans les provinces de *Namur*, *Hainaut* et *Luxembourg* (pl. x, fig. 29 et 50). — *Y.9.

N° 179. Dix boutons et jetons, de formes et grandeurs différentes, sept en bronze, un en pierre et deux en os. *Même provenance*. — *Y.10.

Figurines et ex voto en bronze.

N° 285. Statuette extrêmement curieuse trouvée à *Nismes* (province de *Namur*). Elle représente un homme drapé à la mode gallo-romaine, assis dans un fauteuil en jones tressés. La tête et les mains étaient mobiles; malheureusement il ne reste plus qu'une des mains. Est jointe à la statuette une

tige en spirale en forme de tire-bouchon, que les ouvriers ont dit avoir trouvée passant dans la longueur de la figurine, qui est creuse, et ressortant par le col : ceci cependant est peu probable. — *Z. 1.

N° 240. Bœuf gallo-romain, trouvé à *Appels* (Flandre) (1). — *Z. 5.

N° 272. Divers instruments en fer, crochets, houlette, grand peigne, etc. La houlette a été trouvée à *Beauvechain* (2), en 1845, dans les fondations d'une habitation belgo-romaine. Les autres débris proviennent de *Vieux-Virton*.

N° 286. Trois cuillers dont l'une est en fer et dont les autres ont le manche terminé par une figurine représentant le Bon-Pasteur, trouvées à *Langebrugge* (Flandre) (3), en 1827. — *GG. 7.

N° 287. Cinq vases chrétiens trouvés à *Gand*. (Voir ce que dit de cette espèce de vases M. l'abbé Cochet dans ses « sépultures romaines, frankes, et normandes », p. 551 et suiv.) — *Trois vases, GG. 10.

Céramique romaine et gallo-romaine. Terre sigillée.

N° 12. Coupe avec le sceau *VIRTVVM* (4). Trouvée à *Virton*. — *BB. 15.

(1) Voy. *supra* Coll. Bodaert, n° 75.

(2) Beauvechain est en Brabant. M. JUSTE y place la station de Hermoniacum (ou plutôt Hermomacum), qui est en France, entre Cambrai et Bayay. Peut-être a-t-il confondu Beauvechain avec Bernerain, où d'aucuns placent ladite station.

(3) Sans doute Langebrugge, dépendance d'*Everghem*. (Voy. *supra*.)

(4) Cette marque de potier a été en vain recherchée au Musée royal d'antiquités, quoiqu'elle figure au *Catalogue* de M. JUSTE, BB. 15. Voir ce qu'en en dit déjà, *Ann. Acad. d'archéol. de Belg.*, 2^e s., III, p. 275, note. Lire : COVVA.

N° 15. Id., trouvée à *Tronchiennes*. — *BB.14.

N° 17. Différents débris de vases sigillés à ornements en relief, lions, chasses, fleurs, guerriers, mufles d'animaux.

N° 18. Fonds de tasse avec sceaux : *IVLLIM* seul est lisible. Ces débris et ceux qui sont indiqués dans le numéro précédent ont été trouvés à *Gand* en 1825, les uns dans un terrain situé hors de la porte d'Anvers, les autres hors de la Daemporte. — BB.19.

N° 19. Fond d'une coupe avec le sceau *SATVRNI OF* (*Saturni officina*), trouvé à *Schoore* (Flandre). — *BB.20.

Terre blanche.

N° 52. Urne à panse globuleuse, trouvée près d'*Ans* (Liège). — *BB.76.

N° 54. Lagènes à une seule anse et à panse plus ou moins élancée, provenant entre autres de *Liège*. — *BB.77. (?)

N° 55. Lagènes ou épichysis, à anse, col avec bec. *Même provenance* (pl. XII, fig. 26).

Terre grise et rougeâtre.

N° 45. Grande cruche trouvée à *Meerendré* (pl. XII, fig. 15). — *BB.55.

N° 49. Trois guttus, trouvés à *Gand*, hors de la porte d'Anvers et la Daemporte (pl. XII, fig. 8). — *BB.59.

N° 50. Id. Trouvé à *Tongres*. — *BB.60.

N° 51. Id., plus allongé. Trouvé à *Schoore*. — *BB.61.

Verres romains et gallo-romains.

N° 56. Débris de carreaux de verre très épais, dont l'un des côtés est raboteux pour pouvoir adhérer plus facilement

à la muraille. Provenant de *Fouron-le-Comte*. — *DD. 28, 9. (?)

N° 57. Anneau en verre vert, comme en portaient les femmes du peuple. Pline nous dit qu'on broyait ces anneaux pour en faire une espèce de fard. Trouvé à *Vieux-Virton*.

Antiquités gauloises et germanes.

N° 2. Urne remarquable par sa grande dimension. Elle a 0^m40 de hauteur sur 0^m58 de diamètre. Elle a été trouvée dans la Campine, à *Santhoven*, par M. Montens (pl. xvi, fig. 2).

N^{os} 4 à 22. Urnes, vases, plateaux, coupes, tasses, etc., de grandeurs et de formes diverses, les uns dépourvus d'anses (les plus primitifs), les autres en ayant un embryon, un essai, d'autres enfin en possédant déjà d'assez grandes. Plusieurs de ces vases ont été trouvés dans la *Belgique* et sont remarquables par leur genre d'ornements : stries, losanges, grossièrement tracés à la pointe dans la pâte molle, mais d'un effet très caractéristique (pl. xvi, fig. 4 à 22). — *V.7.

N° 25. Armes, instruments en silex, d'un travail primitif, grossière ébauche d'une première tentative de travail. Découvertes dans le *Limbourg*, le *Hainaut*. — (*Section 1^{re}, B. 10 et 11?)

Collection David (à Stavelot) (1).

Cette collection est signalée par le catalogue comme ayant été formée principalement d'objets trouvés aux environs de *Stavelot*; mais aucune désignation spéciale n'est faite du lieu des découvertes.

(1) *Catalogue d'une belle collection de monnaies*, etc. Vente à Bruxelles, par van Trig1, 1^{er} juillet 1864.

Collection de Renesse (à 's Heeren-Elderen) (1).

Le catalogue, p. 11, débute par cette énonciation générale : « Les trouvailles faites depuis vingt ans, à *Tongres*, l'ancienne « *Atuatuca* », sont venues successivement enrichir le cabinet de M. de Renesse; signalons seulement quelques pièces qui ont un intérêt scientifique tout spécial, les n^{os} 509, 519, 547, 654, comme offrant des légendes plus complètes que les exemplaires publiés, et le n^o 622, qui est resté unique. »

Voici ces cinq numéros :

N^o 509. (Nervii et peuples voisins.) ROVECA, Vergobret, lion à droite entre ses pieds : VE | RG | G. — ñ. Cheval, au-dessus une roue, la légende R | O | VE, disposées comme à la face, entre les pieds du cheval. Bronze. (Lelewel c²; Du Chalais, n^o 641. 2 pièces.

N^o 519. (Atuatici.) AVAVCIA, cheval à gauche. — ñ Figure formée de quatre bustes de cheval; le champ parsemé de globules. Bronze c¹. Le plus bel exemplaire connu.

N^o 547. (Veromandui.) VIROS, type confus qui semble une coiffure de tête. — ñ VIROS, cheval à gauche. (Lelewel, pl. IV, n^o 47.) Belle conservation, la légende entièrement lisible des deux côtés. Or. c¹.

N^o 622. (Indéterminées de la Belgique.) Annarovegius, chef du nord : ANNA ROVECI, tête à droite. — ñ ANNA ROVECI, cheval à gauche; au-dessus un globule « *Revue belge de*

(1) *Catalogue du superbe cabinet de médailles gauloises, etc.* Vente à Gand, 15 mars 1865, par Verhulst. Voir ci dessus, p. 585, pour les doubles de cette collection.

numismatique », XVIII, pl. IV, n° 1. Seul exemplaire connu. Cette médaille a été trouvée à *Tongres*.

N° 654. (Id.). Vocarana, chef du centre : VOCARA, partie de figure en forme de V, entourée d'ornements, au centre d'une roue; on dirait que la figure représente un œil. — R VOCARA, cheval à gauche; au-dessus, un cercle. Or. c¹.

— De plus, le catalogue aux n° 520 à 525 inclus, 52 pièces au type AVAVCIA (1).

Collection D.-J. van der Meersch (à Audenarde) (2).

N° 1. Monnaie gauloise, trouvée près d'*Audenarde*.

N° 77. Philippe père, 5 p. Revers différents.

N° 78. Id. fils, 2 p. Id.

N° 79. Etruscille, Trébonien, 2 p.

N° 80. Volusien, Valérien, 2 p.

N° 81. Mariniana, 1 p.

N° 82. Gallien, 6 p. Revers différents.

N° 85. Salonine, Valérien, 4 p.

N° 84. Postumus, 7 p. Revers différents.

N° 85. Id. 7 p. Id.

N° 86. Id. 7 p. Id.

N° 87. Id. 10 p. Id.

N° 88. Id. 10 p. Id.

N° 89. Id. 8 p. Id.

N° 90. Victorin, etc., 8 p. Id.

(1) On sait que ces monnaies sont attribuées aux Atuatuques, dont le nom est présenté comme dérivé d'*Atwacht*, qu'on retrouve, par la suppression des dentales dans AVAVC (prononcé *avavoue*).

(2) *Catalogue d'une belle collection de médailles*, etc. (de M. le D^r D.-J. van der Meersch). Vente à Gand, le 27 octobre 1863, par Verhulst.

Toutes les pièces décrites sous les n^{os} 77 à 90 faisaient partie d'un dépôt de médailles romaines découvert en 1851 à *Ellezelles*. Elles sont fourrées.

Collection Guioth (à Bruxelles) (1).

M. Guioth est connu par les fouilles qu'il opéra au Limbourg et au Luxembourg, où ce numismate occupa les fonctions supérieures dans le corps des ponts et chaussées. La plupart des objets recueillis par lui ont été trouvés en *Belgique*; malheureusement la désignation des provenances manque au catalogue.

Collection Alb. Toilliez (à Mons) (2).

N^o 1. Pointe de flèche en os, ayant 0^m164 de longueur. Trouvée à *Pommerœul* en 1859.

N^o 2. Hache d'armes, en corne de cerf, entièrement polie. Trouvée à *Mons*, dans la tourbe, lors de l'approfondissement, en 1850, du fossé extérieur de la place, à gauche de la route de Ghlin.

N^o 5. Hache d'armes semblable, trouvée au *même endroit*.

N^o 4. Objet indéterminé. *Ibid.*

N^o 5. Gaine en corne de cerf. *Ibid.*

(1) *Catalogue d'une belle collection de monnaies*, etc. Vente à Bruxelles, le 8 décembre 1865, par van Trigl. On trouvera plus loin la mention d'un objet de cette collection tout récemment vendu à Maestricht.

(2) (Léop. de Villers), *Catalogue de la collection d'antiquités celtiques, gallo-romaines et frankes* de M. Albert Toilliez, sans date. Le *Journal des Beaux-Arts*, VIII, p. 96, nous apprend que la vente a eu lieu à Mons le 2 juillet 1866.

On omet les antiquités trouvées hors du territoire actuel de la Belgique, notamment à Bavay.

Cet objet est analogue à celui que Boucher de Perthes a figuré au n° 12 de la pl. III de ses « Antiquités celtiques et antédiluviennes ».

N° 6. Six cent quatre-vingt-quinze haches et instruments celto-germaniques en silex, plus ou moins bien conservés, depuis l'état d'ébauche jusqu'au poli le plus parfait (1).

Un premier coin de silex trouvé par M. Toilliez sur la colline appelée le Bois-de-Mons, à un quart de lieue de cette ville, lui donna l'idée de commencer cette collection remarquable. Il l'a formée d'objets découverts sur les territoires de *Mons*, de *Baudour* et de son hameau appelé *Douvrain*, de *Bernissart*, de *Châtelet*, de *Cuesmes*, d'*Ecaussines*, de *Feluy*, de *Frasnes-lez-Gosselies*, de *Ghlin*, de *Ciply*, du camp de *Castiau*, à *Maisières*, de *Saint-Symphorien* et de *Spiennes*, etc., etc. Mais la majeure partie provient du Bois-de-Mons.

N° 7. Neuf hachettes en bronze, pourvues d'un petit anneau latéral et connues sous le nom de « Kelts ». Provenant en partie de *Montignies-sur-Roc*.

(Voir « Ann. Cercle archéol. de Mons, I, pl. 85. »)

N° 8. Bout de lance en fer. *Haulchin*.

M. Schayes a rendu compte d'un cimetière frank en ce lieu dans le t. XXI des « Bulletins de l'Académie royale de Belgique ».

N° 9. Lance en fer, oxydée. *Trivières*.

N° 10. Hache en fer, id. *Ibid*.

N° 12. Couteau en fer, oxydé. Provenant de *Givry*.

(1) Cette collection paraît avoir été acquise par M. John Evans, de Londres. (*Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, Compte rendu de la 6^e session, Bruxelles, 1872, p. 282.)

N° 15. Statuette mutilée en bronze, haute de 0^m12, d'un beau travail et supportant, entre ses deux ailes, quatre bustes de divinités, coiffées chacune d'une manière différente. Trouvée à *Aubechies*.

(Un dessin de ce groupe a été publié dans le « *Messenger des sciences historiques* » de Belgique, année 1848, en tête d'une notice de M. Désiré Toilliez.)

N° 16. Victoire ou Renommée. Petite statuette en bronze, parfaitement conservée. *Dourbes* (La Roche-à-l'Homme, prov. de Namur) (1).

N° 20. Torse d'un homme nu. Statuette. *Chimay*.

N° 25. Tête en albâtre d'une divinité. *Tertre-lez-Baudour*.

(M. Pinchart en a parlé dans sa « *Notice sur les antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut* » (1847, in-4°, p. 4. Il pense que cette tête a pu faire partie d'un autel dédié à Mercure.)

N° 50. Trois fragments de vases en terre sigillée, portant les noms des potiers BRARIATVS (2), CLEMENS, REGVLIANI (3). Les deux premiers proviennent du territoire de *Maisières-lez-Nimy*.

N° 55. Fragment de vase représentant la partie supérieure d'une tête. *Brunchaut-Liberchies*.

(M. Alb. Toilliez a publié une notice sur la découverte d'antiquités qui eut lieu à *Brunchaut-Liberchies*, dans les « *Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* », 2^e série, II, pp. 189-200.)

(1) D'après les *Ann. du Cercle archéol. de Mons*, I, p. 82, cette statuette est en tout semblable à une autre de la collection Crapez, à Bavay.

(2) Jusqu'ici *Brariatvs* ne s'est fait connaître que par des vases en terre grossière, dits « tèles ».

(3) Lire REGVLIANI.

N° 57. Fragment d'une amphore en terre jaune de grande dimension. Trouvé à *Jemmapes*.

(Elle avait 0^m70 environ de hauteur et 0^m60 de diamètre. M. Albert Toilliez l'a décrite dans le t. I, p. 90, des « Annales du Cercle archéologique de Mons » et il en a donné le dessin à cette Société.)

N° 45. Urne en terre grise. *Montrœul-sur-Haine*.

N° 44. Idem, avec couvercle noir. *Dour*.

(M. Albert Toilliez a rendu compte de la découverte d'antiques faite dans cette localité, pp. 86-88 du t. I des « Annales du Cercle archéologique de Mons ».)

N° 43. Idem, en fragments. *Jemmapes*, mars 1857.

N° 46. Idem, en terre noire fine. *Givry*, 1855.

N° 47. Urne dite « olla », en terre grise. *Nimy*.

N° 49. Urne munie d'une anse. *Givry*.

N° 52. Cruche en terre jaune. *Montrœul-sur-Haine*.

N° 54. Petite cruche en terre jaune, munie d'une anse. *Jemmapes*, mars 1857.

N° 59. Plateau en terre sigillée. *Lambusart* (1).

N° 62. Idem. *Maisières*.

N° 65. Idem. *Villers-Perwin*.

N° 65. Idem, en terre noircie, munie de deux anses. *Malonne* (province de Namur).

N° 67. Petit plateau en terre rouge. *Maisières*.

N° 68. Débris d'un plateau en faïence. *Dour*.

N° 69. Pot en terre grise, muni d'une anse. Cimetière frank de *Familleureux*.

(1) Ce plateau, de forme allongée, à bords relevés parallèlement deux à deux, et affectant une forme carrée, a été acquis par la Société archéologique de Charleroi. Il porte la marque de potier : LOGRNO.

- N° 78. Manche d'une fiole (en verre). *Maisières*.
- N° 80. Fragments, id. *Seraing* (prov. de Liège).
- N° 85. Un grain de collier. *Anderlues*.
- N° 86. Un idem. *Maisières*.
- N° 87. Un idem. *Brunchaut-Liberchies*.
- N° 89. Morceaux de bracelet. *Maisières*.
- N° 95. Quatre fibules. *Maisières*.
- N° 97. Une idem. *Solre-Saint-Géry*.
- N° 98. Idem. *Estinnes-au-Val*.
- N° 99. Une épingle à cheveux. *Solre-Saint-Géry*.
- N° 100. Deux épingles semblables. *Nismes* (prov. de Namur, ou France?)
- N° 107. Strigile, formé d'une petite gouttière en S allongé. *Brunchaut-Liberchies*.
- (Un dessin de cet objet a été publié dans les « Mémoires de la Société des sciences, etc., du Hainaut », 2^e série, t. II, pl. II, fig. 5.)
- N° 108. Miroir métallique de forme ronde. *Brunchaut-Liberchies*.
- (Décrit dans la notice de M. Albert Toilliez, sur les antiques trouvés dans le territoire de cette localité, « Mémoires de la Société des sciences, etc., du Hainaut », 2^e s., t. II, p. 196, note.)
- N° 110. Ornement en cuivre. *Brunchaut-Liberchies*.
- N° 115. Plaque de ceinturon en bronze, avec ornements gravés et munie de trois boutons saillants, rivés par derrière; le quatrième a été enlevé. *Autreppe*.
- (Le dessin a été publié pl. II, fig. 2, en regard de la p. 80 du t. I des « Annales du Cercle archéologique de Mons ».)

N° 114. Autre plaque d'agrafe, ornée de cinq boutons saillants, et d'une forme peu commune. *Dour*.

(Le dessin en a été publié fig. 5 de la même planche. Ce morceau appartient incontestablement à l'époque franke.)

N° 115. Plaque en bronze avec ornements travaillés au repoussé. *Brunehaut-Liberchies*.

(M. Albert Toilliez cite plusieurs pièces de cette espèce dans sa notice précitée sur les antiques de Brunehaut-Liberchies, « Mémoires de la Société des sciences, etc., du Hainaut », 2^e s., t. II, p. 192.)

N° 116. Trois plaques en bronze. Provenant de la *même localité*.

N° 117. Une idem. *Maisières*.

N° 119. Morceau d'une plaque ouvragée. *Maisières*.

N° 120. Petit hachoir en fer. *Bernissart*.

(Un dessin en a été publié dans les « Annales du Cercle archéologique de Mons », t. I, p. 75, pl. 1, fig. 6.)

N° 151. Poignée en cuivre de porte ou de coffre. *Brunehaut-Liberchies*.

N° 156. Poignée de clef ornée. *Brunehaut-Liberchies*.

(Un dessin en a été publié pl. II, fig. 6 du t. II, 2^e série, des « Mémoires de la Société des sciences, etc., du Hainaut ».)

N° 150. Grand carreau à rebord, en terre rouge. *Maisières*.

N° 152. Tuile courbée ou faitière, en terre rouge. *Estinnes-au-Val*.

N° 155. Carreau en terre rouge. *Renaix*.

N° 155. Trois tuyaux, en terre rouge, de forme plate et en deux pièces, ayant servi à la conduite des eaux. *Dour*.

(Voir les « Annales du Cercle archéologique de Mons », t. I, p. 88.)

N° 156. Deux tuyaux analogues, mais de forme ronde et en terre jaune. *Houdeng*.

N° 157. Un tuyau semblable. *Thulin*.

N° 158. Idem. *Elouges*.

N° 159. Deux idem. *Roisin*.

N° 160. Deux autres en terre grise. *Harchies*.

N° 161. Trois idem, en terre rouge. *Estinnes-au-Val*, 1861.

(M. Théophile Lejeune a rendu compte de la découverte d'antiques sur le territoire de cette commune, à l'endroit dit « Terres-à-pointes », dans le t. III, pp. 156-168, des « Annales du Cercle archéologique de Mons ».)

N° 162. Pierre de meulière en grès. *Pâturages*.

Collection Callion (à Gand) (1).

N° 27. Terre grisâtre. Deux urnes fragmentées, déterrées à *Berlaere*, près de *Termonde*.

N° 29. Une fiole lacrymatoire, de fabrication romaine, déterrée à *Melle*, en 1855. Très curieuse.

N° 50. Une grande et belle hache gauloise, trouvée à *Ninove*.

N° 52. Une petite hache d'une roche stratifiée, verte, très dure, trouvée en 1844, à *Berlaere*, près de *Termonde*.

Collection Perreau (à Tongres) (2).

Cette collection avait été principalement formée d'objets

(1) *Catalogue d'une très belle et très nombreuse collection de médailles, etc.* (de MM. Édouard et Henri Callion). Vente à Gand, 12 décembre 1867, par Verhulst.

(2) *Catalogue des médailles et monnaies* (cabinet de M. A. Perreau). Vente à Bruxelles, par Bluff, le 8 avril 1869.

trouvés aux environs de *Tongres*; malheureusement, les indications précises font défaut.

Les n^{os} 1018 et 1019 se constituent de cinq exemplaires avec la légende AV CIA, AVAV CIA, attribuée communément aux Aduatiques.

Collection Serrure (à Gand) (1).

N^o 58. Bélier gallo-romain, trouvé à *Waesmunster*, 0^m05. Bronze.

N^o 476. Une bouilloire en dinanderie, surmontée de deux têtes de femme. xiv^e siècle. Haut. 0^m15. Cuivre.

Cette bouilloire, qui a été trouvée dans la *Meuse*, à *Huy*, vers 1852, renfermait un nombre considérable de monnaies d'Adolphe de la Marek, évêque de Liège, et de Jean III, duc de Brabant.

Collection Versnaeyen (à Bruxelles) (2).

N^o 522. Médaillon en bronze. Commode. Buste lauré à droite avec le paludament : M. COMMODVS ANTONINVS AVGVPIVS BRIT — Æ SALVS P. M. TR. P. X. IMP. VI. COS. III. P. P. La Santé, assise à gauche, donnant à manger à un serpent. Statue sur une colonne, entre deux branches de vigne. Module 0^m14; Cohen renseigne ce médaillon comme étant une pièce padouane. Celle-ci est incontestablement antique

(1) *Catalogue du cabinet d'antiquités*, etc. (de M. SERRURE, professeur à l'Université). Vente à Gand, 14 juin 1872, par Verhulst.

Une première collection du même avait été vendue à Paris, le 7 avril 1857.

(2) *Catalogue d'une belle collection de médailles*, etc. Vente à Bruxelles, 11 décembre 1872, par Olivier.

Les n^{os} 716 à 721 ont été trouvés à Luxembourg.

et a été trouvée dans la Sambre, aux environs de *Namur*. La patine dorée qu'elle a acquise confirme d'ailleurs parfaitement sa provenance.

N° 715. Beau vase mérovingien, trouvé à *Basècles*, en 1849. Terre noire. (Acquéreur M. Wihl, philologue allemand, cité par Vapereau).

N° 714. Petit bronze antique. Statue de Pallas, trouvée à *Velsicque* (Flandre orientale).

N° 715. Pierre gravée (lapis lazuli) trouvée à Bruno, localité traversée par une chaussée romaine (Brunehaut, hameau de *Liberchies*).

Collection X... (à Bruxelles) (1).

N° 1075. Deux petites attaches de baudrier et un petit quadrupède en bronze, trouvés ensemble dans un vase de poterie blanche, à *Tongres*, avec une médaille de Constantin II.

N° 1077. Charmante agrafe de l'époque de Clodion, losangée avec émail rouge, vert, blanc et noir, trouvée à *Escanaffles* (Hainaut).

Collection Guillon (à Ruremonde) (2).

Age de pierre. — Haches en silex (Amande).

N° 1. Un cône, trouvé à *Spiennes*, près de Mons, surface de limon.

(1) *Catalogue d'une belle collection de médailles*, etc. Vente à Bruxelles, 19 janvier 1874, par Olivier.

(2) *Catalogue des diverses collections de livres*, etc. (de M. Guillon, notaire à Ruremonde); *Catalogue des antiquités romaines-germaines*, etc., rédigé par Mgr FRANSSEN, alors curé à Ittervoort. Vente le 11 janvier 1875 (annoncée, mais depuis ajournée, et effectuée seulement le 11 mars 1890).

Ce catalogue contient, en outre, un très grand nombre d'indications concernant les antiquités trouvées dans la partie du Limbourg détachée de nos provinces en 1859.

N° 2. Haches, trouvées à *Spiennes*, près de Mons, surface de limon.

N° 3. Id., id., *ibid.*

N° 4. Id., id., *ibid.*

En silex pyromaque, jaunâtre corné.

N° 16. Hache polie, *Kessenich* (Limbourg belge).

N° 21. Id., *Molenbeersel* (*ibid.*).

N° 26. Id., *Molenbeersel* (*ibid.*).

N° 34. Id., *Kinroy* (*ibid.*).

En silex corné, jaunâtre.

N° 43. Id., *Kinroy* (*ibid.*).

N° 49. Id., *Limbourg belge*, un peu endommagée.

N° 50. Id., *Limbourg belge*.

N° 51. Id., *Kinroy* (*ibid.*).

En silex pyromaque, corné grisâtre.

N° 95. Hache polie, en partie éclatée. *Kessenich* (Limbourg belge).

En grès (grisâtre).

N° 124. Hache polie, un peu ébréchée, de *Kinroy* (*ibid.*).

N° 127. Id., de forme arrondie, oblongue, provenant de *Kinroy* (*ibid.*).

N° 128. Id., oblongue, arrondie, très belle, provenant de *Kessenich* (*ibid.*).

Age de bronze. — Haches à rainures.

N° 195. Hache de bronze, trouvée à *Molenbeersel*, à patine sale; la hache a du tranchant; longueur 0^m167.

Collection numismatique (1).

N^o 1475. *Kessenich*, au Vyverbroek, petit bronze, Constantin-le-Grand : ... CONSTANTINVS. — r̄ (SOLI) INVICTO, le soleil radié, debout, trouvé en 1851.

N^o 1476. *Ibid.* argent, LVCILLA AVGVSTA, tête à droite. — r̄ VENVS VICTRIX, figure debout, appuyant la main sur un bouclier, trouvé en 1854.

N^o 1477. *Wyshagen*, près de Brée, grand bronze, Trajan : TRAIANO. — r̄ fruste, figure assise. Trouvé en 1856.

N^o 1478. *Ibid.*, grand bronze de Trajan. — r̄ fruste. 2 figures. Id.

N^o 1479. *Ibid.*, id. Id.

N^o 1480. *Ibid.* Commodus.

N^o 1485. *Diest*. Moyen bronze. Trajan, fruste. — r̄ fruste.

N^o 1484. *Ibid.* Id. Haut Empire, fruste. — r̄ fruste.

N^o 1485. *Ibid.* Petit bronze, Constantin-le-Jeune : CONSTANTINVS IVN NOB C. — r̄ Deux enseignes entre deux soldats. Trouvé en 1849.

Collection van Miert (à Mons) (2).

N^o 776. *Honorina*, aureus, COHEN n^o 1.

N^o 777. *Avitus*, aureus, COHEN n^o 4.

Ces deux superbes aureus ont été trouvés à *Nimy-Maisières*.

(1) Cette partie formait une section à part : *Catalogue numismatique*.

(2) *Catalogue de monnaies, médailles, etc.* (de M. van Miert, de Mons).
Seconde partie. Vente à Bruxelles, 6 mars 1876, par Olivier.

Collection Garthe (à Cologne) (1).

Cinq agrafes gothiques, trouvées dans la *Meuse*, ainsi décrites :

N^o 761. Gothische goldene Agraffe. Ein laubumkränzter Engel, mit beiden Händen einen Saphier haltend, eingefasst der Knospe ein flach geschliffener dreieckigen Diamant. Höchste kunstvolle und seltene Arbeit auf den Ende der 14 Jahr. Der Engel mit Spuren der ehemaligen Emailierung.

N^o 762. Gothische goldene Agraffe, der nämlichen Periode, einen Pelikan mit seinen Jungen darstellend, auf der Brust derselben ein Saphier, an einem Fusse ein spitzer Diamant. Die handförmige Einfassung mit der Umschrift AMEN. Ebenso.

N^o 763. Gothische goldene Agraffe, der nämliche Periode, mit sonderbarer Ornamentik. Ober ein spitzgeschliffener Diamant, in der Mitte ein Smaragd, in herabhängenden beweglichen Lettern, die Wort : AMEN. Ebenso.

N^o 764. Gothische goldene Agraffe, der nämlichen Periode. In der Mitte ein Rubis Balais. Sämmtlichen das Innere der Rose, bildenden Blümchen sind emailirt. Die äussern Blütenknospen laufen in emailirte Perle aus. Ebenso.

N^o 765. Gothische goldene Agraffe der nämlichen Periode, ähnlich, etwas kleiner und nicht emailirt. Die Mitte der Rose ziert ein prachtvolles Rubin.

(1) *Catalog der Kunst-Sammlungen*, etc. (de M. Hugo Garthe, à Cologne. Erste Abtheilung. Vente à Cologne, 25 mai 1877, par Leupertz.

Vorstehenden 5 Agraffen wurden zusammen in der Maas gefunden. Dieselben sind von vollendeter Schönheit und grosster Seltenheit.

Collection Meyers (à Bruxelles) (1).

N° 157. Marteau d'armes, trouvé dans la *Haine* (Belgique) (2).

N° 167. Deux figures de fous. Fin du xvi^e siècle, château de Grey, appartenant au duc de Looz (3).

N° 168. Serrure de coffre provenant des archives de Looz avec les armes de la ville (4). L'entrée est sous une des tourelles, qui se déplace moyennant un ressort.

Collection de Francquen (à Huy) (5).

Poteries romaines, gauloises, etc.

N° 61. Lampe romaine, avec bas-relief, bien conservée.

N° 62. Une urne noire.

(1) Vente à Paris, 26 novembre 1877, à l'hôtel Drouot.

(2) Le manuscrit du général Meyers, qui a servi à la rédaction de ce catalogue, et qui est dans les mains de M. le chanoine Meyers, curé de Saint-Jean, à Liège, porte « dans la Thaine ». N'est-ce pas le Train, ruisseau des environs de Grez et Bonlez ?

(3) Même manuscrit : n° 104. Entrée de serrure en fer forgé, représentant deux triboulets entrelacés et provenant du château de *Grez*, ancienne résidence des ducs de Looz. (Il y a erreur, le château de Piètrebais, à Grez-Doiceau (Brabant), d'où provient cette serrure, a appartenu, mais non patrimoniallement, au prince G. de Looz).

(4) *Ibid.* : n° 111. « Même provenance que le n° 104. » D'où la conclusion que M. Meyers, induit en erreur, sans doute par l'identité des armoiries de Looz-ville et Looz-famille, a confondu la première (Limbourg) avec Grez-Doiceau (Brabant).

(5) *Catalogue des objets d'art et curiosités*, etc. (de M. Charles de Francquen). Vente à Huy, 16 mai 1878.

- N^o 63. Deux pots à trois anses.
N^o 64. Un lot, poteries romaines.
N^{os} 65 à 69. Cinq autres lots semblables.
N^o 70. Un lot, armes, javelots, etc., romains.
N^o 71. Un autre lot, bronze, ornements militaires.
N^o 72. Une pipe celtique.
N^o 73. Une pièce d'armure, bas-relief.
N^o 74. Un lot, débris de verres anciens.

N. B. Tous ces objets proviennent de fouilles faites aux environs de *Huy*.

Collection Barth. Dumortier (à Tournai) (1).

Statuettes romaines anciennes en bronze, trouvées à *Tournai* :

- Le dieu Mars, trouvé en 1842 ;
Isis nautique, statuette trouvée dans la citadelle, en 1843 ;
Deux statuettes de Mercure ;
Deux différentes statuettes d'Hercule ;
La nymphe Hébé ;
Satyre et nymphe, groupe trouvé à Tournai, au faubourg de Morelle, en 1846 ;
Neuf petits bronzes anciens curieux ;
Victoire trouvée à *Chercq*, en 1844 (2).

(1) *Catalogue de la bibliothèque*, etc. (de M. Barthélemy-Charles comte du Mortier, ancien représentant). Vente à Gand, 18 mars 1879, par Vyl.

(2) Ces statuettes, acquises par M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, sont aujourd'hui au Musée royal d'antiquités.

Collection de Bove (à Élouges) (1).

Numismatique gauloise et romaine.

N^o 1. Morins. Statue du cheval libre désarticulé, au milieu d'ornements druidiques. — ñ Lisse sans empreinte. Or. (Comparez Hermand, « Numismatique gallo-belge », n^{os} 44 à 52.)

N^o 2. Variété de la pièce précédente. Or.

N^o 5. Variété. Or.

Les trois pièces qui précèdent ont été trouvées à *Thulin*. (Voy. « Annales du Cercle archéologique de Mons », XV, pl. II.)

N^{os} 28 à 61. Monnaies d'argent d'Alexandre-Sévère à Postume, dont la plupart ont été découvertes à *Thulin*.

(Voy. « Revue belge de numismatique », 1880.)

Age de la pierre.

N^o 160. Superbe hache de silex gris taillé. Long. 0^m26, larg. 0^m09. Conservation parfaite. *Baudour*.

N^o 161. Deux haches en silex gris taillé. Long. 0^m15, larg. 0^m07, et long. 0^m15, larg. 0^m06. *Baudour*.

N^o 162. Hache en silex gris taillé. Long. 0^m18, larg. 0^m06. *Baudour*.

N^o 165. Deux hachettes en silex gris taillé. Long. 0^m10, larg. 0^m04. *Baudour*.

(1) *Catalogue de la collection d'antiquités de l'âge de la pierre*, etc. (d'un amateur du Borinage). Vente à Valenciennes, 20 mars 1882.

Les antiquités d'Élouges, conservées par M. Ch. de Bove, avaient été réservées, et, après sa mort, ont été acquises par le Musée royal d'antiquités de Bruxelles.

N^o 164. Hachettes en silex blanc et gris taillé. Long. 0^m10, larg. 0^m05. *Baudour*.

N^o 165. Coin en silex blanc taillé. Long. 0^m11, larg. 0^m095. Un autre en silex gris taillé. *Baudour*.

N^o 166. Trois haches en silex gris taillé. Long. 0^m15, larg. 0^m07. *Baudour*.

N^o 167. Hachettes taillées, fragments, etc., 4 pièces. *Baudour*.

N^o 168. Superbe fragment de hache en silex gris poli. Long. 0^m11, larg. 0^m09. *Baudour*.

N^o 169. Autre fragment poli. Long. 0^m15, larg. 0^m07. *Baudour*.

N^o 170. Série de quatre hachettes dont deux taillées et deux polies, silex gris. Un marteau taillé. Ensemble cinq pièces. *Baudour*.

N^o 171. Deux ébauches de haches taillées. Un couteau taillé en silex gris. Long. 0^m15, larg. 0^m05. *Saint-Vaast* (Belgique).

N^o 172. Deux haches ébauchées. *Obourg*.

N^o 175. Hache en silex blanc poli. Long. 0^m14, larg. 0^m08. *Pommerœul*.

N^o 174. Deux haches ébauchées en silex blanc et gris. Long. 0^m19, larg. 0^m06 et long. 0^m11, larg. 0^m06. Bracquignies (comm. de *Strépy*).

N^o 173. Deux haches. Long. 0^m15, larg. 0^m05 et long. 0^m08, larg. 0^m05. *Vellereille-le-Sec* et *Estinnes-au-Mont*.

N^o 176. Trois silex blancs polis. *Nimy-Maisières*, *Havré*, *Bois-de-Mons*, et quatre autres taillés, *Jurbise*, *Wihéries*, *Ricensart*.

N^o 177. Cinq haches ébauchées en silex blanc, de dimensions diverses. *Spiennes*.

N^o 178. Un lot semblable, silex gris et blanc. *Spiennes*.

N^o 179. Haches et couteaux ébauchés. Cinq pièces. *Spiennes*.

N^o 180. Un lot semblable. *Spiennes*.

N^o 181. Un lot semblable. *Spiennes*.

N^o 182. Superbe hachette en silex blanc, intacte. Long. 0^m15, larg. 0^m06. *Spiennes*.

N^o 185. Deux « nucleus » en forme de hache, très beaux. Long. 0^m20, larg. 0^m08, et long. 0^m15, larg. 0^m07. *Spiennes*.

N^o 184. Cinq haches ébauchées de dimensions diverses. *Spiennes*.

N^o 185. Un lot semblable. *Spiennes*.

N^o 186. Cinq tronçons de haches et hachettes ébauchées. *Spiennes*.

N^{os} 187 à 197. Lots de cinq silex, haches, hachettes, couteaux, provenant des gisements de *Spiennes*.

N^o 198. Superbe « nucleus ». Long. 0^m10, larg. 0^m08. *Spiennes*.

N^o 199. Joli couteau, pointe arrondie, silex gris. Long. 0^m09, larg. 0^m02. *Spiennes*.

N^{os} 200-205. Lots de cinq silex chacun, provenant des puits d'extraction de *Spiennes*.

N^o 204. Trois bois de cerf, en forme de marteau, provenant des puits d'extraction de *Spiennes*.

N^o 205. Un lot très considérable d'instruments de silex taillés, etc., des puits de Flénu (comm. de *Quaregnon*).

N^{os} 206-207. Idem des puits de *Quaregnon*.

N^o 208. Un lot de silex de Hastedon (comm. de *Saint-Servais*), raclours, couteaux, etc.

N^o 209. Idem, raclours et couteaux de *Flobecq*.

N° 210. Hache en grès jaune poli. Long. 0^m12, larg. 0^m03.
Watripont.

N° 211. Pilon quadrangulaire en grès. *Quiévrain.*

N° 212. Charmante petite hachette en silex noir. *Quiévrain.*

N° 215. Autre, silex blanc. *Quiévrain.*

N° 214. Grande et belle hache en silex brun taillé. Long. 0^m54, larg. 0^m08. *Thulin.*

N° 213. Un lot de deux haches ébauchées, une hache polie, deux tronçons de haches polies, marteau, racloirs et fragments de silex, recueillis dans les gisements du marais de *Thulin*, formant, avec le numéro précédent, le mobilier complet d'une habitation de l'âge de la pierre.

N° 216. Hache en silex bleuâtre; pereuteur en silex blanc laiteux; pilon quadrangulaire. Bois-de-Boussu (comm. de *Boussu*).

N° 217. Poignard entier en silex brun. Long. 0^m18, décrit et dessiné « Annales du Cercle archéol. de Mons », XV, pl. II, fig. 2. *Même provenance* que le numéro précédent. Pièce de toute rareté.

Age du bronze.

N° 222. Superbe pointe de lance à douille, percée de deux trous parallèles, en bronze, trouvée près du pont du viaduc du chemin de fer, à *Belœil*. (Semblable à celles qui proviennent des fonderies de Réalon (Hautes-Alpes), de la Poype (Isère) et de la Vernaison (Rhône), décrites par Em. Chantre.)

Antiquités gauloises.

N° 225. Belle hache gauloise en fer trouvée à *Thulin*. (Décrite et dessinée « *Annales du Cercle archéol. de Mons* », XV, p. 560, pl. III, fig. 2.)

Antiquités gallo-romaines.

N° 252. Pendeloques, chainettes, etc. Lots d'ornements divers. Bronze. *Montrœul*.

N° 254. Plaque ronde ornée de cercles concentriques cannelés. Trace de dorure. Diam. 0^m10. Bronze. Trouvée à *Thulin*.

N° 259. Poinçons en os poli et aiguisé, trouvés à *Thulin*. Quatre pièces.

N° 260. Objet en fer recourbé, chaque bout terminé par deux anneaux, formant une sorte d'étrier. Trouvé à Brunehaut (comm. de *Liberchies*). Haut. 0^m05. Cette pièce provient du cabinet Toilliez. Un objet identique a été déterré à *Elouges*.

N° 266. Poinçon, ciseau et coins (cinq pièces en fer), trouvés dans les carrières exploitées par les Romains à *Autrepepe*. Ces outils étaient, lors de leur découverte, accompagnés de grands bronzes de Gordien.

N° 267. Fragments (complets) du vase en terre noire, ayant renfermé le trésor de *Thulin*. (Voir « *Revue belge de numismatique* », *l. cit.*)

N° 271. Coupe fragmentée en terre rouge. *Nimy* et *Maisières*.

N° 275. Petit vase en terre grise. *Jemmapes*.

N° 277. Urne de terre grise, trouvée à *Leugnies*, près de Beaumont. Haut. 0^m10.

N° 278. Intéressante série d'objets romains trouvés à *Donsi* (commune d'Onnezies?). Fragments d'amphores, de « tèles », de plats, fer à cheval et clavettes en fer, et grands bronzes dont un au buste de Hadrien. (Voir « Annales du Cercle archéol. de Mons », XV, p. 551.)

N° 279. Beau vase de forme ovale en terre blanche, teint en rouge, orné de trois bandes de stries symétriques. Haut. 0^m22. Conservation parfaite. *Montignies-sur-Roc*. (Voy. « Ann. Cercle archéol. de Mons », XV, p. 555, pl. II, fig. 5.)

N° 280. Série d'objets provenant de la tombe de *Montignies-sur-Roc*. Fragment de vase rouge à ornements cannelés. (Voy. *ibid.*, XV, pl. II, fig. 4.) Petit vase en terre samienne avec sigle, trois vases, fibules, couteaux, etc.

N° 281. Plateau en terre rouge. Diam. 0^m16, et petite coupe à rebords ornés. *Roisin*.

N° 282. Grande urne cinéraire, terre grise, provenant des tombeaux gallo-romains des Herbières, près *Baudour*. Haut. 0^m22.

N° 285. Autre urne grise, pourvue de quatre tenons. *Baudour*.

N° 284. Plateau et jatte avec rebord, ornés de feuille d'eau, terre rouge. *Baudour*.

N° 285. « Tèle » (1) en terre brune. Diam. 0^m20. *Baudour*.

(1) Le catalogue imprimé en France n'a pas compris cette expression; il ne peut s'agir de « tuile », puisqu'il s'agit de diamètre. Plus haut, n° 278, le mot « tèles » a également été substitué à « têtes, » mot placé dans la catégorie des « amphores, ... plats. » La rectification est d'ailleurs autorisée par le passage cité à l'appui.

N° 286. Petite jarre et deux petites urnes en terre grise.
Baudour.

N° 287. Trois plateaux fragmentés, en terre grise.
Baudour.

N° 288. Fragment de rebord de « tête » en terre blanche, avec sigle F. VENIS. *Thulin.*

N° 501. Collection de tuyaux d'aqueduc, de différentes dimensions. Cinq pièces, trouvées à *Roisin* et à *Audregnies*.

N° 502. Une collection de meules à moudre (1), comme suit :

a) Six meules brutes. Diam. 0^m40, provenant des carrières d'extraction de *Macquenoise*.

b) Une paire de meules. Diam. 0^m60. Trouvée à *Pommerœul*.

c) Meule plate. Diam. 0^m50. *Hensies*. Une autre, diam. 0^m45. *Harchies*.

d) Une paire de meules, l'une concave des deux côtés, percée d'un trou au centre et d'un autre en biais. Diam. 0^m52. Trouvées le long de la chaussée Brunehaut, à *Quiévrain*.

e) Grande meule concave rayonnée. Diam. 0^m70. *Athis*.

f) Petite meule, percée de deux trous, l'un au centre, l'autre en biais. Diam. 0^m55. *Dour*.

Époque franke.

N° 504. Jolie boucle en argent. Long. 0^m05. Trouvée à *Villers-Deux-Églises* (Namur).

N° 505. Chainon en bronze, formant collier, garni de deux grands bronzes, *Faustine* et *Justinien*. Long. 0^m65,

(1) Le catalogue porte « meules à vendre ».

même provenance. Cette chaîne était placée au cou d'un squelette.

N° 506. Grande et belle plaque de ceinturon, en bronze. Long. 0^m15. *Même provenance.*

N° 507. Autre plaque de ceinturon en bronze; l'agrafe est dépourvue d'ardillon. Long. 0^m15. *Même provenance.*

N° 509. Collection de grains de collier, anneaux, etc., en bronze, terre cuite, ambre. Ensemble 51 pièces. *Même provenance.* (Voy. les n°s 505 et 509 du « catalogue de l'exposition de Bruxelles », 1880, section A, n°s 45 et 44.)

N° 510. Hache, trois fers de lance et corne de cerf, provenant des tombeaux franks de *Seraing*.

N° 511. Fragments de plateau en bronze. *Dour.*

N° 512. Joli petit vase funéraire, orné de stries. Haut. 0^m10. *Dour.*

N° 515. Deux grands et beaux fragments de fibule franke, en argent, trouvés à *Dour*. Long. 0^m15.

N° 514. Grains de collier émaillés, deux pièces. *Dour.* (Les antiquités de *Dour* ont fait l'objet d'un article inséré dans les « Ann. Cercle archéol. de Mons », XI, p. 555, pl. III.)

N° 515. Trois grains de collier bleus et objets en verre, etc. *Lobbes.*

Objets du moyen âge et de l'époque moderne.

N° 516. Épée à deux mains, avec garde en forme de croix. Long. 0^m85. Dague de même forme et vingt pointes de flèche et carreaux en fer. Provenant des ruines du château fort de *Montrœul-sur-Haine*, saccagé par Louis XI (1460-1485).

N° 517. Quatre boulets de pierre, neuf carrelets. *Même provenance.*

N° 518. Clef en fer, petite pelle en fer, fer à cheval, cuiller en bronze, poids en plomb, affiques en bronze, fragment de boucle. *Même provenance.*

N° 519. Lot de fragment de poteries à pincées, etc. *Même provenance.*

N° 520. Dague avec poignée, trouvée à *Autreppe.*

N° 521. Épée avec garde en bronze. Long. 0^m90. Trouvée au champ de bataille de Malplaquet (comm. de *Trazegnies*).

N° 522. Autre plus petite; mors de cheval; deux boulets en fer. *Même provenance.*

N° 525. Sabre poignard espagnol. *Baisieux.* Bayonnette. *Jemmapes.*

N° 524. Lampadaire à six bees, en bronze; burette en étain. Trouvés dans un puits à *Audregnies.*

N° 527. Lot d'antiquités trouvées dans les fosses de Bier, à *Wiers*, près de Tournai, xvii^e siècle : ferronneries, cuivre à armoiries, carreaux du pays, etc., etc.

Collection Minard (à Gand).

Antiquités romaines et gauloises (1).

Vases en grès et en verre.

N° 1554. Gris noirâtre, forme sphérique à large col. A la partie supérieure de la panse se trouve un petit goulot. Haut. 0^m51. Trouvé dans les tourbières des environs de *Dixmude.*

(1) *Catalogue descriptif des antiquités*, etc. (de M. Minard-Van Hoorebeke, à Gand), 1866, pp. 141 et s.

N° 1557. Terre grise couverte d'un enduit noirâtre. Cannelle à anse. Le corps du vase est piriforme et porte un large col à rayures. Il fut trouvé en 1841 en creusant le bassin d'*Ypres*. (Une cannelle en tout semblable est figurée pl. XII, fig. 9, de De Bast « Ant. rom. et gaul. »)

N° 1558. Terre grise, recouverte d'un enduit noirâtre. Cruche de forme globeuse à anse. Le pied est lobé. Elle a été trouvée, en 1825, au village de *Cherscamp*, en creusant un puits. Haut. 0^m24.

N° 1541. Verre. Grande urne bien conservée et contenant encore des ossements. Elle fut trouvée dans les environs de *Tirlemont*, en 1811. H. 0^m21. (Coll. Bodaert, n° 64.)

N° 1590. Tuile ou dalle employée dans les constructions du moyen âge pour conduire les eaux des toits dans les gouttières. Elle fut trouvée à *Waesmunster*, en 1847, au *Pontershof*. Long. 0^m42, larg. 0^m52. (Voir Viollet-le-Duc, « Dict. d'arch. », V, p. 22.)

N° 1594. Verre verdâtre. « Belle » lacrymatoire. Goulot long. Elle fut trouvée dans un champ sur le territoire de *Velsicque*. Haut. 0^m11.

N° 1595. Verre lacrymatoire opalisé. Goulot étroit et long, trouvée avec la précédente.

N° 1401. Verres de différentes couleurs. Quinze petits disques, etc. (C'est le lot n° 78 de la coll. Bodaert, *supra*.)

Albâtre, marbre, etc.

N° 1445. Pierre circulaire sur laquelle se trouve représenté le Christ en croix, entouré d'un ornement quadrilobé, dans le style byzantin. Diam. 0^m52. Cette pierre a été trouvée, en 1812, sous les fondations de la fosse d'aisances

d'une maison située à *Gand*, petit Marché aux Grains, sur l'emplacement du ci-devant hôpital Wittoekx (incendié en 1176, d'après Diericx).

N° 1444. Pierre circulaire sur laquelle se trouve représenté l'Agneau divin. Un ornement quadrilobé entoure cette figure. Diam. 0^m52. Cette pierre, qui fait pendant à la précédente, fut trouvée au *même endroit*.

Armes.

N° 1609. Épée à lame triangulaire de la première moitié du xvi^e siècle. Elle est très effilée. Trouvée dans le jardin d'une ancienne maison de M. van der Straeten, Cour du Prince, à *Gand*, le 25 mai 1824.

N° 1610. Couteau de chasse trouvé dans un puits de la maison de M. Thomas, Cour du Prince, à *Gand*, le 20 mars 1846. Probablement du temps de Charles-Quint.

N° 1612. Couteau poignard trouvé dans un puits de la maison de M. Thomas, Cour du Prince. Probablement du temps de Charles-Quint. Il fut trouvé en 1846 (pl. xvii).

N° 1655. Cotte de mailles, formée d'une suite de chaînons. Elle date du xvi^e siècle. Elle fut trouvée le 8 novembre 1824, à *Mont-Saint-Amand* lez *Gand*, par M. Servais, propriétaire d'un champ dans cette commune (pl. v).

N° 1670. Lien pour les jambes, provenant de l'ancien cimetière de Saint-Bavon, à *Gand*. Il fut trouvé en creusant les tranchées du palais épiscopal de *Gand* (1).

(1) D'autres entraves sont indiquées aux nos 1665 et suiv., comme provenant de la châtellenie du Vieux-Bourg, à *Gand*; mais on ne dit pas si ce sont des « pièces de fouilles ».

(À ajouter ici : n° 2448. Deux liens pour les jambes, provenant du cimetière de *Steenhuyze* (- *Wynhuyze*), où ils ont été trouvés en 1828. Ils sont réunis par une chaîne (pl. iv, écusson vii.)

Divers objets provenant du château des Espagnols à *Gand*, démoli en 1851 (1677 à 1691).

N° 1677. Balle d'arquebuse à mèche.

N° 1678. Fragment d'éperon du xvi^e siècle. Bronze.

N° 1679. Couteau de forestier de la fin du xv^e siècle.

N° 1680. Coquille d'une rapière. Coquille espagnole.

N° 1681. Épée dite *Estor*. Néerlandaise. xvi^e siècle.

N° 1682. Busette d'une cartouchière. Juste la mesure d'une charge de mousqueton à rouet.

N° 1683. Dague à main gauche. xvi^e siècle.

N° 1684. Fer d'une hallebarde à deux ailerons d'une époque très reculée.

N° 1685. Couteau trouvé dans le *Rietgracht*, lors de la démolition du château des Espagnols, à *Gand*. Il date du xvi^e siècle.

N° 1686. Fragment de couteau trouvé dans le *Rietgracht*, lors de la démolition du château des Espagnols, *ibid.* xvi^e siècle.

N° 1687. Flamberge allemande du xvi^e siècle.

N° 1688. Moule à balles pour mousqueton à rouet. xvi^e siècle.

N° 1689. Tube d'arquebuse à mèche. (Voir « Ruines de Saint-Machaire », par Ed. de Busscher.)

N° 1690. Tube qui se trouve adapté aux canons des arquebuses à mèche. Cet objet aide la vue et permet de viser avec plus de précision.

N° 1691. Moule à balles pour pistolet à rouet. xvi^e siècle.

(A ajouter ici, n° 1804. Mors ancien, provenant du château des Espagnols, à *Gand*. Trouvé lors de la démolition de cette citadelle, en 1851.)

N° 1710. Trois vieux cadenas, trouvés à neuf pieds de profondeur, au cimetière d'*Olsene*, en creusant un caveau sépulcral, le 6 décembre 1859. On suppose qu'ils auront été adaptés à deux cercueils du xvi^e siècle; deux d'entre ces cadenas ont la forme de boucles. (Pl. iv et xvii.)

Objets de cuivre, etc.

N° 1775. Chandelier gothique d'une époque très reculée. Il fut trouvé sous les fondements mêmes de l'ancienne église de *Leerne-Saint-Martin*. Il peut provenir du xii^e siècle.

N° 1779. Petite lampe trouvée au village d'*Olsene*, à six pieds de profondeur en creusant une fosse d'aisances.

N° 2482. Petite clochette romane suspendue au harnais d'un cheval. Elle fut trouvée à *Steenhuyze* (-*Wynhuyse*), en pratiquant des fouilles en 1828.

N° 2485. Bout de fourreau romain, trouvé à *Velsicque*, en creusant un puits, en 1856.

N° 2484. Id., id., trouvé dans des fouilles faites à *Steenhuyze* (-*Wynhuyse*), en 1828.

N° 2485. Bout de fourreau romain, trouvé dans un champ, à *Velsicque*, le 7 mai 1845.

N° 2486. Vase en cuivre à trois petits pieds de l'époque romaine. Trouvé, avec quelques autres objets, dans un champ, à *Appels*, en 1812.

N° 2487. Petit objet en cuivre, orné de deux têtes. Il doit

avoir fait partie d'une attache de bride. Trouvé à *Velsicque*, en 1856.

N° 2488. Objet en étain figurant deux croix accouplées par une traverse. Il semble avoir fait partie d'un collier et a été trouvé à *Cherscamp*, en 1842.

N° 2489. Idem en cuivre, dont l'usage nous est inconnu. Trouvé aux environs de *Saint-Nicolas*, en 1827.

N° 2490. Robinet en cuivre, orné d'un coq. Trouvé à *Velsicque*, en 1825.

N° 2491. Agrafe romaine en cuivre, découverte dans des fouilles à *Steenhuysse (-Wynhuysse)*, en 1828.

N° 2492. Petite agrafe en cuivre, trouvée au *même endroit*.

N° 2495. Petite clochette romaine attachée au harnais d'un cheval. Trouvée à *Steenhuysse (-Wynhuysse)*, en 1828.

N° 2505. Clef gothique en fer, de la première moitié du xv^e siècle. Genre dit Bénarde. Grand panneton très ouvragé. Trouvé dans un champ à *Mariakerke-lez-Gand*.

1^{re} section. *Terre cuite émaillée gantoise* (1).

N° 245. Curieux débris d'une statue de guerrier, en terre cuite vernissée aux sels de plomb. Le casque, à timbre plat et circulaire formant bourrelet, est le heaume du xii^e siècle. Long haubergeon de mailles. Écu allongé, terminé en pointe, attaché sur les épaules par une guige et traversé par trois bandes ornementales. Le bas du corps et les mains manquent malheureusement à cette figure, qui n'en est pas moins un document du plus haut intérêt pour l'histoire du

(1) *Catalogue des objets d'art et d'antiquité*, etc. (de M. Minard). Vente à Gand, 7 mai 1885. La concordance avec les objets du *Recueil*, quand il sera donné de la proposer, sera indiquée entre parenthèses, par un astérisque.

costume. Trouvé dans des fouilles au Marché du Vendredi, à Gand (novembre 1864). Ce débris mesure 0^m58 de haut.; il a fait probablement partie de groupes servant de décor à un édifice (une planche représente l'objet).

Poteries romaines, frankes et gauloises.

N° 260. Grande urne apode en terre blanche, noirâtre à l'extérieur, forme sphéroïde allongée; un petit goulot à proximité du collet. Trouvée dans des tourbières aux environs de Dixmude (1791). — (*N° 1554.)

N° 501. Tuile gallo-romaine, trouvée à Waesmunster. Long. 0^m42, larg. 0^m32. — (*N° 1590.)

Poteries de terre de l'époque du moyen âge, trouvées en Flandre.

N° 505. Cruche en sphéroïde allongé, la base et le col en tronçon de cône, stries profondes au col anse, terre blanc-grisâtre, à enduit gris clair. A été trouvée à Ypres. Haut. 0^m26. — (*N° 1557.)

N° 504. Très ancienne poterie, bursiforme à anse, les doigts du potier ont modelé au bas des dépressions formant quatre pieds; argile d'un blanc grisâtre. Mauvais état. Haut. 0^m14.

N° 505. Poterie du même genre; les mêmes dépressions existent à la base. On y remarque également les traces d'un vernis brunâtre, produit probablement par le contact de matières plombifères, devenues fusibles à une haute température. La pâte d'un gris rougeâtre est d'une extrême dureté et se rapproche de celle du grès. Haut. 0^m17.

N° 506. Vase du même genre, forme de cruche, argile rougie par la cuisson. Haut. 0^m18.

N^o 507. Vase bursiforme, apode, grossièrement façonné, terre d'un gris noirâtre, très dure.

N^o 508. Vase turbiniforme, terre grisâtre très dure, mate; deux mamelons en saillie d'un côté, un mamelon de l'autre. Haut. 0^m08.

N^o 509. Cruche de même pâte, mais à pied régulièrement façonné en tronçon de cône. Haut. 0^m165.

Section II. Verrieres (V).

N^o 200. Grande urne funéraire en verre verdâtre épais, panse en sphéroïde allongé, fort rebord. Très ancien. Trouvé aux environs de *Velsicque* (Flandre orientale). L'orifice de ce vase d'une dimension peu commune mesure 0^m16. Conservation parfaite. Haut. 0^m21.

Section VIII. Ferronnerie (II, III).

N^o 91. Mors de dressage, trouvé dans des fouilles au château des Espagnols, à *Gand*.

N^o 115. Ceps à cadenas. Fouilles de l'ancien cimetière de Saint-Bavon, *ibid.* (*N^o 1670).

N^o 114. Paire de ceps retirés de la Lys, *ibid.* Ils sont réunis par une forte tringle à cadenas.

N^o 156. Rapière flamande du xvi^e siècle, quillon droit, garde à pas d'âne, partiellement rompue, pommeau dont la forme se rattache au disque, cannelé sur une face, en forme de coquille de Saint-Jacques; pièce retirée de l'eau, *ibid.*

N^o 158. Couteau de veneur, du commencement du xiv^e siècle, quillons à boutons, disposés l'un dans le sens de la lame, l'autre dans le sens de la poignée. Sur la lame, un

P gothique damasquiné en or. Cette pièce a été retirée d'un puits à l'emplacement de la Cour du Prince, *ibid.* Mauvais état (1).

N° 140. Épée de ville Louis XV, eisclée au repereé; elle a été trouvée Cour du Prince, à *Gand*, enfouie dans un jardin et emmaillottée de linges destinés à la préserver de la rouille. Elle est, malgré cette précaution, en fort mauvais état.

N° 141. Dague du xvi^e siècle, anneau de garde replié et ouvragé; un quillon manque; pommeau piriforme. Pièce trouvée dans un puits, Cour du Prince, à *Gand*.

N° 151. Panoplie formée de débris provenant de fouilles exécutées à la ci-devant citadelle des Espagnols, à *Gand*. Coquille d'une rapière espagnole, gravée au burin; coutelas à manche de corne; bayonnette, coutelas; garde de rapière à double pas d'âne; garde de rapière; pique; pertuisane; dague, etc. — (*N^{es} 1677 et s.).

N° 157. Cotte de mailles rivée à grain d'orge, trouvée dans un champ à *Mont-Saint-Amand* lez-*Gand*. xvi^e siècle. — (*N° 1655.)

Collection Chalon (à Bruxelles) (2).

La petite fiole de la collection van Parys, n° 574, est entrée dans la collection du regretté M. Chalon, mort en janvier 1889. Elle était sur un petit socle en marbre, dans sa bibliothèque, où l'auteur du présent article l'a vue. M. Chalon pensait que la fiole datait des temps modernes et contenait de l'« aqua tofana ».

(1) (* N^{os} 1609, 1610, 1612, pour cet objet et les deux suivants; la description du catalogue, dû à M. Herm. VAN DUYSÉ, est plus précise, au point de vue technique, que celle du Recueil).

(2) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 52.

Collection X... (à Liège) (1).

N° 445. Deux clefs en bronze, du xv^e siècle, trouvées dans les démolitions de la rue Agimont, à *Liège*.

Collection Alex. Schaepekens (à Maestricht) (2).

L'annonce imprimée de ce catalogue contenait ces mots manuscrits :

« Bronze. Entre autres une statuette de femme (env. 0^m15 de haut), trouvée à Vireux-Wallerand (Givet, France); elle provient directement de l'ingénieur en chef Guioth, de Bruxelles. »

Découverte aux frontières de la Belgique, cette statuette ayant fait partie de la collection Guioth, mentionnée *supra*, a paru devoir être signalée.

Collection de Ponton d'Amécourt (à Paris) (3).

M. le baron de Witte signale dans cette collection la présence du Lélien, en or, décrit par M. Chalon, « Revue belge de numismatique », 4^e s., III, p. 210, et trouvé dans la Campine, près d'*Anvers* (add. de M. de Witte).

Collection Wigand (à Londres) (4).

Est entrée dans cette collection une médaille en or de Tetricus, qui avait été trouvée à Arlon : IMP. C. C. P. ESV. TETRICVS AVG, buste lauré à gauche. — Æ VICTORIA AVG, Victoire marchant à gauche tenant une couronne et une palme.

Liège, juillet 1890.

H. SCHUERMANS.

(1) *Catalogue d'une belle collection d'antiquités, porcelaines, etc.* Vente à Liège, 1885, par Renard-Soubre.

(2) *Vente publique de tableaux et antiquités*, à Maestricht, le 7 avril 1891, par le notaire Dumoulin (feuille volante in-4°).

(3) B^{on} DE WITTE, *Recherches sur les empereurs* (ouvr. cité *supra*), t. cit.

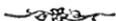
(4) *Ib.*, *ibid.*, p. 157, n° 155.

NOTES

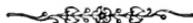
POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE

EN BELGIQUE



LES RETABLES



RETABLE DE GHEEL.

XIV^e SIÈCLE.

L'église de Sainte-Dimphe, à Gheel, possède vraisemblablement le plus ancien retable qui se trouve en Belgique ; il est en pierre et date du XIV^e siècle.

Ce retable est encastré dans le mur du bas-côté septentrional de l'église ; il est formé de trois panneaux rectangulaires.

Le compartiment du centre est surélevé ; nous y voyons le Christ en croix ; à ses pieds, la Vierge et saint Jean ; aux deux côtés de la tête du Christ se trouvent : à droite, le soleil ; à gauche, la lune.

Les deux panneaux latéraux sont divisés chacun en trois baies ogivales, subdivisées elles-mêmes en deux petites

arcatures, dont chacune contient la figure d'un des douze apôtres (1).

La même église possède encore deux beaux retables en bois, dont nous parlerons plus loin.

RETABLE D'OLLOMONT.

XV^e SIÈCLE.

Un retable très curieux provenant de l'église d'Ollomont (Luxembourg) a été acquis par l'État belge en 1865 et figure au Musée royal d'antiquités de Bruxelles.

Ce retable se compose de trois compartiments rectangulaires ; celui du milieu a environ le double de la hauteur des autres ; il contient un groupe représentant le Christ en croix entre les deux larrons.

Le Christ a les bras étendus horizontalement, la tête inclinée sur l'épaule droite, le pied droit croisé sur le gauche ; toute la figure est d'un grand calme ; les larrons ont les bras relevés et repliés en arrière au-dessus des traverses de leur croix ; les jambes sont crispées et les corps tordus par la douleur font un contraste frappant avec la majesté tranquille de la figure du Christ.

De chaque côté de celle-ci, un ange voltige.

Au pied de la croix, la Vierge s'évanouit, soutenue par saint Jean et une sainte femme ; au fond, un groupe de soldats et de gens du peuple.

Le compartiment de gauche représente le *Portement de*

(1) Voir REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*. Louvain, 1878, t. II, pp. 261-262 (gravure), et KUYL, *Gheet vernuerd door den eerdienst der H. Dimpflou*.

la croix. Jésus, couronné d'épines, fléchit sous le fardeau; derrière lui, un soldat semble le pousser du genou et lève, pour le frapper, un poing formidable; un autre, à droite, se retourne en ricanant; au fond et à gauche, cinq autres figures de soldats et de juifs.

Dans le troisième compartiment, à droite, nous voyons la *Mise au tombeau.*

Joseph d'Arimathie et Nicodème portent le corps, dont le bras droit pend, inerte; la Vierge, à genoux, lui baise la main; au fond, quatre personnages, dont deux femmes.

Chacune des scènes est surmontée d'un motif d'architecture ogivale.

Une frise décorée d'entrelacs sépare ces trois compartiments d'un soubassement formé de treize petites niches, en forme d'arcades à plein cintre.

Celle du milieu contient le buste du Christ; chacune des autres, celui d'un apôtre.

Toute cette sculpture est d'une exécution naïve, mais énergique et intéressante; les figures sont courtes et trapues, les têtes longues, les extrémités fortes; les proportions des personnages, par rapport aux plans qu'ils occupent, ne sont nullement observées; toutefois, la composition ne manque pas de sentiment.

Si l'on peut reprocher à l'ensemble de ce travail le défaut de finesse dans l'exécution, il n'en constitue pas moins un curieux et rare spécimen de la sculpture en bois du milieu du xv^e siècle.

Il est à regretter qu'antérieurement à son acquisition par l'État, il soit resté nombre d'années privé des soins d'entretien qu'exige un objet d'art de ce genre.

RETABLE DE SAINT-GEORGES

(au Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.)

XV^e SIÈCLE.

Le retable que nous allons décrire se compose d'un grand panneau central fermé par deux volets ; le panneau principal a trois divisions, chacun des volets en a deux.

Cette superbe sculpture en chêne provient de la chapelle, aujourd'hui détruite, de Notre-Dame-hors-Ville, à Louvain ; elle a été longtemps considérée — et a même figuré au catalogue du Musée royal d'antiquités — comme étant l'œuvre de JEAN DAVIANUS (1) (suivant d'autres : JAN DACIANUS) et comme représentant le martyr des sept frères Macchabées.

On sait que depuis lors l'inscription *Dacianus* a été reconnue pour désigner simplement le nom de l'un des personnages figurés sur le retable, le proconsul Dacien.

Il résulte d'un document découvert par M. Van Even et d'autres renseignements trouvés dans les archives de la ville de Louvain que ce chef-d'œuvre a été exécuté en 1495 par JEAN BOKREMANS et que le sujet représenté est le martyr de saint Georges.

Les divers épisodes qui figurent ici ne sont pas exactement ceux que décrit Jacques de Voragine dans la *Légende Dorée* (2).

Nous ne voyons pas dans le retable le Saint buvant le

(1) SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 122.

(2) Librairie Ch. Gosselin, Paris, 1845, t. II, pp. 75 et suivantes.

poison versé par un enchanteur, non plus que la destruction du temple; d'autre part, nous y trouvons deux scènes : le *Saint à qui l'on scie la tête* et le *Saint pendu par les pieds*, dont il n'est pas fait mention dans la *Légende Dorée*.

Enfin, celle-ci dit que la Reine des Perses fut pendue par les cheveux et fouettée de verges, tandis que Borremans, dans le premier panneau, — qui, suivant l'ordre, devrait être l'avant-dernier, — nous la montre subissant la décollation.

D'après Jacques de Voragine, le proconsul Dacien, ne pouvant forcer Georges à sacrifier aux idoles, « ordonna » qu'il fût attaché à une croix, *dont les deux extrémités » seraient plantées en terre* (1), et qu'il serait déchiré avec » des ongles de fer ».

C'est probablement ce supplice que représente le cinquième panneau du retable, où nous voyons le Saint attaché à un arbre; il est nu, de formes maigres et grêles, mais élégant de proportions. Deux bourreaux, vus de dos, sont curieusement accoutrés : l'un a le torse protégé par une cotte de mailles recouverte d'une cuirasse; ses jambes se perdent dans des bottes à entonnoir; il tient de la main droite une hallebarde; sa cuirasse porte, au milieu du dos, une sorte de mascarons d'où pendent des chaînes ou cordons retenant un énorme sabre recourbé, sur la poignée duquel il appuie la main gauche.

La coiffure de l'autre se termine par une tresse qui lui descend dans le dos. Il lève la main droite, armée d'une verge, pour frapper le martyr; dans la fureur de ce mou-

(1) Nous avouons ne pas comprendre très bien cette expression; il y a là probablement un lapsus du traducteur.

vement, son vêtement de dessus glisse de ses épaules et laisse voir sa chemise plissée; ses cuisses sont couvertes d'un caleçon qui s'arrête au-dessus du genou; un linge tordu s'enroule autour des jambes; les pieds sont nus.

Les figures des juges sont simples et bourgeoises.

A droite, une bonne vieille femme, au type à la fois noble et débonnaire, contemple la scène.

Au fond se tient le proconsul Dacien, reconnaissable à sa barbe tressée, signe par lequel les artistes gothiques distinguaient souvent les persécuteurs des chrétiens.

Il est couvert d'un ample manteau; sa coiffure est une sorte de chapeau à large bord découpé en forme de trilobe, très relevé sur le front et baissé sur les côtés, où pendent deux glands. Le fond est formé d'une pièce d'étoffe d'où sortent les fleurons d'une couronne; les cheveux, longs et ondulés, tombent sur les épaules, que couvre une pèlerine de fourrure.

Il semble, d'un geste de la main gauche, arrêter le bras de son voisin, qui tire à demi son sabre du fourreau. Celui-ci est un homme à figure maigre et sarcastique, que nous retrouvons dans toutes les autres scènes; il a le visage rasé, sauf une barbiche à la Méphisto; pour coiffure, un petit chapeau rond à fond plat.

A l'extrême gauche, un personnage dont la coiffure mérite une mention spéciale: sorte de casque dont le grand bord recouvre entièrement la nuque et descend jusqu'aux omoplates, puis remonte, découpé suivant la forme des épaules, et se relève sur le front, où il se termine par une pointe aiguë, recourbée par dessous en boucle. Le fond, très élevé et pointu, est entouré d'une pièce d'étoffe.

Ce personnage lève la main gauche, soit pour saluer le courage du torturé, soit pour exciter les bourreaux.

Nous voyons ensuite, dans le premier compartiment du volet de droite (1), le Saint couché dans un bûcher en feu ; il a les pieds attachés par une corde ; un homme, aux longs cheveux crépus, semble l'encourager ; près de celui-ci se tient un personnage très jofflu, revêtu d'un costume d'apparence ecclésiastique.

Deux figures de cette scène sont tout à fait caricaturales : au premier plan à droite, un individu difforme et bossu — sorte de Quasimodo — qui souffle le feu ; puis, dans le coin gauche, un bonhomme levant la main maladroitement, pour frapper ; toute la tournure de ce dernier est lourde et pataude ; il est campé sur des pieds plats, à la façon d'un canard ; vêtu d'un manteau dont le bout est rejeté sur l'épaule et qui tombe à gros plis sur des reins exagérés ; en arrière de son bonnet pointu se déroulent deux longues cordes terminées par une sorte de gland.

Dans le fond, le proconsul, tenant un long sceptre et les mêmes juges qu'au tableau précédent.

Voragine dit qu'ensuite « le juge ordonna que George fût » attaché à une roue garnie de lames tranchantes des deux » côtés. »

Ce supplice fournit le sujet du septième panneau du retable.

Le Saint a les poignets attachés à une roue, les pieds à une autre.

(1) Il doit être entendu que nos indications : volet de droite, volet de gauche, etc., sont prises par rapport au spectateur et non pas aux personnages de la sculpture.

Le bourreau qui tourne la roue, à droite, est maigre et efflanqué, d'un aspect caricatural ; il est chaussé de grandes bottes ornées de glands. Dans l'angle gauche se tient le proconsul, qui touche la main du martyr. Les juges ont une physionomie consciencieusement féroce.

Au milieu, en avant, un chien accroupi lève la patte pour se gratter l'oreille ; au fond, une vieille femme maigre, à la tête grosse comme le poing, au visage macéré et plein d'une muette pitié, figure le public.

« Alors le proconsul irrité fit jeter George dans une chaudière remplie de plomb fondu ; mais George, après avoir fait le signe de la croix, y entra et s'y trouva comme dans un bain » (1).

C'est probablement ce que l'artiste a voulu représenter lorsqu'il nous montre, dans le troisième panneau, le martyr, les mains jointes, dans une chaudière ayant la forme d'une vache d'airain, placée au-dessus d'un brasier.

Dans aucune autre scène du retable, le caractère caricatural n'est aussi marqué que dans celle-ci.

Un bourreau, à la fois comique et féroce, attise le feu à l'aide d'un soufflet ; un genou en terre, une jambe étendue, il lève un bras d'un air d'enthousiasme furieux.

Un autre bourreau, derrière le martyr, a le menton dans la main ; les yeux sont caves, la bouche ouverte par l'étonnement (2) ; un autre encore, derrière celui-ci, a la bouche

(1) Op. cit., p. 79.

(2) Ainsi que le fait très justement remarquer M. Piot dans son *Essai sur le type et le caractère de la sculpture en Belgique pendant le Moyen Age*, cette expression d'étonnement se rencontre fréquemment dans les compositions de cette époque : « La Vierge reçoit avec surprise le messager céleste qui lui annonce sa destinée ; saint Joseph lève les mains à la vue de l'enfant Jésus ;

de travers, le menton proéminent, le front enterré dans une énorme toque; au fond, un vieux juge, au menton en galoche, sourit d'un air approbatif au courage du supplicié.

Impossible de rien trouver de plus énergiquement accentué que le caractère féroce et grotesque à la fois de ces physionomies.

Au milieu de la scène, un bourreau apporte du bois; à côté de lui, deux juges coiffés de turbans, puis le proconsul, près duquel se tient le personnage à barbiche dont nous avons parlé.

Celui-ci se trouve dans l'angle droit, au premier plan, ce qui nous permet de mieux l'étudier.

La tête est extrêmement caractéristique; le nez proéminent, la barbiche en pointe, les joues creuses, les yeux enfoncés, lui donnent un aspect diabolique.

Il porte d'énormes boucles d'oreilles.

Aucune trace de cheveux ne se voit sur le crâne; le cou nu, aux muscles saillants, s'enfonce dans un grand col marin, aux angles ornés de glands, qui lui retombe sur le dos.

Son costume se compose d'une longue robe, recouverte d'une tunique à manches courtes et démesurément larges.

La main gauche s'appuie sur la poignée (figurant un animal fantastique) d'un large yatagan, dont le fourreau, très orné, est accroché à la ceinture par deux chaînettes.

» les apôtres sont ébahis autour du Christ; les païens stupéfaits à la vue des
» martyres; ceux qui assistent aux scènes les moins étonnantes sont toujours
» émerveillés. Point de groupes sans spectateurs ébahis, point de spectateurs
» ébahis qui ne lèvent au moins une main en signe d'étonnement..... »

(*Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 5^e série, t. II, 4867.)

Au milieu du premier plan, un petit chien couché et un singe.

Le quatrième compartiment du retable nous montre le Saint pendu par les pieds au-dessus d'un feu ardent.

Ce tableau est surtout remarquable par les costumes et les accessoires : les vêtements tailladés, aux bords frangés et brodés, les coiffures et les toques de tout genre, les grands bonnets, terminés par de longues cordelières pendant en arrière à la façon d'une natte de Chinois, les larges coutelas, les bottes à revers, tous les détails, enfin, des ajustements sont pittoresques au plus haut point.

Signalons, au premier plan, un personnage coiffé d'un chapeau dont les bords, très pointus, sont ornés de glands et dont le fond se prolonge d'une sorte de queue tellement longue qu'elle lui descend tout le long du dos et qu'il en porte l'extrémité relevée sur le poignet gauche. A côté, un soldat, appuyé sur sa hallebarde, s'incline avec un geste ironique.

A gauche, le proconsul, puis l'homme à la barbiche ; à droite, le prêtre ou le moine joufflu, que nous avons rencontré précédemment.

Dans le deuxième panneau — qui, nous semble-t-il, devrait être le dernier — deux bourreaux seient par le milieu du crâne la tête du martyr, dont l'attitude ne cesse pas d'être calme et noble.

Il est vêtu d'une ample draperie.

L'un des bourreaux est un quinquagénaire bonasse, à la lèvre inférieure débordante ; l'autre est plus jeune ; il se tourne vers le Saint, comme pour juger de l'effet du supplice.

La mort de la reine des Perses fait le sujet de la scène que

l'artiste a placée dans le premier compartiment du volet de gauche.

Au centre, une jeune femme est agenouillée ; sa coiffure forme des nattes, qui entourent la tête de manière à lui bander les yeux ; elle est vêtue d'une longue tunique à la grecque, ouverte sur le côté, de façon à laisser voir au-dessous le corps nu. Elle a les mains jointes et attend le supplice avec résignation. Un grand diable de bourreau s'apprête à la décapiter d'un grand coup de cimeterre. Dans son énorme effort, le haut-de-chausses du bourreau se détache par derrière, laissant passer la chemise.

A gauche, une jeune femme, charmante et souple, comme la suppliciée, se détourne avec un geste d'horreur ; un corps décapité est déjà gisant sur le sol.

Dans le fond, trois figures : un spectateur, puis le proconsul Dacien, enfin l'homme à la barbiche et au petit chapeau rond.

On ne peut se figurer plus de science ni plus d'énergie que dans cette œuvre magistrale de Jean Borremans ; l'on peut en considérer l'auteur comme le plus grand sculpteur flamand de la dernière époque de l'art ogival.

Le sentiment est profond et tragique, le réalisme impitoyable, sans ménagements, sans atténuations, comme sans fausse exagération ; le calme, la simplicité, la beauté de certaines figures, font ressortir les violences des autres.

Les corps, longs et grêles, rappellent — mais avec combien plus de virilité et de puissance — les formes de Thierry Bouts. Le trait, simple et brutal, les types, accentués avec une vérité énergique, farouche et goguenarde, tiennent en même temps de Brauwer et d'Albert Dürer.

Nous aurons l'occasion de décrire plus loin deux retables, ceux de Beendael et d'Herenthals, qui offrent une certaine analogie avec celui dont nous venons de parler, sans cependant, le dernier surtout, s'élever à la hauteur de cette œuvre si pleine de sentiment dans sa brutale énergie.

RETABLES DE BOENDAEL.

XV^e SIÈCLE.

Le retable de l'église de Boendael (Ixelles) décorait jadis une petite chapelle, aujourd'hui démolie; après avoir été vendu aux enchères et subi nombre de vicissitudes qui ne laissèrent pas que de nuire beaucoup à sa conservation, il finit par revenir à son hameau primitif et figure actuellement sur un petit autel, à droite du chœur (1).

Il est en chêne et mesure 5^m20 de hauteur sur une largeur de 2^m78.

Les trois grands panneaux dont il se compose ont été souvent considérés comme faisant partie d'une seule et même œuvre. C'est une erreur; il y a, en réalité, des fragments de deux retables.

Les panneaux latéraux représentent la légende de saint Adrien, dont la statue, — de beaucoup postérieure au reste de la sculpture, — tient le milieu de l'autel.

La scène que nous voyons au centre du retable a trait au martyr de saint Christophe. On le voit d'abord près d'un bûcher, insulté par le peuple; puis, à l'arrière-plan, exposé dans une sorte de niche, complètement nu.

(1) VOÏF WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*. Bruxelles, 1855, t. III, p. 551.

Ce panneau n'est évidemment pas de la même main que les deux autres, dont il est loin d'avoir la valeur artistique; les figures sont courtes et d'une exécution moins savante; la composition a moins de variété, l'ensemble présente bien moins de caractère, de style et de goût.

La légende de saint Adrien est représentée en quatre scènes : à gauche, à la partie supérieure, le saint est amené devant ses juges; au-dessous, on lui fait subir une atroce mutilation.

Cette composition comporte neuf personnages : à gauche, deux femmes aux formes minces, aux coiffures pourvues de longs voiles; la première est agenouillée; la seconde, debout, à la grosse figure ronde de bourgeoise, aux yeux profonds, est admirable de pensée et de vie.

Au troisième plan se voit un homme, coiffé d'un bonnet fantastique au bout duquel pend une cordelière terminée par un gland; au fond, un autre homme, en turban, la main droite sur la poitrine; à côté, un bourreau levant la main.

Aux troisième et deuxième plans, en revenant vers la droite, deux personnages barbus, couverts de longues robes; l'un d'eux lève la main droite; la haute bordure de sa robe et la palatine qui lui couvre les épaules sont en hermine; une escarcelle pend à son côté; nous le retrouverons dans une autre scène.

Au premier plan, à droite, est un bourreau vu de dos, le corps penché à droite d'un mouvement énergique; sa robe est très drapée; une bande d'étoffe plusieurs fois repliée et terminée en torsade lui sert de coiffure.

Au centre de cette scène, le Saint vêtu d'un simple linge

autour des reins et couvert d'une toque de proportions énormes, est attaché par les mains à un poteau.

A la partie supérieure du panneau droit du retable, nous voyons d'abord un bourreau levant, d'un geste énergique, la hache qui va mettre fin au supplice.

Un juge, assis dans une sorte de tribune de style ogival, assiste à cette exécution.

Plus bas, au premier plan, à gauche, deux bourreaux tiennent au-dessus d'un brasier le corps du Saint, dont les mains et les jambes sont coupées (1).

Un troisième bourreau, en pantalon, est agenouillé au premier plan à droite et attise le feu au moyen d'un soufflet.

Plus loin, à gauche, un homme, coiffé d'un énorme turban, porte sur les épaules un corps nu auquel les extrémités manquent.

Au fond se tient un personnage imberbe, en tunique courte et en culotte, les épaules couvertes, — de même que le bourreau qui attise le foyer, — d'une pèlerine aux bords tressés en créneaux.

Un homme vêtu d'une robe serrée à la taille et d'un tablier arrondi, vient ensuite; une sorte de capuchon à pèlerine lui couvre les épaules, puis, remontant sur la nuque, se termine au-dessus de la tête en forme de bonnet phrygien.

Son voisin, qui lève la main gauche comme pour lui donner une explication, porte une longue barbe et de longs

(1) « Et alors les pieds et les cuisses lui furent coupés. Et Natalie le pria de se laisser couper la main afin qu'il fût pareil aux autres saints qui avaient souffert plus que lui.... Et l'empereur commanda que les corps fussent brûlés.... mais soudainement une très forte pluie vint et éteignit le feu, de sorte que les corps n'eurent aucun mal.... »

DE VORAGINE, *La Légende Dorée*.

cheveux ondulés; sa coiffure est surmontée d'une couronne; c'est le personnage à la robe bordée d'hermine que nous avons rencontré dans une scène précédente.

Enfin, au deuxième plan à droite, un homme à la barbe courte, aux longs cheveux, vêtu d'une tunique à manches larges et courtes, coiffé d'une calotte ronde à oreillères relevées sur le sommet de la tête, tient dans la main gauche un pied coupé.

Cette œuvre offre beaucoup de parenté avec le retable de Saint-Georges, que nous avons décrit précédemment.

Les bourreaux, aux visages ignobles, maigres et efflanqués, comme les personnages de Thierry Bouts, les ricane-ments, pris sur nature, les attitudes trivialement énergiques, sont d'un réalisme saisissant.

Les femmes sont d'un joli caractère; les juges, graves, énergiques, quelque peu railleurs.

La plupart des personnages portent des coiffures démesurées, d'un pittoresque hardi jusqu'à friser la caricature.

L'ensemble frappe par un accent viril, par une ordonnance très claire, sobre et libre.

Quoique ce retable ne soit pas inférieur à celui de Saint-Georges, du Musée royal d'antiquités, combien ce dernier présente, au premier coup-d'œil, plus d'énergie et de caractère!

Cette apparente infériorité est due à la *restauration* qu'à subie le retable de Boendael.

Les têtes sont peintes d'un ton chair clair et fade; le caractère de certaines d'entre elles est dénaturé ou tout au moins affaibli par un accent mal donné, par-ci par-là, aux bouches ou aux yeux.

De plus, ce qui pis est, l'aspect primitif est complètement modifié par les vêtements : ceux-ci, au lieu d'être simplement dorés, comme dans la plupart des retables du xv^e siècle, sont peints de diverses couleurs; cette bigarrure non seulement nuit à la simplicité, à la sévérité, mais encore déranger les plans des figures en les faisant avancer ou reculer contrairement aux intentions de l'artiste.

D'autres vêtements, dorés, sont bordés de broderies, couverts d'une multitude de petits ornements, d'une infinité de détails qui tirent l'œil, morcellent l'aspect et détruisent la masse et la grandeur de l'ensemble.

Les compositions sont encadrées d'ornements architectoniques en style gothique flamboyant, d'une grande richesse et d'une merveilleuse délicatesse d'exécution.

RETABLES DE LÉAU.

Saint-Léonard.

XV^e SIÈCLE.

Parmi les nombreuses richesses sculpturales de l'église de Léau se trouvent plusieurs retables; le plus important représente divers épisodes de la vie de saint Léonard, patron de l'église.

Ce retable, qui ornait jadis un autel placé dans l'ancienne *Chambre de Saint-Léonard*, se trouve actuellement dans une chapelle consacrée à ce Saint, dans le transept droit de l'église.

Il est de style ogival, divisé en compartiments, avec une grande niche centrale dans laquelle est la statue du saint patron.

Dans les panneaux, nous voyons d'abord le baptême de saint Léonard; une femme portant la couronne des reines et un personnage coiffé d'un chapeau rond, se retrouveront dans plusieurs des autres tableaux.

A la scène suivante, l'enfant a grandi; on le présente à un évêque, devant lequel il s'agenouille.

Dans le troisième compartiment, l'homme au chapeau rond, que nous avons vu assister au baptême, semble confier une mission au saint, maintenant un jeune homme, qui plie le genou devant lui.

Ici, le retable est séparé en deux parties par la grande niche où est placée la statue de saint Léonard, sculpture qui n'appartient évidemment pas au reste de la composition et qui est d'une exécution très inférieure.

La tête, aux accentuations maigres et dures, flanquée de deux oreilles semblables à des anses, semble avoir été refaite (1).

Trois nouveaux compartiments se présentent ensuite : dans le premier, le jeune homme, revêtu de l'habit de lévite, semble refuser un bonnet d'évêque (2); puis nous le voyons en compagnie du même homme en chapeau rond, mentionné plus haut — probablement le roi de France; enfin, dans la dernière scène, le Saint est à genoux et prie; dos à

(1) M. Pior croit pouvoir attribuer cette statue à HENRI ROESEN, de Louvain, qui fut chargé de sculpter une image de saint Léonard. (Comptes de 1496-97 et de 1505-04.)

Voir la *Revue d'histoire et d'archéologie*, 1860, t. II, p. 60.

(2) «Le roi l'obligea à rester longtemps près de lui, en attendant qu'il lui donnât un évêché; mais Léonard refusa tous les honneurs..... »

J. DE VORAGINE, *La Légende Dorée*.

dos et sur le même plan, une femme, agenouillée comme lui, tourne la tête de son côté.

Tous ces compartiments sont ornés de très beaux dais en style gothique; de même la grande niche du centre, dont le fond est garni d'une riche décoration ogivale.

Toute cette œuvre est admirable; les têtes sont nobles et pleines de caractère; les draperies, d'un pli très ferme et dans lesquelles la science gothique s'unit déjà au goût de la Renaissance, sont d'une sobriété qui n'exclut pas la richesse.

Ce retable a pour auteur ARNOUL DE DIEST, qui fut peut-être le maître le plus pur du xv^e siècle.

Il est en bois, décoré d'une polychromie qui en augmente encore le grand aspect. Les draperies sont dorées, avec des revers bleus, que le temps a noircis; les chairs ont pris un ton de vieux cuir; le tout est d'un grand caractère.

La simplicité de l'ordonnance, le calme des attitudes, la sobriété et la largeur de l'exécution, égalent cette œuvre aux plus beaux classiques.

M. Piot, dans sa *Notice historique sur la ville de Léau* (1), dit : « Le compte (de 1478-79) désigne le sculpteur sous le » nom de *Aert dy Meelder* ou *Malder*, peut-être le même qui » se trouve désigné dans le compte de 1455-56 sous le nom » d'*Arnoul van Diest*; dans celui de 1478-79, il est dit posi- » tivement que les fabriciens allèrent à Bruxelles afin d'y » faire un paiement à *Aert dy Maldere* pour son retable de » Saint-Léonard..... »

Dans l'*Histoire des communes belges* (2), M. Wauters écrit : « L'église de Léau s'est surtout embellie à deux époques

(1) *Revue d'histoire et d'archéologie*, 1860, t. II, pp. 52 et suivantes.

(2) Canton de Léau, p. 55.

» comprises entre les années 1450 et 1570. La première de
» ces périodes est celle où vécurent *Arnoul de Diest*, *Arnoul*
» *le Peintre*.....

» En 1455-56, *Arnoul de Diest* orna le grand chœur de
» dais sculptés.....

» *Arnoul De Maelder* ou *le Peintre* exécuta, de 1475 à
» 1479, un grand nombre de travaux de peu d'import-
» tance..... »

Et plus loin (1) : « L'autel est composé de deux frac-
» tions provenant l'une du retable qui fut exécuté, en
» 1478-79, par *Arnoul Die Maelder*, à Bruxelles, pour la
» chambre de Saint-Léonard..... »

M. Wauters fait donc deux personnages bien distincts
d'*Arnoul de Diest* et d'*Arnoul Die Maelder*; s'il y a eu en réa-
lité deux *Arnoul*, il paraît peu probable que le peintre soit
l'auteur de cette superbe sculpture; nous inclinons plutôt à
croire, avec M. Piot, que ces deux appellations désignaient
un même homme, à la fois peintre et sculpteur; ces dénomi-
nations différentes appliquées à un même artiste ne sont,
d'ailleurs, pas rares dans les anciens comptes.

Saint-Roch.

XV^e SIÈCLE.

L'autel de Saint-Roch, dans la première chapelle du
collatéral gauche, est orné d'un retable décoré de diverses
statues. Trois niches d'abord, à la partie inférieure, con-
tiennent : 1^o *Sainte Catherine foulant aux pieds l'hérésie*;

(1) Canton de Léau, p. 59.

la sainte est vêtue d'une robe rouge foncé à doublure verte et d'un manteau doré, qui laisse le buste découvert; la tête, très réaliste, n'est pas jolie : les yeux sont trop petits, la bouche ne finit pas ;

2° dans une niche plus grande, *la Vierge*, couverte d'une tunique de dessous blanche à bord doré et d'un manteau rouge à revers bleus; la tête, très naturelle, semble un véritable portrait; elle est d'une naïveté, d'une douceur admirables; par contre, les mains, dont l'une tient un livre, sont horribles et ont dû être refaites par quelque ouvrier ignare ;

3° enfin, dans la troisième niche, *saint Joseph*, tenant à la main son lys; sa robe est drapée simplement; il porte une ceinture de cuir à laquelle pend une aumônière; la tête, barbue et énergique, est couverte d'une coiffure à la Van Eyck, dont les bouts pendent des deux côtés et vont se rejeter sur l'épaule. Un *Enfant Jésus*, bien naïf et assez joli, — quoique un peu mou, — lui donne une main et tend l'autre vers sa mère.

Ce dernier paraît n'être ni du même auteur ni de la même époque que les autres statues.

Au second rang se trouvent : d'un côté un *Saint-Antoine*, avec un livre et un petit cochon qui relève la tête; de l'autre, un *Saint-Sebastien* armé de pied en cap, couvert d'un manteau rouge et tenant à la main un grand arc détendu et une grande flèche.

Le tout est dominé par une statue de *Saint-Roch*, outrageusement moderne et qui doit avoir été refaite.

On ignore le nom de l'auteur et la date de ce retable; cependant les comptes de la fabrique font mention d'une

Sainte-Catherine et d'une *Vierge* exécutées par JOSSE BEYAERTS (1).

D'après les mêmes comptes, les trois statues de Saint-Roch, de Saint-Antoine et de Saint-Sébastien auraient été posées à cette place en 1505.

La Vierge.

XV^e SIÈCLE.

La même église possède un grand retable représentant diverses scènes de la vie du Christ et de la Vierge.

Deux rangées de sujets superposées ornent le soubassement; la partie inférieure représente : *l'Annonciation*, *la Visitation*, *la Nativité*, *l'Adoration des Mages*, *l'Annonciation aux Bergers*.

Le second rang se divise en trois compartiments cintrés; dans le premier, à gauche, on voit la petite Vierge gravissant le grand escalier du Temple; dans celui de droite, *la Circoncision*; deux femmes, en costume Renaissance, à manches à crevés, coiffées de bonnets de formes étranges, présentent l'Enfant à un prêtre; les vêtements et surtout la coiffure de ce dernier sont fantasmagoriquement découpés.

Nous n'avons pu saisir le sujet du compartiment central.

Enfin, la partie supérieure et principale du retable est formée de trois grands panneaux couronnés de dais.

Au centre est une grande statue de la Vierge, à laquelle on a passé une robe; au-dessous est une petite composition représentant *le Christ au Tombeau* et au-dessus, sous le dais, *la Fuite en Égypte*.

(1) Compte de 1479-80.

Dans le panneau de gauche se trouve une grande scène : *le Portement de la Croix*, surmontée, sous le dais, d'un sujet plus petit : *la Présentation au Temple*.

Enfin, le panneau droit représente, comme composition principale, *le Christ descendu de la Croix*; la scène placée sous le dais figure *le Christ parmi les docteurs*.

Ce retable est très bien conservé; la sculpture est décorée d'une polychromie dont les couleurs passées et les ors éteints et brunis complètent heureusement l'aspect de l'ensemble.

On croit que les dessins de cette œuvre ont été fournis par MATTHIEU DE LAVENS, auteur de l'hôtel de ville et de l'église de Saint-Pierre, à Louvain, ainsi que du baptistère de Léau (1).

L'exécution rappelle un peu l'école d'Arnoul de Diest, mais avec des figures plus trapues, moins de finesse, moins de science et de simplicité; les sculptures décorant les deux étages du soubassement paraissent supérieures, sous ce rapport, à celles de la partie principale.

L'autel est surmonté d'un baldaquin construit par Léonard (1494-95) (2).

Sainte-Anne.

XVI^e SIÈCLE.

Un retable en bois sculpté, consacré à la vie de sainte Anne, est placé dans une chapelle du collatéral droit de l'église de Léau (3).

(1) Ch. Piot, *Op. cit.*, p. 63.

Les comptes du xv^e siècle sont en partie détruits.

(2) *Ibid.*, p. 64.

(3) *Ibid.*, p. 62.

Il est formé de trois grandes divisions, couronnées d'une corniche à moulures d'un dessin très tourmenté.

Chacun des panneaux comporte deux scènes; nous voyons d'abord à la partie supérieure du côté droit la *Rencontre de sainte Anne et de Joachim*, composition à cinq personnages.

Au dessous, la *Présentation de la Vierge au temple*.

Joachim et sainte Anne se tiennent au bas d'un escalier à deux volées conduisant au portique sous lequel paraît le grand-prêtre; la figure de la petite Vierge a disparu de l'escalier où elle devait se trouver.

Le compartiment gauche présente également deux scènes: au-dessus, le *Mariage de la Vierge*; quatre personnages seulement: la Vierge, saint Joseph, un spectateur et le prêtre posant l'étole sur les mains unies des époux.

Sous cette composition, une autre scène à douze personnages représente Joachim et sainte Anne, frappés de stérilité, répudiés par le grand-prêtre.

Au centre du retable, le panneau principal représente la *Naissance de la Vierge*; sainte Anne est étendue sur un lit, soignée par deux femmes; au chevet du lit, un homme assis dans un fauteuil; en face, un meuble sur lequel se trouvent divers objets de ménage.

Au premier plan, six femmes entourent un bassin dans lequel elles se préparent à baigner le nouveau-né.

Au-dessus, un groupe d'anges chantant et jouant de divers instruments. Sous ce compartiment, l'artiste a placé une composition assez énigmatique: dans le fond, un homme assis sur un trône, la tête appuyée sur la main droite, accoudé dans l'attitude de la réflexion.

Devant celui-ci, à droite et à gauche, une rangée d'indi-

vidus aux coiffures bizarres, tendant les mains en avant.

Chacun des deux compartiments latéraux est surmonté d'une statue hors de proportion avec le reste de la sculpture.

Au-dessus du panneau central, sur un socle porté par deux anges, un groupe montre l'Enfant Jésus sur les genoux de la Vierge, tendant la main vers une grappe de raisins que lui offre sainte Anne.

Plusieurs statuettes d'évêques, de saints et de prophètes ornent les montants qui séparent entre eux les trois panneaux principaux.

Le retable est fermé par des volets peints, sur lesquels se lit le millésime 1624.

Cette date ne peut s'appliquer qu'à la peinture ; la sculpture est antérieure de près d'un siècle.

Il est intéressant de comparer certaines scènes de ce retable avec les compositions représentant les mêmes sujets qui décorent celui de Lombek-Notre-Dame, dont nous parlerons plus loin.

Malgré les tendances Renaissance que nous remarquerons dans ce dernier, il prend presque de la simplicité lorsqu'on le compare à l'œuvre que nous venons de décrire et qui, très habile comme travail de bois, est conçue dans un style tourmenté à l'excès.

L'Invention de la Sainte Croix.

XVI^e SIÈCLE.

Dans l'une des chapelles latérales de la même église est placé un petit retable en bois sculpté qui ne manque pas d'intérêt.

Il est formé de trois divisions, tout en hauteur ; le panneau central représente le Crucifiement.

Au premier plan, la Vierge s'évanouit, soutenue par saint Jean et les saintes femmes ; plus loin, à gauche, une figure de soldat.

Au fond et au-dessus de ce groupe, on voit le Christ en croix entre les deux larrons.

La figure du Christ fait, par sa grande tranquillité, un contraste — que nous avons eu déjà l'occasion de remarquer dans d'autres sculptures — avec celles des larrons, qui se tordent sur leurs instruments de supplice.

Une Vierge — en costume Renaissance — est agenouillée, embrassant le pied de la croix ; de chaque côté se tient un soldat à cheval.

Ce panneau se distingue par une remarquable observation des plans dans les dimensions des figures.

Les panneaux latéraux sont divisés chacun en trois compartiments superposés, dans lesquels l'artiste a placé des scènes de la légende de l'Invention de la Sainte Croix.

A gauche, dans le haut, nous voyons la reine Héléne ordonnant aux juifs de lui indiquer l'emplacement du Golgotha ; un peu au-dessus, Judas est en prière ; au fond, un petit monument qui représente peut-être le temple de Vénus construit en cet endroit par l'empereur Adrien.

Au-dessous, nous voyons la reine et trois personnages — dont une femme — en présence des trois croix qui ont été découvertes sous terre.

Dans le compartiment inférieur, des soldats : probablement l'armée de Maxence, s'avançant contre Constantin.

Dans le compartiment supérieur du panneau droit, une scène à six personnages représente le miracle qui a fait reconnaître la vraie croix.

A gauche est étendu le cadavre. A droite, un évêque (sans doute Macaire, évêque de Jérusalem) portant la croix ; au fond, la reine faisant un geste d'étonnement.

Nous voyons, au-dessous, l'empereur Constantin à la tête de son armée ; il est sur un cheval richement harnaché et porte une grande croix de la main droite.

Dans le dernier compartiment, des soldats à genoux lèvent leurs mains jointes vers une croix qui apparaît dans le ciel ; à droite, un valet emmène un cheval sans cavalier.

La seconde et la quatrième compositions sont les plus intéressantes du retable.

Tout ce travail, d'ailleurs, est très habile ; l'empereur à cheval, la reine, les soldats, les pages — figurines grandes comme le doigt — sont d'une tournure charmante.

Chacune des trois divisions du retable est couronnée d'un fronton à plein cintre ; celui du milieu est décoré du buste de Dieu le Père, la main gauche appuyée sur le globe du monde, la droite levée dans un geste de bénédiction.

Au-dessous, deux chimères portent un écusson armorié, sans doute celui du donateur.

Sur le soubassement du retable, deux sirènes tiennent un cartouche, où se lit cette inscription :

TVA(m) CRUCE(m) ADORAM(us) D(omi)NE
TVA(m) GLORIOSA(m) RECOLIM(ur) PASSIO(nem).

Tournant le dos à ces deux figures et formant l'arête extérieure du soubassement, deux ornements en forme de

chimères ; des guirlandes du même genre courent également au-dessus des frontons, interrompues par trois boules surmontées de socles qui semblent destinés à recevoir des statues.

Les montants formant les divisions du retable sont décorés de balustres de dessins variés.

M. Wauters (1) cite une inscription commémorative où se trouve la date de 1555, qui pourrait être celle de l'exécution de cette jolie sculpture.

L'auteur en est inconnu.

RETABLE D'HÉRENTHALS.

FIN DU XV^e OU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE.

L'église de Sainte-Waudru, à Hérenthals, possède un magnifique retable en chêne sculpté ; le sujet représenté est le martyre des saints Crépin et Crépinien, patrons des cordonniers. C'est, en effet, pour la corporation des tanneurs et des cordonniers que cette œuvre d'art fut exécutée.

Les saints Crépin et Crépinien s'étaient, suivant la légende, établis à Soissons au milieu du III^e siècle (2). Ils prêchaient, le jour, la doctrine chrétienne et consacraient leurs nuits à l'exercice de l'état de cordonnier, qu'ils avaient choisi comme moyen d'existence.

Ils vivaient ainsi depuis plusieurs années et avaient opéré de nombreuses conversions, lorsqu'ils furent accusés auprès de l'empereur Maximinien-Hercule.

Ce prince cruel et superstitieux les fit arrêter et conduire devant Rictius-Varus, préfet du prétoire ; on leur fit subir

(1) Op. cit., p. 60.

(2) Voir BUTLER, *Vie des pères, martyrs et autres principaux saints*.

de cruelles tortures et ils furent enfin condamnés à être décapités, en 287.

Ces tortures forment les sujets de six des compositions qui décorent le retable ; ces compositions sont superposées, deux par deux, dans trois grandes divisions, séparées entre elles par des colonnettes ; vers le milieu de la hauteur de celles-ci sont adossées des statuette représentant les quatre évangélistes ; plus haut, quatre autres statuette : le prophète Isai, Sainte-Barbe, le Christ et la Vierge.

Ces deux dernières, qui ornent les montants extérieurs, ne sont pas de l'époque du retable et ont remplacé deux autres figure disparues.

Les épisodes divers du supplice des deux saints n'ont pas été placés par l'artiste dans l'ordre de succession indiqué par la légende.

La première scène (partie supérieure du panneau gauche) nous montre les deux martyrs fouettés de verges par ordre du préfet, qui assiste au supplice.

Dans le même panneau, au dessous de la scène précédente, on leur introduit sous les ongles des pieds et des mains des alènes et des lames de fer.

Dans le compartiment central, des bourreaux leur arrachent, par bandes, la peau du corps.

Après ce supplice, dit la légende, le préfet ordonna qu'ils fussent jetés à l'eau, avec des meules attachées au cou. C'est ce que nous représente la scène supérieure du panneau droit du retable.

A la partie inférieure du même panneau, nous voyons les saints plongés dans une chaudière contenant de l'huile bouillante, de la poix et du plomb en fusion ; mais les

martyrs supportent ce supplice sans douleurs et sortent sains et saufs de la chaudière, tandis que Rictius-Varus, voulant attiser le brasier, y tombe et y périt.

Dans chacune des compositions qui précèdent, nous avons vu le préfet du prétoire assister à l'exécution des tortures qu'il a ordonnées; il est reconnaissable à sa longue barbe tressée.

La sixième composition, placée dans le bas du panneau central, nous offre un nouveau personnage: c'est l'empereur Maximinien-Hercule, à cheval.

Accouru à la nouvelle de la mort du préfet, il met enfin un terme au supplice des deux martyrs, en leur faisant trancher la tête.

Le panneau central est surmonté d'une septième composition: Dieu le Père assis, entouré d'anges chantant et jouant de divers instruments; il tient un livre dans la main gauche et semble, de la droite, bénir les deux saints.

L'ensemble du retable est richement couronné d'élégants motifs d'architecture en style gothique flamboyant.

Plus riche que les retables de Boendael et de Saint-Georges, celui d'Hérenthals présente cependant moins de maëstria et de hardiesse dans l'exécution, moins de grandeur et de science dans le style; on y trouve les mêmes intentions caricaturales que dans les deux œuvres précitées; le même réalisme, très beau, mais avec moins d'élan.

Les types sont parfois remarquables de vie et de vérité; la draperie y est encore pittoresque, le pli assez énergique; mais on y sent l'influence d'une époque plus avancée — certains costumes sont tout à fait Renaissance.

L'ordonnance est moins claire, moins sobre et la composition parfois un peu confuse.

Un certain nombre de figures ajoutées par le restaurateur dénaturent le style et affaiblissent la beauté réelle de ce retable. Citons : à droite (partie inférieure), *l'homme à genoux* qui met du bois dans le feu ; l'autre, debout du côté opposé, portant un bâton et la ceinture entourée d'une énorme corde qui lui descend entre les jambes ; dans la partie centrale (sixième compartiment), *l'empereur Maximinien*, à cheval, et *le valet*, à pied, qui lève la main en riant ; dans la même composition, *l'homme debout*, à gauche, appuyé sur un bâton ; enfin, nombre de petites figures accessoires.

Ce retable est l'œuvre de PASSIER BORREMANS frère ou, plus probablement, fils de l'immortel auteur du retable de Saint-Georges.

Le nom PASSIER est sculpté sur la poignée du sabre d'un soldat, et il résulte d'une communication insérée dans le *Kempeland* du 30 avril 1870 (1), que le bord du vêtement de l'un des personnages porte les mots : PASSIER BORRE....., la fin du nom se perd dans les plis du vêtement.

Continueur et collaborateur de Jean dans d'importants travaux (2), Passier Borremans présente certaines affinités avec ce dernier ; toutefois son talent, moins libre et moins vigoureux, se ressent déjà profondément de la révolution artistique qui commença avec le XVI^e siècle.

A en juger par les inscriptions et les ornements, qui sont en relief, le retable d'Hérenthals n'a jamais été peint.

(1) P.-D. KUYL, *Retable de l'ancienne corporation des tanneurs, dans l'église paroissiale de Sainte-Waudru, à Hérenthals*. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, XXVI (2^e série, t. VI), p. 267, planche.

(2) G. J. DOBB, *Notes relatives à l'histoire de l'art dans les Pays-Bas*. Revue d'histoire et d'archéologie, t. I, 1859, p. 122.

RETABLE DE LOMBEEK-NOTRE-DAME.

FIN DU XV^e OU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE.

En arrivant en présence du superbe retable de l'église de Lombeek-Notre-Dame, on est frappé, au premier aspect, par la profusion et l'extrême richesse des détails architectoniques; toute la partie ornementale est traitée avec une habileté surprenante, qui la rend bien digne des compositions auxquelles elle sert de cadre.

Le retable est en chêne; il mesure environ 2^m40 de haut sur 2^m60 de largeur (non compris les volets).

Il représente divers épisodes de la vie de la Vierge, disposés dans neuf grands compartiments; ceux-ci, bien qu'étant de formes et de dimensions différentes, se lient admirablement entre eux.

La partie inférieure du retable comprend quatre compositions : la *Naissance*, la *Présentation au Temple*, la *Mort*, les *Obsèques* de la Vierge.

La première scène est charmante d'intimité, de vérité naïve : à gauche, dans un lit à baldaquin, est couchée sainte Anne parlant à une femme debout derrière le lit; au premier plan, du même côté, une femme assise sur un siège bas tient sur les genoux l'enfant nouveau-né; deux autres femmes complètent la composition : l'une, au milieu de la chambre, porte sous le bras une sorte de large bassin; à ses pieds, une corbeille où l'on distingue des ciseaux et du linge; l'autre, à droite, debout devant l'âtre, est surtout adorable de grâce et de simplicité.

La *Présentation au temple* est remarquable par la richesse prodigieuse des détails d'architecture.

Cinq personnages sont groupés à gauche; ils se distinguent par des coiffures originales, semblables à celles auxquelles s'amusaient Jean Borremans et Guillaume Hessels. Saint Joachim, entre autres, est couvert d'un chapeau à larges bords, terminé des deux côtés par une pointe ornée d'un gland et, en arrière, par une sorte d'écharpe retombant sur l'épaule.

Le fond est occupé par le temple, sous le porche duquel apparaît le grand-prêtre; la petite Vierge, conduite par un ange, monte l'escalier à deux volées qui donne accès à l'édifice. Au pied de l'escalier est un lévrier; sous le palier, dans une petite niche faisant face au spectateur, un singe assis, retenu par une chaîne.

La *Mort de la Vierge* comporte douze personnages. La Vierge étendue sur son lit et les onze apôtres.

L'un, au fond, tient un livre ouvert; un autre, à droite, élève un encensoir dans lequel son voisin semble se préparer à mettre de l'encens; au premier plan, assis par terre et accoudé sur un tabouret, un personnage d'un accoutrement assez fantaisiste: il a les cheveux bouclés, la barbe fourchue; il porte des bésicles sur le nez et lit dans un gros livre; son costume se compose d'un pourpoint collant et d'une sorte de manteau d'abbé, à petit collet; ce manteau couvre les jambes étendues; les pieds sont nus.

L'ameublement gothique est disposé de la même manière que dans la première composition.

Le quatrième compartiment représente la Vierge étendue sur un brancard et portée par les apôtres.

La morte a la tête renversée en arrière; elle est couverte d'un linceul aux plis énergiquement indiqués.

Au premier plan, un soldat païen voulant porter la main sur le cadavre, tombe foudroyé. — Scène allégorique du triomphe de l'Église sur l'hérésie.

Sur le même plan, à droite, un jeune apôtre faisant le geste classique de l'étonnement scandalisé. — Figure largement et admirablement drapée.

Au fond, sur des nuées, la Vierge en prière est couronnée par son Fils et Dieu le Père.

Ces quatre compositions sont séparées entre elles par des colonnettes supportant des figurines de saints et d'apôtres et surmontées de pinacles élancés.

Trois scènes se développent ensuite : le *Mariage de la Vierge*, l'*Adoration des Bergers* et l'*Adoration des Mages*.

Onze personnages forment la première scène ; la Vierge, drapée dans une ample robe dont deux petits anges portent la traîne, fait contraste, par son élégance simple et charmante, avec une figure de femme, vue de dos, coiffée de deux grosses tresses pendant plus bas que la ceinture ; figure surchargée et tourmentée, dont la robe trop étoffée est bouffante à l'excès.

La composition principale est l'*Adoration des Bergers*. Au centre, l'Enfant Jésus, couché par terre sur ses langes ; à gauche, la Vierge agenouillée ; à droite, deux petits anges charmants, peut-être un peu trop petits. Derrière la Vierge, le bœuf semble contempler l'Enfant ; au fond, l'âne attaché au râtelier ; autour, des bergers, les uns portant la houlette, un autre jouant d'une sorte de cornemuse ; au-dessus de l'étable, un groupe de personnages divers.

Nous remarquons dans ce tableau une architecture hétéroclite, mélange curieux d'arcades à plein cintre, d'arcs

surbaissés et d'accolades, de détails gothiques et de détails Renaissance, sur lequel nous aurons à revenir.

Sous cette composition, l'artiste a placé deux niches dans chacune desquelles est un vieillard accroupi, un genou en terre et déployant une banderolle. Figures remarquables et d'un style énergique, représentant sans doute les deux scribes qui furent consultés lors de la naissance de la Vierge.

L'Adoration des Mages a permis à la fantaisie de l'artiste de se donner libre carrière dans les ajustements et surtout dans les coiffures.

La Vierge est assise au fond, sous un baldaquin; un mage, agenouillé à gauche, a posé par terre un immense bonnet pointu entouré d'une couronne. Il porte, chose singulière, l'épée attachée à la hanche droite. Un autre, debout derrière lui, a la barbe tressée et la tête couverte d'un casque à grande visière descendant de chaque côté de façon à former d'amples oreillères; un troisième, au fond, porte un bonnet plat orné d'une plume, rappelant les coiffures de Teniers.

Les volets de la partie supérieure du retable représentent : à gauche, *l'Annonciation*; à droite, *la Visitation*, compositions ajoutées par un restaurateur et qui ne sont pas à comparer avec le reste de la sculpture.

Les dessus des baies sont ornés de six petits groupes accessoires, représentant diverses scènes : *la Circoncision*, *la Fuite en Égypte*, etc.

Dans le haut du panneau central se trouvent encore deux compartiments très étroits et tout en hauteur : celui de gauche paraît représenter le Seigneur apparaissant à Abraham; dans celui de droite est un homme à genoux — peut-

être le donateur ou l'auteur du retable — au-dessus duquel un ange tient une banderolle.

Les broderies et les inscriptions sont en relief, d'où l'on peut conclure que le retable n'a jamais été polychromé.

Il est à remarquer que nous avons décrit ce retable tel qu'il figurait à Bruxelles, à l'Exposition de 1888; M. Wauters, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, le décrit dans le même ordre.

En réalité, les panneaux que nous avons désignés comme formant la « partie inférieure » se composent de deux pièces, qui sont les volets de la partie centrale.

En remettant ces volets à la place qui leur était assignée par l'artiste, on obtient une continuité logique des scènes : Naissance, Présentation, Mariage de la Vierge, Nativité (Adoration des Bergers et des Mages), Mort et Obsèques de la Mère.

L'extérieur de ces volets était peint à l'œuf; malheureusement cette face est restée longtemps adossée à la muraille et la peinture se trouve à peu près complètement effacée.

On remarque, dans toute cette belle sculpture, des traces intéressantes de la lutte entre le style ogival à son déclin et la Renaissance à son aurore.

Les meubles, les ajustements, présentent ce même mélange de styles que nous avons signalé, en parlant du panneau central, dans les détails architectoniques.

A propos de la partie purement décorative, M. Vander Rit, dans son *Mémoire sur le chœur de l'église de Lombeek-Notre-Dame* (1), s'exprime ainsi :

« Que l'on se figure des faisceaux innombrables, formés

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIII, 1^{re} partie, p. 286.

» de milliers de pinacles qui s'élancent jusqu'aux voûtes,
» des touffes de fleurs en miniature qui végètent dans tous
» les coins, sur toutes les saillies ... des moulures tellement
» variées et si nombreuses que le regard se perd à les
» suivre... Les arbres, les maisons, l'herbe qui couvre le
» sol, tout enfin y est en haut relief et d'un travail tellement
» délicat qu'il semblerait que le souffle de la respiration va
» renverser cette fragile dentelle en bois de chêne... ».

M. A. Wauters (1) suppose que l'on pourrait peut-être
« attribuer le retable de Lombeek-Notre-Dame à Jean Van
» Lombeke, qui exécuta deux seaux du duché de Brabant,
» celui de Marie de Bourgogne, en 1477, et celui de Maxi-
» milien d'Autriche et de Marie, en 1479 » (2).

Les délégués de la Commission royale des monuments qui
examinèrent « la chapelle gothique de Lombeek », en 1857,
dirent que « son style est semblable à celui de l'ouvrage
représentant *les Martyrs*, qui est déposé au Musée de la ville
de Bruxelles », et que, « d'après le caractère des têtes et
des ajustements, il est à présumer qu'elle est du même
artiste. »

Ces Messieurs ont-ils fait allusion au retable de Saint-
Georges, considéré à cette époque comme représentant le
martyre des Macchabées (3) et déposé au Musée d'anti-
quités (alors à l'ancienne porte de Hal), à Bruxelles ?

Il ne nous paraît cependant pas possible d'admettre même
la supposition que le retable de Lombeek soit l'œuvre de

(1) *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, pp. 268 et suivantes.

(2) Jean Van Lombeke grava également un seau pour la confrérie de Saint-
Eloy, en 1470. (G.-J. Donn, op. cit., t. II, p. 79.)

(3) Voir p. 428.

Jean Borremans; mais, en tenant compte de certaines analogies et de la date à laquelle il fut exécuté (fin du xv^e ou plutôt commencement du xvi^e siècle), peut-être pourrait-on en attribuer la paternité à PASSIER BORREMANS, fils de Jean, lequel exécuta, vers la même époque, le retable des saints Crépin et Crépinien, à Hérenthals, un retable dédié à saint Paul, pour le couvent de Saint-Pierre, à Bruxelles, et plusieurs autres œuvres du même genre.

HENRY ROUSSEAU.

(A continuer.)

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



SÉANCES

des 8, 15, 22 et 29 novembre; des 6, 13, 20 et 27 décembre 1890.



PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Le dessin d'une verrière à placer dans le chœur de l'église d'Iterbeek (Brabant); auteur, M. A. Verhaegen;

2° Le dessin dû au même auteur pour l'exécution d'une verrière destinée à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), sous réserve de réduire la dimension des armoiries du soubassement et celle des anges figurés dans les réseaux et de revoir le ton bleu du fond, qui semble trop intense;

3° La proposition de confier à M. Robert De Pauw la restauration de deux tableaux qui décorent l'église de Saint-Paul (Flandre orientale).

— Des délégués ont examiné le triptyque de Michel Coxie qui décore l'église de Sainte-Gertrude, à Louvain (Brabant).

Ils ont constaté que cette œuvre d'art doit être restaurée

Eglise
d'Iterbeek,
Verrière.

Eglise
de Saint-Pierre,
à Anderlecht,
Verrière.

Eglise
de Saint-Paul,
Tableaux.

Eglise de
Sainte-Gertrude,
à Louvain
Triptyque.

et qu'il est désirable de ne pas différer cette opération.

Le triptyque en question ornait jadis, à ce que l'on assure, le maître-autel de l'église de Sainte-Geotrude. Il paraît donc opportun de lui restituer son ancien emplacement, où sa conservation serait d'ailleurs mieux assurée qu'en le laissant appliqué contre la muraille où il se trouve aujourd'hui.

Toutefois, pour donner suite à ce projet, il serait nécessaire d'apporter quelques modifications à l'autel. Il y aura donc lieu d'engager le conseil de fabrique à demander à un architecte un projet avec devis de ces changements.

— Les délégués qui ont visité, à Liège, les dernières peintures exécutées par M. Delperée dans la salle des pas-perdus de l'hôtel provincial, ont constaté que l'auteur a achevé le travail décoratif qui lui avait été commandé. Ces dernières peintures sont les sept dessus de portes qui relient en quelque sorte l'une à l'autre les deux grandes compositions des deux extrémités de la salle, *la Paix de Fexhe* et *la Restitution du Perron*. Le travail paraît de nature à être approuvé, sauf quelques négligences d'exécution; elles ont été signalées à l'artiste, qui reverra soigneusement l'ensemble et les détails de son œuvre.

Hôtel provincial
à Liège.
Décoration.

La décoration polychrome de la salle, un peu bruyante, et notamment celle des portes, nuit beaucoup à l'effet des peintures et devra être revue en certains endroits. Il en est de même des grandes fenêtres qui s'ouvrent à côté des deux principaux panneaux et qui devront rester couvertes de stores ou recevoir des verrières en grisaille pour ne pas nuire à l'effet général.

— Les délégués qui ont inspecté le quatrième panneau exécuté par M. V. Lagye dans la salle des Mariages, à l'hôtel

Hôtel de ville
d'Anvers.
Décoration.

de ville d'Anvers, sont d'avis que cette œuvre d'art est bien exécutée et que rien ne s'oppose à sa réception définitive.

Escalier du
Musée moderne,
à Bruxelles.
Bas-reliefs.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Mignon, les modèles grandeur d'exécution des bas-reliefs destinés à la rampe de l'escalier du Musée moderne, à Bruxelles. Ils ont constaté que tout ce travail, d'une grande originalité, a été parfaitement compris et qu'il y a lieu d'en autoriser l'exécution en bronze.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Des avis favorables ont été émis sur :

Château de
Gérard-le-Diable,
à Gand.

1^o La convention à conclure entre la ville de Gand et l'État en vue de la cession à ce dernier de la partie de l'ancien château de Gérard-le-Diable qui n'appartient pas au Gouvernement;

Tour
de Saint-Georges,
à Bruges.
Restauration.

2^o La proposition de faire restaurer et approprier sans retard et dans le sens des conclusions formulées dans le rapport du 4 mars 1875, la tour de Saint-Georges, attenante à l'école normale d'instituteurs érigée à Bruges.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Restauration
de presbytères.

Le Collège a approuvé les projets relatifs à la restauration des presbytères :

- 1^o D'Aspelaere (Flandre orientale); architecte, M. Jacobs;
- 2^o De Gothem (Limbourg); architecte, M. Christiaens;
- 3^o De Kruisweg, sous Lillo (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

1° A Rauw, sous Moll (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église de Rauw

2° A Espierres (Flandre occidentale); architecte, M. Carrelte. Église d'Espierres.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Lovenjoul (Brabant); architectes, MM. Van Arenbergh frères; Église de Lovenjoul

2° De Kerckhoven, sous Lommel (Limbourg), sous réserve de donner suite à la combinaison qui agrandit la nef d'une travée et qui isole la sacristie et de tenir compte des observations de M. l'architecte provincial. On a également conseillé d'élargir le chœur et de placer, si possible, la sacristie au sud, suivant les prescriptions liturgiques; architecte, M. Martens; Église de Kerckhoven.

Ainsi que les divers projets ci-après :

3° Construction d'une tour à l'église de Grosage (Hainaut) et restauration du vaisseau de l'édifice; architecte, M. Sonnevile; Église de Grosage.

4° Achèvement de la tour de l'église de Dadizele (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche; ingénieur, M. Vienderdeel; Église de Dadizele.

5° Achèvement de l'église de Saint-Lambert, à Jodoigne, Église de Saint-Lambert, à Jodoigne. (Brabant); architecte, M. Lermigneaux;

6° Renouvellement du dallage de l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer; Église de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines.

- Église de Rethy. 7° Placement d'un paratonnerre sur la tour de l'église de Rethy (Anvers) et remaniement de l'ancien appareil pour l'établir sur le vaisseau de l'édifice ;
- Objets mobiliers
d'églises. 8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :
- Notre-Dame, à Tongres (Limbourg) : deux autels latéraux ;
 - Rienne (Namur) : mobilier complet ;
 - Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg) : deux autels latéraux et une verrière ;
 - Overyssehe (Brabant) : chaire à prêcher ;
 - Darion (Liège) : bénitier ;
 - Brée (Limbourg) : autels, verrières et chemin de la croix ;
 - Thourout (Flandre occidentale) : buffet d'orgues ;
 - Moustier-sur-Sambre (Namur) : buffet d'orgues ;
 - Houdrémont (Namur) : mobilier complet, à l'exception de l'autel de la Sainte-Vierge, qui devra faire l'objet d'une nouvelle étude.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

- Église de Termes. 1° Le projet de restauration de l'église de Termes (Luxembourg) ;
- Église
d'Elseghem. 2° Le projet de restauration de l'église d'Elseghem (Flandre orientale) ; architecte, M. Van de Vyvere ;
- Église
d'Opgrimby. 3° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église d'Opgrimby (Limbourg) ;
- Église
de Santbergen. 4° La restauration des fenêtres des bas-côtés et du chœur de l'église de Santbergen (Flandre orientale) ; architecte, M. Goethals ;

- 5° Le devis estimatif des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Wercken (Flandre occidentale); architecte, M. Coucke; Église de Wercken.
- 6° Le projet de divers travaux de restauration à exécuter à l'église de Hautfays (Luxembourg); architecte, M. Adam; Église de Hautfays.
- 7° La restauration des toitures de l'église de Ten-Eede, sous Wetteren (Flandre orientale), et la construction d'une flèche sur la croisée; architecte, M. De Bosscher; Église de Ten-Eede.
- 8° Les travaux supplémentaires de restauration effectués à l'église d'Handzaeme (Flandre occidentale); architecte, M. De Braey; Église d'Handzaeme.
- 9° Le devis estimatif des travaux de renouvellement des toitures de l'église de Saint-Jacques, à Bruges; Église de Saint-Jacques, à Bruges.
- 10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Vertryck (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Vertryck.
- 11° Le projet de restauration de la tour de l'église de Sainte-Gertrude, à Vorst (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église de Sainte-Gertrude, à Vorst.
- 12° La restauration du chéneau de la haute-nef de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), du côté de la place Marguerite; architecte, M. Langerock; Église de Saint-Pierre, à Louvain.
- 15° Le projet relatif à la restauration du chœur de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers), et à l'exécution de divers travaux d'ameublement; architecte, M. Van Assche. Église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten.

Le Secrétaire Général,
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1890	3
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1890 . . .	11
Renier Chalon, par M. H. S.	19
Remparts romains d'Arlon et de Tongres, — 4 ^e article, — par M. H. SCHUERMANS	25
Verres « Façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — 10 ^e Lettre au Comité du <i>Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie</i> , par M. H. SCHUERMANS	95
Conservation des toiles peintes. (Communication faite à l'Académie royale de Belgique par M. VAN DER MENSBRUGGHE). . .	174
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1890.	177
Invasion des Chauques en 176, par M. H. SCHUERMANS	189
Le pseudo-tumulus de Jesseren, par M. H. VAN NEUSS	207
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1890.	215
Épigraphie romaine de la Belgique (<i>suite</i>), par M. H. SCHUERMANS.	227
Église de Vosselaere (Flandre orientale), par M. AUG. VAN ASSCHE.	527
Nouvelle église d'Houdrémont (province de Namur), par M. AUG. VAN ASSCHE.	551
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1890	555

	Pages.
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1890.	546
Antiquités trouvées en Belgique (<i>suite</i>), par M. H. SCHUERMANS.	561
Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique, par M. HENRY ROUSSEAU (<i>A continuer</i>)	425
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1890.	462

PLANCHES.

Église de Vosseluere (Flandre orientale).

	Pages.
Pl. I. Plan terrier. — Pl. II. Élévation occidentale. — Pl. III. Élévation du chœur et des chapelles. — Pl. IV. Élévation latérale du côté nord. — Pl. V. Coupe longitudinale sur la nef, la tour et le chœur. — Pl. VI. Coupe transversale sur la nef et les bas-côtés et coupe sur le chœur et les chapelles	550

Nouvelle église d'Houdrémont (province de Namur).

Pl. I. Plan terrier. — Pl. II. Élévation occidentale. — Pl. III. Élévation orientale. — Pl. IV. Élévation latérale du côté sud. — Pl. V. Élévation latérale du côté nord. — Pl. VI et VII. Coupes longitudinales sur la nef, les transepts et le chœur, vues des côtés nord et sud. — Pl. VIII. Coupe transversale sur la nef et le bas-côté. — Pl. IX. Coupe transversale sur les transepts et le chœur. — Pl. X. Coupe transversale sur la nef et la tour, vue vers l'ouest	554
---	-----

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 0803

